

PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIREGIONAL MASSIF CENTRAL

2007-2013

N° CCI : 2007 FR 16 2 PO 025

Décision de la commission C(2010) 3343
du 26 mai 2010

Modifiant la décision C(2007) 5772
du 21 novembre 2007

PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIREGIONAL MASSIF CENTRAL

2007-2013

N° CCI : 2007 FR 16 2 PO 025

Décision de la commission C(2010) 3343
du 26 mai 2010

Modifiant la décision C(2007) 5772
du 21 novembre 2007

Programmes Massif central 2007-2013

Sommaire

Préambule -----	3
Diagnostic territorial -----	4
Prise en compte des recommandations de l'évaluation ex-ante -	41
Enjeux et stratégies -----	49
Axes-----	58
<i>Axe 1 – Accueil de nouvelles populations</i>	<i>66</i>
<i>Axe 2 – Création de richesses</i>	<i>75</i>
<i>Axe 3 – Attractivité et accessibilité du territoire....</i>	<i>91</i>
Indicateurs -----	104
Assistance technique : Gouvernance-----	107
Budget -----	120
Annexes	
Complémentarité PO régionaux / PO Massif central -----	125
Cohérence avec l'Europe -----	148
Evaluation environnementale ex-ante du POP -----	161

PRÉAMBULE

La loi n°85-30 du 8 janvier 1985 relative au développement et à la protection définit « *la montagne (comme) une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection* » et institue les comités de massif. Définie à l'échelle d'un massif de montagne dont le premier plan Massif central de 1975 en avait été la préfiguration, cette politique d'aménagement du territoire et de développement économique de zones identitaires a associé, dans un partenariat de gouvernance, l'État, les acteurs socioprofessionnels et les collectivités territoriales.

Depuis plus de 30 ans, le Massif central bénéficie des aides de l'État au titre de l'aménagement du territoire et depuis 15 ans des fonds structurels européens dans le cadre de stratégies sectorielles. Progressivement, les acteurs socioprofessionnels, les élus ont construit ensemble des politiques originales, puis établi des règles de bonne gouvernance dans cet espace vaste comme l'Irlande ou le Portugal.

Pendant la période 2000-2006, des extensions des DocUP régionaux ont appuyé les démarches de développement plurirégional des massifs montagneux français. Pour le Massif central, l'enveloppe FEDER plurirégionale était consacrée à deux axes : l'accueil d'actifs et la mise en réseaux des acteurs.

Les conventions de massif 2000-2006 avaient alors un caractère expérimental. Elles sont maintenant inscrites dans la loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux.

Anticipant sur le vote de cette loi, les membres du Comité de massif -Massif central- ont décidé dès le 15 septembre 2004 de produire un schéma stratégique de massif : projet de développement territorial à long terme, fondé sur les prescriptions du développement durable.

Le schéma de massif a été adopté par le Comité de massif le 9 décembre 2005. Ses orientations ont été retenues comme cadre général des programmes 2007-2013 (*article 179 de la loi précitée*) : Convention Interrégionale et Programme Opérationnel Massif central (POP). L'évaluation ex-ante et l'évaluation environnementale sont communes.

Les six régions du massif ont approuvé le schéma de massif au cours du premier semestre 2006 et les vingt deux départements ont émis un avis favorable.

Le schéma de massif est construit sur la volonté de s'engager sur des performances et la réussite des politiques publiques au service d'hommes et de femmes entrepreneurs, résolument insérés dans l'économie de la connaissance, et sur une structuration des réseaux du massif centrés sur l'ingénierie, l'observation, l'évaluation et prêts à s'investir dans des partenariats transnationaux.

Forts de cette démarche partenariale, les signataires des programmes Massif central 2007-2013, ont l'ambition d'attirer sur la mosaïque de territoires du Massif central de nouvelles populations françaises et étrangères.

Pour cela, les signataires soutiennent des actions pour un projet de développement économique original conciliant croissance et protection de l'environnement, s'articulant en trois axes :

- 1^{er} axe : accueil de nouvelles populations ;
- 2^{ème} axe : création de richesses ;
- 3^{ème} axe : accessibilité et attractivité du territoire.

La convention interrégionale du Massif central, en application de l'article 9 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 modifiée, relative au développement et à la protection de la montagne, et le programme opérationnel plurirégional s'appliquent sur le territoire défini par le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs modifié par le décret n°2005-1333 du 28 octobre 2005 étendant le périmètre du Massif central au Morvan.

Arrivées à mi-parcours du programme, les instances de massif ont jugé nécessaire de procéder à sa révision afin d'accentuer les efforts déjà engagés, de réorienter les priorités, de développer davantage la potentialité des axes, et d'optimiser l'utilisation des fonds alloués par l'Union européenne, l'Etat et les Conseils Régionaux.

Le caractère plurirégional du programme reste le ciment primordial et incontournable de la bonne cohésion et de la réussite des actions menées et à mener.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La loi n°85-30 du 8 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne définit « *la montagne (comme) une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection* » et institue les comités de massif. Définie à l'échelle d'un massif de montagne dont le premier plan Massif central de 1975 avait été la préfiguration, cette politique d'aménagement du territoire et de développement économique de zones identitaires a associé, dans un partenariat de gouvernance, l'Etat, les acteurs socioprofessionnels et les collectivités territoriales.

Forts de ces années de travail au niveau plurirégional, les massifs possèdent aujourd'hui une identité spécifique et une image sur lesquelles les acteurs locaux veulent fonder leur stratégie de développement en s'appuyant sur des ressources et sur des valeurs non délocalisables.

Le comité de massif a pour mission de « définir des objectifs et de préciser les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif. Il a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques dans le massif et l'organisation des services publics ». Composé par décret du 12/01/2004 le comité de massif - Massif central comprend trois collèges :

- un collège d'élus avec des représentants des régions, des départements, des communes et des établissements publics de coopération, qui est majoritaire ;
- un collège des activités économiques avec des représentants des établissements publics consulaires, des organisations professionnelles, touristiques et syndicales de salariés ;
- un collège de représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et de personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne.

Le comité de massif est coprésidé par le préfet coordonnateur de massif, préfet de la région Auvergne et le président de la commission permanente.

La commission permanente est issue du comité de massif. Son rôle est de « participer à la préparation des propositions et avis du comité de massif relatifs à l'élaboration du schéma interrégional de massif, et le cas échéant, relatifs aux directives territoriales d'aménagement ainsi qu'aux projets de schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, de plan régional et de contrat de plan des régions concernées par le massif ». Sa présidence est assurée par un membre élu en son sein.

Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central

Anticipant le vote de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, les membres du comité de massif – Massif central ont décidé dès le 15 septembre 2004 de produire un schéma interrégional de massif : projet de développement territorial à long terme, fondé sur les prescriptions du développement durable. Le préfet coordonnateur de massif a souhaité que s'engage parallèlement une réflexion au sein des services de l'Etat.

Le schéma interrégional de massif est un document d'orientations stratégiques, évolutif et transversal à l'horizon 2020/2030, résultat d'une démarche ordonnée et concertée :

- neuf groupes de réflexion présidés par un membre de la commission permanente ont réuni environ 150 participants : élus, socio professionnels, experts :
 - 1) développement culturel et identité territoriale,
 - 2) enseignement/recherche/développement,
 - 3) tourisme,
 - 4) accueil d'actifs,
 - 5) forêt et bois,
 - 6) eau environnement,
 - 7) agriculture et industrie agro-alimentaire,
 - 8) image du massif,
 - 9) infrastructures (dont TIC),

Le commissariat de massif a assuré le secrétariat des neuf groupes ;

- les services de l'État dans les six régions et les préfets des départements du massif ont participé à la réflexion initiée par le préfet coordonnateur de massif.

A partir d'un document préparé par le commissariat du Massif central, des réunions de concertation et d'enrichissement ont eu lieu dans les six préfectures de région associant les services déconcentrés de l'État en région et les préfectures de départements. Les chefs de service auvergnats ont, en parallèle, travaillé avec leurs homologues des cinq autres régions pour apporter des contributions sectorielles.

La contribution de l'État a été validée par l'ensemble des préfets du Massif central au cours d'une réunion présidée par le préfet coordonnateur de massif en présence du délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale en juin 2005.

Les travaux ont été conduits d'octobre 2004 à juin 2005 et ont été présentés au comité de massif du 24 juin 2005 : orientations stratégiques des 9 groupes de réflexion et contribution de l'État.

Le schéma de massif est le résultat d'une analyse croisée et d'une synthèse à partir d'une double approche : entrées thématiques et démarche globale.

- la présentation et la concertation

Le schéma de massif a été adopté par le comité de massif en séance plénière le 9 décembre 2005. Au premier semestre 2006, le schéma de massif a été présenté pour avis dans les 22 départements et pour approbation dans les six régions ainsi que le prévoit la loi sur le développement des territoires ruraux. Il a aussi été présenté dans différentes instances (notamment les CESR, les chambres consulaires...), dans des colloques, aux services de l'État. En séance plénière le 30 juin 2006, le comité de massif a validé le schéma de massif après prise en compte des amendements proposés.

Le contenu

La singularité du Massif central

Le Massif central, du fait de sa diversité et de son positionnement géographique subit des tendances centrifuges avec des régions limitrophes plus peuplées, plus riches. Il présente une image encore insuffisamment positive bien qu'il soit devenu en quelques dizaines d'années un territoire qui s'organise, porteur de modernité et de potentiel économique.

Le Massif central, terre d'avenir

La reconquête démographique, surtout celle de la jeunesse et des forces vives, est l'orientation stratégique prioritaire pour les prochaines décennies.

Pour l'atteindre, **trois axes de développement** :

- l'accueil de nouvelles populations,
- la création de richesses,
- l'accessibilité du territoire.

Les participants à l'élaboration du schéma de massif

Groupe de réflexion	Président	Région Département	Communes et groupements	Associations	Réseaux Massif central	Entreprises	Universités, recherche, grandes écoles	Autres
Agriculture et transformation agro-alimentaire	Pascal COSTE, représentant de la FNSEA	CG 34 CESR Auvergne CR Agriculture Limousin DRAF Auvergne	Ardes Communauté		UCCIMAC SIDAM	Limagrain TOURY S.A.	ENITA Clermont-Ferrand ENGREF Clermont-Ferrand Institut de l'élevage Massif central INRA Clermont-Ferrand Pôle scientifique Agrobio MC	URIAA Auvergne FRCA Auvergne FRCA Limousin ADIV UPRA ROM
Bois - forêt	René SOUCHON, Président du CR Auvergne	CR Auvergne CR Limousin CR Rhône-Alpes CR Midi-Pyrénées CESR Auvergne ADEME Auvergne	Comm. Comm. Haut-Languedoc	AFOCEL APIB Interpro FNE Communes Forestières CRPF IFB42 Auvergne Promobois	ADIMAC UCCIMAC PNR Volcans d'Auvergne*	Engelvin Bois Olivier Dupeloux (exploitant forestier)	ENGREF	CCI Tulle - Ussel CNASEA Auvergne
Accueil de publics	Pierre HUGON, conseiller général de la Lozère	CESR Auvergne CG 34		Créer et vivre en Massif central Collectif villes / campagne Sites de proximité Rhône-Alpes	UCCIMAC APAMAC SIDAM PNR Monts d'Ardèche* PNR des Grands Causses* CNASAE Auvergne		ENITA Clermont-Ferrand	
Image du massif	André MARCON, Président de l'UCCIMAC	CR Auvergne CR Limousin CR Languedoc-Roussillon CR Midi-Pyrénées CR Rhône-Alpes	Saint-Flour		UCCIMAC ADIMAC	Cabinet Inforizon	Lasméa (Univ Blaise Pascal)	Journal Génium
Tourisme	André CHAPAVEIRE, Pt délégué du CRDT Auvergne	CR Auvergne CRT Languedoc-Roussillon CRT Limousin CRT Rhône-Alpes CDT 43 CESR Auvergne CG 34 ADDT 63	Entente de la Vallée du Lot Ardes Communauté SMAT du Haut Allier SIVOM Gd site Gorges du Tarn Jonte et Causses	Chamina Montagnes Massif central	UCCIMAC ADIMAC La Route des Villes d'Eaux du MC Parc du Pilat*		ENITA Clermont-Ferrand	
Eau et environnement	Paul REYNAL, vice-président de VAL	ARD Limousin CG 23	Entente Bassin du Lot EPIDOR	FRANE	IPAMAC	Limagrain	Université Jean Monnet (St Etienne) Université de Limoges Institut Hygiène Industrielle (Univ Auv) Ecole des mines St Etienne UMR CNRS (Univ Auv) ENSIL Limoges ENGREF Clermont-Ferrand CEMAGREF Clermont-Ferrand	OIEau Agence de l'eau Adour Garonne Agence de l'eau Rhône Méditerranée Conseil général du GREF BRGM Auvergne BRGM Limoges Féd Clubs Apins Français
Infrastructures	Jean-Paul DENANOT, président du CR Limousin	CR d'Auvergne CR Limousin CR Midi-Pyrénées CR Rhône-Alpes CG 34 CG 42 CG 48	Communes de Guéret Grand Rodez Clermont Communauté	A75 La Méridienne Dorsal e-Tera	ADIMAC UCCIMAC			
Développement culturel - identité territoriale	Bernadette BOURZAL, députée européenne, maire d'Egletons Pierre JARLIER, sénateur, pt de la comm. Comm. De St Flour	CR Auvergne CR Limousin	Limoges Métropole				ENITA Clermont-Ferrand	
Recherche - développement	Michel DOLY, président du CESR Auvergne	CR Midi-Pyrénées			UCCIMAC		Université d'Auvergne Université Jean Monnet (St Etienne) IFMA CEMAGREF Clermont-Ferrand INRA Clermont-Ferrand CROUS de Clermont-Ferrand Université Blaise Pascal Université de Limoges ENITA de Clermont-Ferrand CNRS Rhône-Auvergne ENGREF Clermont-Ferrand INSERM Clermont-Ferrand	

Pour être attractif, performant, **quatre conditions de développement** :

- la dynamisation de la recherche/développement,
- la promotion de la mise en avant de l'environnement et du cadre de vie,
- le maintien du développement de services,
- la structuration des réseaux d'acteurs.

Préparation des contractualisations post 2006

Les orientations du schéma de massif sont retenues comme cadre général des futures programmations (*article 179 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux*) : convention interrégionale et programme opérationnel Massif central (POP)*. Le diagnostic territorial, la stratégie, l'arbre d'objectifs, les axes de développement, l'évaluation ex-ante et l'évaluation stratégique environnementale sont communs aux deux démarches.

Collecte de données et sources

Administrativement, le territoire du Massif s'étend sur six régions (et 22 départements) : 2 régions en totalité (Auvergne et Limousin) et 11 départements en totalité.

La collecte de données et d'indicateurs, l'observation et l'analyse sont handicapées par la non superposition de son périmètre avec les principales mailles de statistiques aisément accessibles et peu coûteuses.

Pour remédier à ce handicap, le commissariat Massif central avait fait réaliser deux productions statistiques à l'échelle Massif central :

- un atlas INSEE 2002 prenant en compte le découpage au niveau communal du périmètre du massif. Cet atlas cherche à éclairer les enjeux d'aménagement et de développement à travers cartes et analyses ;
- un observatoire du Massif central (sous format papier et cédérom fait entre 2001 et 2003) réalisé par la SOMIVAL sur des thématiques au cœur de la convention interrégionale de massif 2000-2006 : filières forêt-bois, lait et produits laitiers, immobilier industriel, technologies de l'information.

Courant 2005, compte tenu de l'extension du périmètre du Massif central au Morvan, un « portrait de territoire » avait été commandé à l'INSEE.

Les indicateurs du diagnostic ayant comme source mentionnée : « observatoire des territoires– volet montagne », proviennent du site en construction accessible aux commissaires à l'aménagement et à la protection des massifs, mais dont certaines ressources sont disponibles au grand public (www.territoires.gouv.fr).

A l'échelle du Massif central, peu de données analytiques sont disponibles du fait que le massif montagneux s'étend sur des entités administratives françaises (régions et départements) qui ne recouvrent pas son périmètre. Or, les données analytiques sont des outils indispensables pour les acteurs plurirégionaux, pour la prise de décision, la veille, l'évaluation. Lors des travaux préparatoires au diagnostic et aux orientations stratégiques du schéma de massif, les partenaires ont exprimé des besoins de connaissances notamment dans les domaines environnementaux, les Technologies Innovantes de la Communication et de l'Education, le tourisme, les politiques d'accueil de population.

Le diagnostic a été élaboré avec des données de source non homogène : dates de recueil des données, périmètre d'étude incluant ou non le Morvan, données partielles ou inexistantes à l'échelle du massif.

L'élaboration du diagnostic confirme les besoins d'observatoire identifiés par les partenaires lors des travaux préparatoires au schéma de massif.

L'élaboration du programme opérationnel Massif central est commune et conjointe avec celle de la convention interrégionale.

* le Programme Opérationnel Massif central (POP) concerne les crédits européens (FEDER).

Convention interrégionale entre l'Etat et les six régions

La procédure suivante a été mise en place en accord entre le préfet de massif et les conseils régionaux :

- propositions de la commission permanente du comité de massif (réunion exceptionnelle le 31 mars 2006 pour l'élaboration de la convention) ;
- propositions des services de l'État en région : réunion des six SGAR le 12 avril 2006 en vue d'élaborer une démarche commune (définition des priorités régionales, analyse des propositions de la commission permanente, organisation d'une réunion dans chaque région avec les services de l'Etat comprenant un temps de réflexion avec les services des conseils régionaux) ;
- propositions des conseils régionaux : synthèse issue d'une démarche commune entre les six régions.

Programme opérationnel Massif central (POP)

Le diagnostic territorial et la stratégie proposée pour le Programme Opérationnel Massif central (POP) initial ont été très largement le fruit des travaux des neuf groupes de réflexion thématiques et de la contribution des services de l'Etat organisés entre le 15 septembre 2004 et le 1^{er} juin 2005 pour l'élaboration du schéma de massif. Ces travaux ont alors été enrichis et complétés par des sources statistiques non disponibles au moment de l'élaboration du schéma de massif, des informations recueillies dans les six régions du massif lors des préparations des PO de chacune des régions. Le cadrage environnemental est préparé par le DIREN Auvergne, en lien avec ses cinq collègues du Massif central.

L'évaluation ex-ante et l'évaluation environnementale sont communes au POP et à la Convention Interrégionale.

Seules différeront quelques opérations qui ne seront éligibles qu'à la Convention Interrégionale, car ne pouvant pas être prises en compte dans les orientations de Lisbonne et de Göteborg.

Dans le cadre de la Gouvernance des programmes, l'année 2009 a été mise à profit pour établir un premier bilan du Programme Opérationnel, conformément au plan d'évaluation en place. Une analyse des années 2007, 2008 et du début de l'année 2009 a été conduite. Elle permet de tirer des enseignements sur la cohérence, l'efficacité et l'impact des actions envisagées lors de l'établissement du Programme Opérationnel.

Diagnostic territorial

Le Massif central est à la fois un espace géomorphologique, une image météorologique sur les écrans de télévision et les magazines des compagnies aériennes, une entité interterritoriale où se construisent depuis trente ans des politiques publiques de compensation mais aussi des politiques innovantes dont plusieurs bénéficient aujourd'hui à la Nation et à l'Union européenne.

Un environnement diversifié et préservé

S'étendant sur 15 % du territoire national, le Massif central représente 42 % de la zone montagne française avec une altitude moyenne élevée et des hauts plateaux. Sur près de 85 000 km², il offre une variété de paysages de vallées et de hautes terres, des espaces de montagne sèche et de prairie humide, un patrimoine d'habitats naturels, d'espèces animales et végétales exceptionnels. Des lieux sont soit inscrits ou candidats à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité (Unesco) comme « les Causses et les Cévennes conservatoire vivant des paysages ruraux du Sud de l'Europe », soit labellisés ou en cours de labellisation « grands sites » comme le Puy de Dôme, les gorges du Tarn... Le Massif central dispose de parcs naturels régionaux (10) et d'un parc national, vecteurs de nouvelles formes de développement économique dans un environnement préservé. L'environnement joue un rôle premier : la variété des substrats géologiques, le caractère montagnard et la position de carrefour ont permis le développement d'une grande biodiversité ; elle s'appuie sur la présence d'espèces endémiques ou rares qui bénéficient de plans nationaux de restauration et pour lesquelles le Massif a une responsabilité particulière.

L'empreinte humaine est très sensible sur les milieux « naturels », preuve que ce territoire, partout vivant, dispose d'atouts utilisés depuis le Néolithique pour l'agriculture et l'élevage. L'artisanat et l'industrie existent au moins depuis l'époque romaine : la céramique sigillée produite dans les fours de La Graufesenque et de Lezoux était exportée bien au-delà des limites de l'Empire. Des villes nées de l'histoire politique, économique, religieuse, ont eu un rayonnement européen (ex. Le Puy, Conques, Vézelay...) dont témoigne aujourd'hui encore leur patrimoine culturel de renommée internationale.

Le document de cadrage fait par le DIREN Auvergne explicite les enjeux et les potentialités environnementaux des territoires du Massif central (*cf. note de cadrage en fin de diagnostic*).

L'image d'un territoire vieillissant

Le Massif central souffre dans « l'inconscient collectif » et dans beaucoup de médias d'une image fragmentaire et vieillie. Pourtant, dans ce vaste territoire de montagne habitée, des hommes et des femmes vivent, créent de la richesse, innovent, préparent l'avenir.

Un peuplement de faible densité

Avec 3,7 millions d'habitants répartis dans 4 073 communes (11 % des communes françaises), le Massif central est un espace à la fois peu densément peuplé (44 habitants au km²) et caractérisé par un habitat permanent « haut perché ». Depuis trente ans, le Massif subit une érosion démographique due à un net déficit naturel. C'est à partir des années soixante-dix que le nombre de décès a dépassé celui des naissances. Cette aggravation a été causée par la chute des naissances, due à une baisse de la fécondité qui a marqué le Massif central plus fortement que l'ensemble du territoire métropolitain en raison du départ des 18-30 ans.

Pourtant, depuis une dizaine d'années, les arrivées sont globalement plus nombreuses que les départs. Mais le solde migratoire légèrement positif cache de grandes disparités suivant les tranches d'âge :

- une installation de jeunes retraités ;
- une arrivée de jeunes familles ;
- un déficit de jeunes actifs entre 18 et 29 ans.

Tous les ans, 15 000 jeunes obtiennent un diplôme dans un établissement d'enseignement supérieur du Massif central. Le besoin de jeunes diplômés par les seules entreprises a été estimé à 10 000 par an avec, pour au moins 40 % d'entre elles, des difficultés de recrutement.

Étude UCCIMAC 2002 sur les flux migratoires et le dispositif d'accueil des cadres dans le Massif central

- L'étude quantitative permet de mettre en évidence des éléments sur le nombre de cadres présents, leur provenance, leur répartition entre les entreprises et la fonction publique ainsi que le nombre de cadres entrants par an, sur le Massif central :
 - 650 000 cadres dont 600 000 en activité :
 - 12 % de la population (15 % en France)
 - 28 % de cadres supérieurs (35 % en France)
 - 72 % de professions intermédiaires (65 % en France)
 - répartition : 50 % - 50 % entre entreprises et fonction publique ;
 - 120 000 entrants entre les deux derniers recensements, soit autour de 10 000 cadres par an ;
 - plus de la moitié des entrants provient des trois régions : Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA.
- L'étude qualitative caractérise les besoins des entreprises et les attentes des cadres.

Les cadres embauchés représentent 10 à 15 % du personnel, et suivant la taille de l'entreprise, il y a un réel besoin de structuration pour gérer l'accueil des nouveaux collaborateurs.

Les cadres recrutés sont jeunes (60 % ont entre 30 et 39 ans). Les préoccupations dominantes sont du domaine du logement, la scolarisation et l'emploi du conjoint.

L'accueil des cadres doit donc s'inscrire dans une problématique globale qui intègre les services au-delà de la seule recherche de logement.

Les tendances démographiques actuelles du Massif central – faible fécondité, vieillissement prononcé de la population et mouvements migratoires accentuant le déficit des jeunes - ne permettront pas d'enrayer la diminution de la population constatée depuis vingt ans. D'ici 2030, le Massif central devrait perdre 270 000 habitants environ¹. Cette perte sera due à l'aggravation du déficit naturel provoquée par la chute du nombre de naissances et sera sensible dans tous les départements du Massif. La population devrait diminuer dans tous les types d'espaces : ruraux et même urbains sauf si cette évolution y est compensée par une forte attractivité. Au-delà de sa diminution, la population du Massif continuera de vieillir par la démographie des « papy-boomers », la baisse prévisible des jeunes et l'arrivée ou le retour de retraités sur ces territoires. Ainsi, le Massif central est confronté au renouvellement de ses forces vives. Si une politique d'envergure n'est pas menée, des tensions risquent de se manifester sur le marché de l'emploi et sur l'activité économique. Les marges de manœuvre hors immigration sont faibles : encouragement au travail, emploi de travailleurs âgés, activité féminine. Si l'on admet une baisse tendancielle des actifs agricoles et industriels, les tensions seront particulièrement vives sur le secteur des services, déjà sous représenté dans le Massif central, et sur certains métiers critiques de cadres supérieurs. Des entreprises performantes du Massif central songent à se délocaliser ou à délocaliser certaines activités non pas à cause de la « mondialisation » mais en raison des difficultés à recruter des cadres.

¹ Source Atlas Massif central – INSEE 2002

Accueil des actifs

La moitié des nouveaux installés dans les zones rurales sont des actifs. Certains accompagnent la décentralisation de leur entreprise, d'autres viennent tenter leur chance en milieu rural ou y habiter. Il y a là un effet de redéploiement de l'entrepreneuriat, de l'attractivité résidentielle de la campagne. Mais ce constat dévoile également un fort déficit de jeunes actifs.

Les professionnels de l'accueil sont isolés sur leur territoire et ont besoin d'un soutien d'ingénierie pour animer un travail en réseau, favoriser la professionnalisation par des séminaires d'échange de pratiques, par des transferts de méthodologie et d'outils, par la création d'une banque de données d'expériences, de formations.

Il y a nécessité de comprendre les modalités d'actions collectives, d'élaborer des systèmes d'observation partagés, de fournir des outils d'aide à la décision et à l'évaluation, de comprendre les phénomènes migratoires.

Éléments de comparaison ²:

Les massifs (Corse incluse) représentent en France métropolitaine près de 30 % de la superficie, mais seulement 13,5 % de la population (en 1999). Cependant, **seul le Massif central connaît une baisse régulière de sa densité moyenne sur une longue période (30 ans)**. Cette différence est d'autant plus significative que le Massif central est le seul à inclure les capitales de deux régions en son sein et qu'il est le plus vaste des massifs (17 %, soit la moitié de la surface totale des massifs).

Densité (habitants par km²)

	1968	1982	1999
France métropolitaine hors massifs	111,8	122,8	132,6
Massif des Vosges	78,2	79,3	81,6
Massif du Jura	42,3	47,4	53,5
Massif des Alpes	41,1	49,9	60,3
Massif des Pyrénées	27,5	26,5	26,5
Massif central	47,3	47,3	46,3

Source : INSEE, recensements de la population 1999 avec périmètre Massif central sans le Morvan

La population du Massif central et des Pyrénées est âgée et les classes d'âge des plus de 60 ans approchent du tiers de la population des plus de 15 ans.

Part des retraités dans la population de 15 ans et plus

	1990	1999
France métropolitaine hors massifs	19,4	21,5
Vosges	22,1	24,5
Jura	20,1	21,9
Alpes	18,9	21,3
Pyrénées	21,5	30,6
Massif central	21,8	27,2

Source : INSEE, recensements de la population 1999 avec périmètre Massif central sans le Morvan

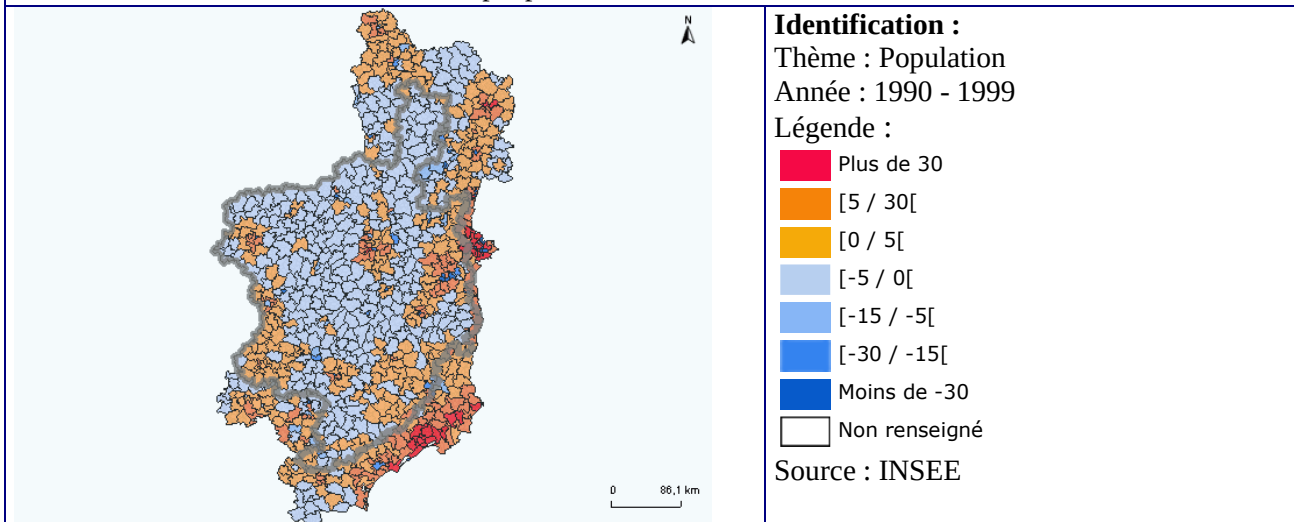
² En annexe : tableau comparatif entre les massifs

- *indicateurs*

(source : observatoire des territoires – volet montagne)

Carte n°1

Indicateur : Evolution de la densité de peuplement

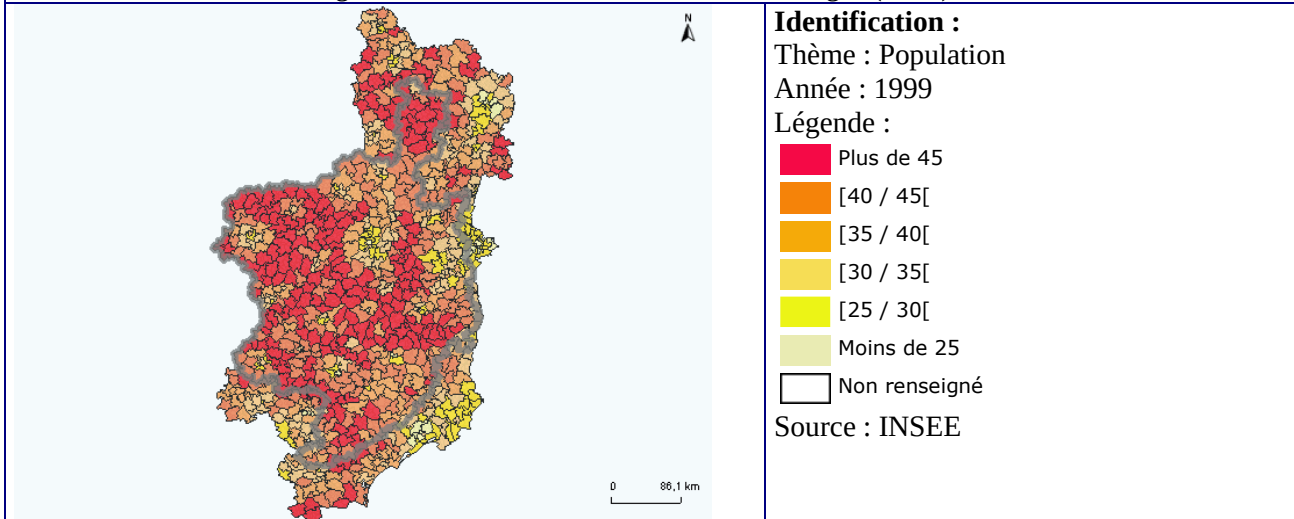


Commentaires :

La densité de population est en nette diminution. Le Massif central subit des forces centrifuges amenant sa population à se concentrer sur les zones limitrophes et les grandes agglomérations. Point positif, cette faible densité globale est contrebalancée par une bonne occupation du territoire et une accessibilité en voie d'amélioration.

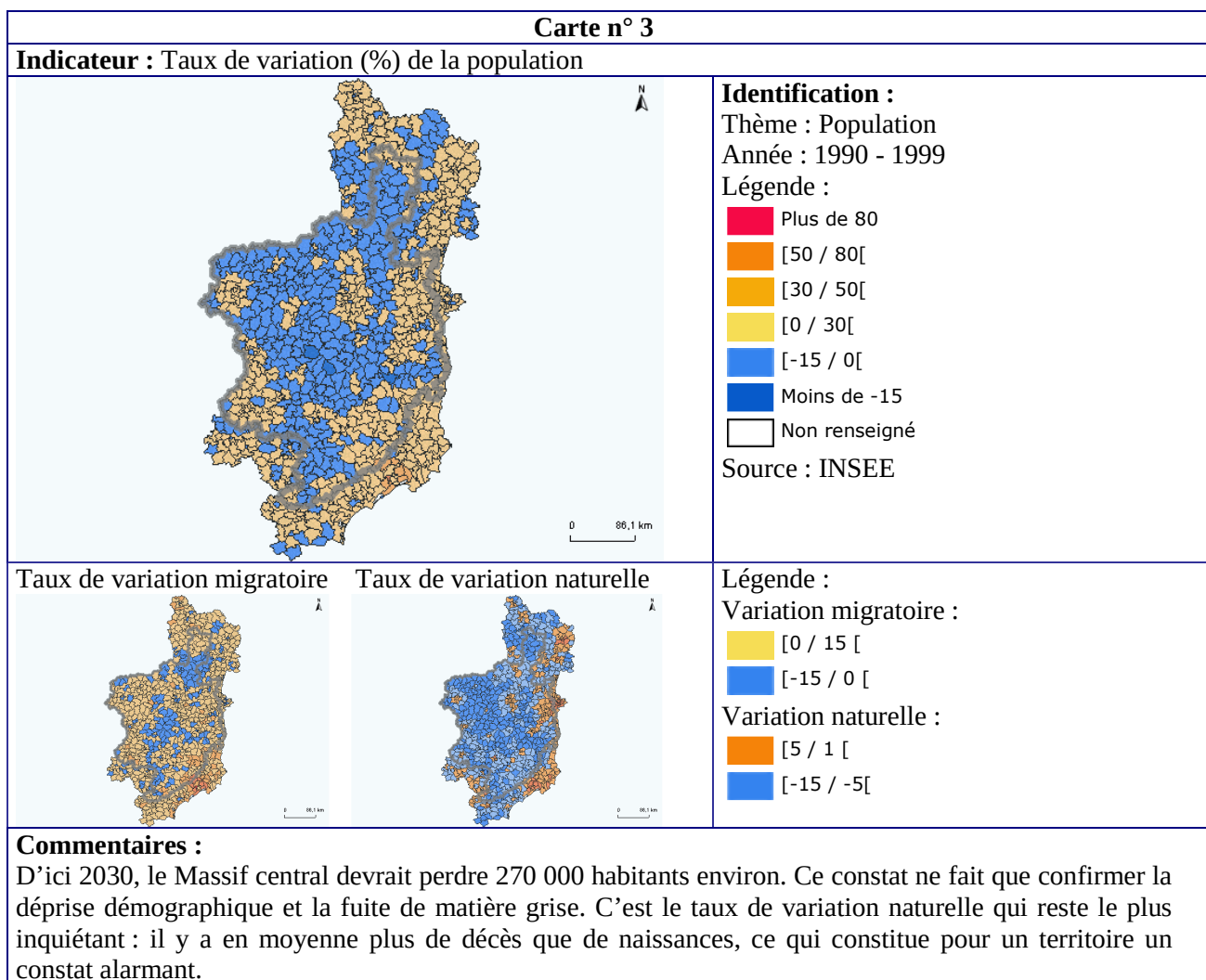
Carte n°2

Indicateur : Part des ménages de retraités dans l'ensemble des ménages (en %)



Commentaires :

On retrouve ici les grandes disparités du Massif central, confirmées par l'indice de jeunesse de 0,8 calculé pour 1999. Le territoire connaît une arrivée importante voire un retour de jeunes retraités et un fort départ de jeunes actifs. Ainsi le Massif central est confronté à un problème de taille : le renouvellement générationnel, ce qui pourrait bientôt se répercuter sur l'activité économique et l'emploi.



Des entreprises industrielles et artisanales présentes sur tout le territoire

En dépit d'une image rurale, le Massif central dispose d'une présence industrielle et artisanale uniformément répartie sur l'ensemble du territoire, de pôles de compétences, d'une offre d'enseignement supérieur et de recherche, de villes moyennes dynamiques. Cette spécificité industrielle est héritée de la première Révolution industrielle (exploitation des minerais, aciéries, textiles...), des guerres ou des manufactures de l'époque moderne (arts du feu, verre, papier...). Ce développement industriel et artisanal trouve l'essentiel de son origine dans la présence de ressources naturelles, mais aussi dans le dynamisme et le savoir-faire de ses habitants. De grandes entreprises comme Michelin, Ratier, Lapeyre, Legrand, SAGEM, sont originaires du Massif central. Elles génèrent un tissu local de sous-traitants, sont porteuses à l'échelle nationale et internationale d'une image d'excellence économique et d'innovation technologique. Même dans les régions dont les métropoles sont en dehors du Massif, la présence industrielle est forte : ainsi, c'est notamment dans l'arrière-pays que sont installées les usines en Languedoc-Roussillon.

En 2001, 23 500 entreprises industrielles employaient près de 300 000 salariés. La part de l'emploi industriel dans l'emploi total y est de 18 % plus élevée que pour l'ensemble des régions métropolitaines. Un emploi sur trois se compte dans l'industrie et notamment dans l'industrie des biens intermédiaires. Cette industrie répartie est fragilisée par les délocalisations et par les difficultés à trouver des repreneurs ou des cadres.

En revanche, le taux d'emploi dans les services aux entreprises est inférieur à la moyenne nationale et même inférieure à celui des autres massifs.

Un tissu de petites entreprises ou de très petites entreprises, à la capacité d'innovation importante, associée à la pérennité toute particulière des entreprises nouvelles, caractérise le paysage industriel. Cinq ans après leur

création, 71 % des entreprises dans le Massif central sont toujours en activité contre 67 % en moyenne nationale.

Le Massif central est l'un des premiers territoires à avoir suscité la création de Systèmes Productifs Localisés (SPL) dans des secteurs aussi différents que la filière bois, la mécanique ou le textile.

Les SPL situés sur le massif :

Auvergne :

Mécatronique (Montluçon)
Coutellerie (Thiers)
Bois (Aurillac)
Plasturgie (Sainte-Sigolène)

Languedoc-Roussillon :

Textile (Cévennes)
Mécanique (Alès, Cévennes)

Limousin :

Porcelaine (Limoges)
Chaîne graphique (Limoges)

Midi-Pyrénées :

Textile (Olmes, Montagne Noire)
Granit (Sidobre)
Salaison (Lacaune)
Bois, meubles (Aveyron)
Mécanique (Sud-Ouest, Massif central)

Rhône-Alpes :

Textile (Roanne)
Mécanique (Sud Loire)
Textile de santé (Saint-Etienne)
Charpente, bois (Loire)

REVENUS-SALAIRES

Salaire net horaire moyen en € selon la catégorie socioprofessionnelle en 2002

	Territoire					Zone de comparaison	
	Ensemble	Temps complet	Temps partiel	Temps complet		Ensemble	Temps complet
				Hommes	Femmes		
Ensemble	9,82	10,02	8,83	10,42	9,26	11,21	11,49
Chefs d'entreprise et cadres	19,95	20,11	18,68	21,08	16,86	22,03	22,21
Professions intermédiaires	11,52	11,54	11,39	11,88	11,01	12,01	12,03
Employés	8,01	8,30	7,29	8,65	8,15	8,25	8,48
Ouvriers	8,08	8,10	7,86	8,26	7,14	8,42	8,49

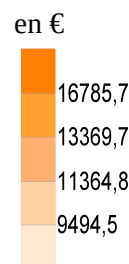
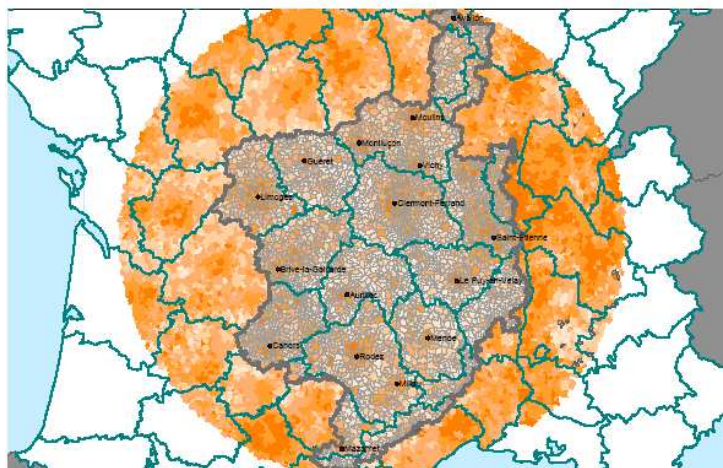
Source : Insee, DADS

* : inclus les apprentis et les stagiaires

Territoire = Massif central ; zone de comparaison = France métropolitaine

Source : INSEE

Revenu net moyen imposable des foyers fiscaux en 2002



Massif central : 13 702 €

France : 16 122 €

Source : INSEE

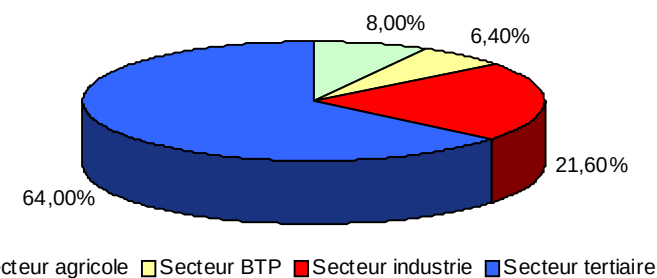
Situation dans le Massif central

Etablissements actifs au 01/01/2004

	Nombre d'établissements			Evolution 1995-2004	
	Ensemble	moins de 10 salariés	50 salariés ou plus	Territoire	Zone de comp.
Ensemble	174 619	161 632	2 026	5,1	12,6
Industrie	23 383	19 107	950	-5,3	-4,3
dont IAA	6 469	5 768	150	-9,8	-8,7
Construction	26 293	24 507	138	3,0	9,3
Commerce et réparations	46 632	43 737	358	-4,4	1,3
Autres services	78 311	74 281	580	16,7	25,2
dont : services aux entreprises	19 910	18 066	321	33,7	40,7
dont : services aux particuliers	29 206	28 348	45	8,0	16,2
dont : éducation, santé, action soc.	20 220	19 868	66	18,0	26,3

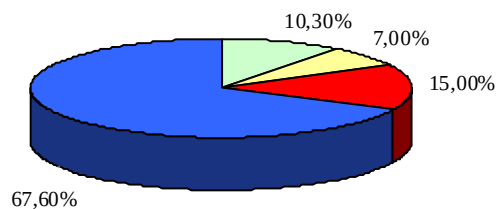
MASSIF CENTRAL

Répartition des emplois par secteur d'activité en 1999

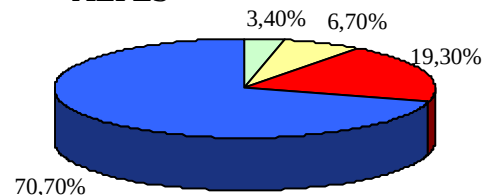


Territoire = Massif central ; zone de comparaison = France métropolitaine
Source : INSEE

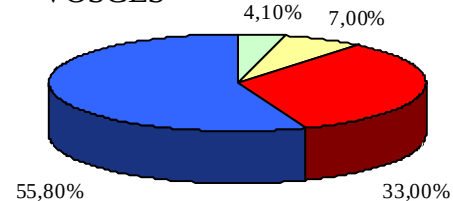
PYRENEES



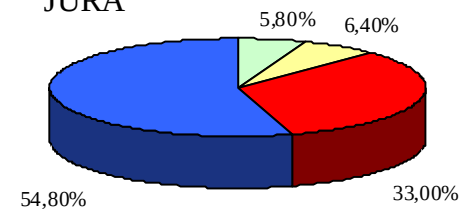
ALPES



VOSGES



JURA



Répartition des emplois par massifs en 1999

Périmètres des massifs et Pôles d'excellence rurale



Fiche cartographique : l'attractivité des territoires

Source des données : DIACI

Périmètre de massif

Commune classée dans un massif

Pôles d'excellence rurale retenus à la 1ère vague (juin 2006) par type

- Patrimoine, tourisme
- Bio-ressources
- Services et accueil de nouvelles populations
- Technologies
- Mixte

Réalisation : DIACI - Observatoire des Territoires - 07/06/2006

Périmètres des massifs et Pôles de compétitivité



Fiche cartographique : l'attractivité des territoires

Source des données : DIACI

Périmètre de massif

Commune classée dans un massif

Pôles de compétitivité principalement concernés par un massif (représentation non exhaustive)

- Pôles mondiaux
- Pôles à vocation mondiale
- Pôles nationaux

Réalisation : DIACI - Observatoire des Territoires - 07/06/2006

Éléments de comparaison

Évolution de la répartition des activités selon les grands secteurs (en %)

	Emplois en 1990					Emplois en 1999				
	Agr	Ind	Const	Tert	Total	Agr	Ind	Const	Tert	Total
France hors massifs	5,3	22,2	7,2	65,2	100	3,9	17,7	5,7	72,7	100
Vosges	5,0	40,6	8,0	46,4	100	4,1	33,0	7,0	55,8	100
Jura	7,9	38,0	7,0	47,1	100	5,8	33,0	6,4	54,8	100
Alpes	4,5	22,5	9,2	63,8	100	3,4	19,3	6,7	70,7	100
Pyrénées	14,1	17,5	8,3	60,1	100	10,3	15,0	7,0	67,6	100
Massif central	11,4	24,9	7,4	56,4	100	8,0	21,6	6,4	64	100

Agr : agriculture ; Ind : industrie ; Cons : construction ; Tert : tertiaire Source : INSEE

La montagne est souvent associée au travail non salarié à travers l'agriculture et l'artisanat. De fait le travail non salarié est plus important dans les massifs que dans le reste de la France. Dans le Massif central et dans les Pyrénées, la part des indépendants dans l'emploi total est supérieure à 50%, c'est dire l'importance dans le Massif central d'une organisation sociale fondée sur des petites structures familiales.

De plus, les différents massifs, à l'exception des Pyrénées, sont plus industriels que le reste de la France : à partir des années 1980, la désindustrialisation commence. Bien que cela ne soit pas tout à fait visible dans le Massif central, elle risque d'être d'autant plus forte que les emplois industriels ont un poids important.

Ainsi la dynamique d'activités et d'emplois du Massif central lui est-elle propre puisqu'il est le seul à cumuler les trois caractères de vieillissement précoce, de désindustrialisation et de pertes d'emplois liés à l'agriculture et à l'artisanat : les emplois tertiaires (notamment dans les services aux personnes âgées) y progressent plus qu'ailleurs en termes relatifs mais accusant un retard certain. Le Massif central concentre 16 % des pertes totales d'emplois non salariés de la France métropolitaine de 1990 à 1999 alors qu'il représente 6 % de la population et des emplois français.

Services aux entreprises et aux particuliers dans le Massif central – étude UCCIMAC, juin 2004

Le rapport secteur des services aux entreprises sur total des établissements est de :

- 0,17 au niveau national,
- 0,09 au niveau Massif central

Un réel sous-équipement est noté à l'échelle du Massif central.

Le rapport secteur des services aux particuliers sur nombre d'habitants est de :

- 0,007 au niveau national
- 0,008 au niveau Massif central.

Proportionnellement et logiquement, compte tenu de la dispersion des populations sur le Massif central, le taux d'équipements est meilleur dans le Massif central.

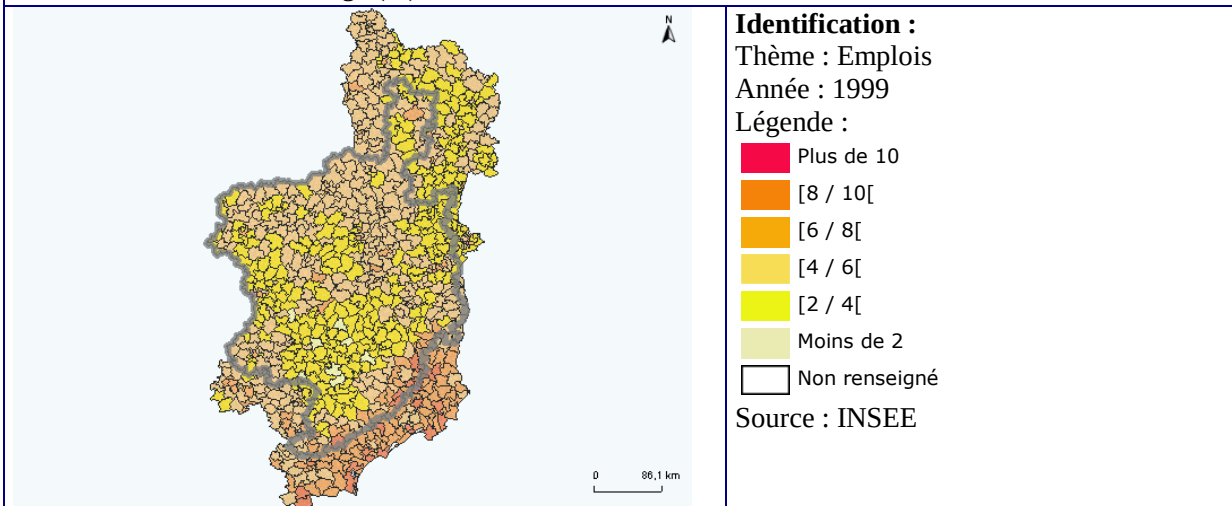
Lorsque l'on compare services aux entreprises et services aux particuliers, la différence est essentielle s'agissant de leur part respective, puisqu'au niveau France, les services aux entreprises sont majoritaires alors qu'ils sont nettement minoritaires au niveau Massif central.

Zone d'activité	Nombre d'établissements							
	France				Massif central			
	2003		1995		2003		1995	
	eff *	%	eff*	%	eff*	%	eff*	%
Services aux entreprises	472,3	52,5	350,1	48,3	18,9	40,1	14,5	35,5
Services aux particuliers	428,0	47,5	375,1	51,7	28,2	59,9	26,3	64,5
Ensemble	900,3	100,0	725,2	100,0	47,1	100,0	40,8	100,0

*(milliers)

Les écarts sont très importants en 2003. Les établissements appartenant au secteur des services aux entreprises ont une part de 52,5 % en France, de 40,1 % dans le Massif central.

Indicateur : Taux de chômage (%)

**Commentaires :**

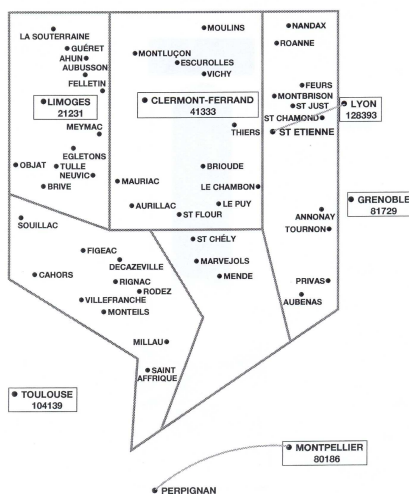
Cette carte dévoile un Massif central au niveau d'emploi plus qu'acceptable si l'on prend comme référence les statistiques nationales. Mais ces chiffres sont à corréliser avec la faiblesse relative de la population active par rapport à la population totale.

L'enseignement supérieur et la recherche

Quatre universités ont leur siège dans le Massif central : 2 à Clermont-Ferrand, 1 à Limoges, 1 à Saint-Etienne. L'état des lieux fait en 1999 (avant intégration du Morvan au périmètre du Massif) montre que treize villes moyennes disposent d'antennes universitaires : 5 en Auvergne, 2 en Languedoc-Roussillon, 3 en Limousin, 2 en Midi-Pyrénées et 1 en Rhône-Alpes (si l'on excepte le pôle Drôme Ardèche situé à Valence).

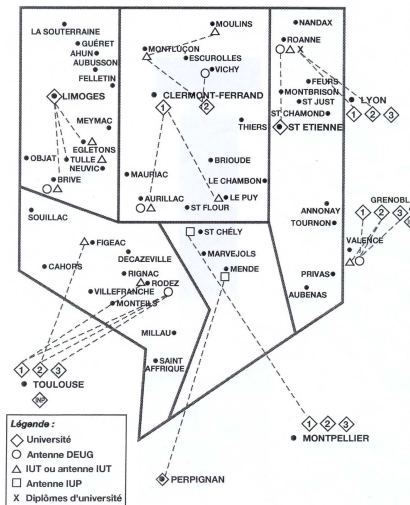
Ces 13 délocalisations relèvent de 9 universités différentes dans 5 académies différentes.

TOTAL des EFFECTIFS ÉTUDIANTS,
dans le MASSIF CENTRAL, tous dispositifs confondus
en 1997-98, par Académie



SUP'CONSEIL - septembre 1999

LES SYSTÈMES UNIVERSITAIRES
RÉGIONAUX dans le MASSIF CENTRAL



Pour la période 2000-2006, après une phase de collecte d'informations, une réflexion collective avec les présidents d'université a abouti à un schéma de structuration de coopération dans les domaines suivants :

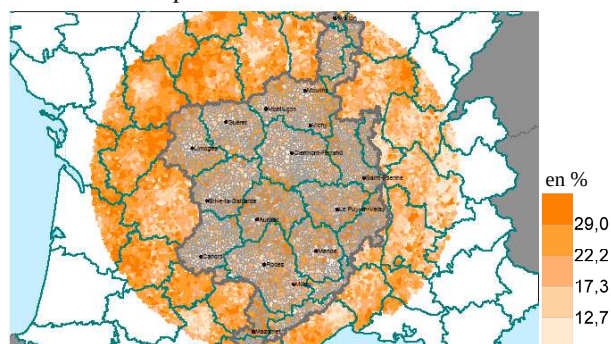
- relations internationales,
- formation continue,
- valorisation de la recherche et transfert de technologie,
- technologies de l'information, de communication et d'éducation.

Des collaborations sur la base de complémentarités existent par exemple dans plusieurs disciplines hospitalo-universitaires : rééducation fonctionnelle et chirurgie maxillo-faciale entre les CHU de Clermont-Ferrand et Limoges, douleur et transfusions sanguines entre les universités de Clermont-Ferrand et de Limoges.

Dans un contexte démographique difficile, le Massif central doit s'organiser pour proposer des offres de formation porteuses de réussite économique et de modernité, s'inscrire dans une politique de "niches" (exemples de la bio informatique à Aurillac, l'emballage au Puy en Velay, le génie civil à Egletons, le lycée hôtelier à Saint-Chély-d'Apcher, arts du bois à Château-Chinon) débouchant sur des offres d'emploi pour des jeunes diplômés. Les antennes universitaires ont été créées pour répondre à un besoin de démocratisation de l'enseignement supérieur. Elles sont aussi facteurs d'attractivité pour des villes moyennes. Ces antennes universitaires répondent à des besoins de services au public, de structuration de l'armature urbaine du Massif central. Elles doivent aussi être reliées au monde économique local et à des grands pôles d'enseignement et de recherche. La valeur ajoutée à l'échelle de massif pourrait être d'élaborer et de promouvoir une charte de l'accueil "packagée", de construire une communication sur l'offre Massif central à destination des étudiants étrangers, comme par exemple un site Internet en anglais. La jeunesse sera d'autant plus attirée dans le Massif central que les formations dispensées seront prometteuses d'emploi dans des secteurs technologiques à haute valeur ajoutée, à image de réussite économique et de modernité.

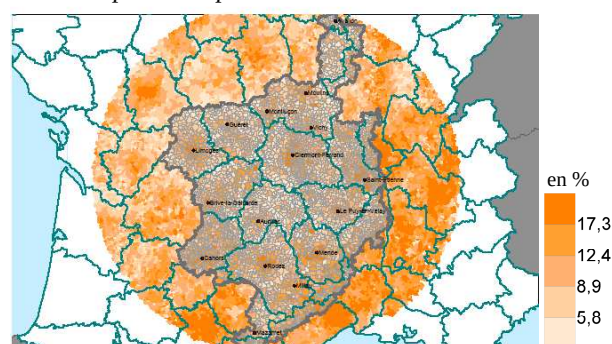
Des programmes de recherche sont conduits à l'échelle de massif associant des équipes universitaires de plusieurs régions : matériaux innovants, optoélectronique, technologie du vivant... Quatre groupements d'intérêt scientifique (GIS) existent depuis plusieurs années : fromages AOC, viandes, agriculture biologique, territoires ruraux sensibles. Un cinquième sur l'eau vient de se créer. Ces pôles scientifiques sont efficaces et reconnus pour la recherche et le développement à l'échelle du Massif central. Ils doivent s'affirmer encore plus dans une dimension européenne de recherche – formation – développement.

Part des sans diplôme en 1999



Massif central : 19,9 %
France : 19,9 %

Part de diplômes supérieurs au BAC en 1999



Massif central : 13,1 %
France : 17,6 %

Source Insee Portrait de territoire RGP 1999 mis à jour 07/04/05

Étude UCCIMAC dispositif de bourses Massif central 2003
Effectif du supérieur dans le Massif central
(départements non pris en compte : Aude, Rhône, Tarn et Garonne)

Auvergne (2002-2003)	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Total
	3 871	1 198	1 401	32 822	39 292
Midi-Pyrénées (2002-2003)	Aveyron	Lot	Tarn		Total
	2 002	906	4 652		7 560
Languedoc-Roussillon (2002-2003)	Gard	Hérault	Lozère		Total
	10 172	64 278	990		75 440
Rhône-Alpes (2001-2002)	Ardèche	Loire			Total
	1 173	19 945			21 118
Limousin (2002-2003)	Creuse	Corrèze	Haute-Vienne		Total
	645	2 484	16 229		19 358
Total Massif central					162 768
Total France					2 136 570
Part du Massif central					7,6 %

Sont recensés autour de 163.000 étudiants inscrits dans les établissements du supérieur.
Le rapport étudiants / population est déficitaire puisque les étudiants inscrits dans le Massif central représentent 7 à 8 % des étudiants inscrits en France alors que la population du Massif central représente 9,2 % de la population française.

Un territoire propice à l'élevage

La vocation d'élevage du Massif est traditionnelle. C'est la plus grande prairie naturelle de France. Plus de 80 % des terres agricoles sont destinées aux métiers de l'élevage. Plus de huit agriculteurs sur dix sont des éleveurs d'herbivores. Les résultats du recensement agricole 2000 confirment l'importance du troupeau bovin dans l'agriculture et la poursuite de l'accroissement du cheptel, notamment le secteur allaitant (33 % du troupeau allaitant national). Dans ces pays naisseurs, quatre principales races bovines : Salers, Aubrac, Limousin, Charolais, sont à la fois porteuses d'identité territoriale, de qualité, mais sont peu créatrices sur place de valeur ajoutée. Le Massif central produit aussi les $\frac{2}{3}$ du lait de brebis français dont la moitié est transformée en Roquefort et 40 % de la viande ovine nationale. L'agriculture emploie 8% de la population totale du massif, alors que sa part atteignait 12 % en 1988. Dans l'ensemble, les exploitations s'agrandissent, l'achat de matériel vise la performance.

En matière d'emplois, les industries agroalimentaires représentent un peu plus du quart des industries du Massif central, soit environ 13 % des industries agroalimentaires françaises. Toutefois, par rapport à la moyenne nationale, les filières produits carnés, industries laitières, produits végétaux et travail du grain sont surreprésentées tant en terme d'effectifs que de chiffre d'affaire, avec un poids important des petites entreprises.

Agriculture et transformation agro alimentaire

Vaste espace de rencontre entre 6 régions françaises, le Massif central couvre plus de 85 000 km² soit 15 % de la superficie française. Sur ce territoire regroupant 22 départements, vivent 7 % de la population française mais 14 % des exploitations françaises y sont installées.

Valorisant la moitié de ce territoire, en particulier par les productions herbagères, l'agriculture est le premier pilier de l'activité économique et de l'aménagement de l'espace.

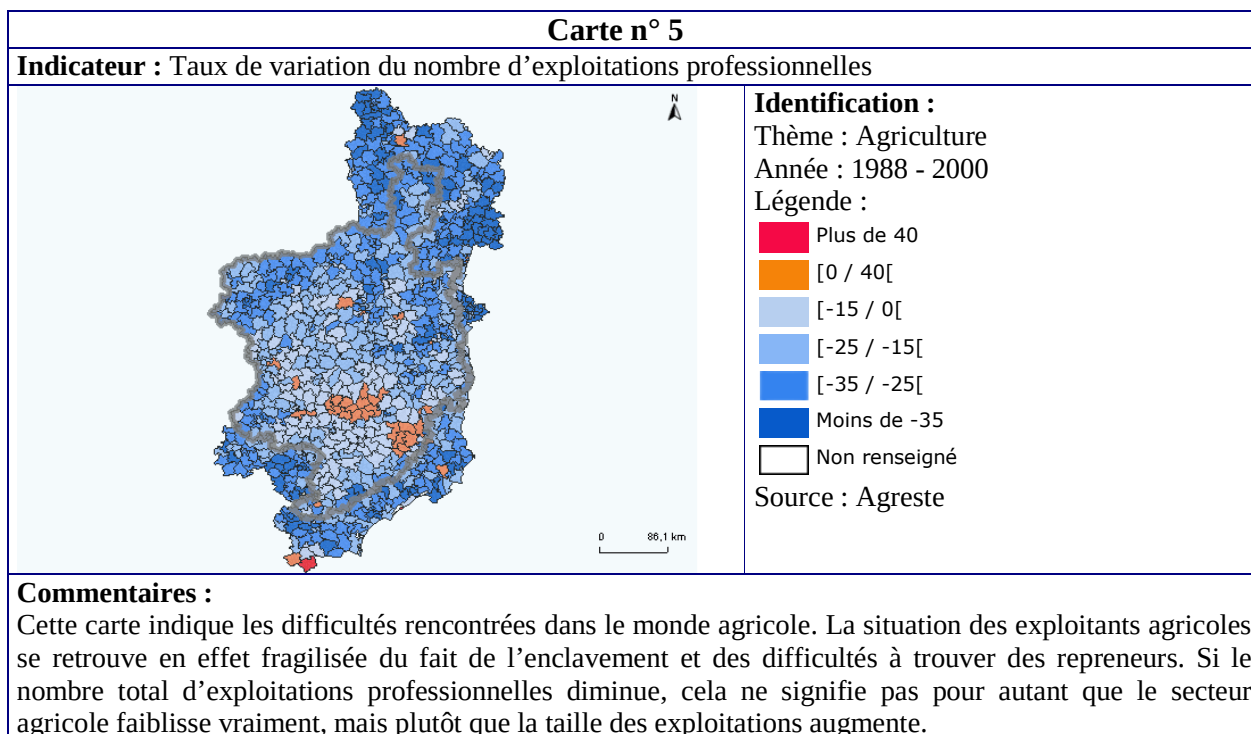
Le Massif central est une montagne habitée où l'agriculture aménage l'espace et crée des emplois.

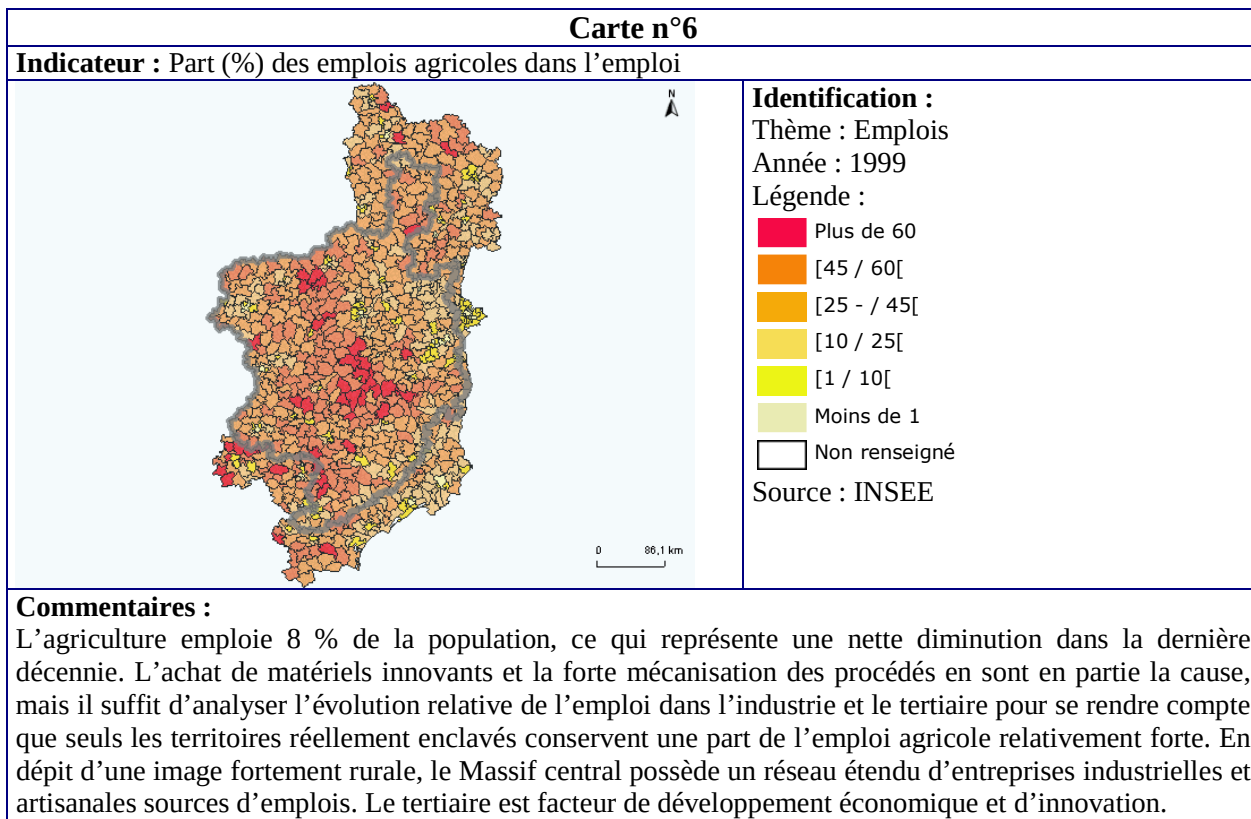
De part ses spécificités, altitude élevée (700 m) grande superficie, climatologie rigoureuse, l'agriculture du Massif central est principalement orientée vers les productions herbagères – 1/3 des vaches allaitantes françaises, 40 % des brebis, et 70 % du lait de montagne valorisé par des AOC de grande notoriété sont situés sur les massifs. Elles constituent l'activité principale d'une grande partie des 90 000 exploitations.

Le territoire possède de nombreux atouts mais l'agriculture du massif n'échappe pas aux grandes tendances de diminution du nombre d'exploitations agricoles et de difficultés de renouvellement des générations.

Toutefois, malgré ses handicaps naturels et un revenu agricole moyen correspondant à 50 % de la moyenne nationale, l'agriculture du massif veut rester fidèle à sa tradition d'excellence et réaffirmer sa volonté de modernisation.

Indicateurs





Un impact fort de la forêt, mais une filière bois à dynamiser

Avec 36 % de taux de boisement (taux supérieur de 7 % à la moyenne nationale), les forêts occupent une part importante dans le paysage de l'Espace central* (2,7 millions d'hectares, 89 % de forêt privée avec une surface moyenne de 2,96 ha). Majoritairement feuillues, elles font l'objet de nombreux enrésinements. L'arrivée au stade de récolte des peuplements résineux récemment introduits et surtout ceux du Douglas, constitue l'atout maître du Massif central en matière forestière. Le morcellement de la propriété, l'isolement du massif, la difficulté d'exploitation, une certaine difficulté de circulation constituent des contraintes sérieuses. Les transports du bois, en particulier la sortie du massif, ne peuvent s'organiser qu'à une échelle plurirégionale.

La structure des emplois (36 600 avec la fabrication de meubles) sur ce territoire montre une forte spécialisation dans les secteurs de la sylviculture, de l'exploitation et des services forestiers, du sciage et du rabotage du bois, dans la fabrication de charpente et de menuiseries ainsi que dans la fabrication de meubles. Cependant toutes ces activités, hormis la sylviculture, ont vu leur part dans l'emploi total diminuer entre 1990 et 1999.

Les deux atouts du massif – bois construction, bois énergie – sont facteurs de développement économique mais il y a nécessité d'organiser la filière pour l'enseignement, la recherche-développement et l'innovation, d'adapter des démarches, des actions et des structures interprofessionnelles au niveau du massif.

* Espace central, zone correspondant au zonage Massif central avec l'Indre et le Cher

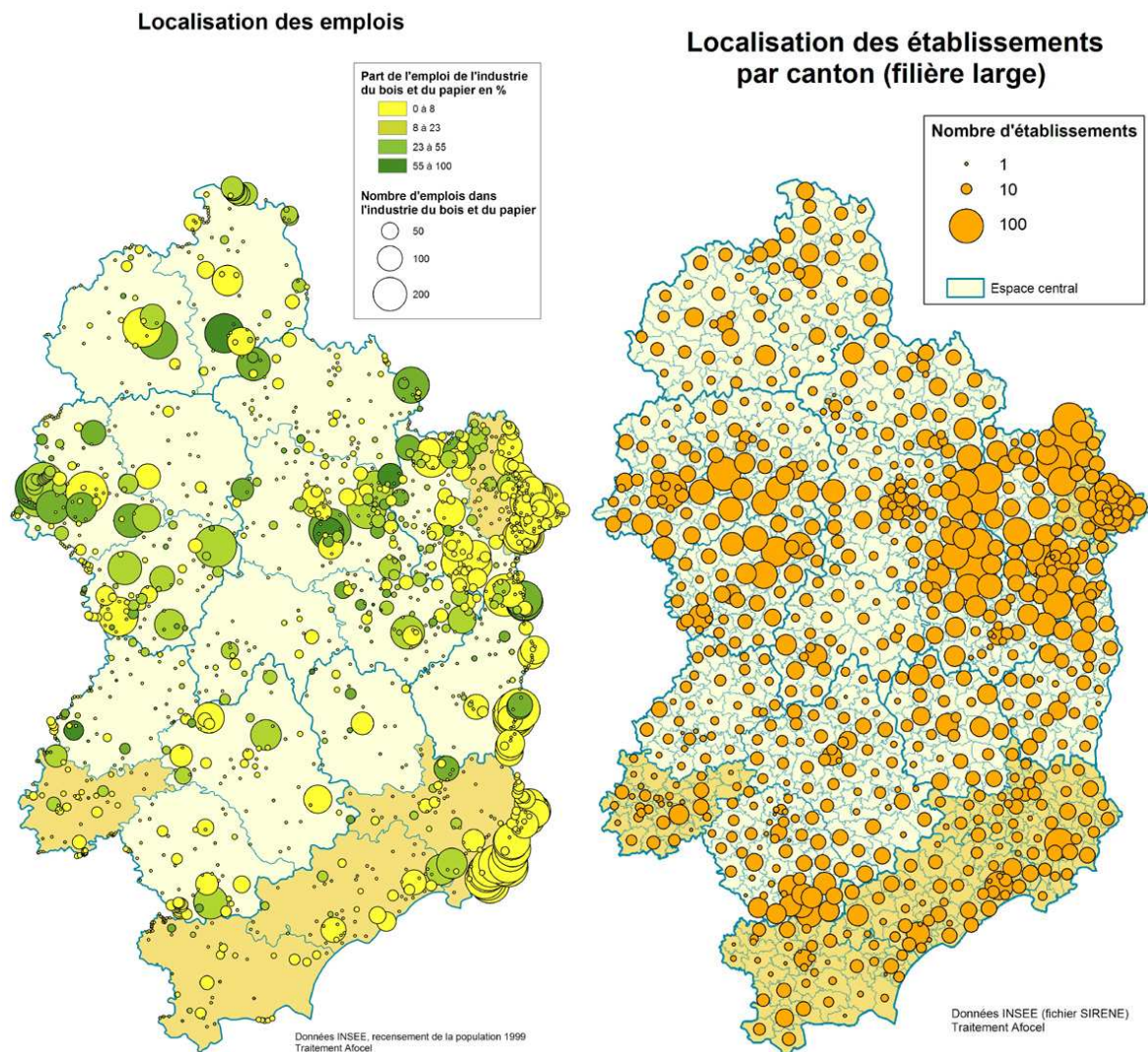
Le bois, un atout pour le développement économique du Massif

Le secteur forêt-bois du Massif central a connu des évolutions positives depuis une vingtaine d'années. Le fort accroissement du potentiel de la ressource bois du massif et des capacités industrielles, l'évolution de la demande des consommateurs favorable au matériau bois mais également à l'environnement ont permis l'émergence d'un secteur important.

Le bois dans la construction et le bois énergie sont liés l'un à l'autre à la lutte contre l'effet de serre. Ils ont une position concurrentielle qui s'améliore avec la hausse du prix des hydrocarbures fossiles. Ils sont complémentaires et permettent la valorisation locale d'une partie différente de la récolte supplémentaire attendue, plutôt du bois d'œuvre dans la construction, essentiellement des petits bois, sous produits et produits connexes pour l'énergie.

Un volume considérable de bois est déjà utilisé à des fins énergétiques : 3,8 Mm³, à peu près, sont brûlés sous forme de bûche, autoconsommés ou mobilisés par les circuits économiques non mesurés, et s'ajoutent aux volumes déclarés de bois de feu (310 000 m³), aux sous produits des industries et aux produits de collecte des déchets.

Carte n°7 la filière bois dans l'Espace central (Source : observatoire bois sur : www.adimac.com)



Un territoire approprié pour le tourisme de découverte et de nature

Les sites touristiques sont bien dispersés sur l'ensemble du massif. En 2001, 26 sites avaient attiré plus de 100 000 visiteurs : châteaux, villages et sites de caractères, grottes, parcs à thèmes et parcs animaliers. Plusieurs festivals ont une notoriété nationale voire internationale.

Hors résidences secondaires, la capacité d'hébergement est de 568 000 personnes, soit 16 % de la population résidente (13 % en moyenne nationale). Par rapport à la population, c'est dans les stations thermales et dans le sud du Massif central que cette capacité d'accueil est la plus importante.

Les emplacements de camping (79 000 emplacements) représentent près de 40 % de cette capacité d'accueil touristique. Le tourisme social y est également très présent.

Le parc de résidences secondaires est important : 14 % des logements possèdent une vocation de loisir contre 10 % sur le reste du territoire métropolitain.

Avec ses grands espaces et son patrimoine historique, le Massif central est attractif pour le tourisme de nature et de découverte. Du potentiel existe sur l'agritourisme, le tourisme d'espace, la remise en forme thermique et les tourisimes culturel et industriel.

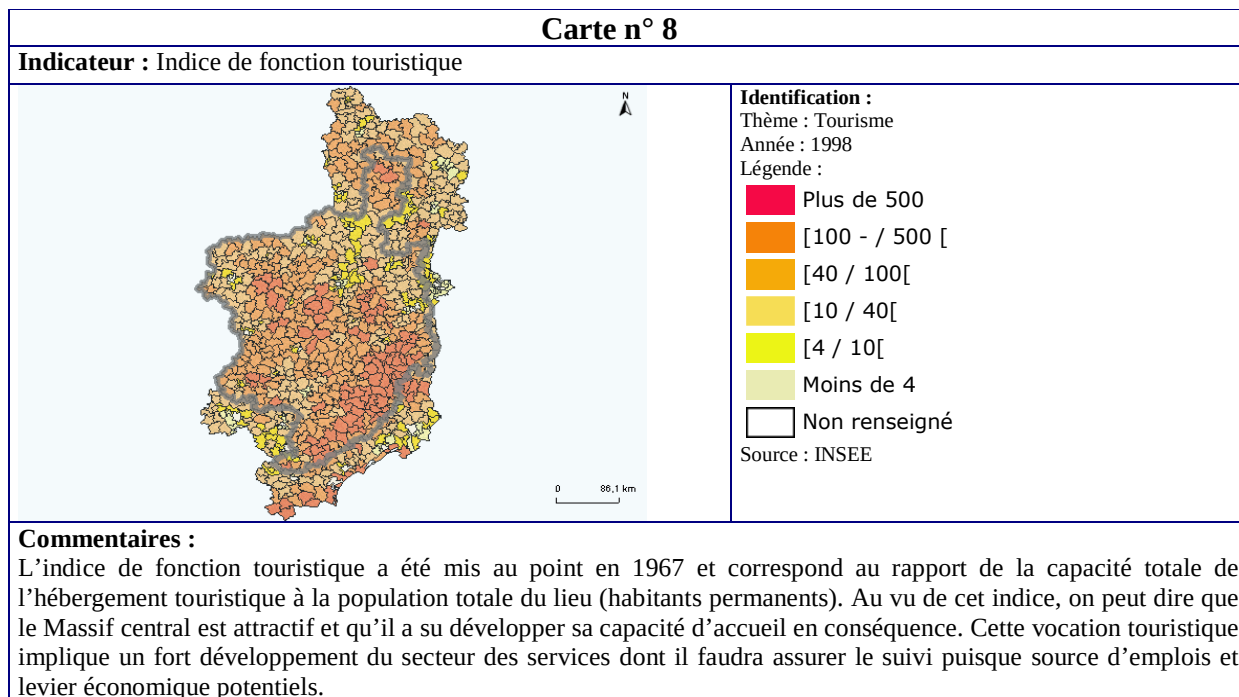
Le développement culturel, atout pour le tourisme

La culture joue un rôle important dans l'attractivité résidentielle d'un territoire. Elle crée du lien social, elle est mobilisatrice de différenciation positive. Créatrice d'emplois dans les secteurs des métiers culturels et artistiques, la culture peut aussi générer du développement économique local.

Le Massif central a une richesse et une diversité culturelles, possède des savoir-faire, des identités territoriales à faire émerger ou à faire renaître dans une expression contemporaine, porteuses de reconnaissance dans l'espace européen et dans la francophonie.

Des territoires du Massif ont engagé des démarches de valorisation du patrimoine et du paysage, comme par exemple les Pays d'Art et d'Histoire, ou du travail de la matière (les Pôles d'Economie du Patrimoine). Basées sur des éléments identitaires non délocalisables ou sur des savoir-faire issus du compagnonnage, elles permettent à la fois une appropriation du patrimoine par les habitants et un développement économique local. Elles sont également un facteur d'inclusion sociale et de qualification professionnelle.

Indicateurs



Un maillage de villes et de bourgs toujours vivants

Le Massif central se distingue par un relatif équilibre entre population rurale et population urbaine. Le maillage urbain est dense, constitué à la fois d'aires urbaines de grande, moyenne et petite taille et de bourgs ruraux.

Deux tiers des villes et des bourgs sont en zone de montagne et les douze villes moyennes structurant cet espace à dominante rurale sont encore mal reliées entre elles, rendant malaisée leur coopération.

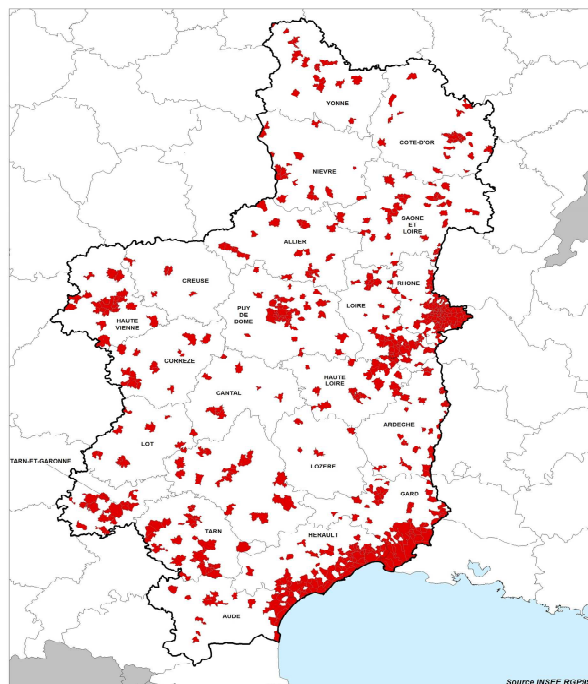
Trois agglomérations, Clermont-Ferrand, Saint Etienne et Limoges animent chacune une aire urbaine de plus de 200 000 habitants. Elles concentrent les emplois métropolitains supérieurs : universités, grandes écoles, laboratoires de recherche publique ou liés aux groupes privés.

Aujourd'hui les grandes métropoles Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux (surtout demain avec l'achèvement de l'A89) irradient de leur influence le Massif central. Ces territoires moteurs peuvent avoir des effets d'entraînement importants pour les territoires ruraux. L'ensemble des aires urbaines du Massif central regroupe 24 % du territoire, 62 % des habitants, alors qu'en France, l'espace à dominante urbaine regroupe 82 % de la population.

Des aires d'emploi sont situées dans l'espace rural : 10 % contre 6 % en moyenne nationale. Les aires d'emploi de l'espace rural ont ainsi une place prépondérante. Cinquante-six pôles en milieu rural offrent plus de 1 500 emplois et jouent un rôle similaire à celui des pôles urbains en matière d'attractivité commerciale et de services. De nombreuses entreprises artisanales de l'alimentation et de services sont installées en milieu rural. En 1999, plus d'un résident sur quatre vivait dans un espace à dominante rurale, hors aires d'emploi. Cette proportion est double de celle enregistrée au niveau national et concerne plus du tiers des habitants des départements du sud du Massif central.

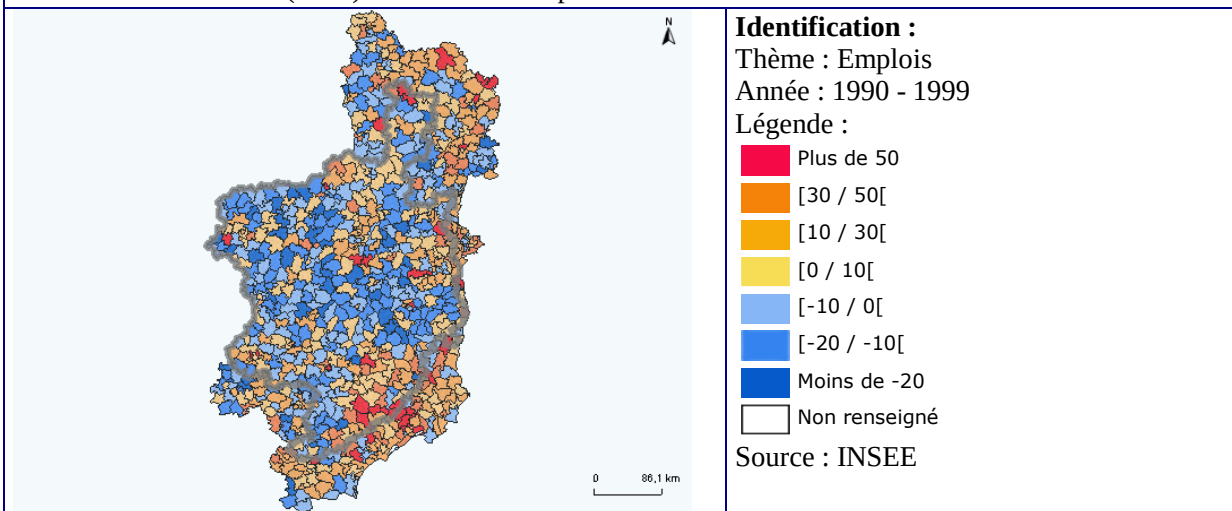
Les pôles de services intermédiaires (environ 400) offrent un éventail diversifié de commerces non alimentaires et de services courants dont le pouvoir attractif est relativement élevé. Ils correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels. L'essentiel des services courants est présent dans un maillage de 250 autres communes peuplées en moyenne de 1 500 habitants.

Carte n°9 : Les communes de 2 000 habitants et plus dans les 22 départements en partie ou en totalité dans le périmètre du Massif central (extrait étude CODE sur villes moyennes)



Carte n° 10

Indicateur : Evolution (en %) du nombre d'emplois au lieu de travail

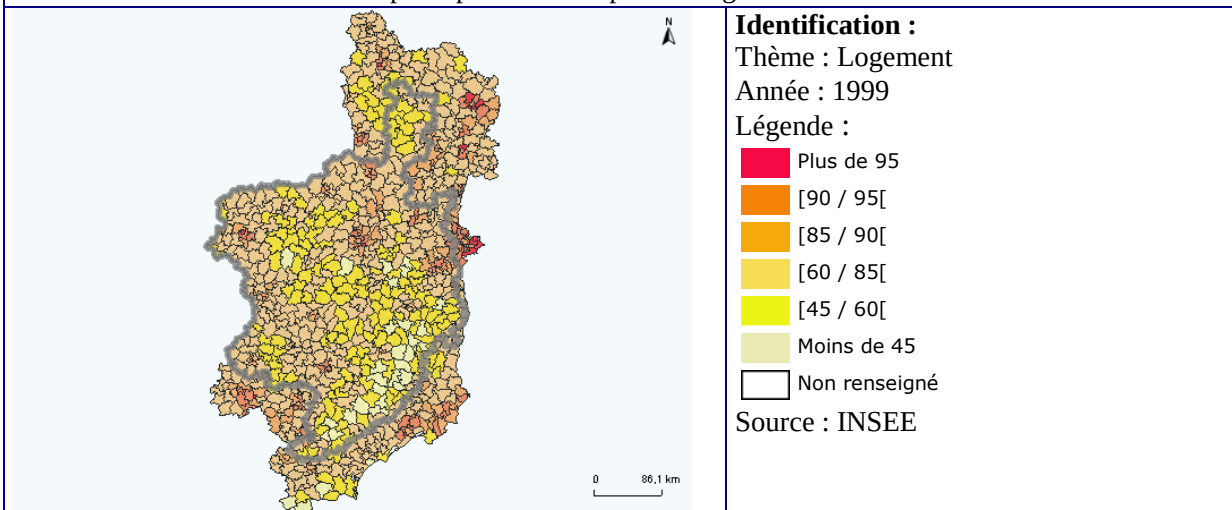


Commentaires :

Sur l'ensemble du territoire Massif central, le tertiaire mobilise le plus grand nombre d'actifs, c'est pourquoi l'augmentation de l'emploi est plus présente sur les principales zones limitrophes et urbaines. Les secteurs agricoles et industriels sont quant à eux durement touchés par la forte mécanisation et automatisation des processus de transformation qui contribuent à augmenter la composition organique du travail. Il convient donc de soutenir les pôles d'excellence et d'encourager les entreprises à rester compétitives voire d'attirer des créateurs d'entreprises sur le territoire.

Carte n° 11

Indicateur : Part des résidences principales dans le parc de logements



Commentaires :

A en juger par cette carte, la part des résidences principales n'est pas des plus fortes, ce qui tendrait à insinuer que la part des résidences secondaires et des logements vacants est importante. Cette constatation confirme l'attrait touristique et culturel des territoires du Massif central pour leurs qualités et spécificités. Il faut veiller à maintenir la population et à en accueillir de nouvelles par le biais d'une accessibilité simplifiée aux services et à l'habitat.

Territoires à enjeux

Densité faible, périmètres communaux étendus, régions petites (Auvergne, Limousin), tout ceci concourt à un déficit d'ingénierie, à un émiettement des moyens, à une difficulté à être visible à l'échelle nationale et internationale.

Depuis quelques années, l'intercommunalité recouvre un maillage couvrant la quasi-totalité du territoire. L'intercommunalité est complétée par des périmètres de projets : communautés d'agglomérations (une quinzaine), pays, parcs naturels régionaux (10). Comme dans beaucoup de régions, les intercommunalités, les territoires de projets sont parfois superposés, concurrents mais, dans cet espace à faible densité, à l'accessibilité encore un peu « rude », il existe des territoires de confins, des marches qui sont peu, voire pas du tout intégrés dans des espaces de projets ou intégrés à des espaces de projets dont les limites copiées sur les limites administratives (canton, arrondissement, département, région) ne prennent pas en compte les spécificités de ces territoires.

L'étude prospective de la DATAR « Quelle France rurale pour 2020 ? » fait apparaître essentiellement les espaces ruraux du Massif central dans la catégorie des campagnes fragiles (rural agricole vieilli et peu dense ; rural ouvrier), même s'il se dessine de nouvelles campagnes (rural à attractivité touristique et résidentielle, rural en transition) et que les campagnes des villes (périurbains de proximité, rural en voie de périurbanisation) se diluent autour des agglomérations. Des communes du Massif central sont engagées dans l'appel à coopération métropolitaine : le réseau Clermont-Auvergne-Métropole entre Clermont-Ferrand, Vichy, Aurillac, Le Puy ; Saint Etienne et Roanne dans la conférence des villes et agglomérations de Rhône-Alpes ; Albi, Castres-Mazamet dans l'aire métropolitaine toulousaine.

Sur cet espace majoritairement inclus en zone de revitalisation rurale (ZRR), les villes moyennes et les petites villes jouent un rôle majeur pour l'attractivité économique et l'inclusion sociale. A partir d'une typologie des villes moyennes, une étude faite en janvier 2006 par le cabinet CODE pour le commissariat à l'aménagement et au développement du Massif central montre les dénominateurs communs, les dynamiques en marche, les enjeux de développement :

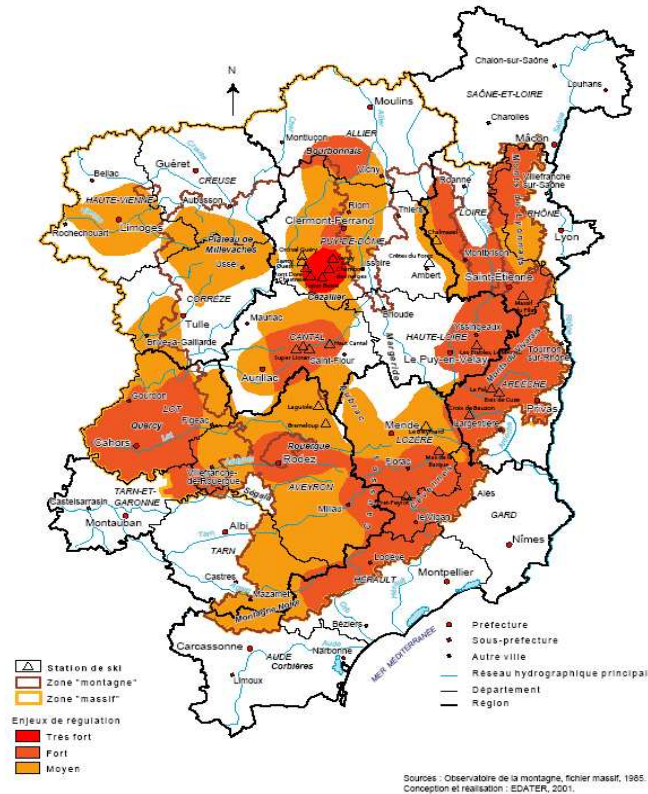
Tableau de Synthèse

TYPOLOGIE DE SYNTHÈSE DES VILLES MOYENNES	LES DENOMINATEURS COMMUNS	LES DYNAMIQUES EN MARCHÉ	LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT
Villes moyennes aux fonctions de centralités affirmées / influence élargie (agglomération - espace rural) - Aurillac  - Le Puy en Velay  Villes moyennes aux fonctions de centralités intermédiaires / influence concentrée - Mende  - Saint Flour  /  - Guéret  /  Villes moyennes aux fonctions de centralités fortes / pôle économique structurant et en « incertitude » - Rodez  Villes moyennes « polarisantes » / processus de « conversion économique et industrielle » - Roanne  /  - Montluçon  - Castres - Mazamet  Ville moyenne en mutation « positive » - Brive  Ville moyenne en mutation « incertaine » - Tulle  ➔ Rapport à l'enclavement :  Enclavement fort  Enclavement moyen ou faible  Bonne accessibilité	Le rapport à l'extérieur - Image floue voire négative - Un enclavement pénalisant (sauf Brive, Tulle, et, à un degré moindre, Montluçon) - Une attractivité démographique faible (vieillesse, solde migratoire  sauf Brive, Rodez, le Puy en Velay, Mende) - Des perspectives démographiques 2020 négatives (sauf Brive, Rodez, Mende) - Une attractivité et une structure économiques fragiles. Le fonctionnement interne - Des villes moyennes au rôle structurant important (concentration des fonctions) - Le poids des services, des équipements et de l'emploi publics sur la « ville centre » - Le rapport déséquilibré « ville-centre / périphérie » - Le développement de la périurbanisation, de l'étalement urbain et du mitage foncier - Une périphérie attractive / « cœur urbain » en déprise démographique - La chute importante du commerce de proximité - Une économie concentrée sur les agglomérations (& une périphérie rurale).	- Une couverture intercommunale systématique (Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes, Pays) - Un niveau d'équipement, de services et de fonctions sur les villes moyennes conséquent - L'affirmation de « pôles d'excellence économique » - Des Z.A.E. aménagées et « dédiées » - Des équipements TIC généralisés - Le développement de la fonction « universitaire-enseignement supérieur » - La carte de la culture, de la qualité urbaine et des équipements de loisirs / animation - Des politiques développées à l'échelle territoriale (économie, habitat, transports,...) - Un effort de planification et de structuration logistique et technique (SCOT, Projet d'Agglomération, Chartes de Pays, ...) - Un souci d'image et de « communications » (réelles et virtuelles) / extérieur.	Objectifs stratégiques - Poursuivre voire engager le désenclavement des villes moyennes - Relancer la démographie et rajeunir la pyramide des âges - Définir une complémentarité « centre / périphérie » & « urbain / rural » - Maintenir le niveau d'équipement et des services (notamment volet « santé / sanitaire / social / enseignement ») - Conforter l'attractivité et la diversité économiques - Maîtriser l'étalement urbain et le mitage foncier / périurbanisation - Développer l'enseignement supérieur - Qualifier l'image et la fonction culturelle. Outils / moyens - Politiques territoriales d'habitat, de services et de transport - Plate-forme de concertation « centre / périphérie » & « urbain / rural » - Maîtrise du foncier - Espaces d'accueil économique - Equipements en TIC - Ingénierie de développement, de planification et de marketing territorial. - Documents réglementaires (urbanisme, habitat, aménagement spatial, transports, ...)

Source : Cabinet CODE (synthèse étude villes moyennes – janvier 2006)

Carte n° 12 : les territoires à enjeux (source DRE Auvergne)

CARTE DES TERRITOIRES A FORTS ENJEUX DE REGULATION



Les infrastructures

D'îlot contourné, le Massif central devient espace de liaison ouvert sur l'Europe. Le Massif central, grâce à l'achèvement du plan autoroutier initié en 1975, se trouvera à l'horizon 2006, dans un positionnement central favorable à son rayonnement national et dans le sud-ouest européen. Mais aucun des 30 projets du Réseau Trans-Européen des Transports (RTE-T) ne traverse le massif.

L'A89 et la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) en cours de réaménagement à 2 x 2 voies, et la RN 88 Lyon-Toulouse, opération nationale pilote développement durable, vont permettre des liaisons transversales croisant les grandes liaisons nord-sud.

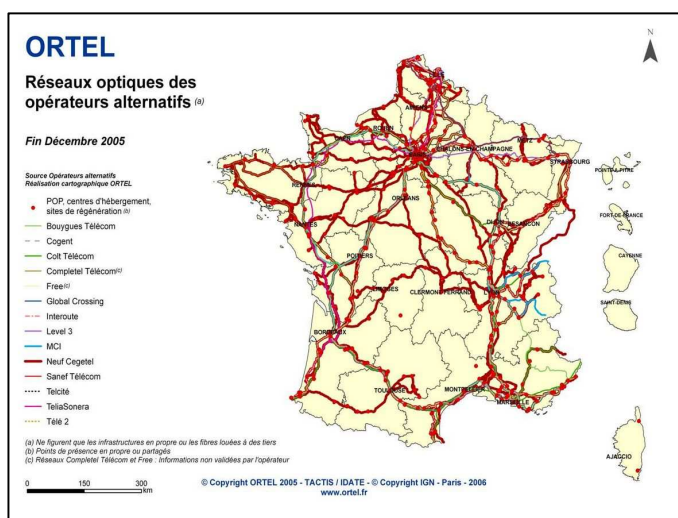
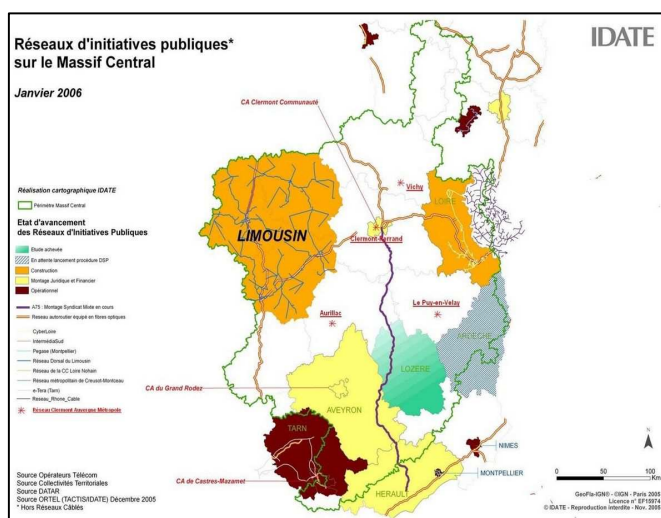
Si de réels progrès ont été enregistrés, l'accessibilité à Paris et à l'Europe demeure encore problématique en certains points :

- quatre des douze départements français, ayant une accessibilité médiocre ou très médiocre à Paris (plus de 3 heures) y sont situés : Lot, Lozère, Ardèche et Allier, sans compter les départements pourvus d'une liaison aérienne à Paris à des coûts aller-retour très élevés,
- cinq des huit aires urbaines durablement à l'écart des grands réseaux sont dans le Massif central : Castres-Mazamet, Aurillac, Aubenas, Decazeville, Villefranche-de-Rouergue.

Dans son rapport intitulé « l'exception territoriale, un atout pour la France », le Sénat relève 14 aires urbaines de + de 50 000 habitants ne disposant pas d'une desserte suffisante. Six sont dans le Massif central : Roanne, Rodez, Castres, Moulins, le Puy-en-Velay et Aurillac.

A part Saint-Etienne, aucune grande ville n'est reliée à Paris par TGV. Le réseau grandes lignes avec Paris n'a fait l'objet que d'une augmentation du nombre de dessertes quotidiennes et du niveau de confort mais pas de gain de temps. Les liaisons transversales internes, en particulier, Limoges-Lyon et Clermont-Ferrand-Bordeaux se sont dégradées. Le fret ferroviaire est peu développé et des lignes ont été désaffectées : des lignes desservant de grandes entreprises ont été récemment fermées. La part du ferroviaire dans le trafic de marchandises est légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Les couvertures téléphonie mobile et haut débit sont incomplètes en particulier aux marges des limites administratives départementales et régionales. Les entreprises ne s'installeront, ne se développeront, voire ne resteront que dans des zones bien desservies par les TIC.



L'échelle plurirégionale permet de développer en cohérence les travaux sur les interconnexions dans une logique de maillage interne et externe au Massif central afin de rendre chaque projet plus attractif à son échelle, de mutualiser des moyens, d'organiser la veille sur les techniques et sur les usages.

Les transports, un enjeu d'attractivité du territoire à développer

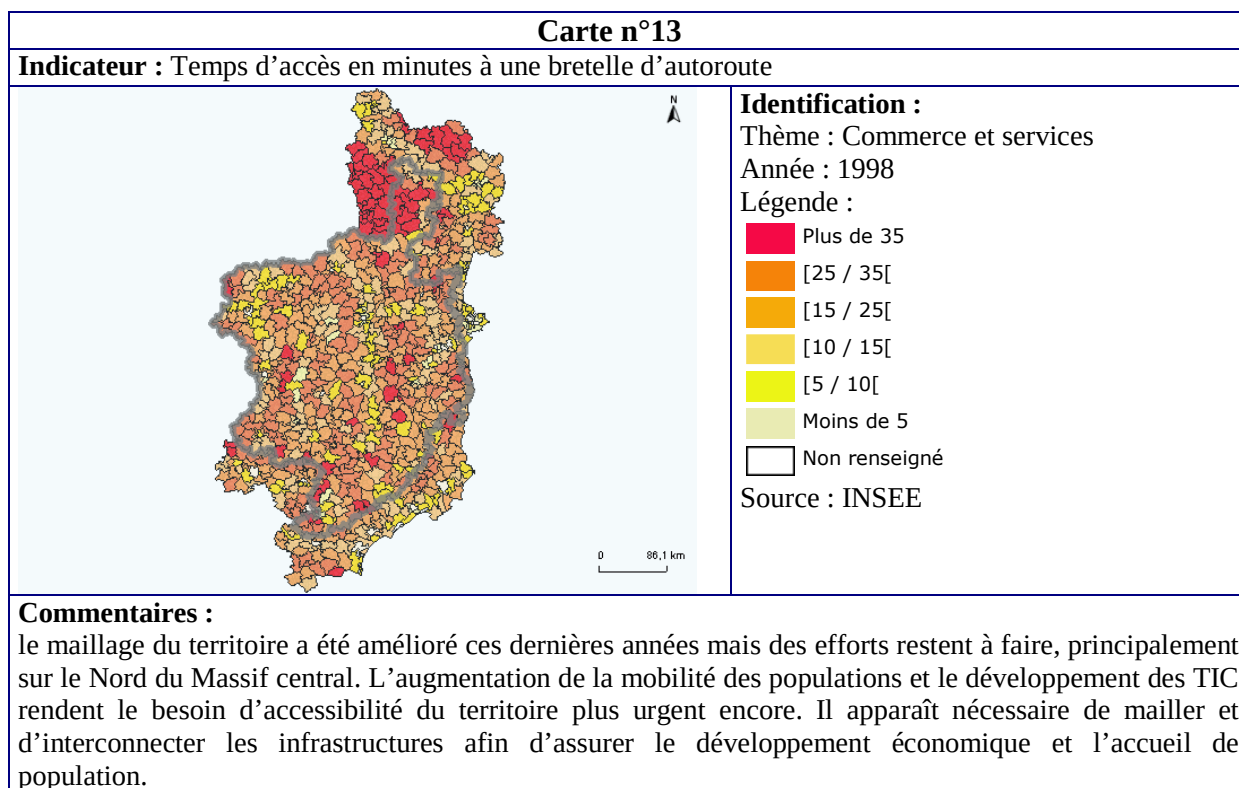
Si le Massif central présente un maillage industriel encore important, la nouvelle donne économique internationale impose une optimisation drastique de tous les facteurs de production. L'accessibilité par ses dimensions en temps de transports, qualité des dessertes, et les échanges d'information par le très haut débit en sont des éléments fondamentaux.

A l'heure des délocalisations, nombre d'entreprises remettent en cause leur implantation au sein du Massif central, faute d'un accès au haut débit et à des dessertes suffisantes pour l'acheminement des marchandises.

Le développement économique nécessite ainsi la poursuite du désenclavement déjà amorcé grâce au réseau routier Nord-Sud avec l'A20 et l'A75, et Est-Ouest encore en travaux avec la RCEA, la N88 et l'A89.

Par contre, le transport ferroviaire est en régression : abandon de liaisons internes, Paris à plus de 3 heures, régression du fret par fermeture de gares, abandon et non entretien de lignes.

Indicateurs



Présenté à travers les quatre grandes thématiques préconisées par la DATAR, le diagnostic territorial identifie des besoins prioritaires en matière de construction et de promotion d'offres, de protection et de valorisation de l'environnement, d'amélioration de l'accessibilité, de soutien aux pôles d'excellence.

Thème 1 : Economie (emploi et entreprises)

Opportunités	Forces	Faiblesses	Menaces	Besoins Identifiés
Présence de ressources naturelles permettant le développement industriel et artisanal	Présence industrielle et artisanale diffuse Grands donneurs d'ordre Organisation en SPL	Vieillessement de la population Image des métiers peu attractive	Début de la désindustrialisation et automatisation des processus de transformation Risque de perte d'emploi importante	Soutien aux pôles d'excellence et à la compétitivité des entreprises
Attractivité commerciale et de services	Pérennité des entreprises nouvelles Savoir-faire techniques des habitants Aires d'emplois situés dans l'espace rural	Problème d'emploi pour les conjoints Situation fragile des exploitants agricoles due à l'enclavement	Difficulté à trouver des repreneurs/créateurs d'entreprises Restructuration de l'agriculture	Accueil de créateurs et de repreneurs d'entreprises sur le territoire
	L'agriculture emploie 8 % de la population totale du massif	L'agriculture est le premier pilier de l'activité économique Revenu agricole de moyen correspondant à 50 % de la moyenne nationale	Phénomène de vieillissement de désindustrialisation de pertes d'emplois liés à l'agriculture et à l'artisanat L'agriculture du massif n'échappe pas aux grandes tendances de diminution du nombre d'exploitations agricoles et de difficultés de renouvellement des générations	Restructuration de l'agriculture

Thème 2 : Territoire (accessibilité et attractivité)

Opportunités	Forces	Faiblesses	Menaces	Besoins Identifiés
Regain d'intérêt pour les espaces ruraux	Solde migratoire positif	Erosion démographique due à un net déficit naturel		Accueil de nouvelles populations
	Bonne occupation du territoire	Déficit de jeunes actifs	Tensions sur le marché de l'emploi et sur l'activité économique	
	Accessibilité du territoire en voie d'amélioration	Image négative et vieillie		
Espace attractif pour le tourisme	Grands espaces Parcs naturels Sports de pleine nature Recouvrement de la quasi-totalité du territoire par l'intercommunalité – nombreux territoires de projets	Organisation de l'offre Mise en marché	Désaffection des clientèles	Construction et mise en marché des produits touristiques
	Offre d'hébergement diversifié	Qualité de l'hébergement en baisse	Friches touristiques	
Réseau d'acteurs organisés à l'échelle du massif	Recouvrement de la quasi-totalité du territoire par l'intercommunalité – nombreux territoires de projets	Présence d'espaces peu intégrés dans les territoires de projets dont les spécificités ne sont pas prises en compte	Déshérence des territoires	Maillage du territoire et interconnexion des infrastructures
		Emiettement des moyens et difficultés à être visible à l'échelle nationale et internationale	Perte de visibilité	
Positionnement dans l'Europe comme espace de liaison	Villes moyennes dynamiques Bonne accessibilité routière	Accessibilité à Paris et à l'Europe problématique dans certains territoires	Flux migratoires internes vers les grandes villes du massif	
	Equilibre entre population rurale et population urbaine	Aucune grande ville excepté Saint-Etienne reliée à Paris par le TGV	Perte d'attractivité	
	Positionnement des petites villes et des bourgs ruraux	Desserte ferroviaire Fret ferroviaire peu développé Peu de possibilité pour le report modal		
Positionnement dans l'Europe comme espace de liaison	Influence des grandes métropoles (Lyon, Toulouse, etc.)	Déplacements difficiles entre villes moyennes du massif		
Développement du secteur des services	Installation de retraités et de familles Création d'entreprises	Offre de services aux entreprises et aux habitants	Départ des entreprises	Maintien et développement des services

Thème 3 : Innovation, recherche, TIC, enseignement supérieur

Opportunités	Forces	Faiblesses	Menaces	Besoins Identifiés
Richesses non délocalisables	Présence de pôles de compétences Pôles de recherches structurés Enseignement supérieur bien implanté	Lisibilité à l'international Carrière des enseignants chercheurs	« Fuite » des étudiants et des chercheurs	
Secteurs de niches	Présence de Systèmes Productifs Localisés dans des secteurs variés	Offres de services pour entreprises et familles	Difficultés de recrutement	
T.I.C.E.	Secteur tertiaire facteur de développement économique et d'innovation	Couverture de téléphonie mobile et haut débit incomplètes	Désaffection des entreprises dans des zones mal desservies par les TIC	Développement des TIC sur tout le territoire
	Développement d'initiatives interrégionales grâce à des partenariats publics-rivés	Difficultés à monter des partenariats	Perte d'attractivité	

Thème 4 : Environnement, développement durable, climat et énergie

Opportunités	Forces	Faiblesses	Menaces	Besoins Identifiés
Vecteurs de nouvelles formes de développement économiques	Variété de paysages	Entretien des paysages		Mise en valeur du patrimoine naturel
	Présence de parcs naturels Environnement préservé			
	Productions non délocalisables	Promotion		
	Développement d'une grande biodiversité			Préservation des ressources naturelles
Marché en expansion	Ressources en bois Part importante des forêts dans le paysage	1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformations du bois Propriété morcelée Difficulté d'exploitation	Fermeture des paysages	
L'énergie hydraulique, le potentiel d'énergie de la biomasse sont à capitaliser dans la contribution du massif central aux énergies renouvelables	Filière bois énergie à développer Potentiel d'énergie éolienne	Organisation de la filière Pas de schéma d'organisation à l'échelle du massif	Dénaturation des paysages	Mise en valeur des potentiels en matière d'énergie renouvelable

Une évolution considérable depuis vingt ans

Le Massif central est parvenu à faire évoluer ses entreprises et ses exploitations tout en maintenant ses spécificités et en cultivant son savoir-faire. Son industrie, fortement orientée vers les biens intermédiaires et le secteur agroalimentaire, progresse tant au niveau de ses grands groupes de dimension internationale que de son tissu de petites entreprises. Au plan agricole, sur un territoire largement constitué de prairies, landes et parcours, plus de huit agriculteurs sur dix sont des éleveurs d'herbivores et, par ailleurs, la production agricole se maintient avec beaucoup moins d'exploitants. Grâce à ses hébergements touristiques, le Massif peut maintenant accueillir près de 600 000 personnes (16 % de sa population résidente). Si le Massif affiche encore un déficit en matière de fonctions métropolitaines supérieures, celles-ci ont progressé. En matière d'innovation et de recherche-développement, nombre d'initiatives plurirégionales et de pôles d'excellence ont vu le jour ces dernières années grâce à des partenariats publics-privés avec quelques axes porteurs : la qualité des aliments, la santé et la nutrition, la chimie de transformation et la durabilité des matériaux, la conception et la modélisation des machines-outils...

L'offre d'infrastructures de transports s'est incontestablement diversifiée et permet au Massif central d'envisager un avenir nouveau : s'affranchir de la contrainte de l'enclavement, se rendre rapidement dans les métropoles voisines, bénéficier de son positionnement central, proposer des alternatives face à la saturation des axes rhodanien et languedocien, attirer les visiteurs et les entrepreneurs en combinant les avantages liés à ses valeurs spécifiques et à l'ouverture extérieure. Pourtant, au sein des modes de transport, les liaisons ferroviaires restent un point faible et les relations entre villes moyennes du Massif doivent encore s'améliorer.

Dans le Massif central, les déplacements ne sont pas toujours faciles et beaucoup d'habitants vivent exclusivement dans leur bassin de vie. Si les bassins de vie urbains sont attrayants et possèdent nombre de services et si, jusqu'à présent, les temps d'accès aux services de base sont similaires à la moyenne nationale, le Massif aura du mal à maintenir des services suffisants dans ses 250 « pôles » faiblement peuplés en milieu rural : des politiques innovantes et adaptées aux contextes locaux doivent être inventées pour assurer à tous une équité d'accès aux infrastructures et aux savoirs.

De nombreux efforts ont été entrepris en faveur du patrimoine naturel et bâti sur les différents territoires du massif. Les parcs naturels régionaux et le parc national des Cévennes ont constitué une chance pour le Massif : ils ont été créés pour protéger et mettre en valeur des grands espaces ruraux habités et pour y promouvoir en bonne harmonie le développement économique (des activités, des emplois, des services) et la préservation du patrimoine naturel et bâti. Cependant, il reste beaucoup à faire dans ces domaines : sensibiliser les populations à la richesse et à la fragilité de leur patrimoine rural et bâti, promouvoir un tourisme de qualité, développer une politique cohérente et efficace du patrimoine rural et bâti à l'échelle du massif.

Des travaux conduits pour l'élaboration du schéma, des études disponibles au commissariat, de l'expérience accumulée auprès des interlocuteurs de terrain, le diagnostic stratégique du Massif central peut être résumé ainsi :

Ses atouts montagne partout habitée ; • grande qualité patrimoniale de ses territoires ; • structuration dominée par un semis de petites villes et de villes moyennes ; • occupation quasi totale du territoire et une accessibilité partout possible ; • espace rural avec entreprises industrielles et artisanales disséminées ; • qualité environnementale de son territoire ; • savoir-faire techniques des habitants ; • qualité de vie.	Ses faiblesses • image négative, vieillie ; • desserte insuffisante : fer, air, haut débit, téléphonie ; • déprise démographique et vieillissement de la population ; • maillage administratif pas toujours adapté aux problématiques rencontrées ; • déficit d'ingénierie ; • déficit d'entreprises de services.
Les menaces • anémie du tissu économique par déficit de population active ; • fermeture des paysages par « abandon » de l'élevage ; • restructuration de l'agriculture liée à l'évolution de la PAC ; • absence de repreneurs/créateurs d'entreprises ; • repli identitaire ; • désindustrialisation ; • diversification des zones rurales les plus éloignées.	Les opportunités • changement culturel : d'une logique de handicap à une logique de projet ; • réseaux d'acteurs organisés à l'échelle du massif ; • positionnement dans l'Europe comme espace de liaison ; • attractivité des territoires pour des populations urbaines françaises et étrangères ; • métropoles dynamiques et prospères en bordure du massif ; • volonté de construire des offres économiques différenciées, non délocalisables ; • pôles de compétence et de recherche reconnus à l'échelle européenne.

Le Massif central, du fait de sa diversité et de son positionnement géographique, subit des tendances centrifuges avec des régions limitrophes plus peuplées, plus créatrices de richesse économique. Il comprend une diversité de territoires avec des enjeux différents car la logique de découpage administratif a souvent eu pour objectif ou pour effet de fragmenter les territoires identitaires. Le Massif central est marqué par des identités culturelles fortes forgées par le relief et l'éloignement.

Étant largement issu d'une politique de compensation des handicaps de zone rurale, le Massif central présente une image encore insuffisamment positive bien qu'il soit devenu en quelques dizaines d'années un territoire qui s'organise, porteur de modernité, de richesse économique, de potentiel à exprimer.

Vu de l'extérieur, le Massif central présente trois spécificités majeures :

- c'est un espace rural de grande qualité patrimoniale avec une densité faible et une structuration dominée par un semis de petites villes ;
- cette faible densité se conjugue avec une occupation quasi totale du territoire et une accessibilité partout possible, à la différence par exemple des espaces ruraux scandinaves ou méditerranéens ;
- c'est un espace rural sur lequel des entreprises industrielles et artisanales (certains grands groupes d'envergure internationale en sont originaires ou y ont leur siège !) disséminées sur l'ensemble du territoire, créent de la richesse économique et valorisent des savoir-faire techniques.

Massifs français – le comparatif

Indicateurs	Massif central	Pyrénées	Alpes	Vosges	Jura
POPULATION					
Population en 1999	3 724 798 hab.	478 778 hab.	2 408 448 hab.	598 689 hab.	526 662 hab.
Taux de variation de la population entre 1990 et 1999	0,06 %	2,30 %	13,14 %	4,57 %	7,99 %
► Taux de variation naturel	-4,47 %	-5,47 %	1,51 %	0,51 %	1,98 %
► Taux de variation migratoire	4,53 %	7,78 %	11,63 %	4,05 %	6,01 %
Densité en 1999	44 hab./ km ²	41 hab./km ²	124 hab./km ²	99 hab./km ²	55 hab./km ²
Indice de jeunesse en 1999	0,80	0,63	1,19	1,07	1,28
LOGEMENT					
Pourcentage de résidences principales en 1999	64,68 %	58,44 %	61,97 %	78,89 %	75,28 %
Pourcentage de résidences secondaires en 1999	14,10 %	33,24 %	25,85 %	10,29 %	12,23 %
AGRICULTURE ET FORÊTS					
Superficie agricole (en ha) en 2000	4 370 016	509 214	937 283	271 930	413 818
Pourcentage de forêt / superficie totale en 2000	27,07 %	31,17 %	35,24 %	52,01 %	41,54 %
Evolution des exploitations professionnelles entre 1988 et 2000	-19,54 %	-1,23 %	-8,10 %	-17,52 %	-29,36 %
TOURISME					
Capacité d'accueil touristique totale en 1998	341 898	285 983	844 810	42 162	65 643
Indice de fonction touristique en 1998	64,49	146,66	160,24	32,56	49,91
EMPLOIS ET ECONOMIE					
Part de la population active dans la population totale en 1999	43,39 %	41,27 %	46,11 %	45,30 %	46,77 %
Pourcentage de chômage en 1999	4,27 %	5,28 %	4,34 %	3,80 %	2,91 %

Le Massif central et les autres massifs européens

Le rapport final 2004 de l'étude « Zones de montagne en Europe : analyse des régions de montagne dans les Etats membres actuels, les nouveaux Etats membres et d'autres pays européens »³ a, entre autres, rassemblé des données et des informations pour fournir un diagnostic sous la forme de trois typologies de zones de montagne, sur la base d'informations quantitatives disponibles :

- capital économique et social ;
- infrastructures, accessibilité et services ;
- occupation du sol et couvertures végétales.

Rapport disponible sous :

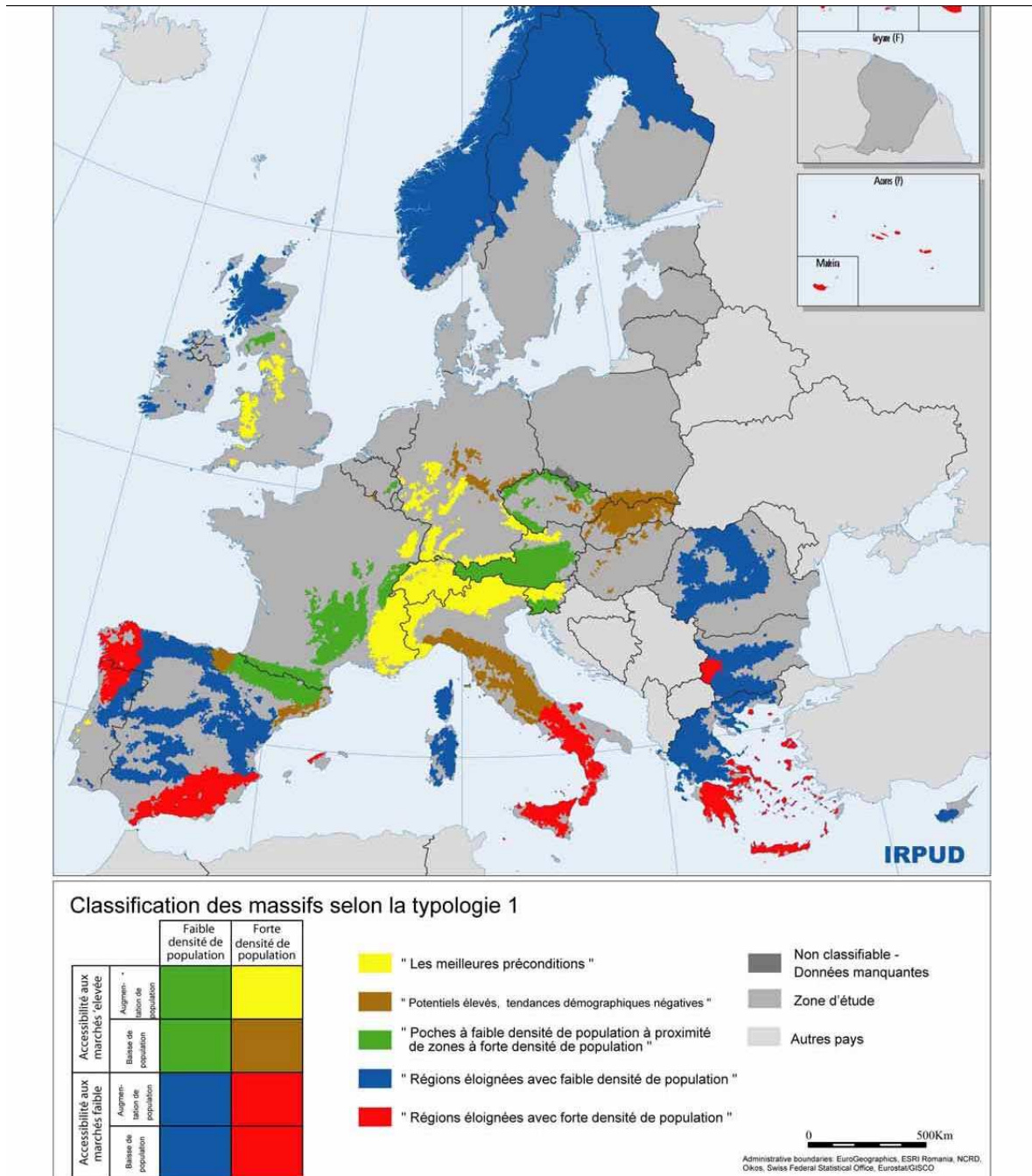
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/study_fr.htm

³ Contrat de la Commission européenne n°2002.CE.16.0.AT.136

Capital économique et social

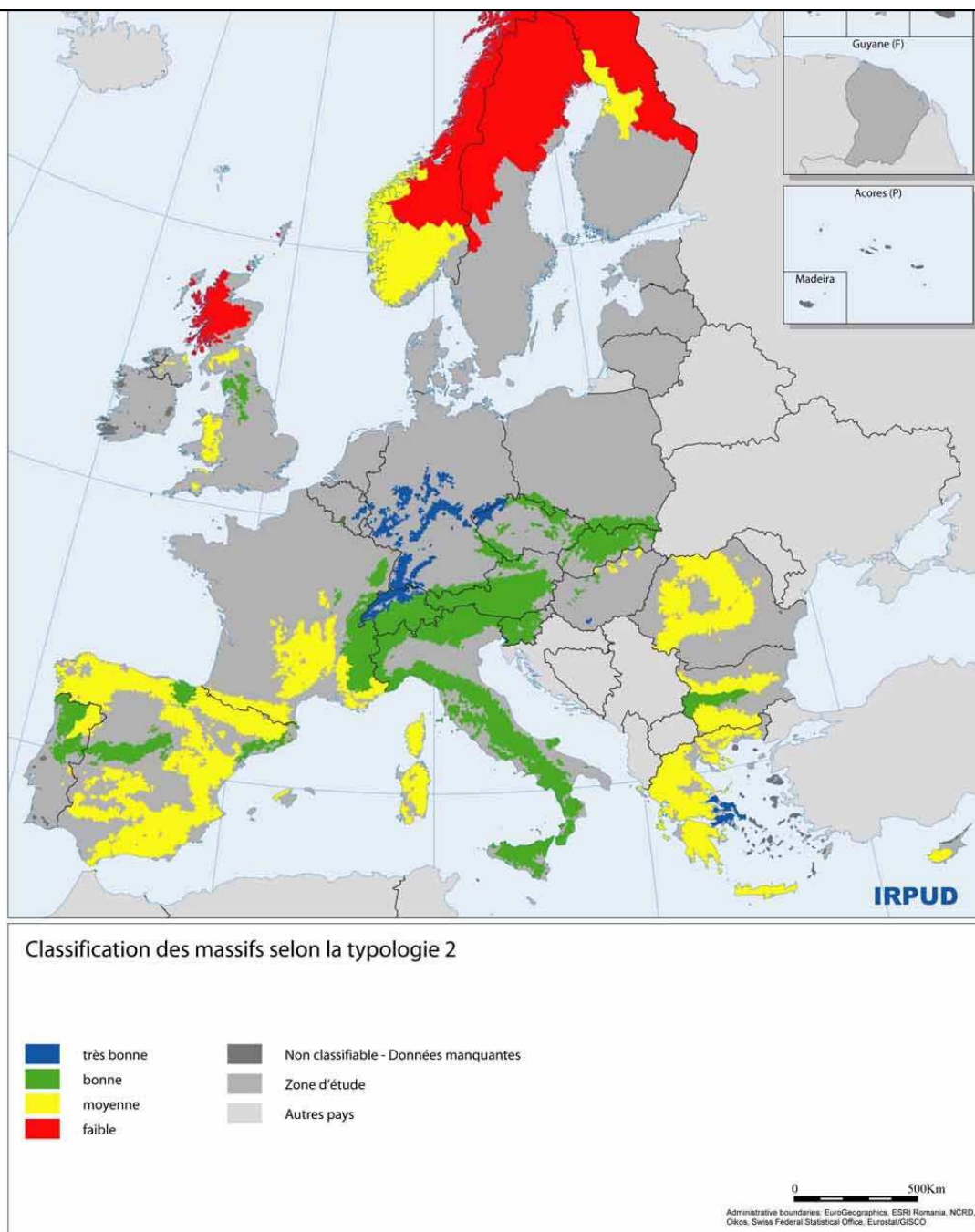
Combinaison de trois variables quantitatives basées sur le capital social et économique : densité de population, tendance démographique et accès aux marchés.

Le Massif central est classé dans « poches à faible densité de population proches de zones à forte densité de population » : accès élevé aux marchés et faible densité ; le rapport signale que la grande majorité de ces régions très proches de centres urbains majeurs affichent une croissance démographique, sauf le Massif central.



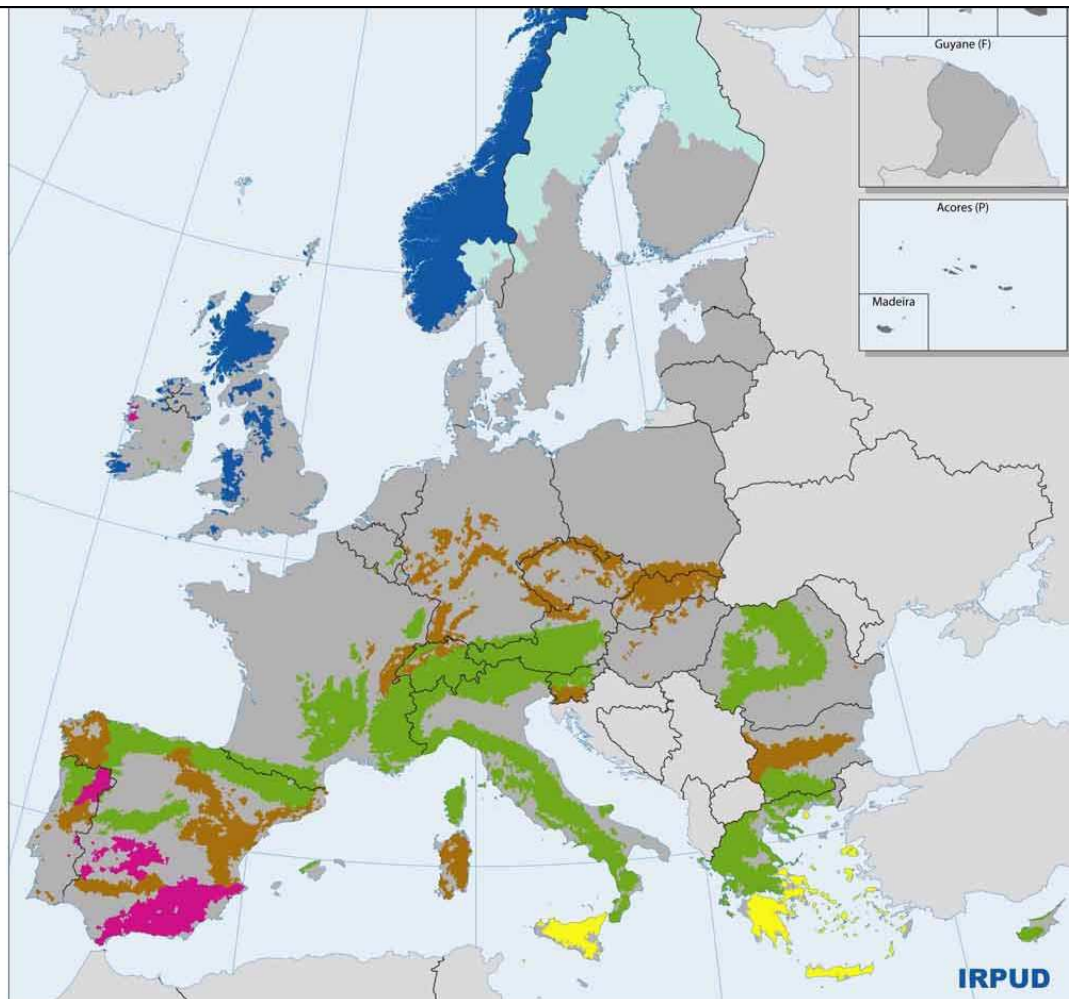
Infrastructures, accessibilité et services

Combinaison de plusieurs indicateurs ayant pour but de mesurer la qualité des infrastructures, le niveau de services des infrastructures sociales et le niveau d'accessibilité d'une région. Le Massif central est une zone de montagne à accessibilité moyenne, comme la Grèce ou le sud de la Norvège.



Occupation du sol et couvertures végétales

Utilisation de variables quantitatives pour mesurer l'équilibre relatif entre terres arables, pâturages, forêts. Prairies et forêts dominent dans le Massif central.



Classification des massifs selon la typologie 3

Equilibre relatif entre terres arables et prairies		Indice d'écart climatique			
		Faible		Élevé	
		Pente douce	Pente raide	Pente douce	Pente raide
Terres arables > prairies	Part de forêts élevée	X	X		
	Faible part de forêts élevée	X	X		
Terres arables < prairies	Part de forêts élevée		X		
	Faible part de forêts élevée				

■ Non classifiable - Données manquantes

■ Zone d'étude

■ Autres pays

0 500Km

Administrative boundaries: EuroGeographics, ESRI Romania, NCRD, Oikos, Swiss Federal Statistical Office, Eurostat/GISCO

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION STRATEGIQUE EX-ANTE PAR LE CABINET DELOITTE

Les recommandations du cabinet Deloitte chargé de l'évaluation ex-ante ont été prises en compte, d'une part, en continu dans le cadre de l'étude (cf. ci après), et, d'autre part, en fin d'évaluation selon les recommandations de la synthèse :

1) Prise en compte des recommandations dans le document de synthèse : Précision des objectifs stratégiques

Prise en compte du principe d'égalité homme/femme

La délégation aux droits des femmes, service administratif en charge de la parité, a été partenaire de la phase rédactionnelle du POP : à sa demande le paragraphe sur l'égalité homme/femme a été intégré dans la partie « enjeux et stratégies » du document.

D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de son suivi, les délégations départementales aux droits des femmes seront associées : un premier colloque « Talents de Femmes » organisé par l'Association des Femmes Entrepreneurs d'Europe (AFEE) auquel participait le Commissariat de Massif central s'est tenu à Clermont Ferrand le 26 juin 2007. Il a été suivi à l'automne d'une rencontre des déléguées aux droits des femmes de tous les départements du Massif pour avancer dans la genèse de projets portés par des femmes pour le développement d'activités permettant à des femmes de vivre et de travailler dans le Massif central

Pour mesurer d'éventuelles discriminations les indicateurs de suivi, quand cela a du sens, seront renseignés par sexe.

Enfin ces mêmes services administratifs en charge de la parité seront partie prenante des évaluations intermédiaires des actions au regard des principes d'égalité, pour que des corrections puissent être amenées au cours de la programmation.

Quantification des valeurs cibles du programme

Reflet de la pertinence des objectifs opérationnels et de l'atteinte du résultat attendu, elles ont été affinées action par action : elles continueront dans le cadre des études en cours conduites en partenariat avec l'INSEE et les services statistiques de la DRAF en matière de données numériques précises, avec les chambres consulaires et les interprofessions pour les filières concernées, d'être mesurées en tenant compte des limites géographiques particulières du Massif central grâce à la collaboration de la Faculté de Géographie de Clermont Ferrand

(Laboratoire du CERAMAC= centre d'études et de recherches sur le Massif central).

Finalisation du système d'indicateurs de suivi

Elle fait l'objet dans le même cadre que la quantification des valeurs cibles ci-dessus, et en fonction des indicateurs de contexte initiaux d'un travail qui se poursuivra tant sur la disponibilité des données que sur leur pertinence.

Il a été demandé aux porteurs de projets de fournir et renseigner des indicateurs objectivement observables qui seront intégrés dans la base PRESAGE de l'autorité de gestion.

Dispositif de mise en œuvre du PO

Animation

En complément du dispositif de gouvernance du POP qui se traduit concrètement par la co-gestion et la co-présidence de chacune des instances décisionnelles (comités de Massif, de suivi, de programmation) par les services de l'Etat (Préfet de Massif) et les collectivités territoriales (Présidents de Régions), les 6 Régions du Massif central ont fait le choix d'être chacune d'entre elles « chef de file référent » pour une thématique spécifique (agriculture, bois, accueil, services, environnement, tourisme et culture, TIC, entreprises/développement économique/recherche) : elles se rencontrent collectivement de façon régulière pour harmoniser leur approche et prioriser certaines orientations par filière.

Ces mêmes thématiques sont suivies par les agents du Commissariat de Massif, experts et référents techniques des Régions, qui réunissent des groupes de travail des correspondants des services déconcentrés de l'Etat dans les régions.

A l'occasion de mises en commun Etat-Régions, toutes les informations susceptibles d'être utiles auprès des acteurs de terrain porteurs de projets potentiels sont validées et communiquées. Sur le plan géographique, les mêmes agents du Commissariat suivent plus finement les 6 régions administratives en lien étroit avec les agents de l'Etat correspondants en Préfecture de Région (SGAR) NB : la complémentarité des PO régionaux avec le PO plurirégional (Massif) est particulièrement examinée à ce niveau.

Enfin les interprofessions, chambres consulaires (industrie et commerce, métiers et artisanat, agriculture) et structures associatives liées au développement qui se sont fédérées au niveau du Massif sont des interlocuteurs et partenaires privilégiés. Ainsi le « porter à connaissance » des thématiques et tant par les services de l'Etat que des Régions font que tout acteur/porteur de projet est informé des possibilités qui lui sont offertes et des circuits administratifs grâce à ce maillage du territoire.

Communication

Les étapes importantes de l'élaboration du POP dans la continuité de celle du Schéma de Massif central ont fait l'objet de communication plus institutionnelle et d'information grand public par voie de presse et autres médias.

Le site Internet www.massif-central-datar.gouv.fr met à disposition l'ensemble des informations nécessaires au dépôt d'un projet et au montage du dossier correspondant.

Dès l'automne, en accompagnement de la validation du POP, un plan de communication doté d'un budget spécifique (crédits d'assistance technique), assurant la visibilité et la transparence sur l'intervention et la plus-value de l'Europe sera conduit en cohérence avec les travaux en cours de la DATAR au niveau national.

Enfin un responsable « Communication » au sein du Commissariat de Massif sera nommé.

2) Prise en compte des recommandations lors de l'étude ex-ante (page 86 du rapport) :

Synthèse des recommandations et de leur prise en compte

Méthode d'élaboration du diagnostic

Critère d'évaluation	Recommandation	Suivi	Notation finale
#1 Degré de prise en compte des recommandations issues de la période de programmation 2000-2006	Aucune recommandation n'est formulée		1
#2 Degré de formalisation de la méthode d'élaboration du diagnostic	Recommandation pour le prochain exercice : Inscrire l'élaboration du diagnostic dans un cadre méthodologique formalisé précisant les différentes phases d'élaboration, de consultation et de synthèse	NA	2
#3 Degré de cohérence de la méthodologie observée avec les préconisations nationales et communautaires	Approfondir l'analyse AFOM en précisant pour chaque thématique les atouts, faiblesses, opportunités et menaces permettant de définir les besoins de développement prioritaires	Recommandation prise en compte : L'analyse AFOM a été approfondie et intégrée au projet de PO dans la partie enjeux Par ailleurs, des données comparatives avec les autres massifs européens ont été introduites dans le corps de l'analyse	1
#4 Degré de participation des partenaires socio-économiques dans l'élaboration du diagnostic	Préciser dans le projet de PO la liste des acteurs institutionnels et des partenaires économiques et sociaux sollicités dans le cadre du processus d'élaboration du diagnostic	Recommandation prise en compte : La liste des partenaires a été intégrée à la section introductive du diagnostic	1

Conclusions : L'ensemble des recommandations de l'évaluateur ont bien été prises en compte, notamment sur l'approfondissement de l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, dont les matrices de présentation ont été intégrées à la partie consacrée aux enjeux. Cependant, à des fins de lisibilité générale du programme, et compte tenu du tableau récapitulatif des AFOM présenté en conclusion du diagnostic, le positionnement de ces matrices pourrait être revu pour être placé en synthèse des thématiques qu'elles abordent.

Les besoins prioritaires identifiés dans le diagnostic

Critère d'évaluation	Recommandation	Suivi	Notation Finale
#1 Degré de prise en compte des recommandations issues de la période de programmation 2000-2006	Aucune recommandation n'est formulée	NA	
#2 Degré de cohérence avec le cadre défini par la Communauté Européenne et les autorités nationales (DATAR)	Dans la mesure des informations disponibles, intégrer au diagnostic, sous forme d'encadrés précisant le contexte interrégional, un état des lieux plus approfondi sur les thèmes suivants : - innovation - enseignement supérieur - TIC - transport intermodal - zones rurales	Pris en compte L'analyse thématique a été approfondie à la hauteur des informations disponibles à l'échelle du Massif. Des encadrés ont été insérés pour chaque thème approfondi, notamment, la recherche, l'enseignement supérieur, les TIC, les pôles de compétitivité, le niveau de diplôme, échelles de revenus	1
#3 Degré d'adhésion des principaux acteurs du territoire du Massif	Aucune recommandation n'est formulée	NA	1
#4 Degré de pertinence quant aux indicateurs de contexte présentés	- Identifier les organismes ressources pour la production et le suivi des données de contexte à l'échelle du Massif qui ne sont pas encore disponibles - Mettre en place des groupes de travail dédiés aux indicateurs de contexte et à la définition de leurs modalités de suivi	- Les contraintes inhérentes à l'espace plurirégional ne permettent pas aux rédacteurs du programme de s'appuyer sur les observatoires traditionnels. L'INSEE a néanmoins été identifié pour assurer le suivi des évolutions socio-économiques du territoire. Nota : le projet de création d'un observatoire à l'échelle du Massif permettra d'en compléter le suivi	2

Conclusions : Les recommandations de l'évaluateur ont bien été prises en compte, dans la mesure des données statistiques et contextuelles disponibles sur le territoire du Massif.

Elaboration de la stratégie

Critère d'évaluation	Recommandation	Suivi	Notation Finale
#1 Degré de prise en compte des recommandations issues de la période de programmation 2000-2006	Aucune recommandation n'est formulée	NA	
#2 Degré de formalisation de la méthode d'élaboration de la stratégie	- Préciser les modalités de prise en compte des orientations stratégiques communautaires - Préciser le rôle des groupes de travail et leur articulation avec l'ensemble des travaux menés dans le cadre du Schéma de massif puis dans le cadre du PO	Pris en compte Une table de prise en compte des orientations communautaires et une note explicative ont bien été insérées dans le document de programmation Pris en compte Mention de leur rôle dans la section introductive du diagnostic	1
#3 Degré de participation des partenaires socio-économiques dans l'élaboration de la stratégie	Aucune recommandation n'est formulée	NA	1
#4 Degré de cohérence avec les préconisations nationales et communautaires	Préciser en annexe des éléments de diagnostic, la liste exacte des partenaires et le cadre dans lequel ils ont été sollicités	Pris en compte	1

Conclusions : L'ensemble des recommandations de l'évaluateur ont bien été prises en compte.

La prise en compte des orientations stratégiques communautaires dans l'élaboration de la stratégie est traitée page 152 de ce document.

Le cadre de référence stratégique national (CRSN) est traité page 153

Voir également les Orientations stratégiques page 57.

Cohérence de la stratégie

Critère d'évaluation	Recommandation	Suivi	Notation finale.
#1 Le degré de prise en compte des recommandations issues de la période de programmation 2000-2006	Justifier la non prise en compte du besoin spécifique en matière d'accompagnement à la transmission d'entreprise / ou mentionner la piste d'action au sein de l'axe 1	Pris en compte : Les services aux entreprises figurent au titre des enjeux et des principaux thèmes d'action de l'axe 1 et de l'axe 2 (mesure 3)	1
#2 Le degré de continuité stratégique entre la période de programmation 2000-2006 et la période de programmation 2007-2013	Dans les éléments de stratégie, justifier « la mise en réseau » comme mode d'intervention privilégié, par référence aux expériences concluantes menées sur la période 2000-2006	Pris en compte : Une note dans le volet consacré à la stratégie précise le bien-fondé de la mise en réseau au regard des expériences de programmations passées	1
#3 Le degré de couverture des besoins diagnostiqués	Justifier les leviers d'action interrégionaux par des développements complémentaires dans l'analyse socio-économique	Pris en compte : Précision dans la matrice AFOM des caractéristiques territoriales justifiant les leviers d'action envisagés	1
#4 Le degré de cohérence avec le CRSN	Justifier les écarts avec les orientations du CRSN dans les éléments de stratégie	Pris en compte : Présentation d'une note relative à la prise en compte du CRSN par chaque mesure du POP	1
#5 Le degré de cohérence avec les préconisations nationales	- Refondre le cadre de présentation des actions envisagées en reliant chaque action à un pré-requis de plus-value plurirégionale - Définir pour chaque action envisagée la plus-value - Quantifier les objectifs généraux et spécifiques dans le cadre des groupes de travail indicateurs - Présenter la prise en compte du principe d'égalité homme/femme par le PO	Pris en compte : le cadre de présentation des axes a été revu et harmonisé ; les rubriques simplifiées offrent une meilleure compréhension des interventions envisagées au regard du pré-requis de plus-value plurirégionale et des types de projets finançables Les travaux de quantification sont à ce jour en cours de réalisation	2*

Conclusions : L'ensemble des recommandations relatives à la cohérence de la stratégie ont bien été prises en compte.

La prise en compte du principe d'égalité homme/femme fait l'objet d'une quantification spécifique dans le questionnaire des indicateurs nationaux et européens. Des indicateurs figurent dans le tableau de bord thématique pour mesurer l'évolution.

L'ensemble du tableau de bord (pages 107 à 109) a fait l'objet d'une quantification des objectifs.

Cohérence du POP avec les programmes opérationnels régionaux

Les recommandations formulées relatives à la clarification des règles d'articulation du POP avec les PO régionaux ont été prises en compte. Sur la base des « zones de frottements » identifiées entre la version n°3 du projet de POP et les projets de PO régionaux, une démarche de réflexion a été engagée par le Commissariat du Massif central avec les SGAR des six régions concernées. Cette démarche vise à préciser le périmètre exact des thèmes de recoupements. Elle permettra dans un second temps de formaliser les règles d'articulation entre Programmes Opérationnels qui garantiront un découpage optimal des interventions prévues au niveau interrégional et au niveau régional.

Finalité du POP

Comme l'a souligné le diagnostic territorial, le Massif central cumule aujourd'hui trois caractéristiques : déclin démographique, désindustrialisation et perte d'emplois liés à l'agriculture et à l'artisanat.

La finalité du Programme Opérationnel Massif central (POP) est donc bien **la reconquête démographique**.

Celle-ci ne peut s'opérer que si le Massif central devient un territoire attractif en termes d'emplois, notamment pour les jeunes actifs.

Le tissu industriel et artisanal est déjà bien présent, riche et diversifié. Il lui faut cependant renforcer sa capacité de recherche et d'innovation, capacité déterminante pour accompagner les mutations économiques, **créer de nouvelles richesses** et donc de l'emploi.

Mais l'emploi seul est insuffisant pour attirer et surtout pour retenir la nouvelle population à la recherche certes d'un travail mais aussi d'une qualité de vie qui rime, pour les hommes comme pour les femmes, avec infrastructures de transport efficaces, accès aux services et qualité environnementale du territoire. C'est donc **l'accessibilité et l'attractivité du territoire** que le programme opérationnel Massif central doit aussi construire.

ENJEUX ET STRATEGIES

Les enjeux et les stratégies ont été établis sur la base du diagnostic territorial. Ils font l'objet d'une précision spécifique en préalable de chacun des axes

En rompant définitivement avec une logique de « rattrapage » et de « compensation des handicaps », les membres du comité de massif - Massif central, ont affirmé, dans le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central, leur volonté de construire un modèle de développement durable favorisant la croissance et l'emploi. L'investissement concerté des acteurs politiques, socioprofessionnels, associatifs répond aux défis repérés :

- faire venir des nouveaux habitants ;
- créer des richesses économiques ;
- être accessible et ouvert sur l'Europe.

Tout en reconnaissant ses contraintes de moyenne montagne, mais en mettant en avant sa singularité, le Massif central a la capacité de **développer, équilibrer, organiser**, pour affirmer sa compétitivité et son attractivité dans la France et dans l'Europe, être territoire d'expérimentation.

L'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne place le Massif central dans une situation nouvelle : il s'agit de passer d'une logique de zonage à une logique de projets au cœur du développement des territoires. Le Massif central propose pour l'après 2006, des stratégies alliant cohésion sociale et compétitivité économique s'inscrivant dans les grandes orientations du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC).

En s'organisant, en promouvant les spécificités de leurs territoires, les acteurs du Massif central ont l'ambition d'offrir aux populations françaises et européennes un espace moderne de projets ouvert sur le monde dans un environnement authentique et un cadre de vie préservé (*se reporter à l'annexe 2 : cohérence avec l'Europe*).

Les enjeux identifiés

Pour répondre à cette ambition, cinq enjeux sont prioritaires pour la période 2007-2013 au regard des besoins identifiés dans le diagnostic territorial :

Innovation et économie de la connaissance

Sa particularité en Europe de zone de « montagne habitée » permet de positionner le Massif central comme un espace de qualité et de modernité :

- pôles d'excellence à vocation européenne : céramique, mécanique, technologies du vivant, eau, viande ;
- organisation de nouvelles filières dans des secteurs à fort développement : tourisme, produits agricoles de qualité, bois ;
- prise en compte de sa position géographique en Europe et liaison avec les territoires du sud de l'Europe.

La recherche, le transfert de technologie et l'innovation sont des facteurs déterminants pour la compétitivité des entreprises et le développement économique et social d'un territoire. Le Massif central a au moins trois atouts à valoriser sous l'angle enseignement/recherche/production:

- les caractéristiques de son territoire (eau, territoires ruraux sensibles, qualité des aliments, développement culturel) ;
- les sciences de la vie et de la santé (biotechnologies, cancéropôle) ;
- les technologies (mécanique, matériaux, optoélectronique).

Accompagnement des mutations économiques

Étant aussi bien agricole, forestier qu'industriel et artisanal, le Massif central doit s'appuyer sur deux piliers pour contribuer à la création de nouvelles richesses favorisant la croissance et l'emploi :

- maintenir et développer le tissu industriel et artisanal par la création et le renforcement des pôles d'excellence regroupant les entreprises, les réseaux technologiques conjuguant la recherche publique et privée, ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche ;
- améliorer la compétitivité et la valeur ajoutée du secteur agroalimentaire et de l'industrie du bois en développant une économie des agro-ressources respectueuses de l'environnement, conformément aux orientations communautaires.

Le tourisme est désormais reconnu comme une activité économique à part entière. Les atouts patrimoniaux et environnementaux favorisant les activités culturelles et les activités de pleine nature sont à consolider pour construire le tourisme durable à destination de clientèles diversifiées.

Équité territoriale

L'amélioration de l'accessibilité, le développement de la mobilité, des technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles perspectives. On assiste à une dissociation des bassins d'habitat et des bassins d'emploi, à une dissociation des bassins de production et des bassins de consommation. Les entreprises et les ménages ont besoin d'infrastructures de transport efficaces, flexibles, sûres.

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence des territoires, l'ouverture dans l'Europe, en raisonnant à l'échelle internationale, est à favoriser.

Pour donner envie de s'installer sur le Massif, il faut proposer des services de bonne qualité aux personnes et aux entreprises. L'accès aux services publics et plus généralement aux services aux publics, selon des modalités prenant en compte les nouveaux modes de comportement des usagers et les évolutions de notre société, doit demeurer une préoccupation du Massif central. Dans un monde gouverné par la mobilité, les services aux usagers des transports sont indispensables pour les particuliers et les entreprises.

La reconquête démographique passe par une politique active d'accueil de nouvelles populations et par des politiques attractives de services, d'habitat et de patrimoine, afin de faire du Massif central un territoire de projet, au service de la solidarité, du développement économique, du maintien du service public accessible à tous.

Égalité hommes/femmes

Le rapport de la Commission européenne sur la politique de cohésion pour la croissance et l'emploi prévoit « des actions ciblées destinées à accroître l'inclusion sociale et professionnelle des femmes » en facilitant l'accès aux services, à l'indépendance économique.

Dans le développement des territoires ruraux, les femmes jouent un rôle déterminant. Elles s'impliquent dans les projets de développement local valorisant le patrimoine et l'environnement. Elles sont au cœur des dynamiques de territoire : maintien des activités économiques, des écoles et des services aux habitants.

La reconquête démographique du Massif central passe aussi par des actions visant à renforcer la place des femmes, notamment en identifiant et en valorisant les réseaux portés par des femmes, en les aidant à acquérir une lisibilité et une efficacité à l'échelle du massif comme par exemple :

- identification de réseaux de femmes chefs d'entreprises se mobilisant pour favoriser la création et la reprise d'entreprises ;
- mise en réseaux des agricultrices pour développer leurs produits, leur image ;
- valorisation des bonnes pratiques portées par des réseaux de femmes dans l'architecture et l'environnement ;
- actions portées par des femmes visant à rompre l'isolement des territoires ;
- actions visant à favoriser la mixité dans les pôles d'excellence, dans les projets innovants ;
- valorisation des projets innovants dans les services facilitant des environnements de travail plus favorables à la famille afin de réconcilier vie professionnelle et vie privée, (par ex. gardes d'enfants, accès aux soins, structures pour personnes dépendantes) ;
- etc.

Le vieillissement de la population, le désir d'un « mode de vie urbain », le désir d'épanouissement par l'activité professionnelle sont autant de tendances lourdes qui peuvent accentuer le déclin des territoires ruraux si des mesures destinées à rendre les territoires attractifs pour les femmes dans leur vie professionnelle et leur vie familiale ne sont pas prises.

Développement durable

Le développement économique du Massif central doit s'appuyer sur la qualité environnementale de son territoire, profitant d'une situation unique en Europe de montagne habitée, accessible, peu dense, majoritairement inclus dans des parcs naturels. La capacité à mobiliser une eau de qualité et à organiser sa répartition sera l'une des clés de la compétitivité future des nations et des régions. Le Massif central dispose d'un formidable potentiel, pouvant alimenter demain une économie plus prospère et plus durable au sein d'un territoire plus agréable à vivre. L'énergie hydraulique, le potentiel d'énergie de la biomasse sont à capitaliser dans la contribution du Massif central aux énergies renouvelables. Dans la transformation des paysages ruraux, le patrimoine naturel, culturel, architectural est au cœur des projets et des politiques publiques de développement territorial. En renforçant les synergies entre la protection environnementale et la croissance dans les projets, le Massif central développera l'emploi tout en confortant sa singularité et en préservant ses richesses.

Pour répondre à ces cinq enjeux, la valeur ajoutée plurirégionale sera privilégiée.

La dynamique de développement du Massif repose sur des réseaux inter-acteurs (universités, parcs naturels à travers l'association IPAMAC⁴ chambres consulaires, villes...) qui ont appris à travailler ensemble. Le comité de massif est un lieu de concertation « naturelle » entre l'État, les collectivités, les acteurs économiques, la société civile.

Dans les territoires à faible densité, la mise en réseau permet d'atteindre une masse critique assurant l'efficacité de l'ingénierie au bénéfice de projets innovants, porteurs de développement économique et d'image positive.

Des résultats peuvent être cités, liés à des actions mutualisées, portées par des réseaux d'acteurs, soutenues par des subventions de la convention interrégionale de massif et/ou du FEDER :

⁴ Inter Parcs du Massif central

L'accueil de nouvelles populations

- La construction et la promotion des offres : l'action commune de territoires regroupés à l'échelle interterritoriale a pu bénéficier de gains d'échelle (mises en commun), d'échanges, de pratiques, de moyens de communication à une époque où parler de perte de population et de vieillissement de la population était tabou. Des expériences innovantes ont pu être conduites, des actions mutualisées de promotion des offres des territoires ont été menées en France et à l'étranger avec des canaux modernes et puissants (émissions de télévision, site Internet...). Le problème a pu ainsi être porté à l'échelon national et être repris dans le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement Rural en septembre 2003.
- La reprise transmission d'entreprises : le dispositif TREIMAC gère la problématique de la transmission des entreprises en prenant en compte les difficultés propres aux territoires du Massif central : tissu d'entreprises nombreuses mais petites, taux de services aux entreprises faible, patrons plus âgés que la moyenne, territoire attirant peu les investisseurs et les repreneurs. Le dispositif, construit avec une base de données à l'échelle du massif, met en relation le cédant et le repreneur, accompagne la reprise et la création.

La création de richesses

- La recherche universitaire : des équipes travaillant sur des sujets connexes et voisins appartenant à plusieurs universités du massif se sont associées pour répondre à des appels d'offres. Pour la céramique par exemple, l'université de Limoges, chef de file du programme et avec l'appui des universités de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne, vise la renommée européenne avec le centre européen de la céramique.
- Le consortium mécanique espace central (COMEC) fait travailler ensemble les grands donneurs d'ordres de la filière mécanique avec les sous-traitants, les laboratoires de recherche et les établissements de formation (universités, écoles d'ingénieurs, lycées spécialisés...). Les réseaux des grands donneurs d'ordres traversent les limites administratives. Les réponses aux problématiques des industriels trouvent des réponses dans des laboratoires d'autres régions, leurs besoins de recrutement aussi. L'organisation des acteurs et leur pratique de travail à l'échelle plurirégionale ont favorisé la mise en place du pôle de compétitivité ViaMéca à l'échelle du massif.
- La route des villes d'eaux du Massif central coordonne l'action des villes thermales du massif qui ont choisi de se positionner sur le tourisme thermal en promouvant et en développant des activités liées à la pleine nature et au bien-être. La mise en réseau a permis de définir des stratégies communes de communication, de démarchage de tours opérateurs, de signalétique commune...

L'accessibilité et l'attractivité du territoire

- Les villages étapes : lors de la construction des autoroutes d'aménagement du territoire (A20 et A75), les réseaux d'acteurs socio-économiques (chambres de métiers, chambres de commerce...) ont œuvré pour que l'autoroute soit facteur de développement économique des territoires traversés. Ainsi est né le concept de village étape, label de qualité aux services proposés aux usagers et aux touristes qui empruntent l'autoroute. Pour les villages et leur pays, elle offre une opportunité de développer un tourisme d'étape et de court séjour. Le village étape s'appuie sur trois idées force : la garantie de la qualité du service, un appel à la découverte du pays, une meilleure sécurité autoroutière.
- L'appropriation des TIC : Cybermassif a été conçu pour répondre à la vulgarisation des usages informatiques et Internet dans les PME et TPE du massif : cybercentres, formations, expertises ont été mis en place pour accompagner et former les patrons de ces petites entreprises.

- Le haut débit : les entreprises installées le long de l'A75 ont besoin d'accès au haut débit afin de pouvoir utiliser les logiciels de plateformes industrielles virtuelles partagées qui leur sont imposés par leurs donneurs d'ordre. Le projet de pose d'un câble de fibres optiques dans les fourreaux disponibles sous l'A75 répond à cette attente. La modification de la réglementation (CGCT) a permis la création d'un syndicat mixte pour la pose de cette fibre qui traverse trois régions et regroupe six départements.

Pour soutenir le défi de la reconquête démographique et s'inscrire dans l'économie de la connaissance, le regroupement des forces, la complémentarité des moyens sont plus que jamais nécessaires.

La mise en œuvre du schéma de massif ne se fera que si des actions interterritoriales axées sur l'ingénierie et la matière grise sont conduites par des réseaux qualifiés, complémentaires, capables de construire des partenariats transnationaux pour développer la production, la mise en marché et la compétitivité au bénéfice des hommes et des femmes vivant dans les villes et les campagnes du massif.

La mise en réseau d'acteurs de filières, d'acteurs de territoires assure l'interface entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise. Dans le développement des territoires ruraux, les schémas intégrés portés par des réseaux d'interface présentent des garanties plus importantes en matière d'effet de levier. Les schémas intégrés favorisent les projets ayant des effets d'innovation, d'entraînement, de synergie avec d'autres projets locaux s'inscrivant dans la durée.

A l'échelle du massif, des initiatives d'organisation de services, d'innovation sont à encourager, à disséminer. Des portails de promotion d'offres Massif central sont à construire comme par exemple l'enseignement supérieur, l'accueil d'actifs, le tourisme. Le travail des réseaux à l'international est à appuyer. Dans certains domaines, comme le bois, l'eau, les énergies renouvelables, le tourisme..., des politiques sont conduites à différents échelons territoriaux. Mais il est nécessaire de favoriser la coordination de leurs actions, de prévoir des lieux ou des structures d'échanges entre les différents responsables.

Les réseaux portés par les femmes dans les secteurs de l'emploi, de l'environnement, des services... sont à accompagner car ils sont porteurs de développement local et d'ancrage de la population dans les espaces ruraux.

L'élaboration de systèmes communs d'observation et de comparaison est souhaitable pour accompagner les décideurs. Dans le tourisme par exemple, une connaissance fine des clientèles, de ses attentes sont des données essentielles pour accompagner les prises de décision, pour favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Les acteurs et les actrices de terrain ont besoin d'outils, de méthodes pour se qualifier, pour optimiser les partenariats entre réseaux. Par exemple, les professionnels de l'accueil, isolés sur leur territoire, ont besoin d'un soutien d'ingénierie, de transferts de méthodologie, de banques de données d'expériences.

Les démarches de projets, le soutien financier des collectivités territoriales, de l'État, de l'Europe impliquent que se construisent des méthodes partagées et mutualisées visant à mettre en place des outils de suivi en continu facilitant l'évaluation à 10 ans : une réelle évaluation « progrès » et non évaluation « procès » au bénéfice des citoyens et en contrepartie des subventions accordées.

Les acteurs du Massif central veulent développer des stratégies originales fondées sur la valorisation des masses critiques obtenues par un travail en réseau à l'échelle plurirégionale : le critère « solidarité et valeur ajoutée Massif central » a prévalu dans la préparation du schéma de massif. Il apporte une valeur ajoutée aux politiques départementales et régionales garantes de la pertinence de la proximité.

Les modes d'action sont centrés sur la structuration des réseaux d'acteurs, la construction des offres, l'organisation des filières, l'ingénierie, l'attention portée aux « marches » et aux « périphéries » du massif, la communication, la coordination des politiques.

C'est là que se situe la « valeur ajoutée » du massif : initiatives d'organisation, d'innovation, de coordination à encourager, à disséminer sur des créneaux de réussite économique et de modernité dans une démarche partenariale.

Les types d'appuis immatériels découlant du schéma de massif peuvent être regroupés en trois grands ensembles :

- Consolidation des savoirs et structuration de la recherche à l'échelle plurirégionale : repérage de domaines de recherche intéressant plusieurs acteurs, appui coordonné aux programmes de recherche, communication sur les résultats
- Structuration des filières plurirégionales : mise en réseaux, qualification des opérateurs, démarche qualité,
- Ingénierie territoriale : conseil, information, assistance, veille, marketing, communication, image.

Pour faire connaître la richesse, la modernité, les atouts singuliers du massif, diffuser des images mobilisatrices pour attirer de nouveaux actifs et de nouvelles clientèles, une stratégie de communication est à mettre en œuvre, en direction des acteurs connus et reconnus du massif d'une part, du grand public d'autre part.

Depuis trente ans les acteurs économiques et sociaux ont travaillé à fonder un territoire de projets au sein d'une montagne habitée. Ils continueront à favoriser l'ancrage du Massif central dans le SUDOE (Sud Ouest Européen) à travers des partenariats, des coopérations interrégionales européennes.

La convention interrégionale Massif central (CIMAC) et le programme opérationnel Massif central (POP) ont pour finalité de « construire un modèle original ancré sur le développement durable pour attirer de nouvelles populations françaises et étrangères ». Pour cela, les acteurs se mobilisent sur un projet de développement économique original conciliant croissance et protection de l'environnement : mise en œuvre du développement et de la performance économique, prise en compte des ambitions sociales et environnementales, réseaux d'acteurs et gouvernance.

Les orientations stratégiques

La reconquête démographique, surtout celle de la jeunesse et des forces vives, est l'orientation stratégique prioritaire pour les prochaines décennies. Pour cela, les acteurs du Massif privilégient trois axes de développement.

L'accueil de nouvelles populations

L'accueil des populations jeunes et actives est un enjeu économique et culturel pour les entreprises et pour les habitants. Pour attirer des populations, des entreprises industrielles, artisanales et de services, il faut construire des offres de projets professionnels et familiaux à destination de publics ciblés tant en France qu'à l'étranger. Susciter et gérer des flux migratoires, à partir de besoins répertoriés ou prévus, implique d'agir sur l'emploi, l'habitat, les services pour les nouveaux venus et les personnes déjà installées. Le Massif central bénéficie d'une expérience reconnue par les instances nationales. Il soutiendra la construction et la promotion de l'offre d'accueil des territoires volontaires, encouragera les initiatives, les disséminera, les valorisera au travers de démarches labellisées à l'échelle plurirégionale garantissant qualification de l'offre et engagement des réseaux professionnels et des territoires.

Dans une démarche professionnalisée et surtout mutualisée, les acteurs du Massif central veulent s'engager dans une véritable coordination des politiques d'accueil de populations ciblées. Pour comprendre, agir, adapter les politiques d'accueil il est important d'identifier les modalités d'action collective, d'élaborer des systèmes d'observation partagés, de fournir des outils d'aide à la décision et à l'évaluation.

La création de richesses

La création de richesses conditionne l'attractivité et la compétitivité. Les acteurs du Massif valoriseront leurs atouts économiques, construiront de façon cohérente et coordonnée des offres compétitives et différenciées dans un territoire préservé et agréable à vivre. La lisibilité économique d'un territoire, reposant sur une taille critique, s'inscrit dans sa capacité à être repéré par des signes d'excellence et de notoriété. Le Massif central est une terre industrielle à renforcer et à développer dans ses ressources humaines par l'innovation, le transfert technologique et l'excellence. Conforter les pôles d'excellence et les entreprises, développer les filières innovantes, renforcer l'offre territoriale par la promotion de la qualité des produits et la valorisation de la ressource locale, signer la qualité « Massif central » dans la production, la transformation, les services, le tourisme sont des objectifs mobilisateurs pour des hommes et des femmes entrepreneurs, ayant décidé de s'investir dans un environnement préservé, accessible, ouvert sur le monde.

Le tissu industriel est composé de pôles dynamiques spécialisés ou organisés autour de donneurs d'ordre de haut niveau. Les PME/PMI, héritières d'une longue tradition industrielle et au potentiel d'emplois, sont confrontées à un devoir d'innovation, à une mise sur le marché de nouveaux produits. Plus que jamais, l'organisation des filières enseignement, recherche, production doit être pensée en termes de complémentarité à l'échelle géographique des besoins des entreprises et des habitants et non pas à une échelle administrative.

Les valeurs économiques traditionnelles, les patrimoines biologiques spécifiques, les savoir-faire rares sont liés aux territoires. Ils sont porteurs de créativité, d'emploi, de développement local et ne sont pas délocalisables.

Valorisant la moitié du territoire, l'agriculture du Massif central paraît aujourd'hui forte de ses signes de qualité facteurs de différenciation et de valorisation, potentiellement producteurs de valeur ajoutée.

Ces atouts historiques, du fait de la banalisation et de la généralisation des normes de qualité à différents niveaux, risquent à terme de devenir insuffisants : il est temps de réfléchir aux produits de demain répondant aux attentes du marché et à la demande sociétale, sans se figer sur les productions traditionnelles qui conservent une place légitime dans l'agroalimentaire et dont la valorisation doit être accentuée par une meilleure commercialisation.

Cela se fera par la création de nouveaux produits issus de la 2^{ème} transformation, fruits de la recherche de l'innovation et du transfert en lien avec le territoire : les projets interrégionaux associant des centres de recherche ou de transfert de technologie avec des PME seront prioritairement aidés.

Le potentiel de la ressource bois du Massif, les capacités industrielles, la pénurie annoncée des énergies fossiles et l'évolution de la demande des consommateurs font espérer l'émergence d'un secteur important. Se positionner sur deux marchés en expansion - le bois construction, le bois énergie - est à la hauteur de l'ambition légitime du Massif central pour ce secteur créateur d'emplois, notamment en milieu rural.

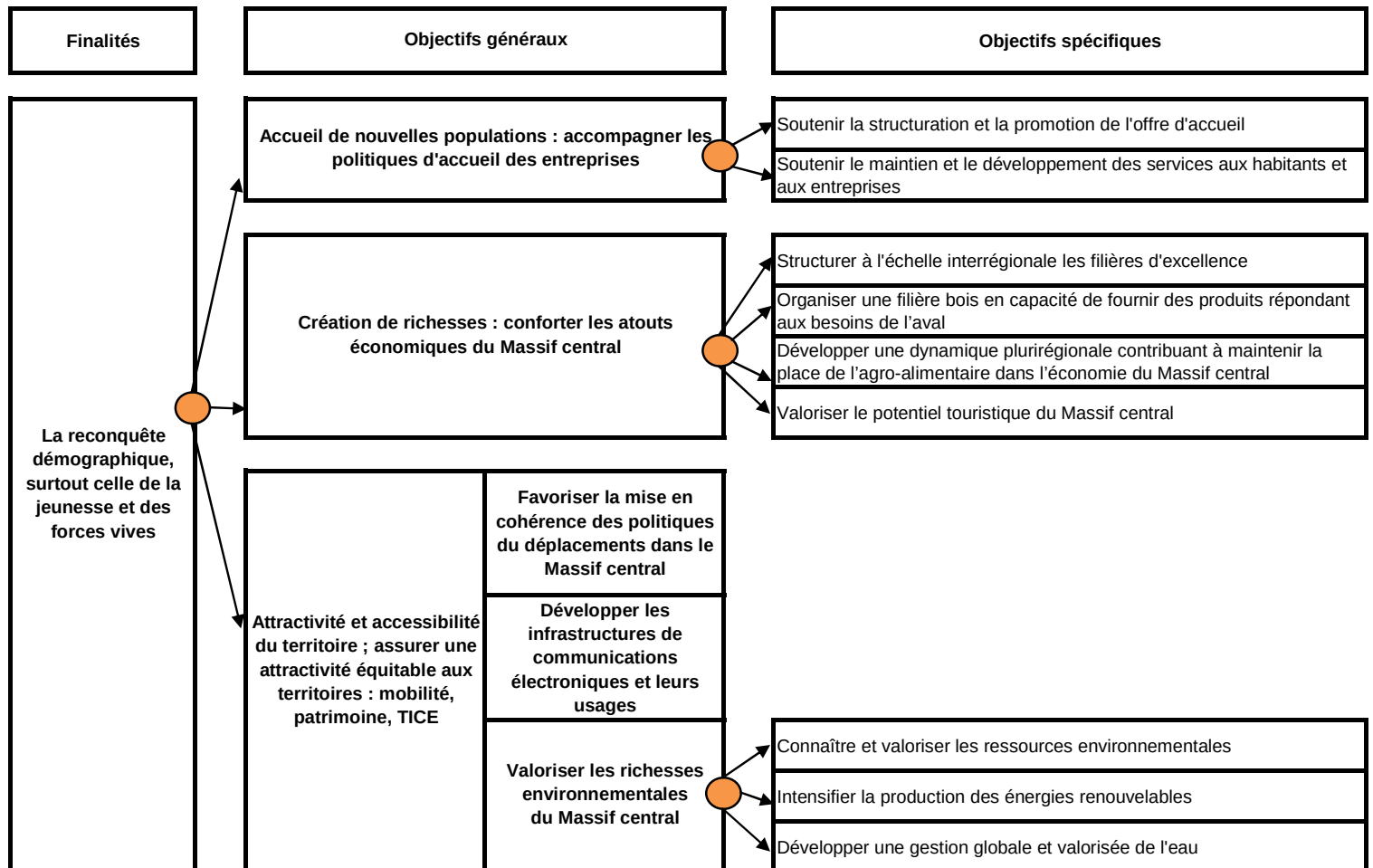
Le tourisme est un levier économique majeur. Pour cela, positionner le Massif sur les marchés notamment du nord de l'Europe, encourager l'offre sur la base de filières/territoires, conduire des opérations de prospection raisonnée, se démarquer, être différent vont faire du Massif central un territoire touristique organisé, à l'écoute des clients. La construction et la mise en marché privilégiera quatre filières d'excellence : nature active, gastronomie, savoir-faire, bien-être et remise en forme.

Fort de sa culture ouvrière et de ses savoir-faire industriels alliés à une présence de grands donneurs d'ordres, le Massif central doit renforcer ses liens avec les régions limitrophes pour accéder à des marchés plus importants, renforcer sa notoriété, mettre en réseau ses ressources humaines.

L'accessibilité et l'attractivité du territoire

Dans notre société de la mobilité, l'accessibilité se mesure de plus en plus en temps de transport, volumes d'informations échangées, qualité. Les progrès technologiques, l'évolution des usages, des comportements impliquent d'être en permanence en état de veille de façon à pouvoir anticiper et proposer des réponses adaptées aux besoins des entreprises et des habitants. Le développement économique et territorial s'appuie sur les technologies innovantes de communication, sur des villes petites et moyennes valorisant leur qualité de vie, bien reliées entre elles et aux grands axes de circulation nationaux et européens. Les temps de parcours pour accéder aux services dans l'espace rural restent importants malgré l'amélioration du réseau routier. L'arrivée de nouvelles populations peut favoriser le développement de nouveaux services, d'équipements de proximité en générant des besoins solvables supérieurs aux seuils de rentabilité. Le patrimoine bâti et naturel, l'identité culturelle sont devenus facteurs d'attractivité. Le Massif central, majoritairement inclus dans des parcs naturels mais habité, a des atouts à développer. L'ouverture sur l'Europe nécessite une vision à long terme, notamment pour le ferroviaire, intégrant les grands corridors de transport européen en y associant les ports maritimes. Le Massif central doit servir de « liant » entre les territoires voisins dans le sud-ouest européen.

ARBRE OBJECTIF GENERAL



AXES

AXE 1: ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Accompagner les politiques d'accueil des habitants et des entreprises



AXE 2 : CREATION DE RICHESSES

Conforter les atouts économiques du Massif central



AXE 3-: ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Assurer une attractivité équitable aux territoires : mobilité, environnement, TICE



ASSISTANCE TECHNIQUE (*voir gouvernance*)

L'articulation entre les Programmes Massif central 2007-2013 et les programmes des six régions

Le Massif central regroupe, sur une surface d'un peu moins de 90 000 km², une population de 3,6 millions d'habitants et constitue ainsi une unité géographique très semblable à l'un de ses partenaires habituels d'Interreg IIIB, la Castilla y León avec 2,5 millions d'habitants sur une surface d'un peu plus de 90 000 km².

Pendant la période 2000-2006, des extensions des DocUP régionaux ont appuyé les démarches de développement plurirégional des massifs montagneux français. Pour le Massif central, l'enveloppe FEDER plurirégionale était consacrée à deux axes : l'accueil d'actifs et la mise en réseaux des acteurs.

Le dispositif de gestion mis en place sur la période 2000-2006 était, en quelque sorte, expérimental. Les critiques relevées ont principalement trait au rattachement de l'enveloppe plurirégionale au DocUP de la région Auvergne. Les grandes étapes de gouvernance étaient abordées au comité de suivi Auvergne, laissant de côté les partenaires des autres régions.

Un dispositif autonome appuyé sur un programme opérationnel plurirégional et articulé avec les programmes opérationnels régionaux est donc en place pour la période 2007-2013.

La convention interrégionale (CIMAC) et le Programme Opérationnel Massif central (POP) comprennent trois axes (hors assistance technique) et neuf objectifs spécifiques.

Pour chaque objectif spécifique ont été décrits :

- la plus-value Massif central ;
- les actions ;
- les types de maîtres d'ouvrages potentiels ;
- les critères de sélection des projets ;
- les indicateurs ;
- la prise en compte des priorités communautaires.

La plus-value plurirégionale peut se décliner selon cinq caractéristiques où l'échelle « massif » est pertinente :

1 – Observatoire, veille et évaluation

- pour la mise en place et le suivi de politiques plurirégionales de massif : accueil de nouvelles populations, tourisme, bois, agroalimentaire, TIC, mesures d'accessibilité, énergies renouvelables...
- pour la connaissance des milieux naturels et patrimoniaux du massif : botanique, paysages, eau, biodiversité, sites Natura 2000...
- pour la gouvernance du massif : intercommunalités, territoires de projets, réseaux...

Par le soutien aux actions d'observation et de veille, il s'agit de construire et/ou de mutualiser des ressources pour aboutir à un (ou des) observatoire(s) permanent(s) qualifié(s), reconnu(s) à l'échelle européenne, capable(s) d'apporter son (leur) expertise aux décideurs et de contribuer à la recherche / développement sur le(s) secteur(s) considéré(s).

2 – Image du massif et promotion des offres de ses territoires

Le Massif central est bien repéré sur les cartes européennes (au même titre que les Alpes ou les Carpates) mais il souffre d'une image vieillie et ses richesses sont méconnues.

La promotion des offres du Massif central et de son image à l'étranger doit se faire en au moins deux langues étrangères, avec des moyens de communication puissants d'où l'intérêt de mutualiser les coûts et de construire des outils de communication communs :

- produits du terroir, produits identitaires / savoir-faire ;
- « attributs environnementaux » : énergie renouvelable, parcs naturels, tourisme durable, qualité de vie ;
- identité culturelle et naturelle ;
- festivals culturels et manifestations d'envergure internationale ;
- offres d'enseignement supérieur ;
- offres de création / reprise d'activités, d'entreprises.

La plus-value plurirégionale porte sur la coordination de projets à l'échelle plurirégionale, et notamment ceux qui ont pour objectif de faire travailler ensemble plusieurs réseaux.

3 – Qualification des produits, des prestations, des territoires

Les clients, les consommateurs sont de plus en plus exigeants en produits et en prestations répondant à des critères de qualité reconnus.

La plus-value plurirégionale porte sur la construction, la mise en place, la coordination à l'échelle du massif de cahiers des charges, de qualification environnementale des territoires, de productions sous signe de qualité, de labellisation. La qualification des produits, des prestations, des territoires à l'échelle du massif doit permettre à la fois une reconnaissance des signes distinctifs du Massif central et une lisibilité internationale, et rejoint ainsi l'image et la promotion du Massif central.

4 – Mise en réseau d'acteurs : interface acteurs / filières / territoires

L'interface entre les réseaux d'acteurs de filières et les réseaux d'acteurs territoriaux a été repérée comme un élément à développer dans différents secteurs :

- organisation de stratégies des filières / territoires : tourisme, santé / bien-être, formation / développement ;
- pôles d'excellence plurirégionaux et territoires : SPL, pôles de compétitivité, GIS.

La plus-value plurirégionale porte sur la coordination de projets, l'ingénierie territoriale, la qualification (formation – développement) à l'échelle plurirégionale, notamment ceux dont l'objectif est de faire travailler ensemble plusieurs réseaux.

A titre d'illustration : un projet de faire travailler ensemble le réseau des parcs naturels avec le réseau des sports de pleine nature, le réseau des villages de vacances pour construire des offres touristiques ; un projet de faire travailler ensemble SPL / pôle de compétitivité / offre de formation à l'échelle du massif, réseau des parcs et réseau des CAUE...

5 – Schéma de développement

Il s'agit d'aider à la mise en cohérence, à la complémentarité des actions à entreprendre à un niveau plurirégional comme par exemple :

- aider à l'élaboration des schémas de mobilisation des bois pour définir des priorités de développement de la desserte forestière ;
- identifier et programmer sur le réseau ferroviaire et routier au niveau du massif les plateformes et les gares bois ;
- identifier et programmer les zones d'activité le long des axes routiers structurants comme par exemple la RN 88, A89...
- établir un schéma de développement des énergies renouvelables ;
- établir un schéma de développement des infrastructures (y compris TIC) ;
- appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du massif.

Ainsi, la plus-value plurirégionale répond aux objectifs suivants :

- Traiter certaines politiques publiques spécifiques à la moyenne montagne pour améliorer leur pertinence et leur efficacité. A ce titre, la conduite d'études ou de réflexions prospectives sur des problématiques prioritaires pour le partenariat massif central, sera menée dans le but par exemple:
 - de mettre en cohérence ou en relation les schémas ou observatoires régionaux (SRIT, SRI, trames écologiques etc.
 - d'apporter des pistes de réponses pour lesquelles l'échelle interrégionale est jugée la plus pertinente ;
- Mettre en réseau les acteurs concernés ;
- Mutualiser les moyens d'actions ;
- Promouvoir l'excellence environnementale, les productions et services sous signe de qualité (norme, label, certification...), la professionnalisation et la qualification des acteurs, les gouvernances de projet innovantes.

Pour atteindre ces objectifs, le critère d'interrégionalité se décline en différentes modalités d'actions possibles :

1- Les actions interrégionales par essence impactant au moins 2 régions et portées par un MO unique.

2- Les actions de coopération interrégionale favorisant une mise en réseau des acteurs issus d'au moins 2 régions, avec un portage multiple (plusieurs MO, coordonnés par un chef de file), avec la possibilité d'un portage par un MO chef de file et des prestations par les membres associés.

3- Les initiatives locales au titre des appels à projets Massif central, dans le but d'apporter des réponses opérationnelles à la mise en œuvre thématique de la Convention et du PO.

4- Les actions répondant à des enjeux spécifiques du Massif, telles que les projets d'investissements validés par le partenariat Europe / Etat / Régions comme étant une priorité (villages de vacances, villes d'eaux, stations de moyenne montagne, Pôle pleine nature, « sites phares », ...)

5- Les actions expérimentales dont le volet capitalisation-transfert à l'échelle du massif est intégré dès l'origine du projet.

Ces actions pourront aussi bien concerner des mises en réseau d'acteurs, des projets d'infrastructures et des études. Le périmètre pourra être local à condition que la thématique soit partagée à l'échelle du Massif

Articulation du POP / PO régionaux

L'articulation avec les programmes opérationnels régionaux a été une préoccupation permanente dans l'élaboration du POP. Nous avons procédé par un croisement régulier avec les six régions, de façon à éviter les recouvrements, et assurer une complémentarité.

Six tableaux synthétiques résument l'analyse croisée des PO et du POP (*cf.* tableaux annexe 1).

Le cabinet Deloitte, dans son évaluation ex-ante a également procédé à cette analyse, le tableau synthétique ci-après en résume l'analyse, il ne pouvait pas prendre en compte la totalité des contenus dans la mesure où l'évaluation s'est terminée en octobre 2006, alors que les PO étaient encore en construction.

Il avait pour objet d'indiquer les objectifs spécifiques des PO susceptibles d'interférer avec les axes du POP.

Mesures du POP		Pré-requis de plus-value interrégionale					Objectifs spécifiques des PO régionaux pouvant interférer avec les axes du POP					
Axe	Objectifs spécifiques	1	2	3	4	5	PO Auvergne	PO Bourgogne	PO Languedoc-Roussillon	PO Limousin	PO Midi-Pyrénées	PO Rhône-Alpes
3	Attractivité et accessibilité du territoire	Réaliser un schéma interrégional des infrastructures Massif central	Veille, mutualisation des moyens, communication, interopérabilité, harmonisation			Lieu de réflexion, de concertation, de coordination de projet qui ne peuvent se raisonner qu'à l'échelle interrégionale Montage de projets expérimentaux						
		Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages	Veille, mutualisation des moyens, communication, observation, harmonisation			Lieu de réflexion, de concertation, de coordination de projet qui ne peuvent se raisonner qu'à l'échelle interrégionale		1.7 TIC – Infrastructures, usages et filières	3.1 Renforcer les réseaux et infrastructures TIC 3.2 Développer les usages innovants des TIC		5.B.1 Favoriser l'accès pour tous à la société de l'information 5.B.2 simuler l'appropriation des usages et des services de la société de l'information par les entreprises et des citoyens	1.C Promouvoir la société de l'information (Haut débit)
		Valoriser les richesses environnementales du massif central	Mutualisation de moyens, observation, études, dissémination d'expériences innovantes	Communication, information des décideurs et du grand public		Déploiement des structures de valorisation, mise en réseau						Lutter contre le réchauffement climatique
		Fédérer et promouvoir les démarches de valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel	Mutualisation de moyens, dissémination d'expériences innovantes	Communication, information des décideurs et du grand public					2.6 Garantir la protection et la valorisation des espèces, des sites de haute valeur naturelle et des paysages remarquables 3.5 assurer une recherche de compétitivité associée au développement équilibré et à la cohésion des territoires		3.2 La préservation et la meilleure gestion des ressources naturelles 4.3 Garantir une meilleure qualité des eaux et des milieux aquatiques 4.4 Faire progresser l'identité culturelle et paysagère du fleuve (plan Garonne)	2.A Favoriser durablement le développement des territoires

PRECISIONS CONCERNANT LA COMPLEMENTARITE POP ET PO REGIONAUX SUR L'INNOVATION.

L'innovation, facteur de croissance et de compétitivité, peut être pour le territoire du Massif central (MAC) l'opportunité de s'ouvrir et de conquérir de nouveaux marchés d'une part, et l'occasion d'accueillir de nouvelles populations par le développement de nouveaux produits ou services, d'autre part. Dans le cadre du POP (ou POP, programme opérationnel plurirégional), les actions susceptibles d'être retenues sont en lien étroit avec les filières d'excellences clairement identifiées (céramique, plasturgie, mécanique), les industries agroalimentaires et la filière bois construction de 2^{ème} transformation : elles relèvent de l'axe 2 du POP : création de richesses.

Les actions des axes 1 des Programmes Opérationnels des 6 régions du Massif central (POR) « innovation et économie de la connaissance » concourent aux mêmes objectifs, privilégiant plutôt l'appui à l'entreprise individuelle, même si l'effet réseau est également présent, à la différence du POP dont les actions par essence interrégionales (2 régions au moins) sont forcément collectives (3 entreprises au minimum).

Quelques mesures relevées dans les POR permettent d'illustrer l'absence de doublons et de mettre en évidence les complémentarités :

Infrastructures

Le soutien aux acquisitions immobilières d'entreprises innovantes, à la création de zones d'activités de pépinières ou d'incubateurs relevant de politiques régionales prises en compte dans les POR ne relèveront pas du POP.

Les aspects liés à l'ingénierie financière (favoriser les investissements privés par la garantie, accompagnement de start-up, accompagnement financier avec OSEO) sont exclus du POP mais figurent dans les POR.

Ressources humaines

En matière de valorisation du capital humain (code earmarking 74), seule la mise en réseau des centres universitaires et grandes écoles sur des projets de recherche appliquée sont recevables dans le POP.

En revanche, toutes les actions en matière de développement de l'esprit d'entreprendre (formation d'étudiants, sensibilisation du grand public), de développement humain (recrutement RetD en PME, mobilités), de promotion et de veille en intelligence économique (propriété intellectuelle et brevets) relevant plutôt de la mise en œuvre de projets locaux sont pris en considération dans le cadre des POR.

Si le développement de réseaux d'information interne et externe à des entreprises du MAC concernait la protection de savoir-faire spécifiques interrégionaux (céramique par exemple) alors le POP pourrait être concerné.

Recherche développement transfert

La création de nouvelles plates formes technologiques ou le renforcement de l'existant (investissements en équipements) relève des POR.

Le soutien aux actions favorisant l'accès à des nouveaux marchés par la mise aux points de nouveaux produits éligibles au POP n'est prévu qu'en réponse à des projets présentés par des structures interprofessionnelles consulaires (qu'elles relèvent de l'industrie, de l'agroalimentaire ou du bois transformé) ou collectives (associations, groupements...) implantées sur un territoire plurirégional du Massif central ou en réponse à un appel à projet, dans ce cadre, les demandes des entreprises ou groupements d'entreprise seront recevables, c'est la notion de « plus-value massif » développée par les porteurs de projets qui justifiera la recevabilité effective des demandes au niveau du POP, ou leur renvoi plutôt vers les politiques territoriales régionales (PO).

Ces quelques exemples illustrent comment la mise en place des conditions nécessaires à la compétitivité des entreprises par l'innovation fera l'objet d'une animation concertée au sein des structures de gouvernance mises en place aux échelons régionaux pour les POR et à celui du Massif central pour ce qui concerne le POP.

LES MESURES

Axe 1 – Accueil de nouvelles populations

- Mesure 1.1 Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil
- Mesure 1.2 Soutenir le maintien et le développement des services aux entreprises

Axe 2 – Création de richesses

- Mesure 2.1 Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence
- Mesure 2.2 Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondants aux besoins de l'aval
- Mesure 2.3 Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central
- Mesure 2.4 Valoriser le potentiel touristique du Massif central

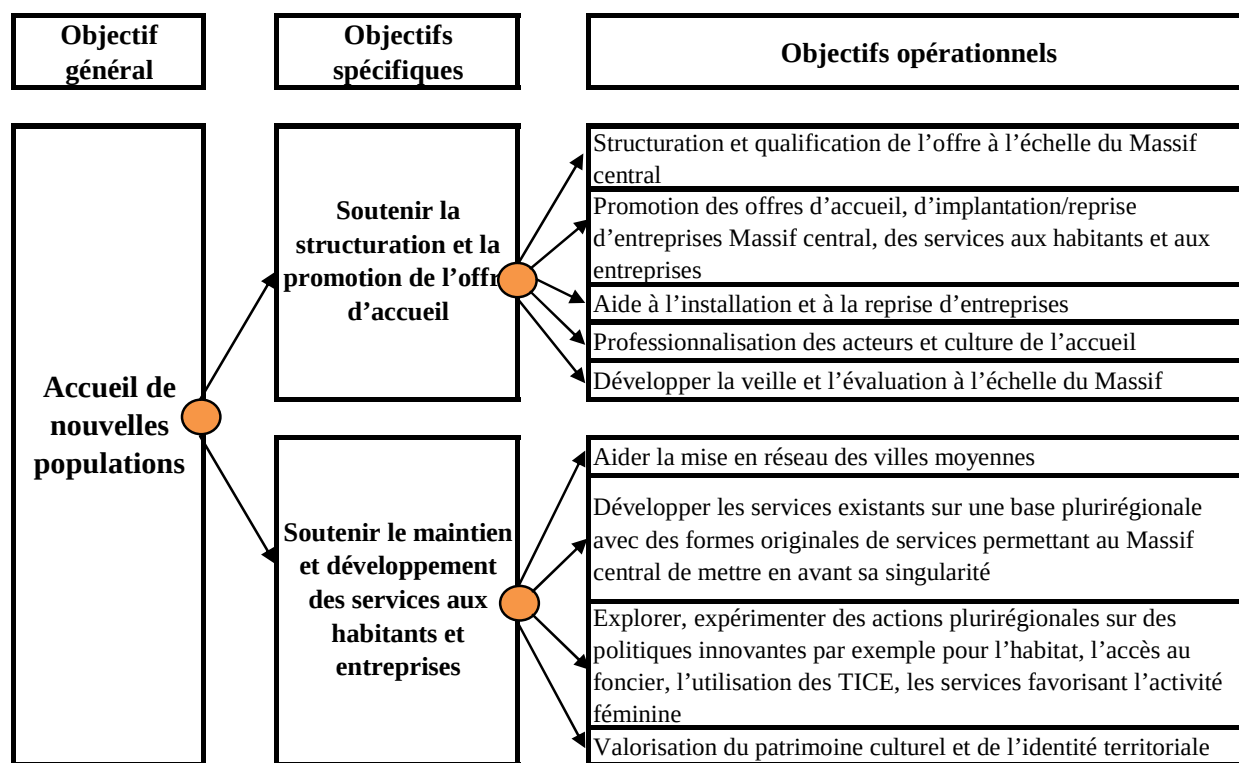
Axe 3 – Attractivité et accessibilité du territoire

- Mesure 3.1 Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central
- Mesure 3.2 Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages
- Mesure 3.3 Valoriser les richesses environnementales du Massif central, intensifier la production des énergies renouvelables, assurer la gestion globale et valorisée de l'eau

Assistance technique (*voir gouvernance*)

AXE 1: ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Accompagner les politiques d'accueil des entreprises



Éléments de diagnostic

Avec 3,7 millions d'habitants répartis dans 4 073 communes (11 % des communes françaises), le Massif central est un espace à la fois peu densément peuplé (44 habitants au km²) et caractérisé par un habitat permanent « haut perché ». Le Massif central est le seul massif de montagne français à connaître une baisse régulière de sa densité moyenne sur une longue période. Cette différence est d'autant plus significative que le Massif central est le seul à inclure les villes chefs-lieux de deux régions.

En dépit d'une image rurale, le Massif central dispose d'une présence industrielle diffuse sur l'ensemble du territoire. Cette spécificité industrielle est héritée de la première révolution industrielle (exploitation des minerais, aciéries, textiles...), des guerres ou des manufactures de l'époque moderne (arts du feu, verre, papier...). Ce développement industriel trouve l'essentiel de son origine dans la présence de ressources naturelles, mais aussi dans le dynamisme et le savoir-faire de ses habitants. De grandes entreprises comme Michelin, Ratier, Lapeyre, Legrand, SAGEM sont originaires du Massif central. Elles génèrent un tissu de sous-traitants.

En 2001, 23 500 entreprises industrielles emploient près de 300 000 salariés. La part de l'emploi industriel dans l'emploi total est de 18 % plus élevé en Massif central comparativement à la France métropolitaine. Récemment 9 pôles de compétitivité et 81 pôles d'excellence rurale ont été labellisés montrant ainsi le dynamisme du Massif central. De plus, le Massif central est l'un des premiers territoires à avoir suscité la création de Systèmes Productifs Localisés (SPL) dans des secteurs aussi différents que la mécanique, le textile ou la filière bois. Citons à titre d'exemple le pôle mécatronique de Montluçon, le pôle plastique du bassin sigolénois, le pôle textile santé-hygiène de Saint-Etienne, la Mécanic Vallée de Brive à Rodez en passant par Figeac.

Cependant des clignotants s'allument :

- Cette industrie répartie sur l'ensemble du Massif central est fragilisée par les délocalisations et par les difficultés à trouver des repreneurs ou des cadres. Difficulté d'autant plus inquiétante que l'âge moyen des chefs d'entreprise est élevé. Une étude récente de l'UCCIMAC (Union des chambres de commerce et d'industrie du Massif central) montre que :
 - dans le domaine de l'industrie, 67,3 % des entrepreneurs ont plus de 50 ans,
 - dans le domaine des services, 58,32 % des entrepreneurs ont plus de 50 ans,
 - dans le domaine du négoce et de la distribution, 52,95 % des entrepreneurs ont plus de 50 ans.

INDUSTRIE			
>50 ans	>55 ans	>60 ans	>65 ans
33,73 %	20,75 %	8,73 %	4,09 %
SERVICES			
>50 ans	>55 ans	>60 ans	>65 ans
27,72 %	18,31 %	8,13 %	4,16 %
GROSSISTES NEGOCES DISTRIBUTION			
>50 ans	>55 ans	>60 ans	>65 ans
24,29 %	18,03 %	7,20 %	3,43 %

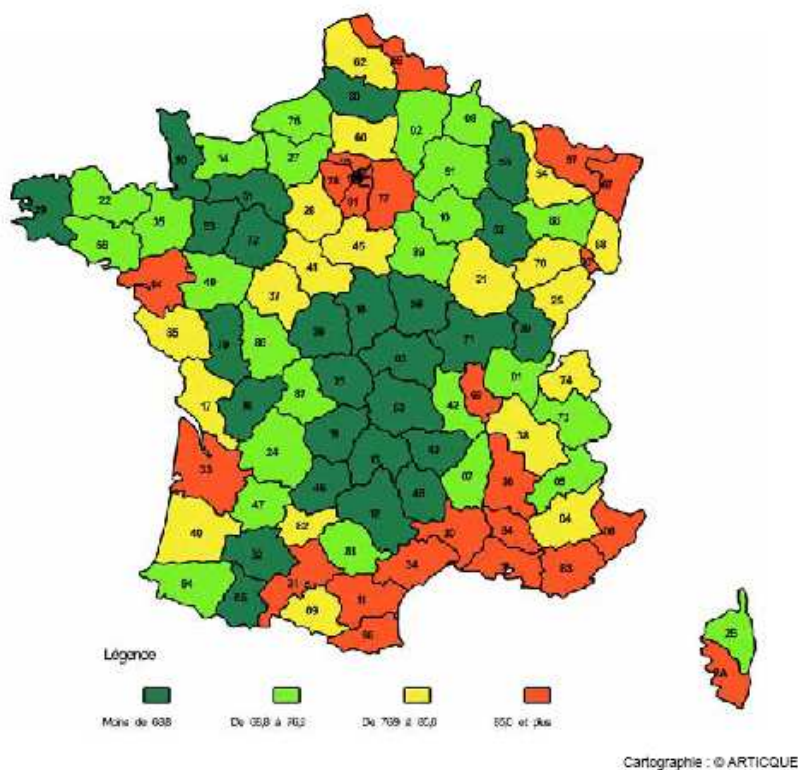
- Pour ce qui est de la création d'entreprises, les chiffres 2005 publiés par l'APCE peuvent paraître inquiétants : pour plus de la moitié des départements du Massif central, le taux de renouvellement du parc des entreprises par les créations pures est faible. Pour plus des trois quarts des départements, la densité de création pure au regard de la population est également faible (cf.

annexe 4). Pour plus de la moitié des départements, l'évolution 2006 comparée à 2005 n'est pas optimiste des départements.

- Enfin, le taux d'emploi dans les services aux entreprises est largement inférieur à la moyenne nationale et même inférieur à celui des autres massifs (le rapport secteur des services aux entreprises sur total des établissements est de 0,17 au niveau national et de 0,09 au niveau Massif central, ce qui traduit bien un réel sous-équipement).



**Taux de renouvellement du parc des entreprises
par les créations pures
au niveau départemental en 2005**
(nombre de créations pures pour 1 000 entreprises existantes)

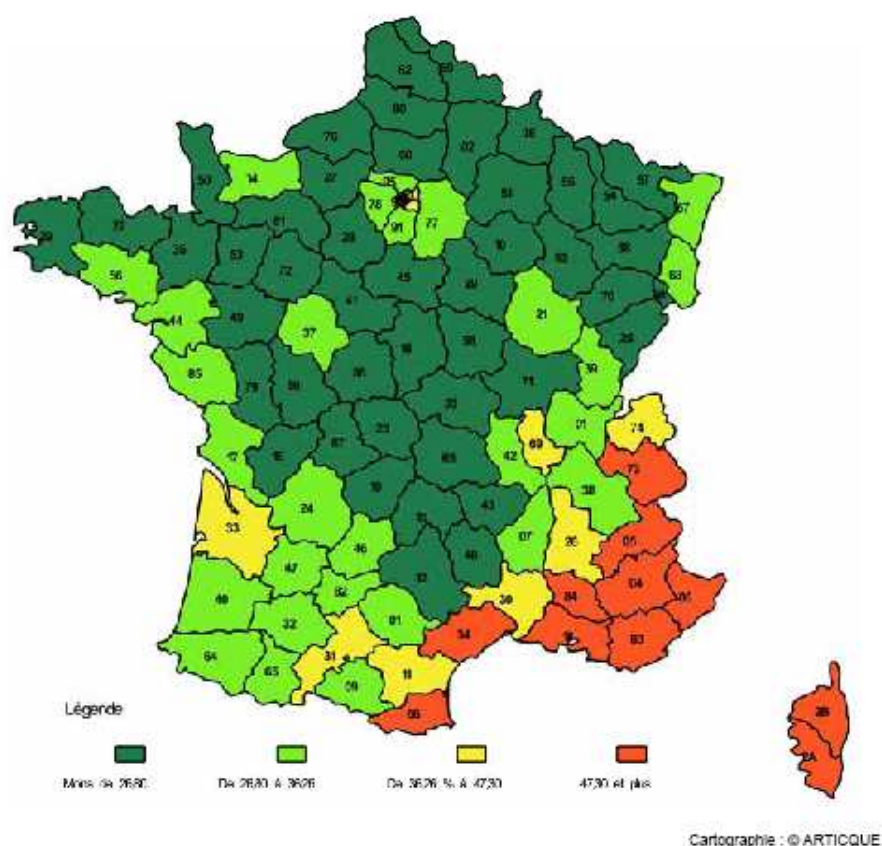


Source INSEE/Traitement APCE
Juin 2006

- 1 -

Indicateurs départements
© APCE

**Densité des créations pures en 2005
au regard de la population par département
(nombre de créations pures pour 10 000 habitants)**



Au vu de ces éléments de diagnostic, il est fondamental d'œuvrer selon deux axes :

- **Le soutien à la structuration et à la promotion de l'offre d'accueil**
- **Le soutien au maintien et au développement des services aux entreprises.**

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 1.1

Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil

Le développement démographique est une finalité de la stratégie générale du Programme Opérationnel Plurirégional du Massif Central. Atteindre cette finalité suppose le développement d'activités et d'emplois sur le territoire et la consolidation des conditions d'accueil des entreprises et de leurs actifs. Les stratégies d'accueil apparaissent ainsi comme une clef de voûte du Programme Opérationnel Plurirégional.

Depuis plusieurs années, des politiques d'accueil ont été conduites par certaines collectivités locales, par des parcs naturels et des acteurs socioprofessionnels, des associations ... Le constat permet d'affirmer que c'est au niveau des territoires volontaires que se créent des dynamiques, des politiques d'accueil après un diagnostic territorial. Mais les limites de ces territoires isolés sont vite atteintes. Dans une démarche professionnalisée et surtout mutualisée, les acteurs du Massif central veulent s'engager dans une véritable coordination des politiques d'accueil de populations ciblées.

Dans cette logique de mutualisation plurirégionale, la mesure 1.1 soutient les réflexions et la conception de politiques d'accueil structurées organisées autour :

- de la construction d'offres « complètes » (emploi - logement - services –formation- loisirs) ;
- de la promotion des offres auprès des publics cibles ;
- de l'implication des acteurs du territoire (association, habitants, élus, ...) dans les politiques d'accueil et des nouveaux arrivants dans le fonctionnement du territoire : la culture crée du lien social, elle est mobilisatrice de différenciation positive, elle permet une ouverture vers l'autre. Ces acteurs peuvent devenir des ambassadeurs de leurs territoires s'ils en ont une image positive.
- de l'accompagnement des candidats à l'installation.

La mesure 1-1 prévoit aussi un travail de veille et d'évaluation à l'échelle du Massif

Les interventions du POP concerneront essentiellement l'accueil d'entreprises. Elles concerneront également l'accueil de nouveaux arrivants, potentiellement sources de développement économique futur.

La politique territoriale Massif central d'accueil des entreprises et des futurs entrepreneurs doit *in fine* contribuer à :

- l'amélioration des conditions d'attractivité des territoires sans lesquelles il ne pourra y avoir d'accueil d'entreprises ;
- la promotion de l'offre en termes de reprise et de création d'entreprises ;
- favoriser la reprise d'entreprises en facilitant le parcours complexe du repreneur ;
- favoriser la création d'entreprises (taux de renouvellement du parc des entreprises par les créations pures faible).

Les régions soutiennent directement par des dispositifs financiers la création et la reprise d'entreprises (y compris dans le cadre de leurs PO). Pour le Massif central, il s'agira de soutenir des réseaux, des acteurs et initiatives capables de structurer et de promouvoir une offre globale, de faciliter l'orientation du porteur de projet vers les partenaires régionaux compétents, de jouer le rôle de référent généraliste vers lequel le porteur de projet peut à tout moment se référer.

Il s'agira aussi de favoriser des expérimentations territoriales visant à améliorer l'attractivité à condition qu'elles envisagent dès le départ les conditions de mutualisation et de transfert à l'échelle Massif central

Le public cible doit être le plus large possible, français et étranger d'où l'intérêt de la dimension Massif central quelque soit le statut d'origine (chercheurs, chefs d'entreprises, chômeurs créateur, actif en reconversion, ...).

Plus Value plurirégionale Massif central

Le Programme Opérationnel Plurirégional s'inscrit dans

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	X

Actions

Action 1 : structuration et qualification de l'offre à l'échelle du Massif central

Exemples de projets finançables : mise en réseau des acteurs à l'échelle du Massif, création d'outils pérennes pour faciliter l'animation des réseaux, outils mutualisés de construction d'offres.

Action 2 : promotion des offres d'accueil, d'implantation / reprise d'entreprises dans le Massif central.

Exemples de projets finançables : mise en réseau des offres du Massif central avec des moyens de communication modernes et puissants, en au moins deux langues étrangères ciblés en fonction des régions et des populations à atteindre : portails Internet, plan média, politique d'image et de communication auprès des partenaires institutionnels et du public...

Les démarches labellisées garantissant la qualification de l'offre seront encouragées.

Action 3 : aide à l'installation et à la reprise d'entreprises

Exemples de projets finançables : programme Massif central de sensibilisation des cédants, programme Massif central de sensibilisation des repreneurs de PME/PMI

Action 4 : promotion de la culture de l'accueil

Exemples de projets finançables : travail collaboratif en réseau, construction de démarches labellisées, dispositifs d'accueil pour jeunes entrepreneurs et novateurs, expérimentations plurirégionales, mise en réseau des acteurs...

Action 5 : développer la veille et l'évaluation à l'échelle du Massif central

Exemples de projets finançables : outils d'aide à la décision et à l'évaluation (cartographie, indicateurs), outils mutualisés de construction d'offres, recherche développement sur les politiques d'accueil, observatoire... Les projets devront avoir le Massif central comme périmètre d'étude.

Les données statistiques devront permettre de suivre l'évolution de la place des femmes. La dissémination des résultats de l'observation, de la veille, de la recherche, de l'évaluation auprès des acteurs de terrain et du public devra être prévue dès l'amont des projets.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination	X		
Environnement et développement durable		X	
Emploi	X		

Source de financements

(Montants indicatifs)

État -----	2,00
Régions -----	2,50
FEDER -----	4,50
Privés -----	2,30
Total -----	11,30

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 1.2

Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises

Le renforcement du secteur des services aux entreprises (rapport du secteur des services aux entreprises sur total des établissements en Massif central inférieur largement à la moyenne nationale) comme de l'offre d'accueil et de l'attractivité pour des jeunes actifs est un enjeu fort de l'avenir du tissu économique du Massif central.

Les services aux entreprises doivent être de premier choix, facilement disponibles, d'accès facile et répondant aux besoins des PME. La mise en réseau de villes moyennes est à favoriser dans ce domaine.

Mais il faut veiller à offrir des conditions attractives pour le personnel hautement qualifié des entreprises. Aujourd'hui les chefs d'entreprises, quand ils recrutent des cadres exogènes au territoire sont confrontés à leur turn-over rapide (inférieur à 3 ans). Les raisons évoquées de cet état de fait sont l'insuffisance de l'offre en matière de services dans les domaines aussi variés que l'habitat, les services à la petite enfance, les loisirs culturels. L'argument fort est aussi la difficulté pour le conjoint de trouver ou de créer son propre emploi ce qui rejoint la mesure 1.1 ;

Outre le maintien des services par des démarches innovantes, il s'agit de favoriser les conditions de développement de nouvelles activités complémentaires aux activités traditionnelles ou totalement nouvelles, au profit des PME/PMI.

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : aider à la mise en réseau des villes moyennes

Exemples de projets finançables : projets entre plusieurs villes moyennes du massif dans le domaine des services, notamment pour favoriser le maintien et l'installation d'entreprises.

Action 2 : développer les services aux entreprises sur une base plurirégionale avec des formes originales de services permettant au Massif central de mettre en avant sa singularité.

Exemples de projets finançables : encourager, disséminer et faire connaître des initiatives d'organisation de services adaptés au Massif central ; développer des services pour les seniors, développer et mettre en réseau des zones d'activité qualifiées sur le plan environnement ; améliorer les dispositifs existants à l'échelle Massif central.

Action 3 : explorer, expérimenter des réponses à la problématique des services au public en espace rural sur des domaines innovants

Exemples de projets finançables : travail collaboratif en réseau, coordination des dispositifs régionaux de services, construction de démarches innovantes et transférables, études et expérimentations concernant la mise en place de formes innovantes de services, notamment dans le domaine de la santé, du sport, de la culture, de l'enseignement, du vieillissement actif, des dispositifs de services favorisant l'activité féminine, l'accès au foncier, l'accès au logement, l'accès à la diversité culturelle, les transports à la personne en milieu rural, l'accès aux soins, l'utilisation des Technologies Innovantes de Communication et d'Éducation (TICE)...

Action 4 : valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale

Exemples de projets finançables : démarches territoriales d'actions culturelles, de valorisation et de promotion du patrimoine à caractère plurirégional ; actions de synergies et de mise en réseaux de création contemporaine ; diffusion et production culturelle à l'échelle interrégionale (au moins 3 régions) ; études sur des projets précis répondant à une problématique Massif, projets culturels à dimension interrégionale et économique, ces projets pourront permettre la réhabilitation et la valorisation de sites s'inscrivant dans une logique de mise en réseau.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

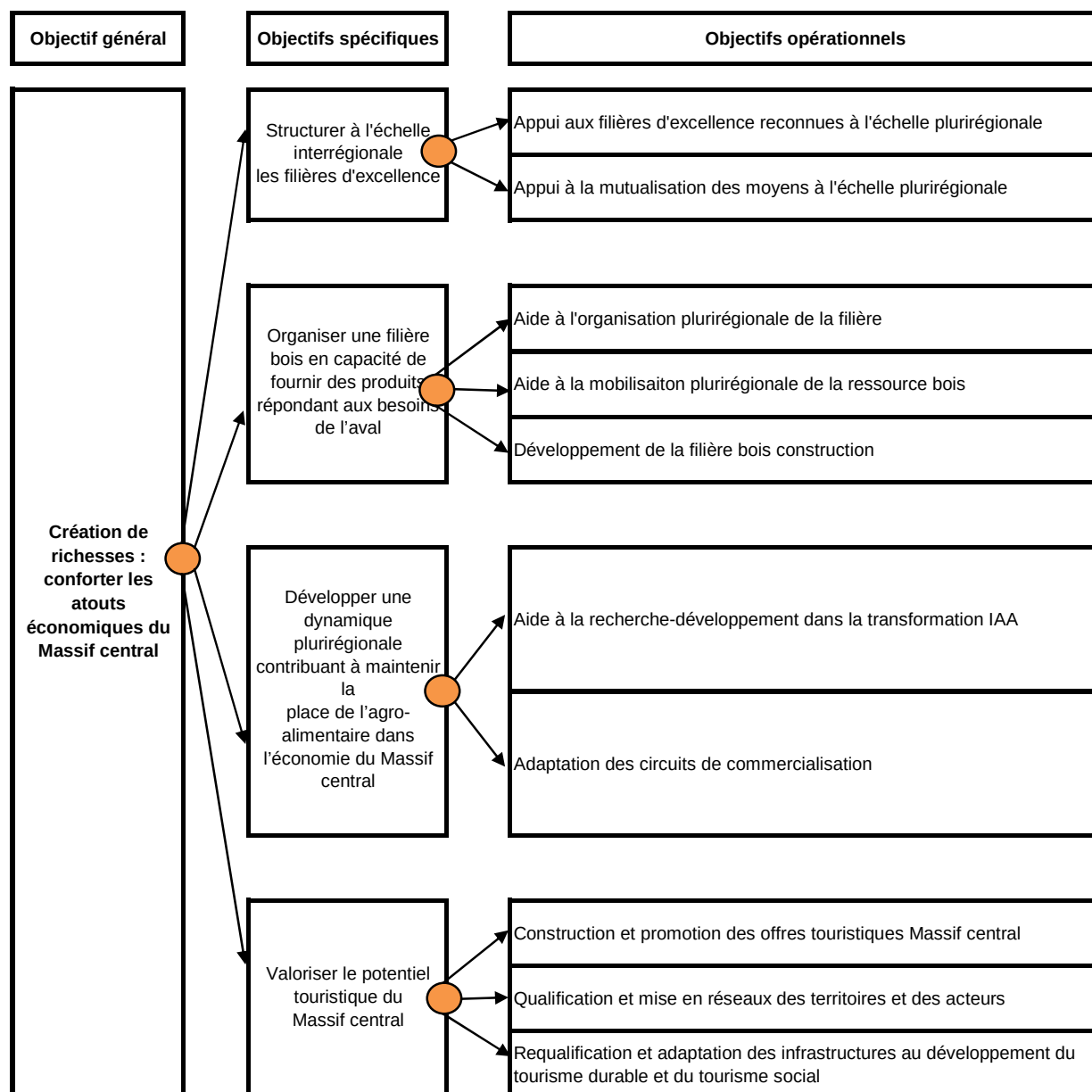
Sources de financements

(Montants indicatifs)

État -----	2,00
Régions -----	3,50
FEDER -----	5,50
Privés -----	2,70
Total -----	13,70

AXE 2 : CREATION DE RICHESSES

Conforter les atouts économiques du Massif central



Éléments de diagnostic

Sa particularité en Europe de « montagne habitée » permet de positionner le Massif central comme un espace de qualité et de modernité :

- filières d'excellence à vocation européenne : céramique, mécanique, technologies du vivant, eau, viande ;
- organisation de nouvelles filières dans des secteurs à fort développement : tourisme, produits agricoles de qualité, bois ;
- richesses patrimoniales naturelles et culturelles non délocalisables porteuses de développement économique ;
- territoire à la fois industriel et préservé mettant le développement durable en pratique et permettant des conditions de vie d'un niveau élevé.

Étant aussi bien agricole, forestier qu'industriel, le Massif central doit s'appuyer sur deux piliers pour contribuer à la création de nouvelles richesses favorisant la croissance et l'emploi :

- maintenir et développer le tissu artisanal et industriel par la création et le renforcement des pôles d'excellence regroupant les entreprises, les réseaux technologiques conjuguant la recherche publique et privée, ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche ;
- améliorer la compétitivité et la valeur ajoutée du secteur agricole et de l'industrie du bois en développant une économie des agro-ressources respectueuse de l'environnement, conformément aux orientations communautaires.

Son environnement préservé, ses richesses naturelles et patrimoniales, son potentiel d'activités de pleine nature sont des ressources à valoriser pour construire le tourisme durable comme un secteur économique à part entière pour des clientèles diversifiées.

Le POP interviendra dans quatre domaines essentiels : les filières d'excellence industrielles, la filière bois, la transformation agroalimentaire, l'offre touristique :

1) Soutenir les filières d'excellence industrielle et les offres compétitives et Accompagnement de la compétitivité des PME/PMI

Les PME/PMI du massif doivent être accompagnées pour consolider leurs positions et accéder à des démarches fédératrices leur permettant l'innovation, la veille économique, la formation, la performance industrielle.

Renforcer le soutien au transfert de technologie vers des secteurs emblématiques (viande, produits laitiers, bois, mécanique, eau) et soutenir l'implantation d'activités économiques dans des secteurs d'activité en forte croissance sont stratégiques pour les PME et les TPE.

Il s'agit de promouvoir un climat économique favorisant la production, la diffusion et l'utilisation des nouvelles connaissances par les entreprises en mettant en œuvre un environnement propice à ces développements (haut débit, mutualisation de moyens...).

La tradition de culture ouvrière et de savoir-faire industriels alliée à une présence de grands donneurs d'ordres, de pôles de recherche confèrent un avantage à valoriser dans les secteurs de la mécanique, du luxe, de l'agroalimentaire, mais aussi dans des secteurs plus « nouveaux » à prospecter pour le Massif central, comme par exemple celui de la logistique et des transports. En renforçant leurs liens avec les régions limitrophes plus peuplées, les entreprises industrielles du Massif pourront plus facilement accéder à des marchés européens, être reconnues mondialement sur certains créneaux de recherche. Soutenir la prise de risque, renforcer la coopération entre les entreprises, aider à la création de grappes d'excellence favorisera l'emploi et le développement local. Dans le domaine de la recherche publique, il faut à la fois

renforcer la mise en réseau des ressources humaines et matérielles de Limoges, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et favoriser les collaborations avec les unités « hors massif » comme Toulouse, Dijon, Montpellier et Lyon ainsi que la liaison opérationnelle avec l'entreprise. Dans le domaine du transport, le port de Sète a un rôle essentiel à jouer.

Le POP concernera essentiellement les filières mécanique, plasturgie, et céramique :

➤ **Filière mécanique :**

Elle regroupe les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique de la métallurgie, de la machine-outil, des matériels électriques. A elle seule, elle représente 130 000 emplois et 3 500 entreprises, dont des leader mondiaux : Michelin, Schneider, Alcan, Aubert & Duval, Renault Trucks, Ratier... Elle concerne les six régions du Massif central, avec quatre pôles industriels regroupant des leaders mondiaux, dont le premier pôle européen de l'aluminium à Issoire (Auvergne), le troisième pôle français de la forge, dont la « mécanique vallée » (Auvergne et Midi Pyrénées) avec 210 entreprises et 14 000 emplois, Le pôle de compétence métallurgique et électromécanique Montluçon, le pôle de la coutellerie à Thiers : 110 entreprises, 2 000 salariés (Auvergne). Sont également positionnés au niveau mondial des équipementiers : Bosch pour l'automobile (Midi Pyrénées), Ratier pour l'aéronautique (Midi Pyrénées).

L'adaptation de cette filière passe par une mise en réseau des donneurs d'ordre et des PME, par la mise en œuvre de produits à forte valeur ajoutée, par une quête permanente d'innovation, en mobilisant ses 1 000 chercheurs et 15 écoles d'ingénieurs. (IFMA à Clermont Ferrand, ENSIL à Limoges, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne...).

La création du COMEC (consortium mécanique de l'espace central) a permis de rassembler les entreprises dans une large dynamique à l'échelle du Massif central, définie dans le « livre blanc de la mécanique » ; il a comme objectif la mise en place une « politique interrégionale de la mécanique » au service des entreprises de ce secteur ainsi que des donneurs d'ordre.

➤ **Filière plasturgie :**

La plasturgie est très présente sur le Massif central et diversifiée : injection, extrusion, moulages, thermoformage, tissage de fibres... Elle représente 250 entreprises et plus de 7 000 salariés, regroupées au sein de pôles de compétences : Yssingeaux-Sainte-Sigolène (Auvergne), premier centre français d'extrusion et de transformation du polyéthylène, produisant 40 % de la production nationale de films ; moulages par injection dans le Limousin et Midi Pyrénées...

Le potentiel de recherche est également très important, dont le CNEP (centre d'appui et d'évaluation de photoprotection, qui conduit des recherches pour 600 sociétés internationales), CASIMIR (centre d'appui et de stimulation des industries par les moyens de l'innovation et de la recherche)...

La plasturgie continue de se développer au niveau international, avec une croissance annuelle de 8 %.

Mais elle est dominée par les fournisseurs de matière première (pétrole en particulier), exerçant une pression financière avec comme conséquence une réduction des marges, et des difficultés pour innover.

La demande croissante de produits respectueux de l'environnement fait également pressions sur ce secteur, des innovations sont en cours et devraient permettre à cette filière de maintenir sa position au sein du Massif central : polyéthylène biofragmentable de Sainte-Sigolène, plastique biodégradable à partir d'amidon de maïs.

C'est en renforçant son organisation à l'échelle interrégionale que cette filière se maintiendra : stratégies d'intégration vers l'aval, développement de programmes d'innovation concertés entre plusieurs entreprises, amélioration de la diffusion de l'information scientifique...

➤ **Filière céramique :**

Essentiellement basée dans la région Limousin, elle constitue le « pôle européen de la céramique », avec quatre principaux axes de développement : l'énergie, l'optoélectronique, la santé, le bâtiment.

Elle ne sera concernée par des actions relevant du POP que si ces nouveaux axes de recherche trouvent une dimension interrégionale (applications dans l'automobile, l'aéronautique, la mécanique de précision, les énergies renouvelables, la santé, la téléphonie mobile), ce qui est fort probable, permettant ainsi une plus-value interrégionale.

2) Appuyer la valorisation économique de la ressource bois

Les forêts doivent faire l'objet d'une récolte croissante. Les volumes et la qualité de cette ressource devraient permettre d'approvisionner une filière de première et deuxième transformation tout en recherchant une meilleure valorisation des sous-produits. Un problème important est le manque de porteurs de projets dans le domaine de la deuxième transformation. Des actions de prospection sont à conduire pour rechercher, mobiliser, inciter des personnes ou des entreprises susceptibles de s'installer. Le défi sera de trouver une place, grâce en particulier à la modernisation des entreprises, à l'innovation et au partenariat, dans des marchés très concurrentiels du niveau international, comme celui de la construction bois particulièrement adapté à l'offre en bois de Douglas. Le potentiel de développement ne pourra s'exprimer que si les produits accèdent aux débouchés actuels ou à venir en satisfaisant les exigences des clients, les contraintes de la concurrence, les prix et les normes d'un marché devenu mondial. Pour accéder à cette compétitivité, la seule voie possible sera celle de la modernité et de l'innovation, avec comme préalable, la valorisation énergétique des déchets de scierie et des résidus d'éclaircies.

En 2004 au niveau national l'exploitation des forêts françaises (bois commercialisés et auto consommation) a atteint 60 millions de m³ pour une production de 91 millions de m³, soit en moyenne les deux tiers environ de la ressource annuelle produite.

Dans le Massif central, cette mobilisation (18 millions de m³) atteint à peine un tiers de la production annuelle, sans compter la valorisation des stocks antérieurs (bois sur pieds non exploités), qui permettraient, sans hypothéquer l'avenir, le renouvellement de la ressource, de « sortir » annuellement 4 millions de m³ de bois supplémentaires.

La forêt (2,6 millions d'hectares, 60 % de feuillus et 40 % de résineux) et le bois (les scieries de l'Espace Central ont produit en 2001 1,7 millions de m³ pour 6,8 millions de m³ récoltés) représentent pour le Massif central un atout insuffisamment valorisé aujourd'hui. L'arrivée à maturité de la ressource en Douglas représente une opportunité de développement pour la filière bois construction et présente de surcroît un fort intérêt du point de vue de la qualité environnementale et de réduction de l'empreinte écologique du bâti (CO₂ stocké).

Le Massif central se caractérise par la présence en nombre d'entreprises de la filière bois bien réparties sur le terrain, les centres de recherche y étant relativement moins bien implantés. Les emplois induits s'élèvent à 17 000 dans le Massif central répartis dans plus de 7 000 entreprises (hors trituration et fabrication papier-carton), plus 11 000 dans 4 400 entreprises de charpente et menuiserie.

Il conviendra donc d'inciter à la mise en œuvre de nouveaux programmes de recherche transfert grâce aux laboratoires existants en les fédérant avec les entreprises de 2^{ème} transformation existantes.

Les thématiques à aborder pourront être :

- substitution des bois importés par des bois locaux travaillés sur place, qualification des produits ;
- innovation au niveau des produits (solvants, colles, laques...), et des usages ;
- adaptation des machines industrielles à la taille des entreprises du Massif (plus réduites) ;
- études et promotion en matière d'éco construction.

3) Développer une économie des agro-ressources liée à l'environnement et aux produits de qualité

Le maintien de débouchés agricoles rémunérateurs et d'un outil de transformation performant est un enjeu essentiel pour le Massif central dont la seule possibilité stratégique passe par les démarches de haute qualité. Il conviendra également de mettre en œuvre des moyens pour développer la compétitivité et la dynamique de l'industrie agroalimentaire qui pourra favoriser les productions locales et les valoriser sur des segments de marché mettant commercialement en avant des cultures, des paysages et des processus de fabrication.

Les industries agroalimentaires sont une composante majeure du développement économique du Massif central.

740 établissements employant 33 000 salariés environ et générant près de 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global confortent les activités de production agricole en participant par la notoriété de ses produits à l'attractivité du Massif central. Cet outil de transformation est majoritairement constitué d'un tissu dense de PME (44 salariés en moyenne), les TPE y sont surreprésentées mais aussi quelques grands groupes : si la dispersion des unités de production peut parfois constituer un handicap, elle contribue à conserver une densité optimale d'outils de transformation en lien étroit avec le territoire et ses acteurs.

4) Valoriser les offres touristiques comme levier économique majeur

Le tourisme est reconnu comme un axe majeur de développement économique. Pour le Massif central, il s'agit de toucher des clientèles nouvelles, particulièrement celles de l'Europe du nord en développant des démarches originales combinant la valorisation du patrimoine naturel et bâti, avec un accueil et des services de transport de qualité associés dans une prestation compétitive et labellisée : Qualité France, tourisme et handicap... En milieu de moyenne montagne notamment, le tourisme peut avoir des retombées positives de préservation des atouts naturels et culturels et de développement économique local. L'offre des territoires à promouvoir touristiquement doit être originale, singulière, et dans les réseaux européens, être très présente. Les acteurs touristiques du Massif central regroupés en réseaux doivent donner une nouvelle dynamique à leurs différentes démarches. Le tourisme social, à condition de le repenser et de requalifier son offre, peut être à la fois facteur d'inclusion sociale pour les habitants de la France et facteur d'attractivité pour des touristes étrangers à pouvoir d'achat moins élevé que les clientèles du Nord de l'Europe. La plus-value à l'échelle du massif sera renforcée par une double approche : thématique, valorisant les richesses de plusieurs filières bien organisées (17 stations thermales, 10 parcs naturels...), et territoriale, permettant en particulier une meilleure lisibilité en matière de promotion des potentialités du massif.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.1

Structurer à l'échelle plurirégionale les filières d'excellence Et accompagner la compétitivité des PME et PMI

Formation, recherche, production sont des **facteurs déterminants** pour la compétitivité des entreprises et des territoires. Les filières universitaires de « niches » dans les villes moyennes sont à conforter en lien avec les universités du massif ou hors massif.

Le Massif central a au moins trois atouts à valoriser sous l'angle enseignement/recherche/production :

- les caractéristiques de son territoire (eau, territoires ruraux sensibles, qualité des aliments, développement culturel) ;
- les sciences de la vie et de la santé (biotechnologies, cancérologie) ;
- les technologies (mécanique, matériaux, optoélectronique).

Confrontés aux mutations importantes liées à l'évolution des technologies, à la globalisation de l'économie, et à la concurrence de plus en plus accrue des pays émergents, les grandes filières industrielles du Massif central doivent se mobiliser, s'organiser pour faire face à ces nouveaux défis.

Les principales filières : mécanique, céramique technique, plasturgie et matériaux composites, filière bois, agroalimentaire, textile / cuir, arts de la table, santé / bien-être / nutrition, éco-énergies / éco-matériaux.

Les filières bois et agroalimentaires font l'objet des mesures 2.2 et 2.3.

L'action 2.1 concernera essentiellement les filières présentes sur plusieurs régions du massif, qui pourront donc bénéficier d'une plus value interrégionale.

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X		X	

Actions

Action 1 : appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle plurirégionale

L'appui aux pôles de compétitivité interrégionaux ne concernera que des actions hors recherche. Ces derniers font l'objet de financements régionaux (inscrits dans les PO des régions) et nationaux.

L'action 1 intégrera une double approche :

a- l'appui aux filières d'excellence du Massif-central.

Filières privilégiées : mécanique, céramique technique, plasturgie et matériaux composites, textile / cuir, arts de la table, santé / bien-être / nutrition, éco-énergies / éco-matériaux.

Les projets présentés devront viser les objectifs suivants :

- soutien à des programmes de recherche communs à des équipes plurirégionales dans les filières d'excellence.
- accompagnement des actions de mise en réseau plurirégional ; organisation des filières.
- accompagnement des démarches organisées (SPL, pôles de compétitivité, clusters,...) ; appui à la structuration de nouveaux pôles.
- accueil de jeunes diplômés en entreprise (avec OSEO).

Au-delà des filières privilégiées, d'autres démarches sectorielles pourront être accompagnées afin de faciliter progressivement l'émergence de partenariats structurants à l'échelle du Massif-central.

A noter que les schémas régionaux de l'innovation (en cours d'élaboration dans chaque région) pourront permettre de repérer de nouvelles démarches partenariales (filieres industrielles notamment) à accompagner au niveau interrégional.

b- soutien à l'innovation.

Une attention toute particulière visera les projets s'inscrivant dans une finalité d'innovation :

- R&D / recherche ; liaisons recherche – développement – transfert.
- innovation produits (recherche – valorisation).
- innovation dans les entreprises.

Le « Manuel d'Oslo » décrit l'innovation comme la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. L'innovation dépasse le champ de la recherche et développement (R&D) stricto sensu et vise à soutenir le développement de produits ou prestations nouvelles jusqu'à leur mise sur le marché ou leur utilisation par les agents économiques ou les citoyens.

Action 2: appui à la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale

Exemples de projets finançables : coordination plurirégionale des filières, démarches d'étude, de veille, approche prospective, intelligence économique, diagnostic des structures de valorisation du Massif et définition d'orientations stratégiques visant à les redéployer en réseau, appui à la mutualisation plurirégionale de moyens commerciaux et logistiques pour favoriser le positionnement des PME sur des nouveaux marchés...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable		X	
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Sources de financements

(Montants indicatifs)

État -----	4,50
Régions -----	2,00
FEDER -----	4,50
Privés -----	2,80
Total-----	13,80

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.2

Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondants aux besoins de l'aval

Il apparaît indispensable d'engager et de coordonner une stratégie moderne de valorisation du secteur bois dans une démarche concrète de développement durable.

Les volumes et la qualité de la ressource devraient permettre d'approvisionner une filière de première et deuxième transformation tout en recherchant une meilleure valorisation des sous produits. Le défi sera de trouver place, grâce en particulier à la modernisation des entreprises, à l'innovation et au partenariat, dans des marchés très concurrentiels du niveau international, comme celui de la construction bois particulièrement adapté à l'offre en bois de douglas.

Le développement économique de cette filière nécessite :

- l'organisation de la filière au niveau de Massif central,
- la mobilisation de la ressource
- le développement du bois construction
- le développement du bois énergie

A l'instar des résultats positifs des groupements d'intérêt scientifique dans le domaine agroalimentaire, un GIS consacré au bois dans le Massif central pourrait être expérimenté.

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X		X	X	

Actions

L'animation des projets sera prise en compte, dans la mesure où elle sera bien identifiée et partie intégrante d'une opération.

Action 1 : aide à l'organisation plurirégionale de la filière

Exemples de projets finançables : structuration plurirégionale de la filière bois-construction : : projet confortant les actions expérimentales et innovantes portées dans une région intégrant un volet de transfert dans les autres régions ; conforter les structures à caractère interprofessionnel, faciliter leur rapprochement au sein d'un pôle plurirégional bois (mise en réseau à finalité économique, techniques, commerciales, accords interprofessionnels, définitions de priorités, d'actions collectives) ; projet permettant de développer et accompagner l'innovation dans les entreprises en lien avec les centres de recherche ; communication, dont l'organisation de manifestations, sous réserve qu'elle s'inscrive dans une action plurirégionale ; mutualisation des moyens pour l'observation, les études, la recherche,

l'expérimentation sur l'adaptation des produits et des techniques ; mise en œuvre d'opérations de qualification et de normalisation afin de répondre aux exigences de la charte « bois construction environnement » et du Grenelle de l'Environnement (volet habitat) ; structuration et développement de l'offre bois-énergie.

Action 2 : aide à la mobilisation plurirégionale de la ressource bois

Exemples de projets finançables : sécurisation de l'approvisionnement (contractualisation sur qualité et quantité, réseau des opérateurs...), connaissance de la ressource mobilisable et les schémas de flux ; projet favorisant la mobilisation des bois ; développement des démarches qualité.

Transport du bois (en complément de la mesure 3.1) : schémas directeurs (réseaux routier et ferroviaire, plates forme et gares bois, identification des zones à handicap...), charte de transport bois, réseau et partenariats entre opérateurs pour la mobilisation de la ressource, projets structurants pour faciliter la mobilisation du bois (desserte vers réseaux routiers et ferrés).

Action 3 : développement de la filière bois construction

Exemples de projets finançables : recherche et innovation dans les industries de première et deuxième transformation : liaisons recherche – formation – transfert, mise en réseau d'entreprises (cf. filières d'excellence (mesure 2.1)) ; soutien aux investissements immatériels mutualisés à l'échelle du massif dans les secteurs tertiaires et collectifs ; démarches mutualisées à l'échelle du massif d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs de la filière (architectes, scieurs, entreprises de construction), et des utilisateurs (privés, collectivités).

Pour mémoire, le développement de la filière « bois-énergie » est inscrit dans l'action 2 de la mesure 3.3., l'aide à l'organisation de la filière bois-énergie est possible au titre de l'action 1 de la présente mesure.

En ce qui concerne, les investissements qui seront soutenus dans le cadre de la mesure, il est précisé que :

- Le POP exclut les investissements dans les entreprises d'exploitation forestière, seules des études ou essais et expérimentations à partir des 1^{ère} et 2^{ème} transformations pourraient être recevables
- Le POP participera uniquement à des investissements immatériels interrégionaux (schéma de développement) relatifs au transport des bois mobilisés sur le Massif vers les centres de transformation et/ou d'utilisation
- Le POP ne prendra en compte que des projets globaux relevant de démarches concertées inter régionales, les initiatives locales sont exclues

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Sources de financements

(Montants indicatifs)

État -----	1,00
Régions -----	0,50
FEDER -----	2,50
Privés -----	1,00
Total -----	5,00

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.3

Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central

Mettant en valeur la moitié du territoire, l'agriculture et les industries agroalimentaires doivent rester une composante majeure du développement économique rural du Massif central et de son aménagement. Outre l'amélioration de la compétitivité des systèmes en place, le développement de productions sous signe de qualité et d'activités permettant d'augmenter la valeur ajoutée, de rendre plus attractif le métier d'agriculteur, de renforcer les filières locales de transformation (agro-alimentaire, agro-ressources,...) est à encourager...

Tirer un avantage concurrentiel de la qualification environnementale des territoires : l'agriculture doit contribuer à la préservation de l'environnement et en tirer un avantage concurrentiel. Cet objectif peut se traduire par la mise en œuvre d'un dispositif innovant permettant la qualification environnementale de territoires.

La conséquence directe de la répartition spatiale des unités de transformation (petites unités réparties sur l'ensemble du territoire) définit les 2 axes de développement du POP :

- amélioration de la compétitivité des entreprises et de leurs produits par la recherche interrégionale et le soutien à l'innovation par la mise en commun de moyens technologiques ;
- optimisation des flux (logistique) pour compenser le relatif « enclavement intérieur » du Massif central compte tenu de la dispersion des entreprises agro alimentaires, pour une meilleure mise en marché.

Le Massif Central dispose d'un nombre important d'organismes et réseaux en matière de recherche. Ils associent des laboratoires de recherche du massif ou hors massif, et des acteurs socio-économiques impliqués dans l'analyse des attentes des consommateurs, la valorisation des produits (alimentaires, agro-matériaux, chimie verte,...), l'innovation et l'articulation de la recherche avec les enjeux du terrain : leur action est à conforter.

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : innovation, recherche et développement (process, produits, prospective, ...) dans le but de maintenir une IAA compétitive répondant aux attentes sociétales, et de développer des industries de valorisation des agro-ressources.

Exemples de projets finançables :

- actions de recherche innovation produits répondant au marché et à son évolution ;

- création de plate forme technologique collective ;
- mise en place/renforcement des pôles scientifiques par filière (lait, viande, bio...) en accompagnement des mutations technologiques.
- travaux de recherches socio-économiques

Action 2 : marketing, logistique et adaptation des circuits de commercialisation

Exemples de projets finançables :

- recherche-action interrégionale visant au renforcement et à l'adaptation des circuits de mise en marché (plate forme logistique, réseau de magasins franchisés, organisation vente en circuit court, création de richesses en développant l'export...);
- études marketing sur la valorisation auprès des GMS des produits issus des « PME IAA » relativement moins (re)connus que les » produits de marque » de groupes.
- études sur les offres de proximité innovantes

Action 3 : Promotion – Communication interrégionale sur les produits transformés du Massif, dans une perspective de développement économique territorial

Dans le cadre de la mesure 2.3 les actions régionales des filières de montagne sont financées par les offices dans les CPER des six régions.

Action 4 : Actions pilotes et études socio économiques sur l'adaptation des zones de montagne aux nouvelles exigences économiques et attentes sociétales, en cohérence avec les évolutions règlementaires.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale Massif central

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable		X	
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Sources de financements

(Montants indicatifs)

État -----	0,00
Régions -----	0,50
FEDER -----	0,50
Privés -----	0,30
Total -----	1,30

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.4

Valoriser le potentiel touristique du Massif central

Le Massif central dispose d'un potentiel de développement du tourisme durable grâce à son patrimoine naturel et culturel (10 parcs naturels régionaux et un parc national, 17 stations thermales, nombreux sites, villes et bâtiments de caractère...).

Le tourisme est désormais reconnu comme un axe majeur de développement économique. L'échelle du Massif central est pertinente pour :

- qualifier l'offre touristique : encourager l'organisation de l'offre sur la base de filières/territoires ;
- favoriser le positionnement du Massif central sur les marchés : développer une démarche commerciale coordonnée au niveau du Massif, s'intéresser à de nouvelles clientèles, se démarquer, être différent ;
- développer l'ingénierie touristique : organiser un dispositif d'appui et de formation pour les prestataires, élaborer un système commun d'observation, conduire des opérations de prospection raisonnées, fondées sur le développement durable.

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : construction et promotion des offres touristiques Massif central

Exemples de projets finançables : actions de construction d'offres « emblématiques », comme par exemple l'Aubrac ou la Vallée de la Dordogne, organisées en filières/territoires correspondant aux attentes des clients ; actions de promotion en France et à l'étranger des offres touristiques du Massif central: mise en marché des offres avec des moyens de communication modernes et puissants en au moins deux langues étrangères, ciblés en fonction des régions et des populations à atteindre: portails Internet, démarches auprès d'opérateurs, plan média, politique d'image et de communication, workshops...

Action 2 : qualification et mise en réseaux des territoires et des acteurs

Exemples de projets finançables : outils d'aide à la décision et à l'évaluation (cartographie, indicateurs) à l'échelle du massif ; mise en réseau des acteurs à l'échelle massif favorisant la mutualisation et les économies d'échelle pour la qualification des territoires avec des démarches labellisées (qualification environnementale, tourisme et handicap...) ; démarches mutualisées à l'échelle du massif d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs de la filière...

Action 3 : requalification et adaptation des infrastructures au développement du tourisme durable et du tourisme social

Exemples de projets finançables.

Ces opérations viseront plus particulièrement :

- les infrastructures des réseaux de villages de vacances, du réseau des villes d'eaux, les stations de moyenne montagne, les pôles « pleine nature ».
- projets culturels à dimension interrégionale et économique, ces projets pourront permettre la réhabilitation et la valorisation de sites s'inscrivant dans une logique de mise en réseau

Les opérations devront avoir une plus-value environnementale tenant à l'existence d'un éco-label, valoriser l'image du Massif central, répondre au label Tourisme et Handicap norme HQE et s'intégrer dans un projet ou une stratégie plurirégionale.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable		X	
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

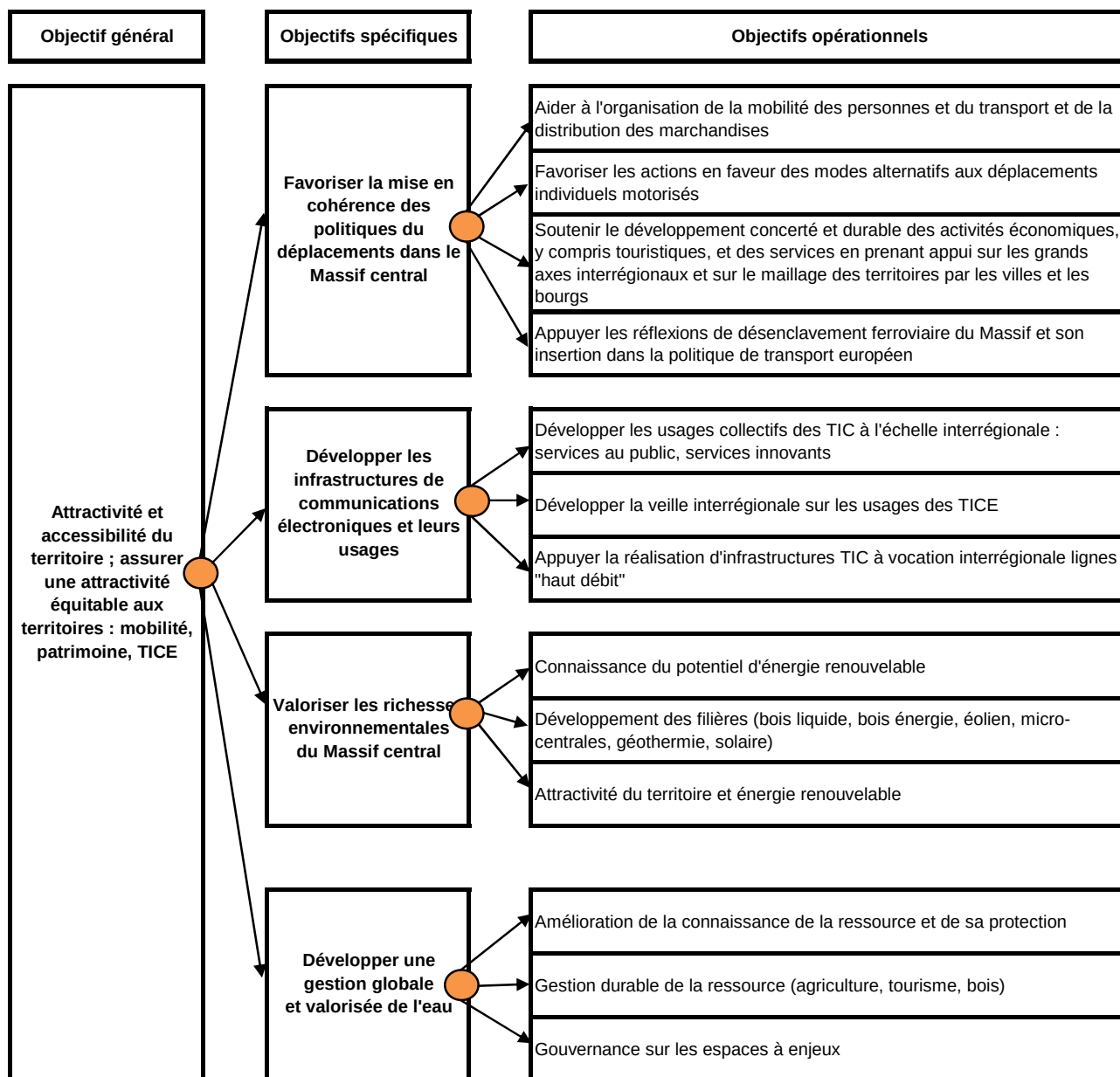
Sources de financements

(Montants indicatifs)

État	2,50
Régions	4,00
FEDER	6,50
Privés	3,50
Total	16,50

AXE 3 : ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Assurer une attractivité équitable aux territoires : mobilité, environnement, TICE



Éléments de diagnostic

L'amélioration de l'accessibilité alliée à un environnement et un cadre de vie de qualité est l'un des atouts pour attirer des habitants et des entreprises sur le Massif central, à condition que l'attractivité s'entende en termes de services, de qualité des dessertes, de temps de transport, d'échanges d'informations, de culture contemporaine ouverte sur le monde. Les technologies innovantes de communication contribuent à l'attractivité résidentielle, à la compétitivité des entreprises et sont synonymes d'une vie moderne en environnement préservé.

1- FAVORISER LA MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES DE DEPLACEMENTS DANS LE MASSIF CENTRAL

Adopter une politique d'infrastructures à long terme

L'ouverture sur l'Europe nécessite une vision intégrant les grands corridors de transport européens en y associant les dimensions maritimes. Le Massif central doit servir de « liant » entre les territoires voisins, dont le sud-ouest européen. Les villes du massif doivent être reliées aux grandes métropoles par route, air, fer dans des conditions similaires à celles d'autres régions. Les entreprises ont besoin d'infrastructures de transport efficaces, flexibles, sûres. L'accessibilité se mesure en temps de transport, qualité des dessertes, échanges d'informations

Assurer une accessibilité équitable aux territoires et aux services d'intérêt général

Les distances à parcourir pour accéder aux services dans l'espace rural et particulièrement en montagne restent importantes malgré l'amélioration du réseau routier. « Garantir l'accessibilité dans la campagne » pour les populations résidentes afin d'offrir aux jeunes et aux familles un mode de vie de qualité mais aussi « garantir l'accessibilité à la campagne », c'est-à-dire offrir aux habitants du Massif et aux populations exogènes des possibilités de se rendre en France et en Europe par la route, le fer, l'air dans des conditions de temps et de confort comparables à celles des autres régions. Le transport à la demande adapté aux situations locales et les dispositifs innovants alternatifs à la voiture particulière sont à développer ainsi que les lieux d'échanges intermodaux tout comme les systèmes de billettique intégrés à l'échelle du Massif entre les différents réseaux.

2- DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES ET LEURS USAGES

Le développement des autoroutes de l'information est devenu une condition indispensable pour le maintien et la création d'entreprises. Si la couverture en téléphonie mobile s'améliore progressivement, il reste à permettre l'accès au haut débit et au très haut débit aux entreprises du Massif, notamment dans les bassins d'emploi ruraux, dans les mêmes conditions tarifaires et de disponibilité qu'en zone urbaine. Des nouvelles formes d'organisation du travail liées aux technologies innovantes de communication et d'éducation (TICE), à l'accès aux savoirs sont à encourager et reposent sur la bonne couverture numérique du territoire.

Le Massif central présente la particularité d'être largement contourné par les réseaux d'opérateurs alternatifs qui permettent un développement de la concurrence, condition du maintien et du développement socio-économique des territoires. (cf. carte)

Les collectivités territoriales ont conduit des actions volontaristes de développement de réseaux d'initiative publique de communication électronique afin de rétablir un équilibre d'accès à travers la réalisation de ces réseaux à leur échelle territoriale : région (Limousin), département (Loire, Tarn...), agglomérations (Clermont-Ferrand).

Sous l'impulsion de l'Etat et d'une association de développement économique, des opérations novatrices de mutualisation opérationnelle à l'échelle interrégionale ont été proposées ; l'une d'elle a vu le jour : l'équipement en très haut débit d'une autoroute de près de 350 km afin de lier et de stimuler les projets des collectivités traversées et irradiées.

Par conséquent, il est nécessaire de pouvoir financer :

- les interconnexions en très haut débit (fibre optique) entre les réseaux d'initiative publique existants ainsi que les projets nouveaux là où l'initiative publique est déficiente, pour offrir un ensemble cohérent et attractif aux opérateurs de réseaux et de services ;
- la couverture des zones blanches en haut débit.

Ces deux initiatives complémentaires doivent permettre de mailler le Massif central en son sein et vers l'extérieur. De la sorte, cela offre des possibilités de sécurisation des réseaux d'opérateurs ainsi que des accès numériques compétitifs pour l'ensemble des territoires au bénéfice des zones d'activités, des entreprises et des habitants en permettant le développement des nouveaux usages.

ORTEL

Réseaux optiques des opérateurs alternatifs ^(a)

Fin Décembre 2005

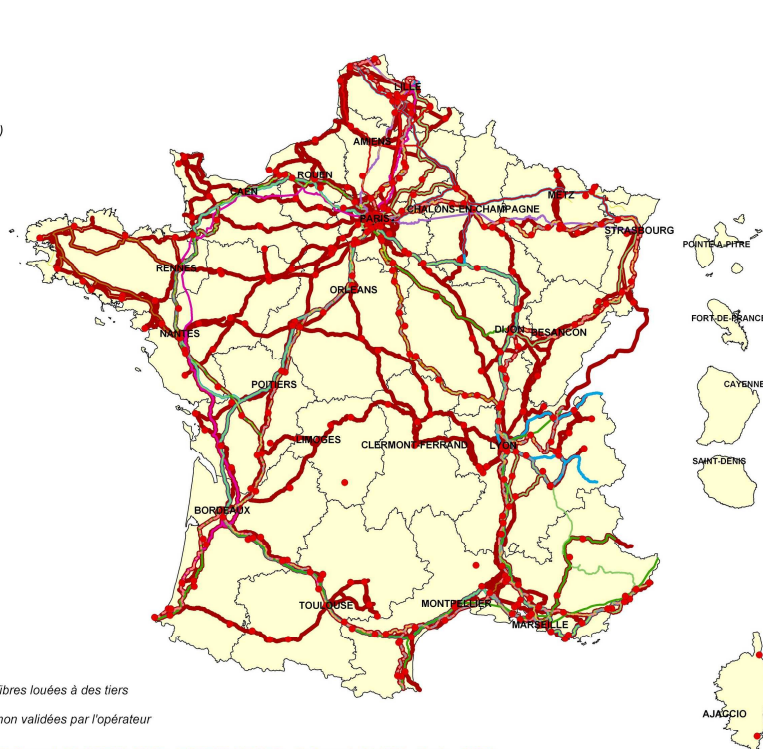
Source Opérateurs alternatifs
Réalisation cartographique ORTEL

- POP, centres d'hébergement, sites de régénération ^(b)
- Bouygues Télécom
- Cogent
- Colt Télécom
- Comptel Télécom ^(c)
- Free ^(c)
- Global Crossing
- Interoute
- Level 3
- MCI
- Neuf Cegetel
- Saneft Télécom
- Telcité
- TeliaSonera
- Télec 2

(a) Ne figurent que les infrastructures en propre ou les fibres louées à des tiers
(b) Points de présence en propre ou partagés
(c) Réseaux Comptel Télécom et Free : Informations non validées par l'opérateur

0 150 300 km

© Copyright ORTEL 2005 - TACTIS / IDATE - © Copyright IGN - Paris - 2006
www.ortel.fr



3- VALORISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES DU MASSIF CENTRAL

Valoriser l'environnement comme facteur d'attractivité

Le patrimoine naturel et bâti, l'environnement, l'identité culturelle sont devenus depuis quelques années, facteurs d'attractivité résidentielle face à la banalisation des espaces. Le Massif central, majoritairement inclus dans des parcs naturels, mais habité et accessible, a des atouts à développer et à faire connaître.

Au-delà de ses composantes régionales, certains éléments du patrimoine naturel présentent des caractéristiques spécifiques du massif. Il en est ainsi par exemple de la botanique, de la problématique des

têtes de bassins et des zones humides, des lacs, pour lesquels des acteurs spécifiques interviennent à cette échelle, apportant des éléments de connaissance indispensable pour l'intégration de l'environnement dans l'ensemble des projets. Dans la même logique, des modalités de gestion de ce patrimoine naturel spécifiques et originales peuvent être expérimentées par ces acteurs et étendues ensuite à l'ensemble du massif.

Énergies renouvelables

Le Massif central, qui représente 17 % du territoire et 6 % de la population produit 13 % des énergies renouvelables françaises, hors biocarburants.

La part de la consommation d'énergie par ses habitants provenant de sources renouvelables s'élève à 22,75 % pour une moyenne nationale évaluée à 15 % environ : les deux principales sources en sont l'hydraulique, du fait d'un nombre important de barrages (49 % des énergies renouvelables du Massif central) et le bois (42 % des énergies renouvelables du Massif central, à consommation locale essentiellement). Cette relative bonne position ne doit pas dispenser d'augmenter ce ratio, surtout dans la mesure où les autres sources (éolien, solaire, biogaz...) sont assez peu développées.

Deux axes sont privilégiés : la géothermie profonde, bien que la nature très fracturée des zones potentielles rende hypothétique la présence de gisements importants et leur mobilisation, sans perturber l'existant. Des études pourront être conduites pour approfondir cette voie, et plus particulièrement aujourd'hui, vu les limites territoriales du Massif central qui ne permettent pas de disposer d'une cartographie localisant les unités de production d'énergie et leur typologie, les niveaux de production... Une étude débouchant sur la création d'un SIG énergies renouvelables actualisable devra être conduite.

Mais c'est dans la filière bois énergie que des progrès importants sont envisageables : en effet, la mobilisation de la production forestière, en forte croissance, s'accompagnera inmanquablement d'un volume important de "déchets" (50 % des volumes environ) dont l'utilisation thermique (plaquettes, granulés, bûches), sans négliger les usages des autres (trituration, panneaux). Elle doit être accompagnée grâce à l'élaboration d'un schéma interrégional de développement et la mise en réseau des professions (première transformation) bois, artisanat, commerce, industriels du chauffage.

La bioélectricité (production combinée d'électricité et de chaleur par cogénération) constitue également une voie d'avenir pour la ressource bois énergie du Massif central.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 3.1

Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central

Le développement économique passe par un drainage de tout le territoire avec des villes bien reliées entre elles et aux grandes infrastructures. Les orientations de la politique nationale des transports adoptées en décembre 2003 donnent des perspectives de modernisation des axes routiers du Massif prenant en compte les problématiques de congestion des grands corridors saturés, notamment vallée du Rhône et arc languedocien.

Les infrastructures de transport jouent de plus en plus un rôle important dans le développement économique et résidentiel des territoires. L'enjeu est de pouvoir offrir une accessibilité, en « échelle-temps », à une gamme de services marchands et non marchands coordonnés et complémentaires, à partir des axes structurants.

La politique d'attractivité décidée à l'échelle du Massif suppose de concevoir et d'apporter des réponses pertinentes aux attentes actuelles et futures de la société. Qu'il s'agisse d'usagers réguliers ou occasionnels, de ménages résidents permanents ou non, de touristes ou d'entreprises, la demande première concerne l'offre de services dans toutes ses dimensions.

Elle doit donc :

- être au service des richesses et des aménités des territoires ;
- permettre de développer l'offre territoriale en quantité, en qualité et en adéquation avec les besoins des différents segments de la demande ;
- recourir à l'ensemble des moyens disponibles et notamment aux accès numériques les plus performants pour assurer une communication et une information les plus efficaces possible (centrales de mobilité, plateforme d'information multimodale patrimoine local, itinéraires de découverte, réservations de prestations, valorisation du patrimoine naturel et culturel ...).

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X		X	X	X

Actions

Le programme opérationnel plurirégional Massif Central permet de financer en priorité des études socio-économiques, des expérimentations transférables, mais est exclu le financement direct d'infrastructures ou d'études pré-opérationnelles portant sur celles-ci.

Action 1 : aider à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises

Exemples de projets finançables : études pour la coordination de l'offre de transports des personnes, dans les territoires transcendant les limites régionales, le « ville à ville » et le « ville à métropole extérieure » ; études pour la coordination de l'offre de transports de marchandises en lien avec les filières, organisation des transports et des plates-formes d'échanges, notamment dans le secteur du bois...

Action 2 : favoriser les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés

Exemples de projets finançables : études pour la coordination, dans les territoires transcendant les limites régionales, de centrales de mobilité, de pôles d'échanges, de plates-formes de mobilité, d'interopérabilité ; échanges d'expériences et réflexions prospectives plurirégionales, d'investissements matériels...

Action 3 : soutenir le développement concerté et durable des activités économiques, y compris touristiques, et des services en prenant appui sur les grands axes plurirégionaux ferroviaires et routiers (RN88, A89, A75...) et aérien, ainsi que sur le maillage des territoires par les villes et les bourgs ;

Exemples de projets finançables : actions concertées entre les acteurs pour un développement économique durable comme par exemple zones d'activité économique, offres de services aux habitants et aux entreprises complémentaires et coordonnées...

Action 4 : appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du Massif et son insertion dans la politique de transports européens

Exemple de projet finançable : études pour la réalisation à long terme d'infrastructures ferroviaires trans ou intra massif et leur insertion dans le réseau de transport européen, ...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Sources de financements

(Montants indicatifs)

État -----	0,50
Régions -----	0,50
FEDER -----	1,00
Privés -----	0,60
Total -----	2,60

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 3.2

Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages

Dans le cadre des projets et des réalisations des collectivités il faut créer un outil support d'échanges d'expériences qui permet de traiter des niveaux stratégique (cohérence de réseaux publics et privés), technique (mutualisation de travaux de génie civil, interopérabilité des technologies, évolutivité), financier (coûts de déploiement, mutualisation d'opérations), juridique (structures de portage, propriété des équipements, règles de concurrence...).

Des travaux sur les interconnexions sont à développer dans une logique de maillage interne et externe au Massif central (par ex : mise au point d'une charte, référentiels techniques, annuaire de compétences), ceci afin de rendre chaque projet plus attractif à son échelle, optimiser les dépenses publiques en mutualisations opérationnelles, offrir un ensemble cohérent et attractif aux opérateurs de réseaux et de services, en sécurisation de leurs réseaux et en desserte de clientèle pour des accès numériques compétitifs (technologies et tarifs) pour l'ensemble des territoires. Dans les zones isolées, il faut assurer la disponibilité des infrastructures TIC là où le marché ne parvient pas à les fournir à un coût raisonnable et en suffisance pour accueillir les services requis que ce soit sous forme matérielle (fibres...) ou immatérielle (Wimax, internet très haut débit mobile ...). Le développement des infrastructures de communication électronique bénéficiera aux habitants et aux entreprises en permettant de nouveaux usages : santé, éducation, culture...

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X			X	

Actions

Action 1 : développer les usages collectifs des TIC à l'échelle plurirégionale : services au public, services innovants, services aux entreprises

Exemples de projets finançables : études, mise en réseau, projets expérimentaux transposables à l'échelle du massif, partage d'outils numériques pour le développement des usages TICE favorisant le développement durable (tourisme, patrimoine, télésanté, télétravail, économie résidentielle...).

Action 2 : développer la veille plurirégionale sur les usages TICE

Exemples de projets finançables : créer et développer une cellule de veille TIC : veille technique, évolution des technologies, mutualisation, interopérabilité des réseaux, des techniques, interconnexions, harmonisation des structures juridiques, chartes, règles de concurrence... communications, échanges, annuaires de compétences, centres et grilles de calculs, expertise...

Travaux de recherche, de veille, de réflexion et de prospective sur les usages et comportements pour anticiper sur les changements sociaux, culturels et économiques ainsi que leurs impacts, qu'ils soient actuels ou futurs mais spécifiques à la moyenne montagne.

Action 3 : appuyer la réalisation d'infrastructures de communications électroniques fixes et mobiles à vocation plurirégionale

Exemples de projets finançables : fibre optique le long des axes structurants en vue de drainer les territoires jouxtant l'axe, liaisons « wimax », expérimentations en très haut débit mobile, interconnexions entre réseaux et mixage des usages (téléphonie sous IP, TNT...)...

Les projets devront concerner plusieurs régions du Massif central.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

L'intervention du FEDER pour le financement des infrastructures de haut et de très haut débit sera possible en conformité avec les règlements européens, le droit de la concurrence et les directives de la DATAR en la matière.

Sources de financements

(Montants indicatifs)

État	3,00
Régions	4,00
FEDER	8,17
Privés	3,70
Total	18,17

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 3.3

Valoriser les richesses environnementales du Massif central

Le développement économique du Massif central doit s'appuyer sur la qualité environnementale de son territoire, profitant d'une situation unique en Europe de montagne habitée, accessible, peu dense, majoritairement inclus dans des parcs naturels.

La répartition en trois thèmes (ressources, énergies renouvelables, et eau), est maintenue de façon à confirmer leur importance pour le Massif central. Le POP ne concernera que les deux premiers, Le thème de l'eau sera développé dans la convention interrégionale, avec un financement des agences de l'eau.

Connaître et valoriser les ressources environnementales

Les actions de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et bâti sont souvent réalisées à une échelle régionale et avec des outils spécifiques, ne rendant pas compte ou très insuffisamment compte des évolutions, des enjeux, des atouts à l'échelle d'un massif montagneux.

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : constitution et renforcement de la connaissance

Exemples de projets finançables : soutien à la constitution ou au renforcement d'inventaires (atlas de la flore du Massif central, référentiel pédologique, répertoire de zones humides et tourbières du massif par exemple) ; aide à la constitution ou au renforcement d'observatoires structurés à l'échelle du massif et reconnus au niveau européen ; expérimentation d'un dispositif innovant de qualification environnementale des territoires, réseau des parcs, connaissance/identification des corridors écologiques du Massif central...

Action 2 : soutien à la mise en réseau des acteurs locaux

Exemples de projets finançables : démarches mutualisées à l'échelle du massif favorisant la relation architecture/environnement/développement durable ; dissémination des expérimentations, actions de communication pour les élus et le grand public des résultats issus de l'observation...

Action 3 : mise en œuvre d'actions pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable des milieux naturels

Exemples de projets finançables : programmes de conservation d'espèces à responsabilité Massif central pouvant comprendre des investissements matériels, exceptionnellement des acquisitions de sites liés à ces espèces patrimoniales, dans la limite et les conditions fixées par la réglementation communautaire, (la gestion de ces sites pouvant être confiée au conservatoire d'espace naturel concerné) ; des actions visant à la préservation et la restauration de la trame verte et bleue du Massif central en cohérence avec les actions régionales, actions portant sur la gestion durable des ressources naturelles (sols, forêt,...) qui fournissent des services écologiques (eau, agriculture, biodiversité,...), sensibilisation, communication, ...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi		X	

Intensifier la production des énergies renouvelables et renforcer les actions de réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment

Pour réduire les impacts négatifs en matière d'évolution du climat le Massif recèle un potentiel important en matière d'énergies renouvelables.

L'énergie hydraulique, le potentiel d'énergie de la biomasse sont à capitaliser dans la contribution du Massif central aux énergies renouvelables. L'éolien est encore peu développé, mais monte en puissance actuellement. Le solaire est également peu représenté, même si l'on connaît depuis quelques années un fort développement dans le secteur du solaire thermique.

La production estimée de bois énergie joue un rôle important, couvrant environ 8 % de la consommation énergétique totale du massif, ce qui correspond au double de la moyenne nationale. Les produits connexes de l'exploitation du bois peuvent être valorisés par leur utilisation pour le chauffage : réseaux de chaleur, coordination technique des projets, de l'approvisionnement, du transport...

L'impact de l'augmentation du coût de l'énergie est 4 fois supérieur en milieu rural de moyenne montagne qu'en milieu urbain. Au-delà de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, le Massif-central doit développer la réalisation et la réhabilitation de bâtiments économes en énergie tout en préservant la biodiversité et la qualité de l'eau. De plus, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les transports locaux, l'utilisation des matériaux locaux dans la construction (bois, végétaux, pierre, terre) doit être renforcée selon les principes de l'éco-construction.

Plus Value plurirégionale Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	X

Actions

Action 1 : connaissance du potentiel d'énergie renouvelable

Exemples d'actions finançables : recensement, cartographie des ressources et des potentialités d'énergie renouvelable dans le massif, indicateurs, outils d'aide à la décision... ; schéma de développement des énergies renouvelables...

Action 2 : développement des filières en respectant la biodiversité et la qualité de l'eau (bois liquide, bois énergie, éolien, microcentrales, géothermie, solaire)

Exemples d'actions finançables : dissémination (expérimentations, initiatives, innovations) ; actions d'accompagnement pour le développement des filières : formation des installateurs, architectes, élus... ; sensibilisation des utilisateurs ; mise en réseau des acteurs ...

Action 3 : attractivité du territoire et énergie renouvelable

Exemples d'actions finançables : développement de l'attractivité du Massif s'appuyant sur une image d'énergie propre et renouvelable, développement d'une culture environnementale sur les secteurs forêt, bois, environnement...

Action 4 : Développement de la construction durable en milieu rural de moyenne montagne pour associer économies d'énergie, production d'énergie à partir de ressources renouvelables et valorisation des matériaux locaux.

Exemple d'actions finançables : mise en réseau d'acteurs et de plate-forme, expérimentations transposables, recherche et développement sur les matériaux locaux utilisables pour le bâtiment, valorisation des bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments, adaptation des pratiques des pays alpins aux spécificités du Massif-central...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Un opérateur, un organisme ou une entreprise, public ou privé, chargé de lancer ou de lancer et mettre en œuvre des opérations.

Le Document de Mise en Oeuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par la mesure.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Sources de financements

(Montants indicatifs)

État -----	4,00
Régions -----	3,00
FEDER -----	6,00
Privés -----	3,10
Total -----	16,10

INDICATEURS DU PROGRAMME – AXE 1 ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

	Objectifs spécifiques	Code indicateur	Intitulé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Sources	Valeur de référence	Valeur cible (2013)	Valeur cible intermédiaire (2010)	Valeur annuelle
INDICATEURS DE REALISATIONS	Axe 1	REA 1	Nombre de territoires	Nombre de territoires dont les projets ont été financés par les programmes Massif central	PRESAGE	/	environ 28 (cumul)	environ 16 (cumul)	4 à 5
	1.1 Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil	REA 1.1.1	Nombre de repreneurs	Nombre de repreneurs potentiels sensibilisés grâce à des actions financées par les programmes Massif central (exemple salons)	UCCIMAC	Moyenne de 65 par an actuellement	90/an	80/an	Progression de 65 à 90
	1.2 Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises	REA 1.2.1	Nombre d'initiatives en matière d'organisation de services	Nombre de dossiers en matière d'organisation de services financés par les programmes Massif-central	PRESAGE	0	25 à 30 (cumul)	10 à 15	3 à 4
INDICATEURS DE RESULTATS	1.1 Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil	RES 1.1.1	Nombre de personnes sensibilisées à la reprise ou à la création d'entreprises	Nombre de personnes sensibilisées à la création ou à la reprise par les actions financées par les programmes Massif-central (notamment les sessions Marco Polo)	UCCIMAC	66 en 2007	80 (par an)	70	progression de 65 à 80
	1.2 Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises	RES 1.2.1	Nombre d'entreprises de services à l'échelle du Massif Central	Nombre d'entreprises de service aux particuliers et aux entreprises dans le Massif central	INSEE	28200 entreprises de services aux particuliers (2003). 18900 entreprises de services aux entreprises (2003)	31000 (cumul) 24570 (cumul)	30000 22000	progression de 28200 et 18900 à 31000 et 24570
INDICATEUR D'IMPACTS	1.1 Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil	IMP 1.1.1	Nombre d'entreprises reprises	Nombre d'entreprises reprises via des actions financées par les programmes Massif-central	UCCIMAC	38 entreprises concernant 543 salariés (2006)	Une quarantaine d'entreprises par an	Une quarantaine d'entreprises par an	Une quarantaine d'entreprises
	1.2 Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises	IMP 1.2.1	Rapport "population employée dans les services aux particuliers" sur "population totale"	% de la population totale du Massif-central employée dans le service aux particuliers	INSEE	0.96% en 2003	1.2%	1%	/
		IMP 1.2.2	Rapport "établissements de services aux entreprises" sur "ensemble des établissements"	% des établissements du Massif-central spécialisés dans le service aux entreprises	INSEE	11,2 % en 2003	12%		/
INDICATEURS CLE UE	Axe 1	UE 2 UE 3	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois créé sur des projets de l'axe 1 financés par les programmes Massif central : Nombre d'emplois hommes (H) Nombre d'emplois femmes (F)	PRESAGE	/	700 à 1000 (cumul)	environ 400	100 à 150

INDICATEURS DU PROGRAMME – AXE 2 CREATION DE RICHESSES

	Objectifs spécifiques	Code indicateur	Intitulé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Sources	Valeur de référence	Valeur cible (2013)	Valeur cible intermédiaire (2010)	Valeur annuelle
INDICATEURS DE REALISATIONS	2.1 Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence	REA 2.1.1	Montants d'aides	Aides accordées par les programmes Massif central sur des actions centrées sur les filières industrielles du Massif-central	PRESAGE et Datar MC	0	3M€ (cumul)	1,5M€	progression de 0 à 3 millions d'Euros
	2.2 Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval	REA 2.2.1	Nombre d'actions	Nombre d'actions, dans la filière bois, financées par les programmes Massif-central	PRESAGE	0 La filière bois est en cours de construction (2 à 3 actions en 2007)	20 (cumul)	8 à 10	2 à 3
	2.4 Valoriser le potentiel touristique et culturel du Massif central	REA 2.4.1	Nombre de réseaux soutenus	Nombres d'actions financées par les programmes Massif-central et soutenues par les réseaux du Massif-central (construction de l'offre, promotion...)	PRESAGE	3 actuellement (villes d'eaux, parcs régionaux, Tour massif)	30 à 35 actions (cumul)	10 à 15	progression de 3 à 30/35
INDICATEURS DE RESULTATS	2.1 Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence	RES 2.1.1	Nombre d'entreprises dans des actions collectives	Nombre d'entreprises participant à des actions collectives interrégionales menées par les réseaux des principales filières du Massif-central (mécanique, céramique, plasturgie).	PRESAGE	100 en 2006 (Mécanic vallée, automac, via méca...)	1800 (cumul)	1000	environ 250
	2.2 Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval	RES 2.2.1	Nombre de manifestations professionnelles	Nombre de manifestations financées par les programmes Massif-central dans la filière bois.	PRESAGE	Pas de manifestations actuellement la filière bois Massif central est en cours de création.	15 à 20 (cumul)	5 à 10	progression de 0 à 15/20
INDICATEURS D'IMPACTS	2.1 Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence	IMP 2.1.1	Evolution de l'emploi des entreprises	Evolution de l'effectif des entreprises dans les principales filières du Massif-central (mécanique céramique, plasturgie)	INSEE	données en cours d'élaboration	maintien de l'emploi		/
	2.2 Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval	IMP 2.2.1	Nombre de m ³ de bois d'œuvre rond produit	Nombre de m ³ de bois d'œuvre rond produit dans le Massif-central par an	DRAF – SCEES : EAB enquête annuelle de branche	2.790.000 m ³ en 2004 (hors Morvan, Gard, Aude, Hérault, Tarn)	3.600.000 m3 (par an)	3.200.000 m3	progression de 2.700.000 à 3.600.000 m3
		IMP 2.3.2	Investissements productifs annuels	Investissements productifs dans les IAA du Massif-central	DRAF – SCEES	109 M € en 2005 (EAE) (Auvergne et Limousin) 120,7 en 2006 (Auvergne et Limousin)	Augmentation	Augmentation	Augmentation
	2.4 Valoriser le potentiel touristique et culturel du Massif central	IMP 2.4.1	Clientèle française en séjour personnel dans le Massif central	Nombre de séjours d'au moins une nuit réalisés par la clientèle française dans le Massif-central	SPOT Auvergne	12,3 millions en 2002 ; 13,1 millions en 2004	17 millions (cumul)	Pas de mesure prévue	/
INDICATEURS CLE UE	Axe 2	UE 2 UE 3	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois créé sur des projets de l'axe 2 financés par les programmes Massif central : Nombre d'emplois hommes (H) Nombre d'emplois femmes (F)	PRESAGE	/	70 à 140 (cumul)	40 à 80	10 à 20
	Axe 2	UE 4	Nombre de projets R&D	Nombre de projets R&D financés par les programmes Massif central	PRESAGE	/	environ 70 (cumul)	environ 40	environ 10
	2.4 Valoriser le potentiel touristique et culturel du Massif central	UE 34	Nombre de projets tourisme	Nombre de projets tourisme financés par les programmes Massif central	PRESAGE	/	70 à 84 (cumul)	40 à 48	10 à 12

INDICATEURS DU PROGRAMME – AXE 3 ATTRACTIVITE & ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

	Objectifs spécifiques	Code indicateur	Intitulé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Sources	Valeur de référence	Valeur cible (2013)	Valeur cible intermédiaire (2010)	Valeur annuelle
INDICATEURS DE REALISATIONS	3.1 Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif-central	REA 3.1.1	Etudes sur la mobilité	Nombre d'études portant sur la mobilité des personnes, du transport et de la distribution des marchandises, financées par les programmes Massif central	PRESAGE	0	2 (cumul)	1	/
	3.2 Développer les infrastructures de communication électroniques et leurs usages	REA 3.2.2	Nombre de projets visant à développer les usages collectifs	Nombre de projets visant à développer les usages collectifs TIC et financés par les programmes Massif central.	PRESAGE	1 seule action en place en 2006, TIC au service des entreprises du massif	20 à 25 (cumul)	5 à 10	2 à 3
INDICATEURS DE RESULTATS	3.3 Valoriser les recherches environnementales du Massif central	RES 3.3.1	Nombre de projets dans les domaines de l'eau et de la biodiversité	Nombre de projets dans le domaine de l'eau, financés par les programmes Massif central Nombre de projets dans le domaine de la biodiversité, financés par les programmes Massif central	PRESAGE	/	Eau : environ 7 (cumul) Biodiversité : environ 21 (cumul)	Eau : 2 Biodiversité : 9	Eau : environ 1 nouveau/an Biodiversité : environ 3 nouveaux/an
INDICATEURS D'IMPACT	3.2 Développer les infrastructures de communication électroniques et leurs usages	IMP 3.2.2	Coût moyen 100 Mbits	Coût moyen 100 Mégabits	ADIMAC	Données 2007 : Paris : 60 euros/grand public Villes moyennes Massif central : 10.000 euros/entreprises	4000 à 6000 €	4000 à 6000 €	/
	3.3 Valoriser les recherches environnementales du Massif central	IMP 3.3.1	Nombre de relevés floristiques	Nombre de relevés floristiques dans le Massif central	Conservatoire Botanique du Massif Central	372.992 relevés en juillet 2007	augmentation	augmentation	augmentation
INDICATEURS CLE UE	Axe 3	UE 2 UE 3	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois créé sur des projets de l'axe 3 financés par les programmes Massif central : Nombre d'emplois hommes (H) Nombre d'emplois femmes (F)	PRESAGE	/	environ 25 (cumul) (total H+F)	environ 15 (total H+F)	2 à 5 (total H+F)
	3.2 Développer les infrastructures de communication électroniques et leurs usages	UE 11	Nombre de projets TIC	Nombre de projets TIC financés par les programmes Massif central	PRESAGE	/	environ 50 (cumul)	environ 30	environ 8
	3.3 Valoriser les recherches environnementales du Massif central	UE 23	Nombre de projets énergie renouvelable	Nombre de projets énergie renouvelable financés par les programmes Massif central	PRESAGE et Datar MC	/	Environ 7 (cumul)	environ 3	environ 1

ASSISTANCE TECHNIQUE : GOUVERNANCE

La gouvernance est commune à la Convention Interrégionale et au Programme Opérationnel Plurirégional facilitant ainsi la mise en synergie des projets.

En tant qu'autorité de gestion, le Préfet de la région d'Auvergne, Préfet coordonnateur du Massif central, assisté du Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, est chargé de la mise en œuvre générale des programmes Massif central, de leur suivi et de leur animation. Il assure, par ailleurs, la coprésidence du comité de massif.

Ces missions sont les suivantes :

- veiller à ce que les opérations sélectionnées respectent les règles d'éligibilité du ou des programme(s) et soient réalisées conformément aux obligations européennes et nationales applicables ;
- s'assurer que la saisie des informations dans l'outil informatique de gestion unique (PRESAGE) soit faite, que les porteurs de projets tiennent une comptabilité séparée ou équivalent ;
- vérifier que le contrôle de service fait est effectué pour chaque opération ;
- établir et transmettre les rapports annuels et le rapport final d'exécution aux autorités nationales et européennes, après validation par le comité de suivi et le comité de massif ;
- procéder aux évaluations de la mise en œuvre des programmes ;
- mettre en œuvre les actions d'animation et de communication des programmes.

LES INSTANCES DE LA GOUVERNANCE

Le comité de massif

Son rôle

Le comité de massif est une instance de 83 membres coprésidée par le préfet coordonnateur de massif et le président de la commission permanente. Il a pour mission de valider le travail fait par les membres de la commission permanente.

Deux commissions sont en place :

- **La commission permanente**, est composée de 27 membres. Elle est consultée sur toute question que lui soumet le comité de massif pour étude.
- **La commission UTN**, 15 membres constituent cette commission, répartis en 2 collèges (collège des élus, collège des activités économiques). Elle émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles (UTN).

Le Comité de Massif est représenté par six de ses membres aux **commissions régionales des produits alimentaires de qualité (CORPAQ)**, chargées de donner des avis.

Deux membres sont désignés pour représenter le Massif central au **Conseil National de la Montagne (CNM)**, organisme consultatif pour les aspects de développement, d'aménagement et de protection des massifs.

Sa composition

Le comité de massif compte, à ce jour, 83 membres répartis en 3 collèges. Du fait de l'intégration du Morvan dans le périmètre du Massif central, ce comité a été porté à 83 membres dès parution du décret fixant la nouvelle composition du comité de massif⁵

Les sièges sont répartis par collèges de la façon suivante :

- collège des élus : 43 sièges
- collège des activités économiques : 20 sièges
- collège des représentants d'associations : 20 sièges

Son fonctionnement

Le comité est coprésidé par le préfet coordonnateur de massif et le président de la commission permanente.

Le comité se réunit 2 fois par an à l'initiative de la coprésidence.

En application de l'article 7 de la loi montagne du 9 janvier 1985, il est « *informé au moyen d'un rapport annuel établi par le préfet coordonnateur de massif des décisions d'attribution des crédits inscrits dans les conventions interrégionales de massif et, le cas échéant, des crédits issus des plans et programmes européens en vigueur sur le territoire du massif* ».

Le secrétariat est assuré par le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

Le comité de programmation

Son rôle

Le comité de programmation assure la sélection des projets, en prenant en considération les avis et les observations des organismes qualifiés.

Le secrétariat de ce comité est assuré par le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

Sa composition

Le comité de programmation est coprésidé par le Préfet coordonnateur de Massif et un président de région. Les membres qui le composent sont :

- le trésorier payeur général coordonnateur
- les autres présidents de région ou leur représentant
- les autres préfets de région ou leur représentant
- le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central
- les 4 agences de l'eau ou leur représentant
- un représentant de l'ADEME

Son fonctionnement

Les coprésidents fixent le calendrier des réunions, ainsi que l'ordre du jour et cosignent les invitations.

Le comité émet des avis selon la réglementation en vigueur. Le préfet coordonnateur de massif, conformément au décret n°2002-955 du 4 juillet 2002 « relatif aux compétences interdépartementales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif », sollicitera l'avis des 22 préfectures de départements par consultation écrite. Les opérations sont examinées sur la base du principe d'une validation conjointe par l'État, les conseils régionaux et les autres cofinanceurs éventuels, qu'elles soient cofinancées ou décroisées.

Les décisions de programmation sont prises conjointement par le préfet coordonnateur de massif et le coprésident représentant les régions.

⁵ (Décret 2008-10 du 3 janvier 2008 modifiant le décret n° 2004-51 du 12 janvier 2004 relatif à la composition et au fonctionnement des comités de massif du massif des Alpes, du Massif central, du massif jurassien, du massif des Pyrénées et du massif vosgien).

Toutefois, le recours à une procédure de consultation écrite, y compris électronique, auprès des membres du comité de programmation, pourra être exercé pour tenir compte de l'urgence de certaines opérations.

Un comité de préprogrammation, animé par le commissaire, à caractère technique sera mis en place afin de préparer le comité de programmation. Il sera composé des services techniques des 6 régions du Massif central, des 6 préfectures de région, du trésorier payeur général coordonnateur, des 4 agences de l'eau et d'un représentant de l'ADEME.

Le comité de préprogrammation a pour mission de s'assurer de la faisabilité des opérations (projet prêt à démarrer, échéancier de réalisation établi, éligibilité du projet au programme et instruction menée dans les conditions réglementaires). Le commissaire pourra solliciter l'avis de scientifiques sur certaines thématiques.

Le comité de suivi

Son rôle

Le comité de suivi pilote globalement les programmes Massif central. Il est coprésidé par le Préfet coordonnateur de massif et un président de région. Il a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de mise en œuvre des deux programmes, en :

- veillant au respect des dispositions réglementaires ;
- examinant les résultats de la mise en œuvre des programmes et la réalisation des objectifs fixés ;
- approuvant le rapport annuel d'exécution et le rapport final avant la transmission aux autorités nationales et européennes ;
- proposant à l'autorité de gestion toute révision pour améliorer la gestion, atteindre les objectifs... ;
- coordonnant des actions de communication et de publicité sur les programmes.

Sa composition

- le préfet coordonnateur de massif, co-président
- le président de région désigné par ses pairs pour être co-président
- le trésorier payeur général coordonnateur
- le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central
- les 5 autres présidents de région ou leur représentant
- les 5 autres préfets de région ou leur représentant
- deux présidents des conseils généraux ou leurs représentants
- un représentant des directions régionales de l'Environnement
- un représentant des délégations régionales aux droits des femmes
- un président de CESR
- les 4 agences de l'eau ou leur représentant
- un représentant de l'ADEME
- le président de l'UCCIMAC
- le président de l'APAMAC
- le président du COPAMAC ou du SIDAM
- un représentant de la DG REGIO de la commission européenne
- un représentant de la DATAR
- les parlementaires européens du Massif central
- les membres Massif central du comité des régions.

Son fonctionnement

Le comité se réunit à l'initiative de la coprésidence au moins une fois par an. Les convocations sont adressées au moins 1 mois avant la réunion. L'ordre du jour et les documents afférents aux dossiers évoqués devront être transmis au minimum 15 jours avant la date de la réunion.

Le comité prend acte des décisions prises. Toutefois la coprésidence peut avoir un recours à une consultation écrite, y compris électronique, auprès des membres du comité de suivi.

Le secrétariat du comité est assuré par le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET L'ANIMATION DU PROGRAMME

L'animation et la mise en œuvre des programmes Massif central sont co-animées par l'État et les conseils régionaux concernés (co-instruction, co présidence...), au sein des instances mentionnées *supra* : comité de programmation et comité de suivi.

Le dispositif de mise en œuvre

Sous l'autorité du Préfet coordonnateur de massif, autorité de gestion, la préparation de la programmation est assurée par le commissaire à l'aménagement du Massif central.

La partie en aval de la programmation (ordonnancement secondaire) est assurée par les services du préfet coordonnateur de massif, responsable de l'Unité Opérationnelle (UO) Massif.

Le fonctionnement

Le commissaire a pour mission de recenser, les dossiers préalablement déposés auprès des préfectures de département qui en vérifient la complétude et délivrent un accusé réception de dossier complet.

Tout dossier complet fait l'objet d'une saisie sur l'outil informatique national (PRESAGE).

Il est consultable par les préfectures de région d'origine, les préfectures de département, les conseils régionaux d'origine et les conseils généraux via un accès réservé sur le site INTERNET du Massif central (www.massif-central-datar.gouv.fr) afin de recueillir les avis.

Le commissaire vérifie l'éligibilité du dossier, établit et saisit, sur PRESAGE, le rapport d'instruction final (après pré-instruction des conseils régionaux et des services de l'État), qui enclenche l'examen du dossier par le comité de préprogrammation.

Après le pré-comité, le commissaire est en mesure de soumettre une proposition de programmation aux coprésidents.

A l'issue du comité de programmation le commissaire transmet les dossiers aux services du SGAR du préfet coordonnateur de massif, en charge de la gestion comptable des crédits de l'État et de l'Europe et aux conseils régionaux concernés, gestionnaires des crédits de leur région.

Le contrôle du service sera assuré par le service instructeur pour les dossiers de l'État et de l'Europe. Les conseils régionaux effectueront le contrôle des dossiers les concernant.

Concernant le Programme Opérationnel Massif central, une annexe précise le système de gestion, de suivi et de contrôles des opérations.

L'organisation de la gestion des programmes 2007-2013 est envisagée de la manière suivante (piste d'audit) :

1. Le maître d'ouvrage dépose sa demande de subvention - document unique à l'ensemble des crédits État et Europe - (exemplaire papier) :
 - si le maître d'ouvrage est dans le massif, auprès de la préfecture de département dont il dépend, et auprès du conseil régional de la région concernée. La préfecture de département vérifie que le dossier est complet, délivre l'accusé de réception et adresse l'intégralité du dossier au commissariat.
 - si le maître d'ouvrage est hors massif,
 - s'il répond à un appel à projet,
 - si le projet est à porteurs multiples,
- le dossier est déposé, en 2 exemplaires
commissariat à l'aménagement du Massif central.

Dans chaque cas, le maître d'ouvrage adresse, dans la mesure du possible, par voie électronique, sa demande au commissariat à l'aménagement du Massif central.

2. les services du commissaire, en charge de la gestion des programmes, mettent le dossier en ligne, via le site EXTRANET du commissariat. La pré-instruction est réalisée conjointement par les services de l'Etat (SGAR de chaque région, Commissariat à l'aménagement du Massif central) et les 6 Conseils régionaux. Un avis est demandé au conseil régional chef de file, aux conseils généraux, à l'ADEME, aux DIREN/DREAL, aux DRAF, aux agences de l'eau concernées ainsi qu'au(x) pôle(s) scientifique(s) si nécessaire.
3. Les préfetures de région et les conseils régionaux, en relation avec les services des autres régions et selon la nature plurirégionale des projets, expertisent, dans le cadre d'une pré-instruction, la demande et transmettent leurs remarques aux services du commissariat. Le service instructeur (services du SGAR Auvergne, sous l'autorité du préfet coordonnateur du Massif central) assure la rédaction du rapport d'instruction du dossier et la saisie sur le logiciel national PRESAGE.
4. Le commissaire organise le comité de préprogrammation et le comité de programmation. Ce dernier, co-présidé par le Préfet coordonnateur de Massif et par un président d'un conseil régional, examine les dossiers. Le préfet coordonnateur de Massif, autorité de gestion, notifie la décision d'attribution de subvention pour les dossiers de l'État et de l'Europe. La notification de subvention des crédits des régions sera assurée par le président de région concerné.
5. La gestion financière (y compris le conventionnement) des dossiers, au titre des crédits FEDER et d'Etat, est assurée par le préfet coordonnateur de massif ordonnateur secondaire unique des crédits interrégionaux. Les conseils régionaux assureront la gestion financière des crédits les concernant.
6. Le contrôle des dossiers sera assuré par le préfet coordonnateur, en relation avec les préfets de région, les préfets de départements qui effectueront le contrôle sur place pour les dossiers bénéficiant de crédits de l'Europe et de l'Etat. Les conseils régionaux devront assurer le contrôle des dossiers les concernant.

L'animation du programme

La mise en œuvre des programmes nécessitent que soit développé un partenariat actif autant que possible à tous les stades des programmes : élaboration, proposition du programme, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Durant la mise en œuvre des programmes, outre les instances mentionnées ci-dessous (comité de programmation et comité de suivi), un effort particulier d'animation est fait en amont pour susciter des projets structurants, pour repérer et aider le montage de projets.

Le dispositif d'animation repose sur :

► le commissariat de massif	• le commissaire	Coordination de l'animation
	• adjoint au commissaire	Coordination de l'animation Axe 3 : TIC
	• 1 chargé de mission	Axe 1 : Offres d'accueil, culture
	• 1 chargé de mission	Axe 1 : Services, santé Axe 2 : Bois,
	• 1 chargé de mission	Axe 2 : Filière d'excellence, tourisme
	• 1 chargé de mission	Axe 2 : Bois Axe 3 : Déplacements
	• 1 chargé de mission	Axe 2 : Agriculture Axe 3 : Eau-biodiversité, énergies renouvelables
► des coordonnateurs thématiques pour les conseils régionaux	• Auvergne	Axe 1 : Accueil, Services aux habitants, Culture Axe 3 : Déplacements, TIC
	• Bourgogne	Axe 3 : Eau, Biodiversité
	• Languedoc-Roussillon	Axe 2 : Agriculture
	• Limousin	Axe 1 : Accueil, Services aux habitants Axe 2 : Filière d'excellence, Services aux entreprises, Bois Axe 3 : Déplacements
	• Midi-Pyrénées	Axe 2 : Tourisme
	• Rhône-Alpes	Axe 1 : Santé Axe 3 : Energies renouvelables
► des correspondants dans les préfectures de région	• 1 correspondant par préfecture de région	Relai des services de l'Etat en région

LA COMMUNICATION

Sur la promotion des programmes 2007-2013

Un plan de communication sur les programmes Massif central 2007-2013 a été élaboré afin de répondre à la nécessité de mieux faire connaître les actions de l'Europe et son engagement dans le Massif central. Il s'agit plus globalement d'améliorer la visibilité de la contribution de l'Union Européenne à la politique de cohésion en France.

Les actions prévues reposent sur les principes suivants :

- Une orientation prioritaire, mais non exclusive, vers 3 cibles principales afin de diffuser largement les messages : le grand public, les bénéficiaires potentiels et les bénéficiaires de subventions.
- Des supports multiples afin de toucher toutes les populations :
 - lettres d'information : elles comportent des données sur l'avancement des programmes, des illustrations d'opérations financées sous forme de reportages et de témoignages et diverses informations utiles en lien avec les programmes.
 - site internet : il comporte des rubriques utiles aux bénéficiaires, aux membres des différentes instances et aux gestionnaires, en accès public ou via un accès réservé.
 - guides et publications techniques : guide des obligations des bénéficiaires concernant la publicité, atlas Massif central ...
 - publications presse : hors série dédié au Massif central ...
- Des actions thématiques, centrées sur des opérations clés, faisant appel, si besoin, à l'intervention d'experts. Sont notamment organisés des événements annuels, des réunions d'informations.
- Un comité de pilotage composé d'un représentant de chaque préfecture de région et de chaque conseil régional du Massif central.
- Une annualisation du plan d'actions.
- Une évaluation permettant de mesurer l'impact des actions réalisées.
- Un reporting auprès du comité de suivi.

Sur les projets financés par les programmes 2007-2013

Les porteurs de projets ont obligation d'apposer les logos des financeurs avec la mention « financé par... » sur tous leurs documents et toutes leurs actions de promotion.

Un accent particulier sur la communication est mis lors de l'instruction et de la programmation des projets. Certains projets doivent obligatoirement comprendre des opérations de dissémination, de restitution de résultats à des publics ciblés, comme par exemple des articles de presse, des présentations en ligne, des conférences de présentation de résultats de recherche.

Sur le site Internet de la DATAR Massif central, sont régulièrement mis à disposition du public la liste des opérations financées, les principaux résultats et enseignements, les contacts à prendre pour en savoir plus. Il s'agit de démultiplier l'accès à l'information afin de faire connaître les études, les actions innovantes réalisées sur les territoires du massif.

L'équipe d'animation veillera à organiser un colloque annuel de présentation d'études, d'expérimentations, de réalisations afin de permettre l'appropriation des résultats pour des publics ciblés et inscrire les actions des programmes Massif central dans le développement durable.

Sur le territoire de chaque région du massif, des actions de communication (colloques, articles dans la presse, sites Internet...) sur les projets financés par les programmes Massif central sont conduites par l'équipe d'animation.

Lors des séances du comité de massif, un temps de présentation d'actions financées par les programmes Massif central est organisé depuis plusieurs années : il sera conforté dans ses modalités.

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements financiers sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires dans les lois de finances pour l'État et à l'inscription aux budgets des régions pour les conseils régionaux. Les crédits FEDER sont subordonnés à l'approbation du programme opérationnel plurirégional et à l'ouverture des moyens nécessaires par l'Europe.

Dans un souci de bonne mobilisation des autorisations d'engagement, les opérations programmées devront faire l'objet d'un engagement dans l'année qui suit la programmation.

Conformément à l'article 7 de la loi « Montagne » précitée, un suivi régulier et un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations seront présentés en comité de Massif : une prévision annuelle des opérations, devant faire l'objet d'un engagement dans les deux années suivantes, sera ainsi établie dès 2007.

Chaque année sera conduit un examen critique des opérations figurant sur l'état prévisionnel mentionné ci-dessus et qui n'auraient pas été engagées à hauteur d'au moins 10 % du montant prévu dans les 18 derniers mois ; ce réexamen pourra conduire au retrait de ces opérations du champ des programmes Massif central et à leur remplacement éventuel par d'autres opérations des programmes Massif central prêtes à démarrer.

Les autorisations d'engagement mises en place par l'État pour contribuer aux opérations des programmes Massif central et qui ne pourraient être engagées, faute de préparation suffisante des dossiers correspondants, seront automatiquement soustraites chaque année du montant total des engagements des programmes considérés.

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un plan d'évaluation a été mis en place pour les programmes Massif central 2007-2013 afin d'améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes.

Il répond également à la volonté de la Commission européenne de renforcer le système d'évaluation des programmes. Il définit le cadrage, les modalités d'organisation, de pilotage et de financement et décrit les outils.

Trois principes ont été prioritairement pris en compte dans l'élaboration du plan : une évaluation en continu, des indicateurs stratégiques et centrés sur l'essentiel, un plan unique d'évaluation Programme Opérationnel Plurirégional et Convention Interrégionale.

Le système global repose sur les éléments suivants :

- Un tableau d'indicateurs thématiques par axe avec des valeurs cibles permettant de mesurer la progression.
- Des indicateurs clés et indicateurs de gestion.
- Des évaluations annuelles, thématiques et stratégiques réalisées en interne ou avec l'appui d'experts externes.
- Un comité d'évaluation composé d'un représentant de chaque préfecture de région et de chaque conseil régional du Massif central.
- Un reporting auprès du comité de suivi.

Calendrier des évaluations :

- avril 2009 : évaluation des 2 premières années du programme (2007 et 2008).
- avril-mai 2010 : évaluation annuelle (2009)
- avril-mai 2011 : évaluation annuelle (2010)
- avril-mai 2012 : évaluation annuelle (2011)
- avril-mai 2013 : évaluation annuelle (2012)
- avril-mai 2014 : évaluation annuelle (2013)
évaluation finale.

Les résultats des évaluations sont mis en ligne sur le site de la DATAR Massif central, dans une rubrique dédiée, et sont largement diffusés.

L'évaluation intermédiaire permet de procéder à des ajustements (mesures, crédits, priorités ...).

SYSTEME DE GESTION ET DE CONTROLE DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Dans le cadre du programme opérationnel Massif central, et conformément aux règlements en vigueur, un système de gestion et de contrôle des dossiers est mis en place. Ce système se décline en trois phases : autorité de gestion, autorité de certification et autorité d'audit.

1. Autorité de gestion

L'autorité de gestion est responsable de la bonne gestion financière du programme.

Elle assure cette mission à travers le travail d'animation, l'instruction attentive des projets qui lui sont présentés, la programmation de projets éligibles et le contrôle de service fait.

Le Comité interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (CIACT) du 6 mars 2006 a confié les fonctions d'autorité de gestion au préfet coordonnateur du Massif central pour le programme opérationnel Massif central.

Ses missions sont définies à l'article 60 du règlement n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion.

L'autorité de gestion est chargée de veiller à la mise en place et au respect de procédures précises et écrites lorsque des tâches sont déléguées à des organismes intermédiaires ainsi qu'à leur respect et en particulier :

- ▶ veiller à ce que les opérations subventionnées soient sélectionnées selon les règles applicables au programme opérationnel et qu'elles soient conformes, pendant toute la durée de leur exécution, aux règles communautaires et nationales applicables.
- ▶ vérifier la réalisation des opérations cofinancées et procéder au contrôle des dépenses déclarées par les bénéficiaires.

2. Autorité de certification

Les fonctions d'autorité de certification seront assurées par le Trésorier-payeur Général de région de la Préfecture de région coordinatrice en liaison avec le SGAR de la région coordinatrice. Cette liaison se fait par la mise en place d'un tableau de suivi des réductions de dépenses ainsi des titres de reversement et de leur recouvrement.

Ses missions, définies à l'article 61 du règlement n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, sont les suivantes :

- ▶ transmettre à la Commission les états des dépenses et les demandes de paiement, préparés par l'autorité de gestion, et préalablement vérifiés et certifiés par l'autorité de certification
- ▶ certifier que :
 - l'état des dépenses est exact, procède de systèmes de comptabilité fiables et est fondé sur des pièces justificatives susceptibles d'être vérifiées ;
 - les dépenses déclarées sont conformes aux règles communautaires et nationales applicables et ont été encourues en rapport avec les opérations sélectionnées pour le financement conformément aux critères applicables au programme et aux règles communautaires et nationales ;
- ▶ s'assurer, aux fins de la certification, qu'elle a reçu des informations appropriées de la part de l'autorité de gestion sur les procédures suivies et les vérifications effectuées en rapport avec les dépenses figurant dans les états de dépenses ;
- ▶ de prendre en considération, aux fins de certification, les résultats de l'ensemble des audits et contrôles effectués par l'autorité d'audit ou sous la responsabilité de celle-ci ;
- ▶ tenir une comptabilité informatisée des dépenses déclarées à la Commission ;

- tenir une comptabilité des montants à recouvrer et des montants à retirer à la suite de l'annulation de tout ou partie de la contribution à une opération.

Les relations entre l'autorité de gestion et l'autorité de certification seront définies de manière précise par un protocole.

Le Trésorier-payeur Général de région est également organisme de paiement.

L'autorité de certification est informée des procédures de gestion mises en place dans les services gestionnaires et de leurs modifications, qui lui sont systématiquement transmises.

Elle reçoit la totalité des certificats de contrôle de service fait, établis par l'ensemble des services, y compris ceux des organismes intermédiaires.

Elle effectue un contrôle de cohérence entre le montant de dépenses éligibles ressortant de ces certificats et les montants saisis dans l'outil informatique de gestion unique PRESAGE et s'assure de la qualité des certificats. Les divergences relevées sont immédiatement signalées au service gestionnaire, qui les corrige dans les meilleurs délais.

Elle sélectionne, à titre de test, un certain nombre de dossiers pour effectuer des contrôles qualité. Ces contrôles consistent à vérifier que les dépenses retenues dans le certificat de contrôle de service fait sont conformes aux dispositions de l'acte attributif de subvention, éligibles et justifiées par des pièces de dépenses probantes. Lorsqu'elle décèle un problème, elle en recherche les causes en examinant les pièces retraçant l'ensemble de la procédure pour déterminer s'il s'agit d'un défaut systémique ou non.

Elle établit un rapport, qu'elle adresse à l'autorité de gestion, laquelle apporte, dans les plus brefs délais, les réponses demandées et procède, le cas échéant, aux corrections nécessaires.

Elle sélectionne les dossiers de manière à couvrir l'ensemble des services instructeurs, y compris les organismes intermédiaires, et à s'assurer que les défauts relevés sont corrigés.

L'autorité de certification reçoit l'ensemble des rapports de contrôle, quel que soit le niveau de contrôle afin de disposer de tous les éléments d'information sur le fonctionnement des systèmes et de vérifier que les corrections à apporter aux déclarations de dépenses ont bien été effectuées.

Si les corrections financières à mettre en œuvre au vu des réponses fournies n'ont pas été apportées ou en l'absence de réponse de la part du service gestionnaire, l'autorité de certification exclut de la déclaration de dépenses adressée à la Commission les dépenses concernées. Il en est de même pour les dépenses pour lesquelles elle n'a pas reçu les certificats de contrôle de service fait.

Avant chaque appel de fonds, l'autorité de certification établit un rapport synthétique des travaux effectués depuis l'appel de fonds précédent, indiquant les dépenses retirées dans les conditions ci-dessus et l'adresse à l'autorité de gestion.

- Seules peuvent figurer dans les déclarations de dépenses adressées à la Commission européenne les dépenses qui ont fait l'objet d'un contrôle de service fait, qu'il s'agisse de demandes de paiement intermédiaires ou finales, et pour lesquelles l'autorité de certification a été en mesure d'effectuer les tâches qui lui incombent.

La CICC - Fonds Structurels précisera autant que de besoin ces dispositions.

3. Autorité d'audit

Le règlement (CE) n° 1083/2006 prévoit qu'une autorité d'audit, fonctionnellement indépendante de l'autorité de gestion et de l'autorité de certification est désignée par l'Etat membre pour chaque programme opérationnel pour assurer la vérification du fonctionnement efficace du système de gestion et de contrôle.

Les fonctions d'autorité d'audit ont été confiées par décision gouvernementale à la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles – Fonds structurels (CICC)

La CICC assurera les missions suivantes :

- ▶ réaliser l'avis de conformité du système de gestion et de contrôle
- ▶ assurer la responsabilité des contrôles d'opérations :
 - la CICC vérifiera que les contrôles d'opérations sont réalisés par des unités fonctionnellement indépendantes sur la base d'échantillons appropriés. Elle fixera les critères d'échantillonnage et établira un rapport de contrôle type.
- ▶ émettre l'opinion annuelle sur le fonctionnement de chaque système de gestion et de contrôle
 - l'opinion annuelle est un avis qui indiquera si le système de gestion et de contrôle fonctionne de manière efficace de façon à fournir une assurance raisonnable que les états de dépenses présentés à la Commission sont corrects.
- ▶ établir les déclarations de clôture.

Pour exercer sa responsabilité en matière de contrôle d'opérations, la CICC établira des liaisons fonctionnelles renforcées avec les unités chargées de ces contrôles et adressera à cet effet toutes les instructions nécessaires aux autorités chargées de la mise en œuvre des programmes. Elle définira les principes à mettre en œuvre pour le contrôle du service fait et les vérifications effectuées par les autorités de certification.

FLUX FINANCIERS

Les crédits communautaires versés par la Commission européenne pour les subventions sur fonds structurels attribuées par l'État sont comptabilisés sur un compte de tiers dédié au sein de la comptabilité générale de l'État, le compte de tiers 464-1 « fonds européens ». En parallèle, les crédits sont suivis sur le « programme technique » dédié 0020 et gérés par le biais de l'outil informatique « Nouvelles Dépenses Locales » (NDL).

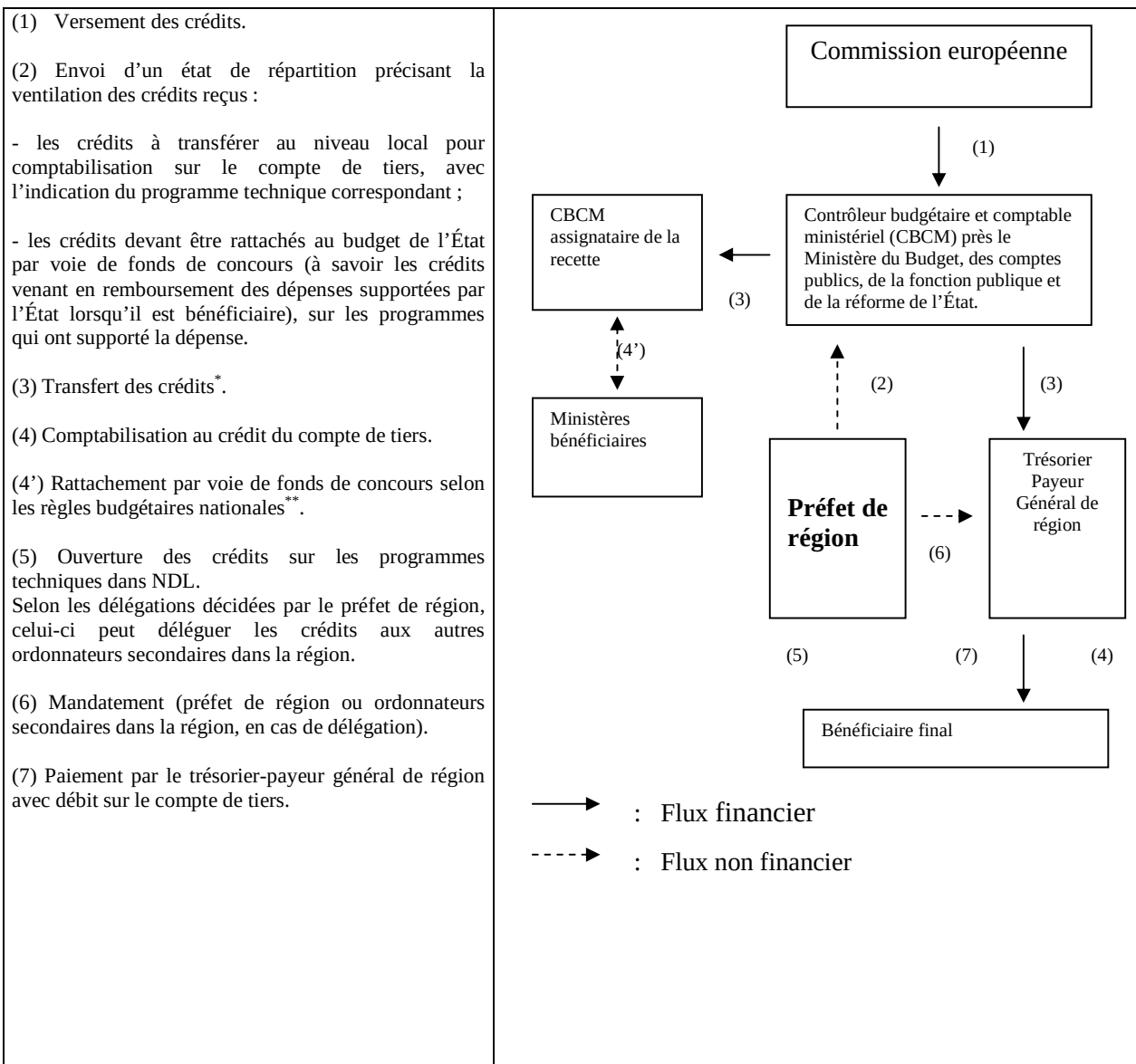
Le préfet de région est l'ordonnateur secondaire des fonds structurels comptabilisés au plan local sur le compte de tiers 464-1. Conformément au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le préfet de région, ou un ordonnateur secondaire dans la région en cas de délégation du préfet de région, donne l'ordre de payer les subventions communautaires. Le trésorier-payeur général de région est comptable assignataire de l'ensemble des dépenses des ordonnateurs secondaires de la région qui sont imputées sur les programmes techniques dédiés aux fonds structurels.

Le versement de la subvention communautaire au bénéficiaire est soumis au contrôle de la dépense par le trésorier-payeur général de région dans le cadre des règles de la comptabilité publique nationale.

Les crédits communautaires versés par la Commission européenne pour le cofinancement d'opérations ou d'actions sous maîtrise d'ouvrage de l'État ou pour les dépenses directes que l'État effectue pour l'assistance technique sont rattachés par voie de fonds de concours sur les programmes concernés du budget de l'État.

Les recouvrements d'indus sont comptabilisés sur le compte de tiers et donnent lieu à réouverture des crédits sur programme technique dans NDL.

Le schéma global de mise à disposition des crédits à l'autorité de gestion, depuis le versement de la Commission européenne, est décrit ci-après :



* Pour les crédits devant être rattachés au budget de l'État, il n'y a pas de transfert lorsque le CBCM, près le Ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, est lui-même CBCM assignataire de la recette de fonds de concours.

** Les fonds de concours sont gérés par le Comptable centralisateur des comptes de l'État. Les titres sont assignés soit sur le CBCM, près le ministère concerné (MIAT, ...), soit sur le CBCM près le Ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Actions

Pour assurer l'animation du programme, quatre types d'actions sont à mener :

- information et publicité ;
- mise en place des moyens humains et matériels afin d'assurer l'animation des comités de programmation et de suivi ;
- suivi-évaluation ; études
- mise en place d'un plan de communication

Sources de financements

État -----	0,80
Régions -----	0,80
FEDER -----	1,40
Total -----	3,00

BUDGET PROGRAMME OPERATIONNEL MASSIF CENTRAL

	Financement (en €) (les montants dans les mesures sont indicatifs)					
	Etat	Régions	Privés	Europe FEDER	(earmarking)	Total
Axe 1 : accueil de nouvelles populations	4 000 000	6 500 000	5 000 000	10 500 000	7 000 000	26 000 000
Structuration et promotion de l'offre d'accueil - Structuration, qualification de l'offre - Promotion de l'offre : niveau national et international - Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises - Promotion de la culture de l'accueil - Développement de la veille et de l'évaluation à l'échelle du massif	2 000 000	2 500 000	2 300 000	4 500 000	4 500 000	11 300 000
Maintien et développement des services aux habitants et entreprises - Aide à la mise en réseau des villes moyennes - Développement des services existants sur une base plurirégionale - Exploration, expérimentation des actions plurirégionales sur des politiques innovantes - Valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale	1 000 000	2 500 000	1 300 000	3 000 000	2 500 000	7 800 000
	1 000 000	1 500 000	1 400 000	3 000 000		6 900 000
Axe 2 : création de richesses	8 000 000	7 000 000	7 600 000	14 000 000	7 500 000	36 600 000
Structuration des filières d'excellence : - Appui aux filières (ex : mécanique, céramique...) - Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle interrégionale	4 500 000	2 000 000	2 800 000	4 500 000	4 500 000	13 800 000
Promotion du bois dans la construction publique et privée: - Organisation d'une filière bois Massif central - Mobilisation interrégionale de la ressource bois - Développement de la filière "bois construction"	1 000 000	500 000	1 000 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000
Développement de l'agro alimentaire dans l'économie du massif: - Aide à la recherche-développement (Recherche/Développement/Transfert/Innovation)) - Adaptation des circuits de commercialisation	0	500 000	300 000	500 000	500 000	1 300 000
Valorisation du potentiel touristique : - Structuration et promotion de l'offre - Qualification et mise en réseau des territoires et des acteurs - Requalification et adaptation des infrastructures	2 500 000	4 000 000	3 500 000	6 500 000	0	16 500 000
Axe 3 : attractivité, accessibilité	7 500 000	7 000 000	7 400 000	14 671 457	11 771 457	36 571 457
Mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif central - Organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises - Modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés - Rôle des axes interrégionaux dans le développement économique - Etudes sur le désenclavement ferroviaire du Massif central et insertion	500 000	500 000	600 000	1 000 000	100 000	2 600 000
Développement des TIC : infrastructures et usages - Développement des usages collectifs: services publics, services innovants - Mise en place d'une cellule de veille (technologies, mutualisation, interopérabilité...) - Développement des infrastructures interrégionales dans les zones non ouvertes à la concurrence Valorisation des richesses environnementales Connaissance et valorisation des ressources: - Constitution et renforcement de la connaissance - Mise en réseau des acteurs Intensification de la production des énergies renouvelables - Connaissance du potentiel dans le massif - Appui au développement de filières: bois liquide, bois énergie, éolien, solaire, hydraulique) - Attractivité du territoire et énergies renouvelables Gestion globale et valorisée de l'eau : - Amélioration de la connaissance de la ressource et protection - Gestion durable de la ressource: - Gouvernance: pôle de l'eau, solidarité aval - amont	3 000 000	4 000 000	3 700 000	8 171 457	8 171 457	18 871 457
	4 000 000	2 500 000	3 100 000	5 500 000	3 500 000	15 100 000
Gouvernance	300 000	300 000	0	1 400 000	0	2 000 000
Total général	19 800 000	20 800 000	20 000 000	40 571 457	26 271 457	101 171 457

PLAN DE FINANCEMENT

PROGRAMME OPERATIONNEL MASSIF CENTRAL

		en millions d'euros	
Etat membre		Europe	
Etat	19,80	FEDER	40,57
Régions	20,80		
<i>dont</i>			
<i>Auvergne</i>	<i>5,38</i>		
<i>Bourgogne</i>	<i>1,98</i>		
<i>Languedoc-Roussillon</i>	<i>2,24</i>		
<i>Limousin</i>	<i>3,72</i>		
<i>Midi-Pyrénées</i>	<i>3,12</i>		
<i>Rhône-Alpes</i>	<i>4,36</i>		
Privés	20,00		
Total	60,60		40,57

REPARTITION PAR ANNEE

PROGRAMME OPERATIONNEL MASSIF CENTRAL

	2007					2008					2009				
	Coût total	Public Etat + Régions	Privés	UE FEDER	Public + UE	Coût total	Public Etat + Régions	Privés	UE FEDER	Public + UE	Coût total	Public Etat + Régions	Privés	UE FEDER	Public + UE
Axe 1 Accueil de nouvelles populations	4 534 369	1 857 143	928 571	1 748 655	3 605 798	4 569 343	1 857 143	928 571	1 783 629	3 640 772	4 605 015	1 857 143	928 571	1 819 301	3 676 444
Axe 2 Création de richesses	4 046 887	1 642 857	857 143	1 546 887	3 189 744	4 077 825	1 642 857	857 143	1 577 825	3 220 682	4 109 382	1 642 857	857 143	1 609 382	3 252 239
Axe 3 attractivité, accessibilité	5 116 336	2 071 428	1 071 428	1 973 480	4 044 908	5 155 805	2 071 428	1 071 428	2 012 949	4 084 377	5 196 064	2 071 428	1 071 428	2 053 208	4 124 636
Gouvernance	289 010	100 686	0	188 324	289 010	292 776	100 686	0	192 090	292 776	296 619	100 687	0	195 932	296 619
Total	13 986 602	5 672 114	2 857 142	5 457 346	11 129 460	14 095 749	5 672 114	2 857 142	5 566 493	11 238 607	14 207 080	5 672 115	2 857 142	5 677 823	11 349 938

	2010					2011					2012					2013					
	Coût total	Public Etat + Régions	Privés	UE FEDER	Public + UE	Coût total	Public Etat + Régions	Privés	UE FEDER	Public + UE	Coût total	Public Etat + Régions	Privés	UE FEDER	Public + UE	Coût total	Public Etat + Régions	Privés	UE FEDER	Public + UE	Total UE
Axe 1 Accueil de nouvelles populations	3 641 402	1 232 143	553 572	1 855 687	3 087 830	3 678 516	1 232 143	553 572	1 892 801	3 124 944	3 716 372	1 232 143	553 572	1 930 657	3 162 800	3 754 985	1 232 143	553 572	1 969 270	3 201 413	13 000 000
Axe 2 Création de richesses	5 416 569	2 517 857	1 257 143	1 641 569	4 159 426	5 449 401	2 517 857	1 257 143	1 674 401	4 192 258	5 482 889	2 517 857	1 257 143	1 707 889	4 225 746	5 517 046	2 517 857	1 257 143	1 742 046	4 259 903	11 499 999
Axe 3 attractivité, accessibilité	5 212 131	2 071 429	1 046 429	2 094 273	4 165 702	5 254 016	2 071 429	1 046 429	2 136 158	4 207 587	5 296 739	2 071 429	1 046 429	2 178 881	4 250 310	5 340 317	2 071 429	1 046 429	2 222 459	4 293 888	14 671 408
Gouvernance	274 335	74 485	0	199 850	274 335	278 332	74 485	0	203 847	278 332	282 409	74 485	0	207 924	282 409	286 568	74 485	0	212 083	286 568	1 400 050
Total	14 544 437	5 895 914	2 857 144	5 791 379	11 687 293	14 660 265	5 895 914	2 857 144	5 907 207	11 803 121	14 778 409	5 895 914	2 857 144	6 025 351	11 921 265	14 898 916	5 895 914	2 857 144	6 145 858	12 041 772	40 571 457

REPARTITION DES CODES EARMARKING

(Montant de la répartition indicative)

	Codes	MONTANT FEDER TOTAL	FEDER EARMARKING	FEDER NON EARMARKING
Recherche	01	2 000 000	2 000 000	
	02	1 000 000	1 000 000	
	03	2 000 000	2 000 000	
	04	900 000	900 000	
	05	3 300 000	3 300 000	
	06	100 000	100 000	
	07	100 000	100 000	
	08	100 000	100 000	
	09	1 500 000	1 500 000	
TIC	10	2 671 457	2 671 457	
	11	500 000	500 000	
	12	2 000 000	2 000 000	
	13	1 500 000	1 500 000	
	14	1 000 000	1 000 000	
	15	500 000	500 000	
Déplacements Transports	16	200 000		200 000
	17			
	18			
	19			
	20			
	21			
	22			
	23			
	24	200 000		200 000
	25			
	26	300 000		300 000
	27			
	28	200 000		200 000
	29			
	30			
	31			
	32			
Energie	33			
	34			
	35			
	36			
	37			
	38			
	39	500 000	500 000	
	40	500 000	500 000	
	41	1 500 000	1 500 000	
	42	500 000	500 000	
	43	500 000	500 000	

	Codes	MONTANT FEDER TOTAL	FEDER EARMARKING	FEDER NON EARMARKING
Environnement et prévention des risques	44	100 000	100 000	100 000
	45			
	46			
	47			
	48			
	49	100 000		100 000
	50			
	51	1 300 000		1 300 000
	52	100 000		
	53			
	54	1 000 000		1 000 000
	55			
Tourisme	56	2 000 000	100 000	2 000 000
	57	3 800 000		3 800 000
Culture	58			
	59	1 500 000		1 500 000
	60	1 500 000		1 500 000
Réhabilitation rurale / Urbaine	61	500 000		500 000
Accueil - Potentiel Humain	62	100 000	100 000	
	63	500 000	500 000	
	64	100 000	100 000	
	65			
	66	100 000	100 000	
	67			
	68	1 300 000	1 300 000	
	69	500 000	500 000	
	70	100 000	100 000	
	71	100 000	100 000	
	72	100 000	100 000	
	73	100 000	100 000	
	74	500 000	500 000	
	75			
	76			
	77			
	78			
	79			
	80	100 000		100 000
	81	100 000		100 000
	82			
	83			
	84			
Assistance technique	85	700 000		700 000
	86	700 000		700 000
Total		40 571 457	26 271 457	14 300 000

La complémentarité avec les autres fonds

Le POP ne concerne qu'un seul fonds, le FEDER. Un axe comporte, cependant, une action relevant pour partie du FSE. Il s'agit de l'axe 1 « Accueil de nouvelles populations » pour l'action « Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises ». De même, un axe comporte une action relevant pour partie du FEADER : l'axe 2 « Création des richesses » pour l'action « Appui aux filières spécifiques du Massif central ».

► FSE : action « aide à l'installation et à la reprise d'entreprises »

Ces actions répondent au principe des 10% d'actions financées au titre d'autres fonds ou prévues en référence aux lignes de partage entre fonds.

Le budget total de la mesure « structuration et promotion de l'offre d'accueil » est de 11,3 M €, fortement dotée compte tenu de la priorité de l'accueil de populations dans le Massif central. La participation du FEDER est de 4,5 M € pour l'ensemble des actions :

- Structuration, qualification de l'offre
- Promotion de l'offre : niveau national et international
- Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises (agriculture, industrie, artisanat...)
- Professionnalisation des acteurs

► FEADER : action « appui aux filières spécifiques du Massif central »

Le budget de la mesure « Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central » est de 1 M €. La participation du FEDER est de 500 k €.

Les actions inscrites en cofinancement FEDER correspondent aux opérations de recherche, d'innovation, pour la transformation, l'agroalimentaire, la commercialisation, les débouchés non alimentaires. Elles répondent aux actions prévues en référence aux lignes de partage entre fonds.

Programme opérationnel Massif central

LIGNES DE PARTAGE ENTRE FEDER ET FEADER

POP FEDER Massif central	FEADER	Modalités d'articulation POP/FEADER
AXE 2 Mesure 2-2 ➤ Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval	Mesure 123-B : accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles, aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière, mécanisation récolte bois	Le POP exclut les investissements dans les entreprises d'exploitation forestière, seules des études ou essais et expérimentation à partir des 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformations pourraient être recevables
	Mesure 125-A : infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation du secteur forestier, soutien à la desserte forestière (socle national)	Le POP participera uniquement à des investissements immatériels interrégionaux (schéma de développement) relatifs au transport des bois mobilisés sur le Massif vers les centres de transformation et/ou d'utilisation
	Mesure 341-A : élaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement de la filière forêt bois	Le POP ne prendra en compte que des projets globaux relevant de démarches concertées inter régionales, les initiatives locales sont exclues
Axe 2 Mesure 2-3 ➤ Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central	Mesure 11-/B : diffusion de connaissances ; recherche, expérimentation en vue de création de valeur ajoutée par l'innovation	Les investissements directs en entreprise ne sont pas exclus Dans le champ de la 2 ^{ème} transformation, du fait de la complémentarité entre les politiques de développement rural et de cohésion, un recouvrement est à priori possible entre le FEADER et le FEDER.
	Mesure 123-A : accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles, investissements dans les entreprises agroalimentaires	C'est pourquoi seuls les filières ou secteurs d'activité les plus représentatifs de l'économie interrégionale avec une typicité « MAC » reconnue (filier fromages AOC...) pourront être aidés : les projets retenus relèveront de démarches collectives de recherche développement et pourront bénéficier d'aides à l'investissement immatériel ou matériel (expérimentation en vue de l'innovation au sein des plate formes interrégionales existantes lait et viande, bio).
	Mesure 124 : coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire	NB : Les mesures en faveur de la production agricole primaire sont exclues du POP.

Axe 3 Mesure 3-3 Valoriser les richesses environnementales du Massif central	Mesure 323-A et B : sites NATURA 2000 (DOCOB, investissements)	Les sites NATURA 2000 ne pourront pas être intégrés dans les projets POP
	Mesure 323-C : pastoralisme	Le pastoralisme ne fera pas l'objet d'aides FEDER du POP
	Mesure 323-D : conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	Le POP retiendra les projets (études, ingénierie, mise en réseau ...) à vocation interrégionale uniquement (inventaire botanique du Massif, observatoire des paysages, conservatoire de la biodiversité...) s'appuyant sur des territoires de projet importants, recouvrant plusieurs régions
Intensifier la production d'énergies renouvelables	Mesure 121-C1 : développement des énergies renouvelables dans le cadre de la modernisation des exploitations agricoles	Les investissements dans les EA sont exclus

ANNEXES

ANNEXE 1 – COMPLEMENTARITE POP ET PO REGIONAUX

Programme opérationnel Objectif 2 de l'Auvergne - Programme opérationnel Massif central 2007-2013

Axes du Feder Massif central		Feder Auvergne	Modalités d'articulation
Axe 1 : accueil de nouvelles populations	Promotion et structuration de l'offre d'accueil : Promotion : - développer l'implantation et la reprise d'entreprises dont secteur agricole - accompagner l'accueil des migrants - favoriser l'accueil des entrepreneurs femmes - développer le vieillissement actif, valoriser le vieillissement de la population Structuration : - coordination des politiques d'accueil (portails d'offres, démarches labellisées...) - mutualisation des moyens, outils, transfert d'expériences, outils d'aide à la décision - mise en réseau des acteurs	Axe 2 : développement économique et politique des territoires - actions collectives de développement économique > promouvoir et développer la reprise d'entreprises	⇒ mise en réseau à l'échelle du Massif central
	Adaptation des services aux personnes et entreprises : - favoriser la mise en place de services performants et innovants pour les personnes et familles organisation des services au niveau massif (télémédecine.) habitat de qualité, travail du conjoint - favoriser l'accueil par des parcours de formation personnalisés - accompagner les porteurs de projets	> structuration du secteur des services à la personne	⇒ ligne d'intervention supprimée dans le POE régional de l'Auvergne au bénéfice d'une intervention significative (13 millions d'€) sur l'axe opérationnel Massif central
	Promotion-valorisation de l'image du Massif central		

Axes du Feder Massif central		Feder Auvergne	Commentaires sur l'articulation
Axe 2 : création de richesses	Filières d'excellence : mécanique, céramique, produits carnés... - appui aux pôles interrégionaux : RDT, - renforcement des liaisons recherche-enseignement-entreprises, mise en réseau des entreprises, - soutien aux valeurs économiques traditionnelles	Axe 1 : innovation et éco de la connaissance, politique au service de l'entreprise innovante - soutenir les pôles de compétitivité et les groupements d'entreprises - promouvoir l'innovation et la culture scientifique - renforcer les partenariats Axe 2 : développement économique et politique des territoires - volet territorial : exploitation du potentiel économique et valorisation des richesses locales	Sont exclus du programme Massif central les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence ruraux. Seuls sont financés les pôles d'excellence relevant des filières.
	Tourisme : - harmonisation de l'offre au niveau du Massif (promotion y compris au niveau européen, supports, offre des territoires identitaires..) - mise en réseau des acteurs, formation des prestataires - requalification et adaptation des infrastructures - développement du tourisme durable par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	Axe 2 : développement économique et politique des territoires - volet territorial : exploitation du potentiel économique et valorisation des richesses locales Axe 5 : l'environnement en Auvergne - restaurer et valoriser le patrimoine paysager	Seront financés par le seul POE Massif central, les infrastructures relevant : - du potentiel de développement des stations de ski auvergnates relevant de l'attractivité de la zone Massif central, et dans le souci de prendre en compte la notion de développement durable - des réseaux de villages de vacances à condition de l'existence d'une plus-value tenant à l'existence d'un éco-label - des actions au soutien du thermalisme et des villes d'eau - à condition que soit valorisée, dans les projets retenus, l'image du Massif central. En conséquence, les projets retenus au titre des thématiques de l'Objectif 2 excluront les activités financées par le Massif central.

Axes du Feder Massif central		Feder Auvergne	Commentaires sur l'articulation
Axe 3 : attractivité, accessibilité	Infrastructures routes / fer : - réalisation d'un schéma interrégional des infrastructures sur le Massif central (dont politiques tarifaires, complémentarité des réseaux, intermodalité, désenclavement des petites villes) - mise en place d'une cellule de veille - innovation et expérimentations (centrales de mobilité, services aux usagers, transports alternatifs doux...) - communication, sensibilisation	0	Mise en réseaux : aucun impact sur le POE Feder de l'Auvergne qui intervient quant à lui sur les investissements-infrastructures
	Développement des TIC : - développement des infrastructures dans les zones non ouvertes à la concurrence - interconnexions entre réseaux et régions - développement des usages collectifs : services publics, services innovants - mise en place d'une cellule de veille (technologies, mutualisation, interopérabilité...)	Axe 4 : accessibilité et attractivité - NTIC > couverture Haut débit des zones à risques > services et applications TIC pour les PME et les citoyens	Le POE du Massif central ne financera que les actions de nature multirégionale touchant plusieurs régions du Massif central ex : actions de type « équipements fibre optique le long de l'autoroute A75 » en vue de drainer les territoires jouxtant l'artère
	Environnement : Energies renouvelables : - mise en place d'un schéma « énergies renouvelables » dans le Massif central (besoins, potentiels, technologies...) - appui au développement de filières : bois liquide, bois énergie, éolien, solaire, hydraulique)	Axe 3 : énergies renouvelables - développer les énergies renouvelables	La fiche correspondante du POE Feder de l'Auvergne doit être réécrite en tenant compte de l'articulation suivante : - les projets relevant de l'amélioration des connaissances et de l'expérimentation, notamment en ce qui concerne la géothermie et la biomasse relèveront du POE Massif central - les projets relevant d'une faisabilité effective relèveront de l'échelon régional

Axes du Feder Massif central		Feder Auvergne	Commentaires sur l'articulation
Axe 3 : attractivité, accessibilité (suite)	Gestion de l'eau : Amélioration de la connaissance de la ressource et protection (captages, têtes de bassins, plans d'eau, zones humides) Gestion durable de la ressource : dans l'agriculture, le tourisme, l'énergie, l'industrie (dont eaux minérales) Campagnes de communication, d'informations	Axe 5 : l'environnement en Auvergne - état écologique des eaux	
	Patrimoine – identité culturelle : - valorisation du patrimoine naturel, bâti, et culturel : protection , rénovation du patrimoine promotion de l'identité culturelle en tant que potentiel du tourisme durable	Axe 5 : l'environnement en Auvergne - restaurer et valoriser le patrimoine paysager > valorisation des monuments naturels de la région	Sur le POE Massif central, seules seront financées les opérations « grands sites » relevant de territoires couvrant plusieurs régions.

Programme opérationnel Objectif 2 de BOURGOGNE **Programme opérationnel Massif central 2007-2013**

Axe POMAC	Objets spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Régional PO BOURGOGNE	Articulation POMAC avec le PO Bourgogne
AXE 1 Accueil de nouvelles populations	Mesure 1.1 Structuration et qualification de l'offre d'accueil	1: Structuration et qualification de l'offre à l'échelle du Massif Central		
		2: Promotion des offres d'accueil, d'implantation/reprise d'entreprises dans le Massif central.		Le territoire du Morvan est concerné par l'accueil de nouvelles populations résidentes mais en moindre nombre; néanmoins la complémentarité avec les actions Massif sera recherchée; les projets financés dans le cadre du POMAC ayant un périmètre d'étude Massif (dispositifs innovants de services santé sport loisirs formation)
		3: Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises.	axe 1 - mesure 2 : implantation création reprise d'entreprises (subvention en investissements bâtiments, matériel, ingénierie financière)	pas de redondance possible
		4: Professionnalisation des acteurs et culture de l'accueil.	non prévu	projet Bourgogne recevable si entrant dans le cadre d'un réseau Morvan- autre Région du MAC
		5: Développer la veille et l'évaluation à l'échelle du Massif	non pris en compte dans le PO Bourgogne	
	Mesure 1.2 Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises	1: Alder à la mise en réseau des villes moyennes.		Les villes concernées du Morvan et intéressées par la mesure devront se rattacher au réseau interrégional des villes moyennes sur ce type d'action
		2: Développer les services existants sur une base plurirégionale avec des formes originales de services permettant au MC de mettre en avant sa singularité	axe 3 - mesure 1 : accès aux télé services pour la population et les entreprises (TIC : télé santé, e learning, télé travail, portail de formation à distance)	Caractère interrégional du projet nécessaire pour prise en compte dans le POMAC
		3: Explorer, expérimenter des actions plurirégionales sur des politiques innovantes pour l'habitat/accès au foncier, les TICE, les services favorisant l'activité féminine		Caractère interrégional du projet nécessaire pour prise en compte dans le POMAC
		4: Valoriser le patrimoine culturel et l'identité territoriale		Caractère interrégional du projet nécessaire pour prise en compte dans le POMAC

Axe POMAC	Objectifs spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Régional BOURGOGNE	Articulation POMAC avec le PO BOURGOGNE
AXE 2: CREATION DE RICHESSES	Mesure 2-1 Structurer à l'échelle plurirégionale les filières d'excellence	1: Appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle plurirégionale 2: Appui aux filières basées sur les productions locales et aux produits de terroir identitaires 3: Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale	axe 1 - mesure 1: (innovation et économie de la connaissance), accompagner les filières clés (IAA, santé, plasturgie, mécanique, automobile, métallurgie) pôles de compétitivité et d'excellence rurale non prévu dans le PO Bourgogne	
	Mesure 2-2 Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval	1: Aide à l'organisation plurirégionale de la filière 2: Aide à la mobilisation plurirégionale de la ressource en bois 3: Développement de la filière bois construction	axe 1 : soutien à la filière bois construction douglas (NB : plaquette en priorité pour le bois énergie) investissements matériels auprès des entreprises	caractère Massif indispensable La démarche en cours de rapprochement de l'interprofession bois Massif Central (PFBMAC) avec la Bourgogne, dans le cadre d'un pôle de compétitivité, aura pour conséquence une gouvernance partagée des projets (garantie de cohérence) investissements immatériels (schéma de développement interrégional)
	Mesure 2-3: Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central	1: Aide à la diversification des activités 2: Appui aux filières spécifiques du Massif central 3: Adaptation des circuits de commercialisation	axe 1 : soutien à la filière clé tourisme, axe 3 - mesure 3 : développement des territoires/points d'appui touristiques sportifs et culturels	la qualification environnementale des territoires et des produits concerne également le Morvan
	Mesure 2-4: Valoriser le potentiel touristique du Massif Central	1: Construction et promotion des offres touristiques en Massif central 2: Qualification et Mise en réseau des territoires et des acteurs 3: Requalification et adaptation des infrastructures au développement du tourisme durable		Seuls les projets en réseau pluri régionaux (villages de vacances,...) éco labellisés; porteurs d'une image identitaire valorisable Massif Central seront aidés par le POMAC

AXE POMAC	Objectifs spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEFER Régional BOURGOGNE	Articulation POMAC avec le PO BOURGOGNE
AXE 3 Attractivité et accessibilité du territoire	Mesure3-1: Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif	1: Aide à l'organisation de la mobilité des personnes, du transport et de la distribution des marchandises	axe 3 : développement des territoires (mesure 3-2 : renforcer l'inter modalité et la multi modalité des transports, infrastructures et usages), prévu au niveau régional Morvan traversé par de grands axes structurants (RCEA) ne figure pas dans le PO Bourgogne	Le territoire préservé du Morvan, en retrait des points nœuds routier et ferré plus ou moins saturés, pourrait bénéficier dans le cadre d'un schéma directeur, en cohérence avec le "reste" du massif, d'aides pour des dispositifs visant au désengorgement des corridors congestionnés sans nuire à sa spécificité environnementale et susceptibles d'accroître son accessibilité par le sud ouest participation du POMAC si étude ou schéma de développement interrégional recherchant une inter connexion participation du POMAC si le projet d'étude d'infrastructures a un caractère interrégional
		2: Favoriser les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés		
		3: Soutenir le développement concerté et durable des activités économiques en prenant appui sur les grands axes		
		4: Appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du Massif et son insertion dans le schéma de transport européen		
	Mesure3-2: Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages	1:Développer les usages collectifs des TIC à l'échelle plurirégionale	mesure 3-1 TIC : développer un tissu d'entreprises fournissant des services TIC répondant aux besoins des entreprises utilisatrices, créent de la richesse et des emplois (coordination Agence NTC Bourgogne) n'est pas prévu dans le PO Bourgogne	Le POMAC pourra participer aux projets de développement sur les interconnexions dans une logique de maillage interne et externe au Massif Central intervention du POMAC si caractère interrégional
		2: Développer la veille plurirégionale sur les usages TIC		
		3: Appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation plurirégionale lignes haut débit		
	Mesure3-3: Valoriser les richesses environnementales du Massif central Sous mesure: connaître et valoriser les ressources environnementales	1: Constitution et renforcement de la connaissance 2: Soutien à la mise en réseaux des acteurs locaux	axe 2 : valorisation du patrimoine environnemental mesure, 2-5 conserver améliorer le capital écologique bourguignon mise en réseau régional des gestionnaires de sites naturels pas prévu dans le PO Bourgogne	Le PNR du Morvan membre de l'"Inter Parcs" Massif Central (PAMAC) apporte une garantie de conduite des actions en réseau pluri régional Cohérence assurée par l'ADEME Auvergne représentant les 6 Agences du Massif
		1:Connaissance du potentiel des énergies renouvelables		
	Mesure3-3 Sous mesure: intensifier la production des énergies renouvelables	2: Développement des filières	axe 2 - mesure 2: réduire la dépense énergétique et lutter contre le changement climatique, mesure 3 : expérimentations énergies renouvelables, mesure 5 : technologies propres dans les entreprises axe 2-mesure 4 :conserver et améliorer le capital écologique de la Bourgogne, dont l'eau	La plus value interrégionale pourra se faire par la mise en avant d'opérations exemplaires sur les choix des filières complémentaires (bois, paille...) et la diffusion des résultats transposables actions de communication et promotion transversales Massif
		3: attractivité du territoire et énergie renouvelable		
		1:Améliorer la connaissance de la ressource et de sa protection		
Sous mesure: Développer une gestion globale et valorisée de l'eau	Mesure 3-3 Sous mesure: Développer une gestion globale et valorisée de l'eau	2: Gestion durable de la ressource en eau 3: Gouvernance sur les espaces à enjeux	Les actions aidées pluri régionales de mise en réseau s'inscriront dans le cadre du projet de schéma directeur concerté (Pôle Eau Massif Central en création (gestion qualitative et quantitative de la ressource), et en cohérence avec les Agences de bassin concernées	

Programme opérationnel Objectif 2 de Languedoc-Roussillon
Programme opérationnel Massif central 2007-2013

Axes du FEDER Massif central	FEDER LR	Commentaires sur l'articulation
AXE 1 ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS <i>Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil :</i> ➤ Structuration et qualification de l'offre à l'échelle du MC ➤ Promotion des offres d'implantation reprise d'entreprises, des services aux habitants et aux entreprises ➤ Aide à l'installation et à la reprise d'entreprise ➤ Professionnalisation des acteurs et culture de l'accueil	FEDER - AXE 3 : Accessibilité et cohésion territoriale Mesure III.4.1 : Accompagner les projets innovants et structurants en zone rurale. + FEADER - Axe 3 « attractivité des territoires ruraux »	Pas de risque de recouvrement. La création / reprise d'entreprises artisanales sera financée par les collectivités territoriales, hors PO. La mesure III.4.1 du FEDER sera ciblée sur les projets collectifs portés par des territoires organisés et répondant à la stratégie de Lisbonne, ainsi elle sera très restrictive.
<i>Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises :</i> ➤ Aider à la mise en réseau des villes moyennes ➤ Développer les services existants sur une base plurirégionale; ➤ Explorer, expérimenter des actions plurirégionales sur des politiques innovantes (habitat, accès au foncier, services favorisant l'activité féminine...) ➤ Valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale	FEDER – Mesure III.4.1 : Accompagner les projets innovants et structurants en zone rurale + FEADER - Axe 3 « attractivité des territoires ruraux », services à la personne et services à caractère social.	Ligne de partage : La mesure III.4.1 du FEDER sera ciblée sur les projets collectifs portés par des territoires organisés et répondant à la stratégie de Lisbonne, ainsi elle sera très restrictive. FEADER LR = actions individuelles à caractère local. Intervention financière limitée

AXE 2 : CREATION DE RICHESSES <i>Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence :</i> ➤ Appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle plurirégionale ➤ Appui aux filières basées sur des productions locales et aux produits de terroirs identitaires ➤ Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale	FEDER - AXE 1 : INNOVATION ET ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE ➤ soutien des pôles de compétitivité et actions collectives d'entreprises ➤ promouvoir l'innovation et la culture scientifique ➤ renforcer les partenariats recherche-entreprises	FEDER LR = appui aux pôles régionaux. Les actions du POP concerneront des programmes de recherche par filière à l'échelle plurirégionale
<i>Valoriser le potentiel touristique du MC :</i> ➤ construction et promotion des offres touristiques MC ➤ qualification et mise en réseau des territoires et des acteurs ➤ requalification et adaptation des infrastructures au développement du tourisme durable développement du tourisme durable par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	Le tourisme peut relever dans le PO FEDER LR de la mesure III.2 dédiée aux TIC (e-tourisme). + FEADER Mesure 313 : infrastructures touristiques et hébergements.	Ligne de partage : Actions régionales : PO LR. Sur le PO Massif central, seront financées les opérations « grands sites » relevant de territoires couvrant plusieurs régions ou d'un rayonnement sur le territoire du Massif central (Le LR est concerné par le site Causses Cévennes).

AXE 3; Attractivité et accessibilité du territoire <i>Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central</i> ➤ Aider à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises ; ➤ Favoriser des actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés ; ➤ Soutenir le développement concerté et durable des activités économiques, y compris touristiques, et des services en prenant appui sur les grands axes plurirégionaux et sur le maillage des territoires par les villes et les bourgs ; ➤ Appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaires du massif et son insertion dans le schéma de transport européen	AXE 4 : Accessibilité et équilibre des territoires La mesure III.2 est dédiée essentiellement aux infrastructures portuaires et intermodalité et dans une moindre part à la LGV Nîmes-Perpignan.	Pas de risque de recouvrement
<i>Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages :</i> ➤ Développer les usages collectifs des TIC à l'échelle plurirégionale: services au public, services innovants; ➤ Développer la veille plurirégionale sur les usages des TICE; ➤ Appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation plurirégionale, lignes haut débit;	AXE 4 : Accessibilité et équilibre des territoires Mesure III.1 et 2 : infrastructures TIC et développement des usages	Le PO Massif central financera les actions de nature multirégionale touchant plusieurs régions du Massif central ex : actions de type « équipements fibre optique le long de l'autoroute A75 » en vue de drainer les territoires jouxtant l'artère
<i>Valoriser les richesses environnementales du MC :</i> ➤ connaître et valoriser les ressources environnementales, ➤ intensifier la production des énergies renouvelables développer une gestion globale et valorisée de l'eau	AXE 2 : Attractivité des territoires et qualité environnementale Mesure II.3 : promouvoir la maîtrise de l'énergie et développer les énergies renouvelables Mesure II.4 : Préserver la qualité des eaux (mesure orientée vers la préservation des milieux lagunaires et littoraux)	Energie renouvelable : Les projets collectifs locaux relèveront du FEDER LR. La mesure "qualité de l'eau" ne concerne pas les mêmes milieux (spécificité du PO LR)

Programme opérationnel Objectif 2 de Limousin **Programme opérationnel Massif central 2007-2013**

Axe du POMAC	Objectifs spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Limousin	Articulation POMAC avec le PO Limousin
AXE 1 Accueil de nouvelles populations	Mesure 1-1 Structuration et qualification de l'offre d'accueil <i>Chef de file Accueil Auvergne, Limousin</i> 9M euros: Etat 11M euros: FEDER 19 M euros: Régions	1: Structuration et qualification de l'offre à l'échelle du Massif Central <i>avec pour objectif d'identifier des possibilités de création de nouvelles activités, de logements, les services disponibles ou manquants</i>	Axe 3: Renforcer l'accueil et l'attractivité des territoires 1: Améliorer l'accessibilité 2: Améliorer les conditions prélabiles à l'accueil de populations et d'activités nouvelles 3: Accompagner la création d'activités et l'installation de nouvelles populations en Limousin	qui ont une image Massif Central, voire nationale sont portés par le POMAC. La mise en place de l'observatoire de l'accueil et des services à la population sera portée par le PO Limousin, par contre si dans un deuxième temps, il est prévu une mutualisation et une extension de l'observatoire à l'ensemble du Massif central, celles-ci seront portées par le POMAC. Le projet d'extension du Bail comme outil de travail à distance des candidats à l'installation en Limousin sera porté par le PO Limousin. Si une extension est prévue à l'ensemble du Massif central, elle pourrait être portée par le POMAC. Rien n'est prévu dans le PO Limousin en matière de réflexion et d'expérimentation sur l'habitat rural. Celles-ci dans la mesure où elles sont expérimentales et transférables pourront être portées par le POMAC.
		2: Promotion des offres d'accueil, d'implantation/reprise d'entreprises dans le Massif central. <i>Nécessité de s'organiser pour faire connaître les offres auprès du grand public.</i>	Axe 2: Développer l'activité des entreprises limousines et l'emploi 1: proposer aux PME une offre de services lisibles visant à développer leur compétitivité 2: proposer aux entreprises aides financières pour leurs projets centrés sur les facteurs clé de la compétitivité 3: développer la création et la transmission d'entreprises	Le POMAC pourrait prendre en charge l'aspect formation des élus et des techniciens des territoires pour développer la culture de l'accueil en massif central, actions qui ne figurent pas dans le PO Limousin. Pour ce qui est de la formation -accompagnement des accueillis le POMAC prendra en charge des projets à vocation interrégionale Le PO Limousin participera au fonctionnement des pôles locaux d'accueil en Limousin et cela ne sera pas le POMAC. Pour le volet "installation et reprise d'entreprises" le PO Limousin est focalisé sur le Limousin. Le POMAC sur des projets plurirégionaux.
		3: Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises. <i>Professionnalisation des acteurs et culture de l'accueil. L'accueil ne s'improvise pas</i> 5: Développer la vaille et l'évaluation à l'échelle du Massif <i>favoriser les démarches de recherche et développement pour éclairer les acteurs de l'accueil</i>	Axe 3: renforcer l'accueil et l'attractivité des territoires mesure 2: Améliorer les conditions prélabiles à l'accueil de populations et d'activités nouvelles	Le POMAC et le PO Limousin sont complètement complémentaires dans la mesure où le PO Limousin n'a aucune action concernant la mise en réseau de villes moyennes, l'expérimentation d'actions plurirégionales sur des politiques innovantes.
		1: Aider à la mise en réseau des villes moyennes. 2: Développer les services existants sur une base plurirégionale avec des formes originales de services permettant au MC de mettre en avant sa singularité <i>ex: faire connaître des initiatives d'organisation de services adaptés au MC</i> 3: Explorer, expérimenter des actions plurirégionales sur des politiques innovantes pour l'habitat, l'accès au foncier, les TIC, les services favorisant l'activité féminine <i>ex: coordination des dispositifs régionaux de services notamment dans le domaine de la santé, du sport, de la culture, dispositifs de services favorisant l'activité féminine</i> 4: Valoriser le patrimoine culturel et l'identité territoriale	Axe 3: renforcer l'accueil et l'attractivité des territoires Pour ce qui est du développement de services existants, le PO Limousin prévoit le soutien à des investissements pour le développement de plate-formes multiservices, intégrant l'utilisation des TIC. Si il s'agit par contre d'expérimenter des formes originales de services, le POMAC pourra prendre en charge	Pour ce qui est de la valorisation du patrimoine culturel et identitaire, le POMAC ne prendra en charge que les projets phares emblématiques pour le Massif Central
Mesure 1-2 Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises <i>Chef de file: Rhône alpes</i> Etat: 3M FEDER: 4M Régions: 8M				

Axe du POMAC	Objectifs spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Limousin	Articulation POMAC avec le PO Limousin
AXE 2: CREAATION DE RICHESSES	Mesure 2-1 Structurer à l'échelle plurirégionale les filières d'excellence <i>Chef de file : Rhône Alpes</i>	1: Appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle plurirégionale <i>soutien à des programmes de recherche commune à des équipes plurirégionales.....</i> 2: Appui aux filières basées sur les productions locales et aux produits de terroir identitaires <i>ex: promotion des arts de la table aide à la commercialisation de produits identitaires (vallée de la doragnée).</i> 3: Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale <i>ex: diagnostic des structures de valorisation du Massif et définition d'orientations visant à les redéployer en réseau, appui à la mutualisation plurirégionale des moyens commerciaux pour favoriser le positionnement des PME sur de nouveaux marchés</i>	Axe1: Renforcer le potentiel de formation -recherche-, d'innovation et de transfert de technologies 1: Accroître les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire au profit de l'économie régionale 2: Soutenir les projets de recherche et de développement s'appuyant sur une approche partenariale entre les entreprises et les laboratoires, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité.	Sont exclus du programme Massif central les pôles de compétitivité et les pôles d'excellences ruraux. Seuls sont financés sur le POMAC les pôles d'excellence relevant des filières (à titre d'exemple pour le Limousin, l'eau, biologie-santé, forêt-bois) Rien n'est prévu dans le PO Limousin sur l'appui aux filières et aux produits de terroir identitaires.
	Mesure 2-2 Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval <i>Chef de file: Limousin</i>	1: Aide à l'organisation plurirégionale de la filière <i>ex: pôle plurirégional bois mise en œuvre de la charte bois construction environnement"</i> .. 2: Aide à la mobilisation plurirégionale de la ressource en bois 3: Développement de la filière bois <i>construction les projets devront avoir le Massif central comme périmètre d'action</i>	Axe 4: Valoriser la qualité environnementale et assurer un développement durable pour le Limousin 2: Lutter contre les changements climatiques et recherche d'approvisionnements énergétiques pérennes	Le POMAC prendra en charge les investissements matériels d'achat et les investissements matériels liés à la recherche, formation, innovation, plate-forme technologique. Le POMAC pourra accompagner la structuration d'un pôle interrégional bois dont l'objectif à terme pourrait être de travailler sur la définition d'un pôle de compétitivité Bois (Pôle forêt-bois MC- PFBMAC) Les autres investissements devront être financés dans les politiques régionales
	Mesure 2-3: Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central <i>Chef de file: Languedoc Roussillon</i>	1: Aide à la diversification des activités 2: Appui aux filières spécifiques du Massif central 3: Adaptation des circuits de commercialisation		Rien n'est prévu dans le cadre du PO Limousin
	Mesure 2-4: Valoriser le potentiel touristique du Massif Central <i>Chef de file: Midi Pyrénées</i>	1: Construction et promotion des offres touristiques en Massif central <i>ex: offres identitaires come l'Aubrac, la vallée de la doragnée, actions de promotion en France et à l'étranger pour des offres Massif</i> 2: Qualification et Mise en réseaux des territoires et des acteurs <i>ex: mise en réseau des acteurs pour la qualification des territoires avec des démarches labellisées (tourisme et handicap, qualification environnementale), formation des acteurs de la filière</i> 3: Requalification et adaptation des infrastructures au développement du tourisme durable <i>ex: infrastructures du réseau de villages de vacances, du réseau des villes d'eau, des stations de moyenne montagne. Plus value environnementale tenant à l'existence d'un écolabel</i>	Axe3: Renforcer l'accueil et l'attractivité des territoires 2: Améliorer les conditions préalables à l'accueil de populations et d'activités nouvelles	Le PO Limousin est axé sur le financement des équipements structurants en Limousin.
	Etat: 7M Régions: 9.7M FEDER: 2.5M			

Axe du POMAC	Objectifs spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Limousin	Articulation POMAC avec le PO Limousin
AXE 3 Attractivité et accessibilité du territoire	Mesure3-1: Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif	1: Aide à l'organisation de la mobilité des personnes, du transport et de la distribution des marchandises ex: études pour la coordination de l'offre de transports des personnes et des marchandises, organisation des transports notamment dans le secteur du bus 2: Favoriser les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés ex: étude pour la coordination de centrales de mobilité, échange d'expériences et réflexions prospectives pluri-régionales 3: Soutenir le développement concerté et durable des activités économiques en prenant appui sur les grands axes ex: zones d'activité économique 4: Appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du Massif et son insertion dans le schéma de transport européen ex: étude pour la réalisation d'infrastructures transmassif	Axe 3: Renforcer l'accueil et l'attractivité des populations 1: Améliorer l'accessibilité	Concernant l'aide à l'organisation de la mobilité, le financement d'expérimentations d'actions particulièrement innovantes ayant vocation à être mutualisées sera pris en charge par le POMAC Concernant les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels, le PO Limousin le prendra en charge dans les limites régionales. Le POMAC le prendra en charge si les limites transcendent les limites régionales.
	Chet de file Limousin Etat:5M Régions:4M FEDER: 1M	1: Développer les usages collectifs des TIC à l'échelle pluri-régionale ex: études, mise en réseau, projets expérimentaux transposables à l'échelle Massif, partage d'outils numériques pour le développement des usages TIC favorisant le développement durable 2: Développer la veille pluri-régionale sur les usages TIC ex: créer et développer une cellule de veille TIC 3: Appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation pluri-régionale lignes haut débit ex: investissements matériels fibre optique le long des axes structurant interrégionaux, projets concernant plusieurs régions	Axe3: Renforcer l'accueil et l'attractivité des populations 1: Améliorer l'accessibilité 2: Améliorer les conditions préalables à l'accueil de populations et d'activités nouvelles	Le POMAC prend en charge ce qui est expérimental Le PO Limousin prend en charge ce qui correspond aux développements des usages nouveaux et performants. Le POMAC favorisera la réalisation d'infrastructures à vocation pluri-régionale.
	Chet de file Auvergne Etat:5M Régions:4M FEDER: 67M	1: Constitution et renforcement de la connaissance ex: soutien au renforcement d'inventaires(flore du MC), expérimentation d'un dispositif innovant de qualification environnementale des territoires, réseau de parcs 2: Soutien à la mise en réseaux des acteurs locaux ex: démarche mutualisée favorisant la relation architecture/environnement/développement durable 1: Connaissance du potentiel des énergies renouvelables ex: recensement, cartographie des ressources, schéma de développement de énergies renouvelables 2: Développement des filières ex: dissémination, action d'accompagnement pour le développement des filières, formation des installateurs, sensibilisation des élus 3: Attractivité du territoire et énergie renouvelable ex: développement de l'attractivité du massif en s'appuyant sur une image d'énergie propre et renouvelable	Axe4: Valoriser la qualité environnementale et assurer un développement durable pour le Limousin 3: Mesures et projets en faveur de la valorisation de l'environnement et du patrimoine	Pour ce qui est du renforcement de la connaissance, les actions prévues dans le PO Limousin n'ont pas de vocation interrégionale contrairement au POMAC Le PO Limousin prévoit le soutien à des acteurs spécifiques du Limousin sans souci de mise en réseau, contrairement au POMAC
	Mesure3-3: Valoriser les richesses environnementales du Massif central Etat:3M, Agences: 7M, AISEME:3M, Régions:5M, FEDER:6M Sous mesure: connaître et valoriser les ressources environnementales Mesure3-3 Sous mesure: intensifier la production des énergies renouvelables	1: Améliorer la connaissance de la ressource et de sa protection 2: Gestion durable de la ressource en eau ex: étude de scénario usages de l'eau, mutualisation de moyens pour expérimenter, classer, disséminer de bonnes pratiques, action de soutien et préservation des populations de poissons migrateurs hors plan Loire 3: Gouvernance sur les espaces à enjeux	Axe 4: Valoriser la qualité environnementale et assurer un développement durable pour le Limousin 1: Réduire les pollutions et assurer une gestion économe des ressources au plan local	Le PO Limousin privilégiera les ressources au plan local, alors que le POMAC se concentrera sur le ressource en eau emblématique du Massif central

Programme opérationnel Objectif 2 de Midi-Pyrénées **Programme opérationnel Massif central 2007-2013**

Axe POMAC	Objectifs spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Régional	Articulation POMAC avec le PO Midi-Pyrénées
Axe 1 Accueil de nouvelles populations	Mesure 1-1 Structuration et qualification de l'offre d'accueil Chef de file Accueil Auvergne, Limousin 9M euros: Etat 11M euros: FEDER 19 Millions: Régions	1. Structuration et qualification de l'offre à l'échelle du Massif Central avec pour objectif d'identifier des possibilités de création de nouvelles activités, de logements, les services disponibles ou manquants 2. Promotion des offres d'accueil, d'implantation/prise d'entreprises dans le Massif Central. Nécessité de s'organiser pour faire connaître les offres auprès du grand public. 3. Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises. 4. Professionnalisation des acteurs et culture de l'accueil. L'accueil ne s'impose pas 5. Développer la veille et l'évaluation à l'échelle du Massif favorisées démarches de recherche et développement pour éclairer les acteurs de l'accueil	Axe2: Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs Mesure 3: Accompagnement de la création/transmission/prise d'IS PME Promotion de l'esprit d'entreprise et dispositifs financiers pour les entreprises Axe2, Mesure2: Soutien aux démarches de compétitivité des entreprises	La logique du POMAC est avant tout de permettre un meilleur accompagnement des porteurs de projet en amont de leur installation. La logique du PO Midi-Pyrénées est d'accompagner, notamment financièrement, les personnes prêtes à créer leur entreprise. L'articulation est donc parfaite. Pour ce qui est des premières d'entreprises, elles seront financées dans le cadre du PO Midi-Pyrénées sauf celles qui sont connues avec une logique de valorisation interrégionale
	Mesure 1-2 Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises Chef de file: Rhône alpes Etat: 3M FEDER: 4M Régions: 8M	1. Aider à la mise en réseau des villes moyennes. 2. Développer les services existants sur une base pluri-régionale avec des formes originales de services permettant au MC de mettre en avant sa singularité ex: faire connaître des initiatives d'organisation de services adaptés au MC 3. Explorer, expérimenter des actions pluri-régionales sur des politiques innovantes pour l'habitat, l'accès au foncier, les TICE, les services favorisant l'activité féminine ex: coordination des dispositifs régionaux de services notamment dans le domaine de la santé, du sport, de la culture, dispositifs de services favorisant l'activité féminine 4. Valoriser le patrimoine culturel et l'identité territoriale		Le programme opérationnel Midi-Pyrénées ne développe aucun de ces axes.

Axe POMAC	Objectifs spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Régional	Articulation POMAC avec le PO Midi-Pyrénées
AXE 2: CREATION DE RICHESSES	Mesure 2-1: Structurer à l'échelle pluri-régionale les filières d'excellence	1: Appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle pluri-régionale soutien à des programmes de recherche communs à des équipes pluri-régionales..... 2: Appui aux filières basées sur les productions locales et aux produits de terroir identitaires ex: promotion des arts de la table aide à la commercialisation de produits identitaires (vallée de la Garonne)... 3: Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle pluri-régionale ex: diagnostic des structures de valorisation du Massif et définition d'orientations visant à les redéployer en réseau, appui à la mutualisation pluri-régionale des moyens commerciaux pour favoriser le positionnement des PME sur de nouveaux marchés	Axe1: Renforcer le potentiel de recherche des pôles de compétitivité, des filières régionales d'excellence et moderniser les structures d'enseignement supérieur qui s'y rattachent rien dans le PO Midi-Pyrénées rien dans le PO Midi-Pyrénées	Les filières d'excellence régionale qui seront aidées dans le cadre du PO Midi-Pyrénées ont été clairement identifiées. Elles apparaissent à la page 103 du document Midi-Pyrénées (filière "ITCs et systèmes embarqués", "biotechnologie", "aéro", "matériaux et procédés", "exploitation des données satellitaires", "mécatronique"). Le POMAC concernera les filières reconnues à l'échelle pluri-régionale. Il n'y a donc pas de risque de recouvrement.
	Mesure 2-2: Organiser une filière bois en capacité de fournir des produits répondant aux besoins de l'aval	1: Aide à l'organisation pluri-régionale de la filière ex: le pluri-régional bois mise en œuvre de la charte bois construction environnement 2: Aide à la mobilisation pluri-régionale de la ressource en bois 3: Développement de la filière bois construction les projets devront avoir le Massif central comme périmètre d'action	Axe2: Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblé sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs Mesure1: soutien à l'innovation et aux démarches collectives en faveur de la compétitivité et de l'accompagnement des évolutions économiques (lois)	Le POMAC prendra en charge les investissements matériels d'aval, les investissements matériels liés à la recherche, formation, innovation, plateforme technologique. Les autres investissements seront financés dans le cadre du programme opérationnel Midi-Pyrénées.
	Mesure 2-3: Développer une dynamique pluri-régionale contribuant à maintenir la place de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central	1: Aide à la diversification des activités 2: Appui aux filières spécifiques du Massif central 3: Adaptation des circuits de commercialisation	Rien dans le programme opérationnel FEDER Midi-Pyrénées	
	Mesure 2-4: Valoriser le potentiel touristique du Massif Central	1: Construction et promotion des offres touristiques en Massif central ex: offres identitaires comme l'Aubrac, la vallée de la Garonne, la vallée de la Dordogne, actions de promotion en France et à l'étranger pour des offres Massif 2: Qualification et mise en réseau des territoires et des acteurs ex: mise en réseau des acteurs pour la qualification des territoires avec des démarches identitaires (tourisme et handicap, qualification environnementale), formation des acteurs de la filière 3: Requalification et adaptation des infrastructures au développement du tourisme durable ex: infrastructures du réseau de villages de vacances, du réseau des villes d'eau, des stations de moyenne montagne. Plus value environnementale pour la résilience d'un écosystème	Axe2: Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblé sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs Mesure1: soutien à l'innovation et aux démarches collectives en faveur de la compétitivité et de l'accompagnement des évolutions économiques (tourisme)	Les actions régionales seront financées par le PO Régional le POMAC prendra en charge les actions relevant de territoires inter-régionaux ou des actions dont le rayonnement couvre l'ensemble du Massif central.
	Mesure 7M: Régions: 57M FEDER: 25M			

AXE POMAC	Objets spécifiques et financements POMAC	Actions POMAC	FEDER Régional	Articulation POMAC avec le PO Midi-Pyrénées
Attractivité et accessibilité du territoire	Mesure 3.1: Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif	1: Aide à l'organisation de la mobilité des personnes, du transport et de la distribution des marchandises ex: études pour la coordination de l'offre de transports des personnes et des marchandises, organisation des transports notamment dans le secteur du bois	Axe5: Améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire régional mesure: moderniser le transport ferroviaire en midi-Pyrénées rien dans le PO FEDER Midi-Pyrénées rien dans le PO FEDER Midi-Pyrénées	Le programme opérationnel midi-Pyrénées ne concerne que le ferroviaire et les territoires régionaux. Le POMAC est plus large que le ferroviaire pour ce qui est des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés. Il concerne aussi les territoires transcendant les limites régionales. Il n'y a donc pas de risque de chevauchement.
		2: Favoriser les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés ex: étude pour la coordination de centrales de mobilité: échange d'expériences et réflexions prospectives plurirégionales		
		3: Soutenir le développement concret et durable des activités économiques en prenant appui sur les grands axes ex: zones d'activité économique		
		4: Appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du Massif et son insertion dans le schéma de transport européen ex: aide pour la réalisation d'infrastructures transmassif		
	Mesure 3.2: Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages	1: Développer les usages collectifs des TIC à l'échelle plurirégionale ex: études, mise en réseau, projets expérimentaux transposables à l'échelle Massif, partage d'outils numériques pour le développement des usages TIC favorisant le développement durable	Axe5: Améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire régional Mesure3: Le développement d'une société de l'information équitable et performante	Le PO Massif Central finance les actions de nature multi-régionale touchant plusieurs régions du Massif Central. Le PO Midi-Pyrénées concernera son action sur l'équipement des zones blanches, sur le maillage du territoire en espaces publics de ressources numériques
		2: Développer la veille plurirégionale ex: créer et développer une cellule de veille TIC sur les usages TIC		
		3: Appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation plurirégionale lignes haut débit ex: investissements matériels fibre optique le long des axes structurants interrégionaux, projets concernant plusieurs régions		
		Chef de file : Auvergne		
	Mesure 3.3: Valoriser les richesses environnementales du Massif central Etat: 3M, Régions: 4M FEDER: 6,67M	1: Constitution et renforcement de la connaissance ex: soutien au renforcement d'inventaires (lire du MCA, expérimentation d'un dispositif innovant de qualification environnementale des territoires, réseau de parcs architecturaux, environnement développement durable	rien dans le PO FEDER Midi-Pyrénées	Le PO Midi-Pyrénées prend en charge tout ce qui est cartographie des ressources régionales, En ce qui concerne le développement des filières, le PO Midi-Pyrénées concentre son action sur les investissements aux entreprises régionales
		2: Soutien à la mise en réseaux des acteurs locaux ex: démarche mutualisée favorisant la relation architecture/environnement/développement durable		
		1: Connaissance du potentiel des énergies renouvelables ex: recensement, cartographie des ressources, schéma de développement des énergies renouvelables		
		2: Développement des filières ex: dissémination, action d'accompagnement pour le développement des filières, formation des installateurs, sensibilisation des élus		
	Mesure 3.3 Sous mesure: Intensifier la production des énergies renouvelables	3: attractivité du territoire et énergie renouvelable ex: développement de l'attractivité du massif en s'appuyant sur une image d'énergie propre et renouvelable	Axe3: Préserver et valoriser le capital environnemental de Midi-Pyrénées Mesure: la promotion de l'utilisation rationnelle des énergies	Le PO Midi-Pyrénées financera des actions concrètes pour garantir l'approvisionnement d'une eau de qualité et des actions dédiées à l'environnement au sens large le Pomac prévoit beaucoup plus la mutualisation de moyens pour expérimenter et la dissémination des bonnes pratiques
		1: Améliorer la connaissance de la ressource et de sa protection		
		2: Gestion durable de la ressource en eau ex: étude de scénario usages de l'eau, mutualisation de moyens pour expérimenter, disséminer de bonnes pratiques, action de soutien et préservation des populations de poissons migrateurs hors plan Loire		
		3: Gouvernance sur les espaces à enjeux		
	Mesure 3.3 Sous mesure: Développer une gestion globale et valorisée de l'eau	1: Améliorer la connaissance de la ressource et de sa protection	Axe3: Préserver et valoriser le capital environnemental de Midi-Pyrénées Mesure3: préservation des ressources naturelles grâce à une meilleure gestion Mesure4: information et éducation à l'environnement et au développement durable	Le PO Midi-Pyrénées financera des actions concrètes pour garantir l'approvisionnement d'une eau de qualité et des actions dédiées à l'environnement au sens large le Pomac prévoit beaucoup plus la mutualisation de moyens pour expérimenter et la dissémination des bonnes pratiques
		2: Gestion durable de la ressource en eau ex: étude de scénario usages de l'eau, mutualisation de moyens pour expérimenter, disséminer de bonnes pratiques, action de soutien et préservation des populations de poissons migrateurs hors plan Loire		
		3: Gouvernance sur les espaces à enjeux		

Programme opérationnel Objectif 2 de Rhône-Alpes
Programme opérationnel Massif central 2007-2013

Axes du FEDER Massif central	FEDER Rhône Alpes	Modalités d'articulation
AXE 1 ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS <i>Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil :</i> ➤ Structuration et qualification de l'offre à l'échelle du MC ➤ Promotion des offres d'implantation reprise d'entreprises, des services aux habitants et aux entreprises ➤ Aide à l'installation et à la reprise d'entreprise ➤ Professionnalisation des acteurs et culture de l'accueil	Problématique touchant moins le territoire Rhône alpin peu concerné par la diminution de population, sauf sur certaines zones où l'accueil de nouveaux résidents nécessite une offre de services diversifiée	POP : structuration et promotion plurirégionales de l'offre d'accueil, y compris à l'extérieur du massif, Innovation en matière de modalités de travail (formation/développement, démarches labellisées) Mise en réseau à l'échelle du Massif central, valorisation culturelle et patrimoniale plurirégionale
<i>Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises :</i> ➤ développer la veille et l'évaluation à l'échelle du MC; ➤ Faire connaître en France et à l'étranger les offres de services du MC, notamment implantation et reprises d'entreprises des services aux habitants et aux entreprises; ➤ Explorer, expérimenter des actions plurirégionales sur des politiques innovantes (habitat, accès au foncier, services favorisant l'activité féminine...) ➤ Valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale	Axe 2, actions 7 soutien au développement d'activités économiques (PME, TPE, artisanat, commerce), et 8 : services à la population, revitalisation des territoires Démarches collectives d'ingénierie, investissements sur territoires LEADER	Réseaux inter régionaux Politiques innovantes en matière de services aux personnes et d'activités traditionnelles au près de PME/PMI Valorisation patrimoniale et culturelle plurirégionale à l'échelle du Massif central
AXE 2 : CREATION DE RICHESSES <i>Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence :</i> ➤ Appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle plurirégionales ➤ Appui aux filières basées sur des productions locales et aux produits de terroirs identitaires ➤ Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale	Axe 1, actions 1 à 4 : innovation et économie de la connaissance liaison recherche entreprise, accompagnement des START UP action 6 : financement du capital des PME	POP : Mutualisation à l'échelle interrégionale Sont exclus du programme Massif central les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence ruraux. Seuls sont financés les pôles d'excellence relevant des filières.
<i>Promotion du bois dans la construction publique et privée :</i> ➤ Développement de l'agriculture et des IAA ➤ Diversification des activités ➤ Circuit de commercialisation ➤ Filières spécifiques massif	Axe 3, action 10 : bois construction, sensibilisation des prescripteurs, investissements immatériels et matériels (exploitation, scieries) à l'échelon régional	Forêt bois POP : schéma directeur, aides immatérielles (matière grise) à la mobilisation pluri régionale de la ressource, labellisation Massif ? innovation technologique en matière d'utilisation (GIS = Groupement d'Intérêt scientifique)

AXE 3; Attractivité et accessibilité du territoire <i>Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central</i> ➤ Aider à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises; ➤ Favoriser des actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés; ➤ Soutenir le développement concerté et durable des activités économiques, y compris touristiques, et des services en prenant appui sur les grands axes plurirégionaux et sur le maillage des territoires par les villes et les bourgs; ➤ Appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaires du massif et son insertion dans le schéma de transport européen	AXE 4, action 16 : ATTRACTIVITE/TRANSPORTS Transport collectif intermodal des personnes, modes de transport « doux » et propre Multi modalité du fret	POP: élaboration d'un schéma régional articulé avec le niveau national Mise en réseaux et cohérence à l'échelle du Massif Intervention sur des territoires transcendants les limites régionales, de ville à ville, et ville vers métropoles extérieures (logique de réseau)
<i>Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages :</i> ➤ Développer les usages collectifs des TIC à l'échelle plurirégionale: services au public, services innovants; ➤ Développer la veille plurirégionale sur les usages des TIC; ➤ Appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation plurirégionale, lignes haut débit;	AXE 4, action 15 : ACCESSIBILITE/TIC Télétravail, E-Learning Sensibilisation et formation des personnes et des entreprises, plate forme de travail collaboratif, services aux citoyens et aux PME/TPE, couverture des zones « blanches » SIG acteurs publics	Le POP ne financera que les actions de nature multirégionale touchant plusieurs régions du Massif central ex : actions de type « équipements fibre optique le long de l'autoroute A75 » en vue de drainer les territoires jouxtant l'artère (villes relais, zones d'activité...)

ANNEXE 2 – COHERENCE AVEC L'EUROPE

La cohérence des programmes Massif central avec les orientations stratégiques de la commission européenne et le cadre de référence stratégique national

L'élargissement de l'Union Européenne et l'accroissement des disparités, non seulement entre les pays mais aussi entre les régions, ont entraîné une réforme de la politique de cohésion économique et sociale. Ainsi les Etats membres se sont fixés comme principal objectif **de dynamiser la compétitivité européenne tout en assurant la cohésion sociale et le développement durable**. Pour répondre aux nouveaux enjeux (mondialisation de l'économie, changements technologiques, vieillissement de la population...) la politique de cohésion économique et sociale de l'Union a adopté une stratégie recentrée sur cinq priorités : **l'innovation, la croissance, la compétitivité, l'emploi et l'environnement**.

Ainsi, les stratégies de Lisbonne et de Göteborg orientent l'action communautaire en faveur de la compétitivité, de l'innovation et de développement durable et constituent le cadre de référence dans lequel doivent désormais s'inscrire les projets nationaux et régionaux.

Pour mettre en œuvre ces stratégies communautaires, chaque Etat membre a rédigé un Cadre de Référence Stratégique National qui détermine les grandes orientations nationales à la lumière des priorités communautaires.

Les trois priorités des Orientations Stratégiques Communautaire sont :

- Augmenter l'attractivité des Etats, des régions et des villes
- Encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance
- Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ;

Le POP s'inscrit parfaitement dans ces priorités qui se déclinent au sein du CRSN.

La cohérence du POP avec le cadre de référence stratégique national (CRSN)

PO FEDER		PRORITES CRSN																	
		Promouvoir l'innovation et l'économie de la connaissance						Développer les TIC		Soutenir les entreprises dans une démarche de dvt territorial		Protéger l'env. et prévenir les risques		Développer les modes de transports alternatifs					
Axe	Libellé des pistes d'action	Innovation	Technologies	Stratégie régionale	acteurs	Soutien aux pôles de compétitivité	financement R&D	Montage financier	Gouvernance	Haut débit	Développement des PME	Compétitivité	Développement durable	Mutations économiques	Prévention des risques	Préservation	Transports collectifs	transports alternatifs	Multimodalité
1 Accueil	Structuration et promotion de l'offre d'accueil - Structuration, qualification de l'offre - Promotion de l'offre : niveau national et international - Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises (agriculture, industrie, artisanat...) - Professionnalisation des acteurs	X		X	X						X			X					
	Maintien et développement des services aux habitants et entreprises - Veille et évaluation à l'échelle du massif - Promotion des offres d'entreprises de service - Expérimentations de politique innovantes - Valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale	X	X	X	X				X	X	X								
2 Création de richesses	Structuration des filières d'excellence : - Appui aux filières (ex : mécanique, céramique...) - Appui aux productions locales, aux produits de terroir identitaires - Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle interrégionale	X	X	X	X	X	X				X	X		X					
	Promotion du bois dans la construction publique et privée: - Organisation d'une filière bois Massif central - Mobilisation interrégionale de la filière bois - Développement de la filière "bois construction"	X	X	X	X		X				X	X	X	X	X	X		X	
	Développement de l'agriculture et de l'agro alimentaire dans l'économie du massif: - Aide à le diversification des activités - Appui aux filières spécifiques du massif (actions RDT) - Produits sous signe de qualité - Productions déficitaires - Pastoralisme - Adaptation des circuits de commercialisation	X		X	X	X	X					X	X	X	X	X	X		X
	Valorisation du potentiel touristique : - Harmonisation de l'offre au niveau du massif - Qualification et mise en réseau des territoires et des acteurs - Requalification et adaptation des infrastructures			X	X							X	X		X	X	X		
3 Accessibilité du territoire	Mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif central - Organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises - Modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés - Rôle des axes interrégionaux dans le développement économique - Etudes sur le désenclavement ferroviaire du Massif central et insertion dans le réseau de transport européen																X	X	X
	Développement des TIC : infrastructures et usages - Développement des usages collectifs: services publics, services innovants - Mise en place d'une cellule de veille (technologies, mutualisation, interopérabilité...) - Développement des infrastructures interrégionales dans les zones non ouvertes à la concurrence		X	X	X				X	X									
	Valorisation des richesses environnementales : Connaissance et valorisation des ressources : - Constitution et renforcement de la connaissance - Mise en réseau des acteurs				X											X			
	Intensification de la production des énergies renouvelables - Connaissance du potentiel dans le massif - Appui au développement de filières: bois liquide, bois énergie, éolien, solaire, hydraulique) - Attractivité du territoire et énergies renouvelables														X	X			
	Gestion globale et valorisée de l'eau : - Amélioration de la connaissance de la ressource et protection - Gestion durable de la ressource: - Gouvernance: pôle de l'eau, solidarité aval - amont													X		X	X		

Les conventions de massif trouvent leur légitimité au sein du CRSN, dans le cadre des « territoires à projet ». « Sur des territoires présentant des caractéristiques géographiques et naturelles spécifiques, d'autres dispositifs (parfois plurirégionaux ou internationaux) doivent être pris en compte pour définir l'utilisation des fonds structurels. Il s'agit notamment des contrats et conventions de massifs... ».

Analyse des axes de la convention « Massif central », dans le cadre des priorités du CRSN, objectif « compétitivité régionale et emploi » :

Axe « accueil de nouvelles populations »

- Priorité CRSN « **innovation et économie de la connaissance** »
L'accueil de nouvelles populations, dont le maintien et l'installation d'entreprises, est l'axe central du schéma de massif. La mise en place d'une structure de recherche et d'appui à l'échelle du massif sur les conditions de cet accueil sera de nature à favoriser la réussite de cet enjeu.
- Priorité CRSN « **Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial** »
La dynamique « création – reprise – transmission » d'entreprises est la priorité de cette mesure, dont les démarches de sensibilisation des jeunes aux métiers de l'agriculture et de l'artisanat, à priori mal valorisés actuellement. Les actions d'incubateurs et de pépinières d'entreprises seront également soutenues, ainsi que l'accueil de jeunes diplômés en entreprise.
L'aide à l'installation et à la reprise d'entreprise permet le maintien du tissu social et économique en milieu rural. Les actions de « formation – développement » sont financées sur des crédits du ministère de l'agriculture, la partie FEDER répond au principe des 10 % d'action financées au titre d'autres fonds (FSE). Ces actions concernent l'installation d'« entreprises rurales », dont l'agriculture est une composante ; la diversification des activités des exploitations agricoles dont les secteurs de l'artisanat et des services, permettent le maintien d'actifs en milieu rural.
- Priorité CRSN « **développement des TIC** »
En milieu rural les services à la population ne peuvent être maintenus qu'avec des technologies innovantes, les TIC doivent en être le vecteur essentiel.

Axe « création de richesses »

- ▶ Mesure POP « Structuration des filières d'excellence » :
 - Priorité CRSN « **innovation et économie de la connaissance** »
A l'échelle du massif, les actions porteront essentiellement sur la recherche, dont les interfaces avec le développement et le transfert, la mise en réseau des entreprises et des structures de recherche. Les pôles d'excellence, en liaison avec l'enseignement supérieur seront également soutenus.
 - Priorité CRSN « **Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial** »
L'appui aux filières basées sur des productions locales et produits de terroir a comme objectif le maintien des entreprises et de l'emploi en adaptant leur compétitivité. La mise en réseau des entreprises et le développement de pôles d'excellence va également dans ce sens.
- ▶ Mesure POP « Promotion du bois dans la construction publique et privée » :
 - Priorité CRSN « **innovation et économie de la connaissance** »
Une meilleure valorisation de la ressource en bois passe en particulier par des actions de recherche - développement - transfert, pour la mise au point de nouveaux produits mieux adaptés à la demande en matière d'architecture ; par la création d'un pôle multirégional sur le bois rassemblant les acteurs professionnels de la filière, les organismes de formation et de recherche.

- Priorité CRSN « **Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial** »
La valorisation de la ressource est liée au développement et à l'adaptation des entreprises de première et deuxième transformation, à leur compétitivité face au marché mondial. La structuration d'une filière au niveau du Massif central sera de nature à faciliter la réponse des entreprises à la demande de l'aval. La mise en réseau au niveau multirégional permettra une approche plus globale, une complémentarité nécessaire à l'organisation de la filière. La mise en place d'une liaison forte formation – recherche – développement, en particulier dans le cadre d'un pôle multirégional, complètera cette dynamique.
- Priorité CRSN « **protéger l'environnement et prévenir les risques** »
Une meilleure valorisation de la forêt permettra la mise en place de sa multifonctionnalité, en particulier dans l'attractivité des territoires, la gestion des risques (incendies, éboulements, inondations...), le maintien de la biodiversité, et de façon plus globale sur la préservation de l'environnement. La fonction éducative, possible si la forêt est gérée, permettra également la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.
- Priorité CRSN « **Développer des modes de transport alternatifs** »
Un des problèmes concernant la sous-valorisation du bois concerne la sortie du bois des forêts et son transport. Le fret ferroviaire est particulièrement mal adapté au transport du bois (desserte, vétusté des infrastructures, fermeture de gares bois...), il est prévu d'analyser ce problème au niveau du massif : schéma de circulation, plateformes logistiques...
- ▶ Mesure POP « Développement de l'agriculture et de l'agro alimentaire dans l'économie du Massif central » :
 - Priorité CRSN « **innovation et économie de la connaissance** »
L'inscription de l'agriculture dans le POP correspond (pour la partie financée sur du FEDER) aux actions prévues en référence aux lignes de partage entre fonds (FEDER, FEADER, FSE) : la recherche, l'innovation pour la transformation, l'agroalimentaire, la commercialisation, les débouchés non alimentaires.
Dans ce cadre sont mises en place des actions de recherche – formation – transfert, en particulier dans le cadre de pôles d'excellence, en favorisant le fonctionnement en réseaux avec les organisations professionnelles, les centres de formation et de recherche.
 - Priorité CRSN « **Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial** »
Le maintien des entreprises agricoles est fondamental pour l'équilibre du territoire. L'installation d'actifs, la reprise d'entreprises, la création de pépinières d'entreprises novatrices dans ce secteur (pluriactivités, services...) seront soutenues à cet effet.
La mise en réseau des acteurs de ces filières à l'échelle du massif permettra une meilleure adaptation de l'agriculture aux défis actuels (mondialisation des échanges, adaptation aux besoins des consommateurs dans le respect des règles sanitaires...).
 - Priorité CRSN « **Protéger l'environnement et prévenir les risques** »
Les orientations prévues pour le secteur agricole sont en cohérence avec les principes du développement durable, en particulier pour l'impact sur l'environnement, la préservation de la biodiversité, l'entretien des paysages, et de fait l'attractivité des territoires. Sont également à prendre en compte, l'adaptation de l'agriculture à la gestion de la ressource en eau.
 - Priorité CRSN « **Développer des modes de transport alternatifs** »
La faible densité de population, les distances importantes à couvrir pour le transport des matières premières, engendrent des coûts énergétiques importants pour la mise en marché des produits agricoles. Des études, bilans énergétiques, et expérimentations sont prévus pour limiter l'empreinte environnementale, trouver des solutions alternatives (plateformes de regroupement...).

- ▶ Mesure POP « Valorisation du potentiel touristique » :
 - Priorité CRSN « **Innovation et économie de la connaissance** »
Pour cette priorité, les actions concernent la mise en réseau des acteurs pour une meilleure valorisation et promotion du potentiel touristique, tant dans la requalification des infrastructures que dans la promotion de l'offre.
 - Priorité CRSN « **Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial** »
La valorisation du patrimoine naturel et culturel du Massif central doit permettre de développer l'offre touristique. Les activités économiques dans le secteur du tourisme sont à développer pour participer à la fixation des populations et activités dans le massif. L'appui au maintien et à l'accueil d'entreprises touristiques sera renforcé dans le cadre d'une politique volontariste à l'échelle multirégionale : mise en réseau des acteurs et entreprises, appui à la mise aux normes en matière de développement durable (démarche HQE pour les constructions, éco label...).
 - Priorité CRSN « **Protéger l'environnement et prévenir les risques** »
En complément des démarches citées ci-dessus, répondant également aux priorités liées à l'environnement, la valorisation du patrimoine naturel par le tourisme favorise le renforcement de la connaissance, la préservation des paysages et milieux, et l'information du grand public sur les enjeux environnementaux.

Axe « Attractivité et Accessibilité du territoire »

- ▶ Mesure POP « Mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif central » :
 - Priorité CRSN « **Développer des modes de transport alternatifs** »
Les actions en faveur des modes alternatifs de déplacement correspondent à cette priorité : centrales de mobilité, plates-formes d'interopérabilité...
L'adaptation des modes de transport de marchandises est également en cohérence avec cette priorité : coordination de l'offre de transport, plates-formes d'échange dans les secteurs de l'agriculture et du bois.
Enfin l'accent sera également mis sur le fret ferroviaire, en particulier pour le transport du bois.
- ▶ Mesure POP « Développement des TIC » :
 - Priorité CRSN « **Innovation et économie de la connaissance** »
Le développement des TIC concerne l'innovation, par la mise en place d'une cellule de veille à l'échelle du massif : veille technique, évolution des technologies, interopérabilité des réseaux au niveau du massif.
 - Priorité CRSN « **Développement des TIC** »
Les actions envisagées correspondent aux différents points de cette priorité :
 - cohérence des projets territoriaux : coordination à l'échelle du massif ;
 - accès aux infrastructures dans les zones où le marché est défaillant : mise en place d'infrastructures de dimension interrégionale, dans les zones non ouvertes à la concurrence ;
 - appropriation des TIC par les PME, TPE : développement des usages, en particulier par les entreprises (partage d'outils numériques...).
- ▶ Mesure POP « Connaître et valoriser les ressources environnementales » :
 - Priorité CRSN « **Innovation et économie de la connaissance** »
Il s'agit pour cet aspect, de construire, renforcer la connaissance sur le potentiel environnemental, avec création de centres de ressources thématiques (flore, zones humides...), et leur valorisation, y compris dans l'économie (tourisme en particulier).

- Priorité CRSN « **Protéger l'environnement et prévenir les risques** »
La mise en réseau des acteurs, par exemple les 10 parcs naturels régionaux du Massif central, répond bien aux priorités de protection de l'environnement et des paysages, de maintien de la biodiversité, de sensibilisation du grand public, et d'attractivité des territoires.
Seront également mises en place des actions concernant les normes HQE dans le cadre des constructions, avec création d'un réseau des CAUE au niveau du massif.
- ▶ Mesure POP « Intensification de la production des énergies renouvelables » :
- Priorité CRSN « **Protéger l'environnement et prévenir les risques** »
Dans cette priorité se trouvent les énergies renouvelables, qui, en dehors de leur impact sur l'environnement, améliorent l'attractivité des territoires.
- ▶ Mesure POP « gestion globale et valorisée de l'eau » :
- Priorité CRSN « **Soutenir les entreprises dans une démarche de développement territorial** »
Dans ce domaine, est à souligner l'incitation au respect des principes de développement durable dans les entreprises : meilleure gestion de la ressource en eau. Cette mesure concerne plus particulièrement les secteurs agriculture et industrie.
- Priorité CRSN « **Protéger l'environnement et prévenir les risques** »
Sur ce thème, l'accent sera mis sur l'amélioration de la connaissance de la ressource, sa gestion durable, avec l'adaptation des modes de consommation, les secteurs agriculture et industrie sont particulièrement concernés.

Cohérence avec la stratégie de Lisbonne et Göteborg

Selon les objectifs du Conseil européen de **Lisbonne** (2000), « l'Europe doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde ».

Les actions relevant du earmarking répondent au ciblage sur les priorités de la stratégie de Lisbonne décidées par le Conseil de décembre 2005 sur les thèmes suivants :

- Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise ;
- Société de l'information (TIC) ;
- Energies renouvelables (éoliennes) ;
- Amélioration de l'accès à l'emploi et la durabilité.

Dans la logique du Conseil européen de **Göteborg** (2001), la France porte une attention spéciale au développement durable, en particulier à l'environnement et à la prévention des risques naturels et technologiques.

Trois tableaux illustrent la cohérence des programmes Massif central avec les objectifs fixés par l'Europe.

- actions relevant du earmarking
- répartition selon les codes earmarking
- cohérence avec les priorités DATAR

Convention interrégionale de massif – Programme opérationnel Massif central
Actions relevant du earmarking

Axe	Objectifs spécifiques Massif central	Actions relevant du earmarking
Axe 1 : accueil de nouvelles populations	Structuration et la promotion de l'offre d'accueil - structuration, qualification de l'offre - Promotion de l'offre : niveau national et international - Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises (agriculture, industrie, artisanat...) - Professionnalisation des acteurs - Veille et évaluation à l'échelle du massif	Totalité de l'axe centré sur les codes 6 : « accroître la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés, des entreprises et des entrepreneurs » Code 62 : « Développement de systèmes et de stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie au sein des entreprises.. » Code 67 : « mesures visant à encourager le vieillissement actif.. » Code 68 : « soutien à l'emploi indépendant et à la création d'entreprises » Code 69 : « Mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi et à accroître la participation durable et la progression des femmes dans l'emploi... » Code 70 : « actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale »
	Adaptation des services aux personnes et entreprises - aider à la mise en réseau des villes moyennes - développer les services existants sur une base plurirégionale avec des formes originales de services permettant au Massif central de mettre en avant sa singularité - expérimentations de politique innovantes - valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale	Code 64 : « développement de services spécifiques pour l'emploi, la formation et l'accompagnement dans le contexte de restructuration de secteurs et d'entreprises... » Code 69 : « mesure visant à améliorer l'accès à l'emploi... notamment e facilitant l'accès aux services de garde des enfants et d'aide aux personnes dépendantes.

Convention interrégionale de massif - Programme opérationnel Massif central
Actions relevant du earmarking

Axe	Objectifs spécifiques Massif central	Actions relevant du earmarking
Axe 2 : création de richesses	Filières d'excellence : - Appui aux filières (ex : mécanique, céramique...) Renforcement des liaisons recherche-enseignement-entreprises, pôles d'excellence - Appui aux productions locales, aux produits de terroir identitaires - Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle interrégionale	Actions concernant la recherche, le transfert de technologie, les relations formation-recherche-économie code 01: " Activités de RDT dans les centres de recherche"
	Filière bois : - Organisation d'une filière bois Massif central - Mobilisation interrégionale de la ressource bois - Développement de la filière "bois construction"	code 02: "Infrastructures en matière de RDT..." code 03: "Transfert de technologie et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, entre celles-ci et les autres entreprises, les établissements d'enseignement supérieur, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques" ☐
	Agriculture : - Diversification des activités - Appui aux filières spécifiques du massif (actions RDT) - Produits sous signe de qualité - Productions déficitaires - Pastoralisme -Adaptation des circuits de commercialisation	code 04: "Soutien à la RDT" code 06: "Assistance aux PME pour la promotion de produits et de processus de production respectueux de l'environnement..." code 07: "Investissements dans les entreprises dont les activités sont liées à la recherche et à l'innovation..."
	Tourisme : - Structuration et promotion de l'offre - Mise en réseau des acteurs, formation des prestataires - Requalification et adaptation des infrastructures	code 09: "Autres mesures visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME"

Convention interrégionale de massif - Programme opérationnel Massif central
Actions relevant du earmarking

Axe	Objectifs spécifiques Massif central	Actions relevant du earmarking
Axe 3 : attractivité, accessibilité	Mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif central - Organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises - Modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés - Rôle des axes interrégionaux dans le développement économique - Etudes sur le désenclavement ferroviaire du Massif central et insertion dans le réseau de transport européen	
	Développement des TIC : - Développement des usages collectifs: services publics, services innovants - Développement des infrastructures dans les zones non ouvertes à la concurrence - Mise en place d'une cellule de veille (technologies, mutualisation, interopérabilité...)	Totalité de la mesure centrée sur les codes "Société de l'information" Code 10 : " Infrastructures téléphoniques (y compris les réseaux à haut débit)" codes 11 et 12 : " Technologies de l'information et de la communication: accès, sécurité, interopérabilité...); RTE, TIC code 13 : " Services et applications à l'usage des citoyens (santé en ligne...)"
	Environnement Connaitre et valoriser les ressources environnementales : - Constitution et renforcement de la connaissance - Mise en réseau des acteurs Energies renouvelables : - Schéma "énergies renouvelables" dans le Massif central (besoins, potentiels, technologies...) - Appui au développement de filières: bois liquide, bois énergie, éolien, solaire, hydraulique) - Attractivité du territoire et énergies renouvelables	Actions concernant les énergies renouvelables : codes 39, 40, 41, 42, 43, " Energies renouvelables: éolienne, solaire, biomasse, hydroélectrique, géothermique"

Convention interrégionale de massif - Programme opérationnel Massif central 2007-2013

Cohérence avec les priorités DIACT

Axe	Objectifs spécifiques Massif central	priorités DIACT			
		Environnement	économie emploi	accessibilité	recherche TIC
Axe 1 : accueil de nouvelles populations	Structuration et la promotion de l'offre d'accueil				
	- Structuration, qualification de l'offre		X	X	
	- Promotion de l'offre :niveau national et international		X	X	
	- Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises (agriculture, industrie, artisanat...)		X		
	- Professionnalisation des acteurs		X	X	
	Adaptation des services aux personnes et entreprises				
	- Veille et évaluation à l'échelle du massif		X	X	
	- Promotion des offres d'entreprises de service		X		
	- Expérimentations de politique innovantes		X	X	
	- Valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale				

Convention interrégionale de massif - Programme opérationnel Massif central 2007-2013

Cohérence avec les priorités DIACT

Axe	Objectifs spécifiques Massif central	priorités DIACT			
		Environnement	économie emploi	accessibilité	recherche TIC
Axe 2 : création de richesses	Filières d'excellence				
	- Appui aux filières (ex : mécanique, céramique...)	X	X		X
	- Renforcement des liaisons recherche-enseignement-entreprises, pôles d'excellence				
	- Appui aux productions locales, aux produits de terroir identitaires	X	X		X
	- Appui à la mutualisation		X		X
	Filière bois				
	- Organisation d'une filière bois Massif central	X	X		
	- Mobilisation interrégionale de la ressource bois		X		X
	- Développement de la filière "bois construction"		X		X

Convention interrégionale de massif - Programme opérationnel Massif central 2007-2013

Coherence avec les priorités DIACT

Axe	Objectifs spécifiques Massif central	priorités DIACT			
		Environnement	économie emploi	accessibilité	recherche TIC
Axe 2 : création de richesses	Agriculture				
	- Diversification des activités	X	X		X
	- Appui aux filières spécifiques du massif (actions RDT)				
	- Produits sous signe de qualité	X	X		X
	- Productions déficitaires		X		X
	- Pastoralisme		X		X
	- Adaptation des circuits de com	X	X	X	
	Tourisme				
	- Structuration et promotion de l'offre		X		
	- Mise en réseau des acteurs, formation des prestataires		X		
	- Requalification et adaptation des infrastructures	X	X		
		X			

Convention interrégionale de massif - Programme opérationnel Massif central 2007-2013

Cohérence avec les priorités DIACT

Axe	Objectifs spécifiques Massif central	priorités DIACT		
		Environnement	économie emploi	accessibilité recherche TIC
Axe 3 : attractivité, accessibilité	Environnement			
	<u>Connaître et valoriser les ressources environnementales :</u>			
	- Constitution et renforcement de la connaissance	X		X
	- Mise en réseau des acteurs	X		
	<u>Energies renouvelables :</u>			
	- Schéma "énergies renouvelables" dans le Massif central (besoins, potentiels, technologies...)	X	X	X
	- Appui au développement de filières: bois liquide, bois énergie, éolien, solaire, hydraulique)	X	X	X
	- Attractivité du territoire et énergies renouvelables	X	X	
	<u>Gestion de l'eau :</u>			
	- Amélioration de la connaissance de la ressource et protection	X		X
	- Gestion durable de la ressource	X	X	X
	- Gouvernance: pôle de l'eau, solidarité aval - amont	X		X

ANNEXE 3 – EVALUATION EX-ANTE ET ENVIRONNEMENTALE

Evaluation environnementale ex-ante du POP **Document de cadrage préalable** *(rédigé par la DIREN Auvergne, coordinatrice Massif central)*

1 - Liste des documents consultables :

1.1 - Profil environnemental des régions suivantes :

Auvergne : document publié en 2000, plus note d'enjeux datée de juin 2006
Bourgogne : document publié en 2001, plus note d'enjeux datée de juillet 2006
Languedoc-Roussillon : document publié en 2002, révisé en décembre 2006
Limousin : document provisoire en cours d'élaboration (version de juillet 2006)
Midi-Pyrénées : document publié en 2003, plus note d'enjeux datée de juillet 2006
Rhône-Alpes : document publié en 2005, plus note d'enjeux datée de juin 2006

1.2 - Pour l'ensemble des régions :

Orientations de gestion de la faune sauvage
PASER

Ces documents sont disponibles sur les sites des DIREN et des préfectures de Région.

2 - Enjeux majeurs pour l'Environnement

Les enjeux majeurs, en termes d'environnement et de développement durable, procèdent de deux approches :

Une première approche, thématique, dite spécifique, s'intéresse directement aux différents domaines de l'environnement pris comme objet : la biodiversité, l'eau, l'air, les nuisances, les risques. L'environnement est considéré comme objet.

Une seconde approche, transversale, dite intégratrice, concerne l'ensemble des projets et vise à faire en sorte qu'ils prennent en compte les questions d'environnement (a minima qu'ils soient neutres pour l'environnement) dans une perspective de développement durable. Cette approche est à la fois passive (conditionnalité) mais également active (c'est-à-dire visant à donner les moyens de cette intégration). L'environnement est considéré comme sujet.

3 - Approche thématique :

3.1 - Biodiversité

Enjeux :

- manque de connaissance sur le patrimoine naturel « collectif » du massif, et ses spécificités (espèces emblématiques)
- risque de cloisonnement du territoire, et de l'absence de connexions entre les espaces de protection majeurs (à faire fonctionner en réseau)
- disparition de territoires patrimoniaux spécifiques du massif (en particulier les zones humides, mais aussi les bocages, les forêts à forte naturalité, les pelouses sèches)
- disparition des axes de migration pour les poissons (Dordogne, Allier, Loire)

Objectifs :

- fédérer les « experts » du massif pour mettre en commun leurs compétences naturalistes et les proposer à disposition de tous les acteurs (atlas du Massif central)
- à partir de listes d'espèces (endémiques ou en déclin (1) ou de milieux emblématiques pour le massif (en voie de régression ou très rares (2)), pour lesquelles la responsabilité du massif est engagée, proposer une stratégie collective de conservation
- identifier et protéger les continuités écologiques essentielles à la fonctionnalité des écosystèmes, et des espèces migratrices
- mettre au point des indicateurs permettant l'appréhension de la qualité de la biodiversité du massif

(1) comme les chiroptères, les vautours, le milan noir, l'aigle botté, la loutre, le lézard ocellé

(2) comme les zones humides, les sources salées, les hêtraies calcicoles, les ripisylves, les pelouses sèches

Indicateurs :

Nombre d'espèces ou de milieux faisant l'objet de programmes interrégionaux

Superficie protégée

3.2 - Pollution

Enjeux :

- réduction de la pollution des bassins versants, notamment en tête de bassin
- maintien de la qualité des eaux des plans d'eau (lacs naturels, retenues)
- mise en place d'une stratégie pour faire face aux pollutions diffuses (agricoles, industrielles ou urbaines)
- limitation et élimination des trop nombreuses décharges sauvages

Objectifs :

- répondre à l'objectif majeur de la Directive cadre sur l'eau qui est d'atteindre le bon état des masses d'eau fin 2015 (ou le conserver)
- porter une attention particulière aux têtes de bassin, aux lacs et plans d'eau et aux sources d'alimentation en eau potable (nappes karstiques et granitiques en particulier)
- veiller à la réduction des pollutions diffuses

Compte tenu de la nature des bassins hydrographiques, cette politique doit se mener par bassins et donc naturellement dans un cadre interrégional.

Indicateurs :

Pourcentage de population connectée à un système de traitement des eaux usées

Taux de non conformité des points du réseau nitrates

Evolution de la qualité des points de suivi « pesticides »

3.3 - Prévention des risques naturels

Enjeux :

- risque inondation lente des fleuves dans les plaines alluviales
- perte de champs d'expansion des crues
- risque d'inondations « cévenoles » rapides et torrentielles
- risque d'incendies de forêts (en particulier du fait du changement climatique)

Objectifs :

- réduire l'aléa, notamment en préservant les zones d'expansion des crues (par bassin),
- agir sur la vulnérabilité et gérer le risque résiduel, dans le cadre des Plans Loire, Garonne et Rhône en particulier et des « Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations »
- organiser des schémas interrégionaux de prévention contre les incendies de forêts

Indicateurs :

Nombre de PPR approuvés

Population protégée

3.4 - Cadre de vie et patrimoine

Enjeux :

- banalisation des paysages par perte de leur caractère authentique
- étalement urbain qui se développe de façon anarchique

Objectifs :

- Définir des caractéristiques propres au Massif central (atlas paysager par exemple,) et soutenir l'élaboration de tout outil permettant aux porteurs de projets de prendre en compte les aménités dans une perspective Massif central
- Promouvoir un tourisme durable s'appuyant sur la qualité des paysages du massif (en particulier pour les activités de découverte et les sports de pleine nature)
- Mettre en place des opérations pilotes (reproductibles) de lutte contre l'étalement urbain, en réservant des coupures et en densifiant les centres
- Accompagner la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme et d'aménagement et dans les projets de tous ordres (soutien à des expérimentations pilotes au niveau du massif)

Indicateurs :

Nombre d'opérations type ZPPAUP

3.5 - Ressources naturelles

Enjeux :

- Eau : difficulté de disposer d'une ressource suffisante pour tous les usages lors des étiages, en quantité comme en qualité (notamment les usages liés à l'activité touristique estivale et hivernale)
- Granulats : abandon des sites de carrières en alluvionnaire, sans pour autant cesser toute production
- Energie : réduction de la production de gaz à effet de serre

Objectifs :

- Améliorer la connaissance de la ressource en eau au niveau du massif,
- Mettre en œuvre des plans de gestion collectifs en particulier pour les étiages (par bassins)
- Aider l'élaboration de procédures innovantes et respectueuses de l'environnement de récupération des eaux de pluie
- Développer des matériaux de substitution aux granulats issus de l'alluvionnaire
- Réduire la consommation d'énergie et développer des projets originaux économes en énergie
- Encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture (transports en commun, transports partagés)
- Développer les projets en matière d'énergies renouvelables, tout en respectant l'environnement

Indicateurs :

Volumes d'eau prélevés dans les sources d'eau douce (captages, etc.)

Nombre de SAGE à l'étude (et part de la surface du Massif couverte)

Part des granulats d'origine non alluvionnaire

Production d'énergie « renouvelable » dans le Massif

4 - Approche transversale :

Enjeux transversaux :

- Indigence des évaluations environnementales ou des études d'impact des projets, qui ne permet pas d'assurer une réelle intégration de l'environnement dans la conception des projets, de quelque nature qu'ils soient.
- Perception par de nombreux acteurs de l'environnement comme une contrainte, alors que c'est un atout

Les enjeux spécifiques à la politique de l'environnement et de développement durable dans le Massif central ne pourront être pris en considération efficacement sans que soit recherchée leur intégration effective dans les projets et politiques publiques conduites, ainsi que leur appropriation par l'ensemble des partenaires et en particulier le tissu économique.

Objectifs :

4.1 - intégrer la problématique de l'environnement dans les projets de tous ordres, par une connaissance accrue du patrimoine, des mécanismes de fonctionnement des écosystèmes et par l'évaluation des effets des actions sur le milieu, et en utilisant le moyen de la conditionnalité pour « obliger » à cette intégration :

- quelle est l'incidence du projet sur la biodiversité ? contribue-t-il à stopper la perte de biodiversité et à préserver milieux naturels et espèces ? (application des directives européennes Natura 2000 et des conventions internationales ad hoc) En particulier, une attention spécifique doit être accordée à l'indispensable préservation des corridors écologiques et au maintien des connexions fonctionnelles entre les écosystèmes majeurs du massif.
- le projet s'inscrit-il dans une perspective d'amélioration ou de maintien de la qualité des eaux permettant d'atteindre l'objectif de bon état en 2015 ? (application de la directive cadre sur l'eau et des textes en relevant). En particulier, la question des pollutions diffuses et de la protection des têtes bassins doit être analysée.
- le projet contribue-t-il à prévenir les risques de tous ordres supportés par les populations et l'environnement ? Tout projet qui accroît la vulnérabilité et ne préserve pas les zones d'expansion des crues ou la morphologie des rivières devrait être écarté.
- Le projet contribue-t-il au respect de la convention européenne sur le paysage, et en particulier en matière de mitage, de banalisation et d'étalement urbain ?
- en termes d'énergie, le projet favorise-t-il les économies ? permet-il la réduction de production de gaz à effets de serre ? (mise en place de bilans carbone par exemple) réduit-il les déplacements consommateurs d'énergie ?

4.2- adapter le tissu économique du Massif central à la problématique du développement durable

- appui aux entreprises afin de faire évoluer en tant que de besoin les processus industriels et les produits au vu des enjeux environnementaux et de développement durable
- préparation à l'adaptation des emplois et des qualifications
- politique d'innovation et de recherche dans le domaine de l'ingénierie écologique

4.3- favoriser la prise en considération de manière transversale à l'échelon territorial des enjeux environnementaux par les projets de territoire

- incitation à la conception et appui à la réalisation de projets de territoire qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable
- soutien aux parcs naturels régionaux et à leur réseau pour la mise en place d'actions innovantes fondées sur le respect de l'environnement et le développement durable.

4.4- développer une véritable méthodologie pour la valorisation économique de l'environnement

- développer des évaluations socio-économiques de l'environnement au niveau du Massif central, permettant la « mesure » économique de l'ensemble des aménités non marchandes proposées par l'environnement (biodiversité, paysages, qualité des eaux, etc.), et donc la comparaison entre les différentes approches du développement durable.

Indicateurs de contexte :

Nombre de collectivités engagées dans une démarche d'Agenda21 ou réflexion équivalente

Réseau des Parcs naturels Régionaux (nombre, pourcentage de la surface du massif couverte)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

Direction Régionale
de l'Environnement
AUVERGNE

Clermont-Ferrand, le 11 décembre 2006

Programme opérationnel Massif central 2007 – 2013
Avis de l'Autorité environnementale

1- Analyse du contexte

Dans une lettre conjointe du 2 février 2006, les directions générales Politique Régionale et Environnement de la Commission Européenne confirment l'application de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes opérationnels préparés par les Etats membres au titre du FEDER.

Cette évaluation comprend notamment la rédaction d'un rapport environnemental par la personne publique responsable de l'élaboration du plan, respectant les prescriptions de l'article R. 122-20 du Code de l'environnement et sur lequel il appartient à l'autorité environnementale de se prononcer.

Les documents qui font l'objet du présent avis sont :

- le Programme Opérationnel Massif central (POP) 2007 – 2013, version de projet datée du 14 novembre 2006,
- l'évaluation stratégique environnementale du Programme Opérationnel Massif central (POP) 2007 – 2013 et de la Convention interrégionale du Massif central, élaboré par le cabinet « AND International » et datée du 21 novembre 2006.

Conformément aux dispositions du décret 91-1139 du 4 novembre 1991 – article 9 relatif à la responsabilité de coordination du DIREN placé auprès du Préfet coordonnateur de massif, le Directeur régional de l'Environnement d'Auvergne est l'autorité environnementale compétente pour le programme opérationnel interrégional Massif central au titre du FEDER.

2- Eléments de cadrage préalable

Le DIREN Auvergne a transmis le 13 juillet 2006 le document de cadrage préalable.

Par ailleurs, la DIREN d'Auvergne a été associée par les services du Commissariat du Massif central au pilotage de la préparation du programme opérationnel, du rapport ex-ante, ainsi que de l'évaluation stratégique environnementale. Elle a ainsi pu présenter son point de vue sur les projets de rapport, et notamment les analyses de l'évaluateur, l'appréciation des indicateurs et les préconisations correspondantes à chaque opération et groupe d'opérations. Ce dialogue constructif a permis de notables améliorations qualitatives du rapport.

3- Analyse du rapport environnemental

3.1- *caractère complet du rapport d'évaluation stratégique environnementale*

Bien que complet, le rapport d'évaluation stratégique environnementale appelle les remarques suivantes, regroupées selon l'organisation de l'article R. 122-20 du code de l'environnement dont le texte est rappelé en italique.

1- Une présentation résumée des objectifs du plan ou du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et documents visés à l'article R. 122-17 et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération.

La présentation des objectifs du programme opérationnel n'est pas explicitement articulée avec le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central. Cependant, le programme opérationnel, tout comme la convention de massif qui sera passée entre l'Etat et les six régions concernées, est en totale adéquation avec cette stratégie et constitue de fait un programme financier de mise en œuvre cohérent. L'analyse des complémentarités avec les programmes opérationnels régionaux en cours d'élaboration parallèle a été préparée dans le cadre de l'évaluation ex-ante et n'est pas reprise dans l'évaluation stratégique environnementale.

2- Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet.

L'analyse des enjeux environnementaux du Massif central est appuyée sur le cadrage environnemental préalable préparé par la DIREN Auvergne. Faute d'études prospectives sur les évolutions possibles de la situation de l'environnement dans le Massif central, dont la réalisation dépasse le cadre de la préparation du programme opérationnel, l'ensemble des analyses se limite à la situation actuelle. De même, la nature programmatique des groupes d'opérations qui constituent le programme opérationnel ne permet pas une identification ex-ante des zones susceptibles d'être touchées par les projets qui seront financés.

3- Une analyse exposant :

a) Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;

b) Les problèmes posés par la mise en œuvre du plan ou document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 414-3 à R. 414-7 ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

Les analyses par groupes d'opérations identifient les impacts génériques liés aux caractéristiques et, le cas échéant, aux localisations probables des actions envisagées. La seule synthèse de ces analyses est donnée dans le résumé non technique. Le principe d'un vade-mecum spécifique à l'attention des porteurs de projet et des services instructeurs vise à compenser lors de la mise en œuvre l'impossibilité d'une analyse ex-ante globale.

4- L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées.

Cette analyse n'a pas été réalisée. Cependant, le programme opérationnel s'inscrit complètement dans la mise en œuvre du Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central, adopté le 30 juin 2006. Ce schéma ne vise pas prioritairement les politiques de protection de l'environnement mais comporte cependant de nombreuses dispositions qui contribuent à l'atteinte des objectifs communautaires et nationaux en matière de protection de l'environnement.

5- La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du plan ou du document sur l'environnement et en assurer le suivi.

Le consultant préconise de nombreuses mesures (critères de conditionnalités, recommandations, indicateurs de suivi) lors de l'analyse par groupes d'actions. Ces préconisations devront être déclinées dans le document de mise en œuvre (DOMO). Cet ensemble de préconisation constitue une réponse adéquate, compte tenu de la nature du programme opérationnel.

6- Un résumé non technique des informations prévues ci-dessus et la description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le résumé est présent et complet.

Sous les réserves exprimées ci-dessus, dont il est bien noté qu'elles seront levées par la définition dans le dossier de mise en œuvre de procédures de sélection des projets financés et de critères de conditionnalités adaptés, le rapport d'évaluation stratégique environnemental est complet.

3.2- qualité et pertinence des informations contenues dans l'évaluation environnementale

3.2.1-État initial de l'environnement

L'évaluation stratégique environnementale reprend les termes du cadrage environnemental de la DIREN Auvergne, qu'elle complète par des analyses de l'importance relative des thèmes et une proposition de priorités des différentes thématiques pour le Massif central. L'évaluation note aussi que les réflexions relatives au changement climatique ne sont pas approfondies dans la note de cadrage, sans toutefois proposer des analyses ou méthodes pour traiter cette question.

Globalement, et à l'instar de la note de cadrage, cet état initial de l'environnement repose sur des appréciations dont les éléments d'objectivation (quantifications et comparaisons) ne sont pas donnés, même sous forme synthétique. L'hétérogénéité des données de base (profils environnementaux des régions publiés entre 2000 et 2005, complétés par des notes d'enjeux régionaux de juin 2006) et la difficulté de calculer de nombreux indicateurs environnementaux pour le territoire du Massif central ne permettaient pas de constituer ces éléments quantifiés dans les délais impartis. Ce constat qui n'est pas spécifique au secteur environnemental, a amené les concepteurs du programme opérationnel à prévoir un groupe d'actions spécifiques « connaître et valoriser les ressources environnementales » au sein de l'axe 3 du programme opérationnel.

3.2.2- Analyse des incidences et problèmes posés par la mise en œuvre du programme opérationnel sur l'environnement

L'analyse identifie de manière générique les types d'incidences et de problèmes qui pourraient ou seront rencontrés lors de la mise en œuvre des projets qui seront financés au titre de chacun des groupes d'action. Ces formulations génériques ne sont ni hiérarchisées, ni relativisées, ne serait-ce que par appel à des références existantes. Par contre, l'évaluateur préconise pour chaque groupe d'actions (i) des points spécifiques à analyser lors de l'évaluation de chacun des projets qui seront financés (ii) des indicateurs et des critères de conditionnalités et l'élaboration d'un vade-mecum « critères d'éco-conditionnalité et indicateurs environnementaux » à destination des porteurs et instructeurs de projet.

La démarche pragmatique adoptée par le consultant ne permet pas de disposer à cette étape d'une image fine des incidences probables de l'ensemble du programme. Lors de l'élaboration du document de mise en œuvre (DOMO), les préconisations devront être détaillées et des objectifs quantifiés devront être introduits pour des indicateurs clés, afin que le comité de gestion puisse prendre des dispositions appropriées au vu des impacts cumulés des premières opérations.

3.2.3- Exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu et justification des choix opérés

Comme indiqué et justifié au point 3.1 ci-dessus, cette analyse n'a pas été réalisée.

3.2.4- Mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet de plan.

Les préconisations détaillées par groupe d'opération constituent un important ensemble de mesures qui devront être déclinées et précisées lors de l'élaboration du document de mise en œuvre (DOMO). Les tableaux de synthèse donnent une bonne vision de l'ensemble des mesures envisagées. Quelques problèmes de cohérence au regard des enjeux environnementaux devront être résolus (par exemple, les projets d'énergie renouvelables (axe 3) ne sauraient être évalués au regard des seules performances économiques, mais aussi de l'impact sur la biodiversité, de la qualité des masses d'eau et des paysages).

Les indicateurs proposés pourraient mériter un nouvel examen lors de l'engagement du programme, sur la base d'une évaluation des valeurs actuelles et futures ; les indicateurs dont l'évolution attendue ne serait pas significative, notamment au regard de la fréquence et de la précision des mesures, devraient être remplacés.

3.2.5- Résumé non technique

Le résumé non technique ne présente pas suffisamment la démarche adoptée et les principaux résultats des analyses par groupe d'opérations, cœur de la méthodologie utilisées par le consultant. Quelques recommandations, sorties de leur contexte, ne paraissent pas très réalistes au regard de la situation du Massif central et des axes retenus pour le programme opérationnel. Cette remarque concerne principalement la présentation des principales incidences des groupes d'opérations qui ne sont pas dédiés à l'amélioration de l'environnement.

4- Analyse de la prise en compte de l'environnement dans le programme opérationnel

Comme cela a déjà été indiqué, le programme opérationnel est totalement appuyé sur le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central. Les axes d'action retenus lors de la préparation du programme opérationnel ont été guidés par une triple contrainte : cohérence avec les orientations du schéma interrégional, éligibilité au FEDER sous la contrainte de la part réservée aux priorités définies à Lisbonne, et complémentarité avec les axes retenus dans les différents programmes opérationnels régionaux (valeur ajoutée). Ces points sont analysés dans l'évaluation ex-ante.

Ceci dit, la prise en compte de l'environnement dans le programme opérationnel est significative. Deux groupes d'actions sont dédiés aux politiques environnementales : « filière bois » au sein de l'axe 2 et « environnement » au sein de l'axe 3, pour un montant total de 23 M. €, soit 25,6 % du programme (et 22,2 % du financement FEDER mobilisé).

	Filière bois	Environnement	TOTAL
Montant du groupe d'action	9 M. €	16 M. €	25 M. €
% du programme total	9,2 %	16,4 %	25,6 %
Financement FEDER	3 M. €	6 M. €	9 M. €
% du financement total	7,4 %	14,8 %	22,2 %

La structuration de la filière bois vise à améliorer la mobilisation et l'utilisation des bois d'œuvre du Massif central et la production de bois énergie. L'orientation « bois d'œuvre » qui devrait induire des effets complémentaires sur l'environnement par substitution à des importations de bois tropicaux ou à d'autres matériaux dont l'élaboration et la mise en œuvre sont fortement consommateurs d'énergie. Cette orientation est tout à fait complémentaire avec le développement de bois énergie, la conduite forestière raisonnée et l'industrie du bois produisant d'importante quantité de sous-produits utilisables uniquement en papeterie ou en énergie.

Le volet environnement de l'axe 2 sélectionne trois enjeux prioritaires : le renforcement des capacités d'observation de l'environnement à long terme (observatoire de la biodiversité, par exemple), la mobilisation des énergies renouvelables et la gestion des ressources en eau pour lesquelles le massif a une responsabilité d'important territoire amont pour trois grands bassins hydrologiques français. La complémentarité avec d'autres programmes (FEADER et FEDER régionaux, notamment) explique l'absence d'intervention sur d'autres politiques importantes de l'Union européenne, comme la mise en place du réseau NATURA 2000. Ce choix facilitera la lisibilité des financements sans nuire à la capacité d'intervention globale.

En sus, le schéma d'aménagement et de développement du Massif central entend valoriser l'un des atouts fondamentaux du massif, à savoir la qualité de l'environnement et des paysages, peu touchée par les dégradations fréquentes dans des régions plus peuplées. Cette valorisation est exprimée par l'identification de l'environnement et du cadre de vie comme l'une des quatre « conditions du développement ». Cette préoccupation est complètement reflétée dans le diagnostic du programme opérationnel. Compte tenu de la grave crise démographique du Massif central et de la faiblesse de son économie, les priorités économiques et sociales sont par contre plus affirmées dans l'expression des axes du programme, dans une perspective de rééquilibrage entre les trois axes du développement durable. A l'aune de cet équilibre, l'environnement est actuellement une valeur positive que le programme entend valoriser pour atteindre les autres objectifs. L'atteinte de cet objectif nécessitera que la préservation de ce patrimoine naturel et paysager soit bien prise en compte lors de l'examen des projets individuels à travers les règles de prise en considération qui seront détaillées dans le document de mise en œuvre (DOMO).

5- Avis de l'Autorité environnementale

5.1- Avis sur l'évaluation stratégique environnementale

L'évaluation stratégique environnementale du Programme Opérationnel Plurirégional Massif central (POP) 2007 – 2013 et de la Convention interrégionale du Massif central, élaborée par le cabinet « AND International » et datée du 21 novembre 2006 respecte les dispositions du code de l'environnement, compte tenu des caractéristiques spécifiques du programme opérationnel Massif central 2007-2013.

5.2- Avis sur la manière dont le programme opérationnel prend en compte l'environnement

Le projet de programme opérationnel Massif central 2007 – 2013 intègre les priorités environnementales du FEDER, compte tenu du choix de complémentarité avec les programmes opérationnels régionaux qui a été fait.

La forte priorité (25,4 % du programme) accordée à la valorisation des richesses environnementales et à l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation du bois, sous exploité dans le massif, doit être soulignée. Les choix de complémentarité avec les autres programmes financiers en cours de négociation devraient concourir à faciliter la mise en œuvre de ces volets.

L'importance accordée à la qualité de l'environnement comme « condition » du développement démographique et économique du Massif permet de penser que l'ensemble des actions seront menées avec une forte préoccupation de protection voire de restauration de la qualité environnementale. Le document de mise en œuvre (DOMO) devra traduire pragmatiquement cette volonté afin que les porteurs de projets puissent s'inscrire dans la démarche d'ensemble.

Le projet de programme opérationnel Massif central 2007 – 2013 constitue donc un cadre de financement qui devrait contribuer significativement à la préservation et à la valorisation des richesses naturelles du Massif central. La prise en compte des préoccupations environnementales lors de l'instruction des projets individuels devra être garantie à travers les règles de prise en considération précisées dans le document de mise en œuvre (DOMO).

Préfet coordonnateur de massif

Commissariat du Massif central

Prise en compte des aspects environnementaux dans
les projets soutenus dans le cadre du Programme
Opérationnel FEDER 2007-2013

Critères d'éco-conditionnalité et indicateurs
environnementaux

Vade-mecum à l'attention des services instructeurs
et des porteurs de projets



Sommaire

1. Contexte et objectifs	175
2. Les enjeux environnementaux du Massif central et le programme opérationnel FEDER (POP)	175
3. Aspects environnementaux à prendre en compte dans les projets	178
4. Principaux contacts	183
Annexe	183

Contexte et objectifs

Le programme opérationnel FEDER 2007-2013 du Massif central s'appuie sur les lignes directrices et orientations définies au niveau européen par les Conseils européens de Lisbonne et de Göteborg, qui encouragent à « examiner de manière coordonnée les conséquences économiques, sociales et environnementales de toutes les politiques et d'en tenir compte dans les processus de décision ».

Le programme opérationnel a fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale, conformément à la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et à la lettre conjointe du 2 février 2006 des deux directions générales Politique Régionale et Environnement de la Commission européenne.

Cette évaluation a permis de définir les enjeux environnementaux prioritaires du Massif central, les critères d'éco-conditionnalité à appliquer aux opérations soutenues dans le cadre du projet. Les indicateurs décrivant le contexte environnemental du Massif central ainsi que les indicateurs liés au suivi de la mise en œuvre des opérations ont également été définis.

Le présent vade-mecum est destiné aux porteurs de projets et aux services instructeurs du suivi des projets soutenus dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER. Il a pour objectif de présenter les critères d'éco-conditionnalité et les indicateurs de performance environnementale à prendre en compte dans le traitement des demandes d'aides.

Les enjeux environnementaux du Massif central et le programme opérationnel plurirégional FEDER (POP).

L'évaluation stratégique environnementale a permis de mettre en évidence les enjeux environnementaux prioritaires du Massif et d'identifier les incidences potentielles sur l'environnement des opérations soutenues dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional Massif central.

Thèmes		Priorité par rapport aux enjeux envt du Massif central	Commentaires
Biodiversité et milieux naturels	Espèces et diversité biologique	3	Disparition des axes de migration pour les poissons
	Milieux naturels - espaces -habitats	4	Enjeu fort de préservation des certains habitats rares et d'éléments paysagers
Pollution et qualité des milieux	Air	1	Problématique mineure de préservation de la qualité dans le Massif central.
	Eaux	3	Enjeu de préservation de la qualité des eaux (bassins versants) et des milieux aquatiques (lacs naturels , retenues). Réduction des pollutions diffuses
	Sols	1	Problématique mineure en Massif central (prairies et forêts dominantes, avec atteintes limitées aux sols)
	Déchets	3	Eliminations des décharges sauvages, traitement et recyclage
	Climat	4	Enjeu global de limitation des émissions des GES. Problématique transversale majeure.
Ressources naturelles	Eau	3	Enjeu de gestion de la ressource en eau dans une logique d'anticipation des problèmes (risques sécheresse, étiages). Connaissances des ressources
	Sols et espaces	1	Pas d'enjeu significatif en Massif central
	Energie (économies)	3	Dépendance forte des énergies fossiles. Enjeu de rééquilibrage sur énergies renouvelables. Modes de déplacement alternatif
	Energies renouvelables	4	Potentiel régional existant en matière d'énergies renouvelables (filrière bois-énergie, solaire, éolien...)
	Matières premières	2	Enjeux autour de la gestion durable de la ressource forestière.
Risques	Risques naturels	2	Prévention des risques de crues dans une région avec rivières à débits fluctuants et des risques d'incendies de forêts
	Risques technologiques	2	Peu de sites à risques. Seul enjeu : surveillance des barrages hydroélectriques.
Cadre de vie	Paysage	4	Atout majeur de la Région. Enjeu de préservation (banalisation des paysages, étalement urbain)
	Bâtiments	2	Enjeu d'intégration des approches environnementales (HPE, HQE, énergie, GES) dans la construction et l'urbanisme
	Nuisances (bruit, odeurs)	1	Pas d'enjeu significatif en Massif central, sauf très localisés.
Patrimoine	Sites naturels	3	Enjeux forts sur zones préservées (PNR, Natura 2000...)
	Patrimoine architectural, culturel et historique	1	Enjeux locaux autour d'un nombre limité de sites remarquables

Conformément à la directive 2001/42 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le DIREN Auvergne, coordonnateur pour le Massif central, a établi un profil environnemental du Massif central mettant en évidence les forces et faiblesses environnementales ainsi que les enjeux du Massif sur chacune des cinq dimensions suivantes :

- Biodiversité et milieux naturels
- Pollution de l'eau
- Prévention des risques naturels
- Cadre de vie et patrimoine
- Ressources naturelles, eau, granulats, énergie

Le Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central s'articule autour de 3 axes, dont aucun n'est dédié au soutien d'opérations visant à améliorer l'environnement :

Axes	Groupe d'opérations
Axe 1 : Accueil de nouvelles populations	Soutenir la promotion et la structuration de l'offre d'accueil
	Soutien au développement des services aux habitants et aux entreprises
Axe 2 : Création de richesses	Structurer les filières d'excellence
	Promouvoir l'utilisation du bois
	Soutien à une dynamique interrégionale en faveur de l'agriculture
	Valoriser le potentiel touristique du Massif central
Axe 3 : Attractivité et accessibilité du territoire	Schéma interrégional des infrastructures routes/fer
	Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages
	Valoriser les richesses environnementales du Massif central
	Fédérer et promouvoir les démarches de valorisation du patrimoine naturel bâti et culturel

Aspects environnementaux à prendre en compte dans les projets

Ce Vade-mecum présente la démarche à suivre pour évaluer la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets soutenus dans le cadre du Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central.

Dans le dossier de demande d'aide, le porteur de projet devra présenter la manière dont il prend en considération les impacts environnementaux liés à la mise en œuvre de son projet. Pour ce faire, les étapes suivantes devront être renseignées dans les dossiers présentés :

1. Identification des principaux aspects environnementaux applicables pour tous les projets proposés

- Le questionnaire préliminaire permettra d'identifier les principales thématiques environnementales applicables au projet (Voir. 3.1 Questions préliminaires)

2. Présentation des renseignements attendus sur la prise en compte de l'environnement dans les thématiques applicables

- Pour toutes les thématiques applicables identifiées grâce au questionnaire préliminaire, le porteur de projet devra apporter des informations précises sur son appréciation de l'état initial de l'environnement, sur les impacts environnementaux attendus de ses activités et proposer des solutions pour réduire ces impacts le cas échéant. Il se reportera pour ce faire au paragraphe 3.2 « Informations à fournir pour l'ensemble des projets ».

3. Pour les projets dédiés

En complément des informations demandées pour l'ensemble des projets, le porteur de projet devra apporter des informations détaillées sur les résultats environnementaux attendus, au travers de documents justificatifs et d'indicateurs. Il se reportera pour ce faire au paragraphe 3.3 « Informations à fournir pour les projets axés sur le soutien à l'environnement ».

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs environnementaux de la région, les services de l'Etat, experts sur les problématiques environnementales (DIREN, DIRE, ADEME), devront intervenir, dès les phases amont de l'instruction des projets, en particulier s'agissant des projets dédiés au soutien à l'environnement.

3.1. Questions préliminaires

Les questions suivantes permettront au porteur de projets d'identifier les thématiques environnementales applicables au projet présenté et sur lesquelles il devra fournir des informations.

✎ Le projet implique-t-il la création d'infrastructures de transports, d'une zone d'activités, d'un centre de recherche, d'un bâtiment ou d'un pôle de compétitivité ? Si oui, le porteur de projet devra fournir des informations sur les thématiques suivantes (voir 3.2) : • Bâtiment – Performance énergétique • Paysage et Biodiversité • Risques naturels • Transport	☐ Oui ☐ Non
✎ Dans le cas d'une zone d'activités, d'un centre de recherche, ou d'un pôle de compétitivité existant, le projet est-il susceptible de créer des besoins supplémentaires en termes de transport des personnes et des marchandises ? Si oui, le porteur de projet devra fournir des informations sur les thématiques suivantes (voir 3.2) : • Transport	☐ Oui ☐ Non
✎ Le projet prévoit-il le développement d'activités industrielles ou agricoles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ? Si oui, le porteur de projet devra fournir des informations sur les thématiques suivantes (voir 3.2) : • Gestion environnementale des activités • Bâtiment – Performance énergétique • Paysage biodiversité	☐ Oui ☐ Non
✎ Le projet prévoit-il le développement des technologies de l'information et de la communication ? Si oui, le porteur de projet devra fournir des informations sur les thématiques suivantes (voir 3.2) : • Gestion environnementale des activités (gestion des déchets électriques et électroniques) • Paysage et biodiversité	☐ Oui ☐ Non
✎ Le projet encourage-t-il le développement des constructions à usage d'habitations ou à usage industriel ? Si oui, le porteur de projet devra fournir des informations sur les thématiques suivantes (voir 3.2) : • Bâtiment – Performance énergétique • Transport • Paysage et biodiversité • Risques naturels	☐ Oui ☐ Non

☞ Le projet prévoit-il des effets sur le développement de l'agriculture ? Si oui, le porteur de projet devra fournir des informations sur les thématiques suivantes (voir 3.2) : • Paysage et biodiversité • Gestion environnementale des activités	☐ Oui ☐ Non
☞ Le projet prévoit-il le développement des actions de formations et de conseil auprès des entreprises Si oui, le porteur de projet devra fournir des informations sur les thématiques suivantes (voir 3.2) : • Formation et conseil	☐ Oui ☐ Non

3.2. Informations à fournir pour l'ensemble des projets

Les tableaux ci-dessous présentent, pour chaque thématique applicable, les informations à fournir par le porteur de projet.

- Bâtiment – Performance énergétique

Le porteur de projet devra montrer les mesures prises en vue de réduire : • la consommation énergétique des bâtiments : consommations directes et indirectes (choix de matériaux à faible contenu énergétiques...). Les performances énergétiques des bâtiments se situant au minimum au-delà de la réglementation thermique en vigueur à la date de dépôt du projet. • les émissions de gaz à effet de serre.
--

- Paysage et Biodiversité

Si l'infrastructure se situe dans ou à proximité d'une zone présentant un intérêt écologique (ex : ZNIEFF) : Le porteur de projet pourra s'assurer de la situation de ses infrastructures par rapport aux zones présentant un intérêt écologique en consultant les données communales présentes sur le site internet de la DIREN. • le porteur de projet devra présenter la manière dont il intégrera les infrastructures dans le paysage • le porteur de projet devra présenter les mesures de protection ou de prévention mises en place pour limiter les impacts sur la faune et la flore • le porteur de projet devra présenter les mesures prises pour limiter l'imperméabilisation des surfaces (ex : limitation des surfaces bétonnées...). • le porteur de projet devra présenter la manière dont il prévoit de limiter les nuisances sonores, les rejets et les émissions liées à l'activité exercée dans la zone d'activité.

- Risques Naturels

Si la zone d'activité se situe dans ou à proximité d'une zone d'exposition aux risques naturels : • le porteur de projet devra montrer qu'il a pris connaissance des risques naturels présents sur la zone d'implantation. • le cas échéant, le porteur de projet devra présenter les mesures de protection ou de prévention mises en œuvre pour prévenir les conséquences des risques naturels.
--

- Transport

- Le porteur de projet devra montrer comment il a pris en compte l'impact du développement de son projet sur les déplacements de personnes, de visiteurs et de marchandises (ex : mise en place de transports en commun et de modes de déplacement doux pour les personnes et/ou modes de transports alternatifs pour les marchandises).
- Le porteur de projet devra montrer comment son projet s'articule avec l'ensemble des autres modes de transport en vue de la réduction du transport routier (transport multimodal).

- Gestion environnementale des activités

- Le porteur de projet devra présenter les moyens mis en place afin d'assurer une bonne gestion environnementale de ses activités vis-à-vis des pollutions qu'elles pourraient engendrées. Une bonne gestion des impacts environnementaux de l'activité pourra être réalisée par la mise en place, par exemple, d'un système de management environnemental selon la norme ISO 14001, afin que les activités prennent en compte :
 - o La gestion quantitative et qualitative de l'eau
 - o La gestion des déchets (y compris gestion des déchets électriques et électroniques)
 - o La pollution de l'air

- Formation et conseil

- Le porteur de projet devra intégrer la formation et la sensibilisation des dirigeants au développement durable et aux incidences sur l'environnement de leurs activités.

3.3. Informations à fournir pour les projets axés sur le soutien à l'environnement

Il s'agit des groupes d'opérations dédiées à la réduction des impacts environnementaux. Sont concernés les groupes d'opérations suivants :

- Axe 2 : promouvoir l'utilisation du bois
- Axe 3 : valoriser les richesses environnementales du Massif central.

Le porteur de projet devra présenter ses références au service instructeur, pour justifier de ses capacités dans le domaine auquel appartient son projet.

En complément des informations liées aux thématiques présentées précédemment, le porteur de projet devra s'attacher à présenter les éléments ci-dessous.

3.3.1. Pour les projets liés à l'utilisation du bois énergie.

Informations à fournir par le porteur de projet :

- Le porteur de projet devra présenter l'impact de son projet sur le développement de la filière bois-énergie et sur le transport du bois (proximité des ressources avec les installations de combustion).
- Le porteur de projet devra parallèlement évaluer les conséquences du projet sur la qualité des paysages, sur le respect des habitats et les incidences sur la prévention des risques naturels (crues, avalanches, incendies). Le cas échéant, il devra faire état des mesures correctives qu'il projette de mettre en œuvre.

Indicateurs à fournir par le porteur de projet

- Réalisation :
 - Puissance installée de production d'énergies renouvelables
 - Tonnes de bois/biomasse valorisées
 - Km parcourus pour le transport du bois destiné à la production d'énergie
- Impacts :
 - Emissions de GES évitées en tonnes équivalents CO₂
 - TEP ou MWh substitués ou produits

L'estimation de la quantité de CO₂ évitée par la mise en place du projet devra être réalisée selon l'arrêté du 28 juillet 2005 relatif à la vérification et à la quantification des émissions de gaz à effet de serre.

Le porteur de projet devra également justifier les calculs et hypothèses permettant de vérifier la fiabilité des estimations et la pérennité des réductions des émissions de gaz à effet de serre induites par la mise en place du projet.

3.3.2. Pour les projets de valorisation des richesses environnementales

Les énergies renouvelables.

Informations à fournir par le porteur de projet :

- Le porteur de projet devra fournir un bilan complet des effets du projet sur les énergies substituées en TEP
- Il devra également indiquer les incidences du projet sur la réduction des GES.
- Le porteur de projet devra parallèlement évaluer les conséquences du projet sur la qualité des paysages, sur le respect des habitats et les incidences sur la prévention des risques naturels (crues, avalanches, incendies). Le cas échéant, il devra faire état des mesures correctives à mettre en œuvre.
- Dans le cas d'un projet hydraulique, le porteur de projet devra fournir des éléments permettant de montrer que les programmes de travaux prendront en compte les effets sur la prévention des risques et sur la gestion de l'eau. En cas d'altération, il devra faire état des mesures correctives à mettre en œuvre.

Indicateurs à fournir par le porteur de projet :

- Réalisation :
 - Puissance installée de production d'énergies renouvelables
- Impacts :
 - Emissions de GES évitées en tonnes équivalents CO₂
 - TEP ou MWh substitués ou produits

L'estimation de la quantité de CO₂ évitée par la mise en place du projet devra être réalisée selon l'arrêté du 28 juillet 2005 relatif à la vérification et à la quantification des émissions de gaz à effet de serre.

Le porteur de projet devra également justifier les calculs et hypothèses permettant de vérifier la fiabilité des estimations et la pérennité des réductions des émissions de gaz à effet de serre

induites par la mise en place du projet.

Dans le cas de mesures correctrices sur la prévention des risques :

- Nombre de personnes qui bénéficieront d'une baisse de niveau de risque (population sur la zone couverte par les travaux de réduction du niveau d'exposition aux risques naturels)

Principaux contacts

Services à disposition des services instructeurs et porteurs de projets

Afin de faciliter la démarche de prise en compte de l'impact environnemental des projets, il conviendra de se rapprocher des services experts en environnement de la région :

- ADEME
- Agences de l'eau
- DRIRE
- DIREN
- Associations / Regroupements professionnels

Annexe

Indicateurs de suivi des impacts environnementaux du PO FEDER

Les Programmes Massif central 2007-2013

Rapport sur la consultation du public

Dès septembre 2004 en anticipant sur le vote de la loi sur le développement des territoires ruraux, les membres du comité de massif – Massif central ont décidé de produire un schéma interrégional de massif : projet de développement territorial à long terme, fondé sur les prescriptions du développement durable.

Les orientations du schéma de massif ont été retenues comme cadre général des futures programmations (article 179 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) : Convention Interrégionale et Programme Opérationnel Plurirégional Massif central (POP). Le diagnostic territorial, la stratégie, l'arbre d'objectifs, les axes de développement, l'évaluation ex-ante et l'évaluation stratégique environnementale sont communs aux deux démarches.

La consultation du public est également commune aux deux démarches.

La consultation du public :

Le 20 juillet 2006, le préfet coordonnateur de massif a adressé aux préfets des 22 départements situés sur le massif, aux 77 membres du comité de massif un courrier les informant que le premier projet des programmes Massif central était disponible sur le site : www.massif-central.datar.gouv.fr.

Il comprenait :

- le diagnostic,
- les enjeux et la stratégie,
- les axes,
- la note de cadrage environnementale.

Le public pouvait faire part de ses observations directement en cliquant sur l'adresse électronique massif.central@datar.gouv.fr.

Une conférence de presse s'est tenue le même jour.

Tout au long de la procédure d'élaboration des programmes Massif central, le site Internet du commissariat de massif a été régulièrement mis à jour, entraînant *ipso facto* une actualisation de l'information des sites partenaires qui avaient créé un lien avec le site du commissariat. Les six préfectures de région (SGAR) ont été régulièrement informées de l'état d'avancement de l'élaboration du programme afin de pouvoir démultiplier l'information sur leurs sites.

Six documents ont été mis en ligne à la consultation du public du 15 décembre 2006 au 15 janvier 2007 :

- diagnostic,
- enjeux et stratégie
- axes
- gouvernance
- annexes au diagnostic
- évaluation stratégique environnementale

Aucune remarque n'a été transmise par le public.

La consultation des organismes partenaires

L'élaboration des programmes Massif central découle des orientations du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central qui a fait l'objet de présentation et d'avis des 22 départements et de 6 CESR, de présentation et d'approbation par les 6 conseils régionaux.

Les présidents des six CESR se sont réunis deux fois pour prendre connaissance des travaux de préparation des programmes et faire part de leurs remarques.

En complément, des contributions écrites sur les programmes ont été adressées par cinq conseils généraux, par un député et par deux associations dont une au titre de l'environnement.

Les remarques ont porté sur :

- l'importance de la formation/développement : rajoutée dans les programmes ;
- le rôle du pastoralisme : mieux mis en valeur dans les programmes
- le problème des infrastructures notamment ferroviaires : les programmes n'ont pas vocation à financer des infrastructures mais ils accordent une place à la politique des déplacements à l'échelle du massif, avec un volet alternatif à la route.
- l'importance de l'habitat dans les politiques d'accueil des territoires : les programmes prévoient l'exploration, l'expérimentation d'actions plurirégionales innovantes comme par exemple le foncier et l'habitat.
- le débat entre espaces protégés et espaces gérés : les indicateurs de suivi (en cours de finalisation) intégreront cette proposition.

Lors de la première réunion du comité de suivi le 29 novembre 2006, il a été demandé de mieux mettre en valeur l'intégration de l'égalité hommes/femmes : les contributions du réseau des déléguées régionales aux droits des femmes et à l'égalité ont été intégrées dans le projet de programme et dans le document de mise en œuvre (DOMO).

Le comité de massif a validé à l'unanimité les programmes lors de sa séance plénière du 22 décembre 2006.

**« Evaluation ex-ante du Programme Opérationnel FEDER Massif central
«Compétitivité et emploi »
Cabinet DELOITTE (décembre 2006)
- Synthèse -**

Cadrage

La période 2007-2013 marque un tournant dans le fonctionnement des fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne. Cinq évolutions majeures méritent d'être soulignées :

- Contrairement à la période de programmation précédente où le Document Unique de Programmation (DOCUP) décrivait la stratégie du territoire pour l'ensemble des fonds structurels, chaque fonds (FEDER, FSE, FEADER) est à présent l'objet d'un Programme Opérationnel (PO) propre ;
- L'inscription de la politique régionale dans la Stratégie de Lisbonne est affirmée : la dénomination Objectif 2 est abandonnée au profit de la dénomination «Compétitivité régionale et emploi » et les états membres doivent affecter 75 % de la dotation des fonds FEDER et FSE sur des projets identifiés comme conformes au « Earmarking » ou « Lisbonne + », c'est-à-dire considérés comme contribuant directement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne ;
- Le cadrage stratégique est renforcé par la définition d'un Cadre de Référence Stratégique National (CRSN) au niveau de chaque Etat Membre, déclinaison sur un plan national des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) ;
- Les régions et les espaces plurirégionaux doivent s'inscrire dans une logique d'objectifs de résultat à horizon 2013 et s'efforcer de concentrer les fonds sur des projets structurants afin d'optimiser l'effet de levier des fonds européens ;
- Le zonage est abandonné et c'est à présent l'ensemble du territoire qui est éligible aux fonds de la politique régionale européenne.

En rupture avec la période de programmation 2000-2006, le Massif central élabore pour la période 2007-2013 un projet de PO plurirégional, distinct du projet de PO de la Région Auvergne auquel il était rattaché.

Le Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central (POP), élaboré en parallèle de la Convention interrégionale de Massif, procède d'une démarche de réflexion sur les opportunités de développement économique du territoire du Massif central, engagée par la Commission permanente du Massif. Les périmètres d'interventions respectifs du PO FEDER et de la Convention se structurent ainsi selon des axes stratégiques strictement correspondants, partageant des priorités d'action identiques. A ces égards, l'ensemble des observations et des conclusions formulées dans le présent rapport d'évaluation ex-ante du PO FEDER Massif central 2007-2013 est transposable à la Convention de Massif.

Visant à répondre aux besoins prioritaires de l'espace plurirégional tout en respectant les orientations communautaires et nationales qui encadrent la nouvelle génération de programmes, le projet de Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central bénéficiera pour la nouvelle période de programmation d'une enveloppe FEDER de 40,47 M€, ventilés entre trois axes d'intervention stratégiques :

- 1) **ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS** : Accompagner les politiques d'accueil des habitants et des entreprises (15 M€) ;
- 2) **CREATION DE RICHESSES** : Conforter les atouts économiques du Massif central (10,5 M€) ;
- 3) **ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE** : Assurer une attractivité équitable aux territoires - mobilité, environnement, TICE (13,67 M€).

Objectifs et démarche de l'évaluation

L'évaluation ex-ante du Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central 2007-2013 a pour objectif l'optimisation de l'allocation des ressources et de la qualité de la programmation. Se fondant sur les cinq étapes de logiques de construction du PO, la démarche de l'évaluateur s'est attachée à porter l'analyse sur cinq questions évaluatives principales, réunissant l'ensemble des consignes nationales et communautaires en matière de programmation (critères d'évaluation) :

- **La pertinence du diagnostic socio-économique** ayant servi de base à l'élaboration de la stratégie ;
- **La cohérence de la stratégie** développée au regard des besoins identifiés par le diagnostic et des orientations communautaire et nationales ;
- **L'articulation du PO plurirégional avec les PO régionaux ;**
- **La valeur opérationnelle du système d'indicateurs** et la pertinence des valeurs cibles en matière de réalisation, de résultat et d'impact du programme ;
- **La pertinence du dispositif de mise en œuvre** envisagé.

La démarche évaluative, qui s'est déroulée entre le 8 août 2006 et le 29 novembre 2006, s'est traduite par un processus d'échanges interactifs entre l'évaluateur et l'autorité de gestion, ayant permis d'accompagner les rédacteurs dans la prise en compte des recommandations formulées, au fil des travaux d'élaboration du PO.

Les recommandations formulées sont de trois ordres :

- Des recommandations méthodologiques dont la prise en compte visait principalement le prochain exercice de programmation ;
- Des recommandations relatives à la présentation formelle du PO, visant à améliorer la lisibilité du programme opérationnel ;
- Des recommandations de fond, portant sur les thèmes abordés par les différents volets du document de programmation et la structure des axes prioritaires d'intervention du PO (approfondissements thématiques, revue du périmètre de certains axes et priorisation, intégration de priorités transversales, structure du système d'indicateurs, etc.).

Le suivi des recommandations a pu être constaté par l'évaluateur sur la base des versions successives de projet de PO, amendées et/ou incrémentées, que l'autorité de gestion a transmises entre les mois de septembre et novembre 2006.

- Pour chaque question évaluative, un tableau de suivi restitue dans le rapport final une notation intermédiaire (correspondant à l'analyse du projet de PO dans sa première version), une synthèse des observations et des recommandations formulées, et une notation définitive (correspondant au projet de PO dans sa dernière version du 9 novembre 2006).
- Les tableaux récapitulatifs (p. 86 et s. du rapport final) assurent la « traçabilité » exhaustive des recommandations formulées et de leur prise en compte par l'autorité de gestion.

Nota : Compte tenu de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du projet de Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central, les problématiques du système d'indicateurs et du dispositif de mise en œuvre, ont davantage été traitées dans une perspective d'assistance à maîtrise d'ouvrage que dans une perspective évaluative. L'évaluateur a ainsi assuré l'élaboration d'un cadre méthodologique et formulé des propositions concrètes en vue d'accompagner les rédacteurs du programme dans la finalisation du projet.

Principales conclusions

1. Points forts du programme opérationnel FEDER Massif central

Le diagnostic socio-économique

Le diagnostic présenté en première partie du Programme Opérationnel a été élaboré dans le cadre d'un partenariat élargi, qui s'est matérialisé par la mise en place de groupes de réflexion associant les chambres consulaires et un panel étendu de partenaires socio-économiques du territoire.

L'analyse présentée dans le POP s'articule autour de thématiques clés reflétant les caractéristiques territoriales de l'espace plurirégional sur ses différents aspects : économique, social, écologique, son intégration nationale et européenne.

L'approche « Atout Forces Opportunités Menaces » (AFOM) formalisée en synthèse de chacune des thématiques développées, vient approfondir l'analyse en mettant en évidence les points saillants du territoire dans une perspective dynamique, et en précisant les besoins prioritaires du Massif central en termes d'intervention publique. Aussi, et en dépit de la difficulté d'accès à l'information au niveau plurirégional, l'analyse socio-économique présente-t-elle un niveau de détail important sur des thématiques prioritaires, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, des pôles de compétitivité et de l'enseignement supérieur.

Le diagnostic comprend de nombreux indicateurs de contexte socio-économiques et une batterie de données comparatives, permettant de définir un positionnement plus fin de l'espace plurirégional par rapport aux autres massifs européens.

Toutes les recommandations de l'évaluateur sur l'aspect formel du PO ont été effectivement prises en compte, notamment l'homogénéisation des libellés, la présentation d'encadrés complémentaires pour les thématiques clés, la formalisation d'analyses AFOM thématiques, distinction systématique des éléments de diagnostics stricto-sensu et des éléments de stratégie ou de présentation des enjeux.

Toutes les recommandations de fond ont également été prises en compte : approfondissements de l'analyse sur les thématiques prioritaires à la lumière des OSC et du CRSN, approfondissement de l'analyse AFOM pour chaque thématique, mise en exergue des besoins territoriaux prioritaires, élargissement de la batterie d'indicateurs de contexte.

La stratégie d'intervention du Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central

La stratégie déclinée dans le Programme Opérationnel s'appuie sur la mise en place d'un dispositif de concertation dont la qualité est soulignée par l'adhésion générale des acteurs sollicités. En outre, l'élaboration de la stratégie a bien tenu compte des bonnes pratiques et des recommandations issues du précédent exercice de programmation.

La présentation d'une synthèse stratégique justifiant les objectifs du POP, tant vis-à-vis des orientations communautaires, que des orientations nationales et des besoins prioritaires diagnostiqués, confère une bonne lisibilité de la logique d'intervention du fonds européen à l'échelle plurirégionale.

Le périmètre des axes et la précision des actions envisagées témoignent du ciblage stratégique des interventions du PO sur des opérations à fort effet de levier, en accord avec l'esprit de la nouvelle génération de programme :

- Les axes stratégiques retenus s'inscrivent opportunément dans le Cadre de Référence Stratégique National ;
- Les leviers d'intervention envisagés (« mise en réseau » et « schémas intégrés ») semblent pertinents au regard des bonnes pratiques identifiées par l'autorité de gestion sur la période de programmation 2000-2006 ;

- Les filières susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement sont clairement identifiées (notamment la filière bois) ;
- Les priorités communautaires sont prises en compte, plus particulièrement, l'environnement et le développement durable font l'objet d'un vade-mecum à l'attention des instructeurs du programme, et le principe d'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du document de mise en œuvre.
- Le fléchage « earmarking » (69,4 %) souligne enfin la conformité du programme avec la stratégie de Lisbonne, et le caractère prioritaire des mesures visant à réunir les conditions du développement de l'économie de la connaissance, de la recherche et de l'innovation.

Toutes les recommandations formulées par l'évaluateur, aussi bien sur la présentation formelle du PO que sur l'architecture des axes, ont bien été prises en compte par l'autorité de gestion. Les travaux majeurs réalisés ont notamment visé à présenter dans une synthèse stratégique les éléments de justification des choix d'intervention (par rapport au OSC et au CRSN, le bien fondé de la mise en réseau) ; à consolider l'équilibre des axes en rapprochant les mesures dont la proximité thématique induisait des risques de redondances ; à reformuler les objectifs stratégiques et opérationnels trop peu explicites ; à refondre le format des fiches de présentation des axes.

La cohérence du programme plurirégional avec les programmes régionaux

Dans une recherche d'optimisation de l'articulation avec les six PO régionaux Auvergne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Bourgogne, Limousin et Languedoc-Roussillon, le projet de POP répond à un principe de subsidiarité et définit le pré-requis de plus-value plurirégionale pour toute intervention à l'échelle du Massif.

➤ **Subsidiarité :** le POP n'a pas vocation à se substituer aux initiatives régionales. Il assure en revanche l'appui aux démarches et projets ayant un intérêt plurirégional en participant à la promotion de l'image du Massif et de ses produits.

➤ **Pré-requis de plus-value plurirégionale :** les règles d'articulation entre le POP et les PO régionaux sont précisées par le pré-requis de plus-value plurirégionale auquel doit répondre toute intervention envisagée. La plus-value plurirégionale peut emprunter l'une des cinq formes suivantes : « Observation, veille, évaluation » ; « Image du Massif et promotion des offres de ses territoires » ; « Qualification des produits, des prestations, des territoires » ; « Mise en réseau d'acteurs » ; « Schéma de développement ».

Pour vérifier la pertinence des règles d'articulation envisagées, une matrice de cohérence mettant en perspective le périmètre respectif de chaque PO à la lumière de la plus-value plurirégionale a été élaborée par l'évaluateur et transmise aux partenaires régionaux pour avis. Cette matrice a permis de mesurer les risques de frottements potentiels entre les interventions plurirégionales et régionales et d'ajuster en conséquence les objectifs du POP.

Toutes les recommandations formulées par l'évaluateur ont été suivies, notamment l'harmonisation des pré-requis d'intervention plurirégionale, la rédaction d'une note explicative relative au pré-requis de plus-value plurirégionale, la diffusion d'une matrice de cohérence aux différents partenaires régionaux et l'ajustement des objectifs du POP susceptibles d'interférer avec les PO régionaux.

Le système d'indicateurs du programme

Une attention particulière avait été portée aux indicateurs de contexte et de positionnement du territoire du Massif central dans l'espace européen lors de l'élaboration du diagnostic.

Sur le volet des indicateurs de programme, la réunion d'un groupe d'experts sur la problématique des indicateurs du POP a permis d'amorcer les premiers travaux d'élaboration du système de pilotage et d'amorcer la réflexion sur les modalités de suivi des indicateurs. Suite à l'élaboration d'un premier projet de système, un exercice de définition et de précision des modalités de suivi pour chaque

indicateur a été engagé. Il garantira la valeur opérationnelle du système, dont la concision est une force qu'il convient, d'ores et déjà, de souligner.

L'exercice de quantification des indicateurs a également été entrepris. L'opportunité a été identifiée d'engager une convention INSEE pour le bon suivi des indicateurs pré-sentis à l'échelle interrégionale.

L'élaboration du système d'indicateur de programme, en voie de finalisation au terme de l'évaluation ex-ante, s'appuie sur le cadre méthodologique proposé par l'évaluateur et présente une batterie d'indicateurs de réalisations, de résultats et d'impacts.

2. Points de vigilance

Précision des objectifs stratégiques

Outre le principe d'égalité homme/femme dont la prise en compte reste à préciser, certains objectifs opérationnels mériteraient encore d'être affinés dans un souci de clarté stratégique et de précision du périmètre d'intervention.

A ces égards, l'exercice de quantification des valeurs cibles du programme permettra de vérifier la qualité opérationnelle des objectifs proposés - une difficulté à déterminer une valeur cible pouvant révéler des ambiguïtés qu'il appartiendra à l'autorité de gestion de rectifier.

Finalisation du système d'indicateurs

Les indicateurs présentés dans la version projet du Programme Opérationnel doivent faire l'objet d'un examen approfondi pour présenter un véritable système, cohérent dans son ensemble et fiable sur la durée du programme.

Il s'agit donc de vérifier la disponibilité et l'accessibilité de l'information recherchée. Il convient à ce titre de définir pour chaque indicateur le périmètre, la source, les modalités de suivi, les valeurs à ce jour (pour les indicateurs de contexte et d'impact) et les valeurs cibles (pour les indicateurs de réalisation et de résultat).

Il conviendra dans un deuxième temps de paramétrer le base « Présage » selon le système élaboré et de procéder, dans un troisième temps, à la formation des gestionnaires et à la mise en œuvre des contrôles internes pour garantir la qualité des informations enregistrées (homogénéisation des saisies, prévention des doubles saisies, capacité à faire remonter les alertes en matière de facturation, etc.).

Le dispositif de mise en œuvre du Programme Opérationnel : un enjeu majeur

Au terme de l'évaluation ex-ante, le projet POP offre des précisions relatives aux principes de gouvernance du POP sans néanmoins présenter le dispositif de mise en œuvre et les modalités d'animation du programme.

Les évaluations finales des DOCUP 2000-2006 ont montré que les modalités de mise en œuvre du programme étaient déterminantes pour assurer une prise en compte effective des priorités transversales et un véritable effet de levier des fonds européens.

Dans le contexte plurirégional spécifique au POP, une attention particulière devra être portée au dispositif de communication dont la qualité de mise en œuvre sera un des facteurs clé du succès de la programmation, au regard de deux enjeux majeurs :

➤ **La mobilisation d'un panel élargi d'acteurs privés et publics :** en complément des principes de gouvernance exposés, un enjeu majeur réside dans la capacité de l'autorité de gestion à mettre en place auprès des services instructeurs régionaux, un système de remontée des projets susceptibles de s'intégrer au périmètre du POP.

➤ **La communication directe auprès des porteurs de projet** : un autre enjeu réside dans la capacité à faire émerger des projets structurants dans le cadre d'un ciblage stratégique renforcé. L'appel à projets constitue à ces égards un levier d'intervention privilégié.

Dans l'attente des consignes nationales en la matière, une « check-list » méthodologique élaborée par l'évaluateur et remise aux rédacteurs du programme permettra à l'autorité de gestion de s'assurer de la conformité « formelle » du dispositif envisagé avec les consignes européennes.

LES ENERGIES RENOUVELABLES

DANS LE MASSIF CENTRAL

Avril 2006

SOMMAIRE

I – Les EnR en chiffres dans le Massif central.....	191
1 – La production	
2 – La part de l'énergie consommée provenant de sources renouvelables	
II – Les acteurs économiques intervenant dans les EnR dans le Massif central.....	193
1 – Les entreprises au service des EnR	
2 – Environnement et développement économique : un potentiel important	
3 – Des créations d'emplois à prévoir	
III – Les enjeux des EnR dans le Massif central.....	196
1 – Un enjeu environnemental dans le cadre national et européen : les objectifs de la politique énergétique nationale	
2 – Une réponse à une demande forte des acteurs du Massif central	
IV – Les intérêts pour le Massif central	197
1 – Le développement durable	
2 – Les énergies renouvelables	
3 – Les matières renouvelables : matières premières présentes dans le Massif central	
4 – Impact indirect : production et maîtrise de l'énergie	
5 – L'impact économique pour le territoire	

Synthèse :

L'enjeu des Energies renouvelables s'inscrit dans un contexte plus large, économique, social, géopolitique et environnemental puisqu'il s'agit de s'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles, et donc aux fluctuations économiques et financières qui en découlent. Dans cette optique, le modèle suédois mérite d'être étudié puisque l'indépendance énergétique a été fixée comme objectif pour 2020 par son gouvernement. Au-delà des enjeux macro-économiques, les énergies issues de sources renouvelables sont aussi des secteurs à fort potentiel pour le développement économique des territoires, en termes d'emploi, d'innovation et d'image. Le Massif central a des atouts dans ce secteur et doit se positionner pour valoriser des ressources locales et tirer partie de la qualité environnementale forte de son territoire.

I Les EnR en chiffres dans le Massif central

Toutes les productions d'énergie (électrique et thermique) ont été converties en GWh pour permettre les comparaisons. De plus, pour l'hydraulique, les déchets urbains solides sont pris en compte les puissances installées ou des moyennes d'ensoleillement pour le solaire. On peut imaginer que la production effective est légèrement inférieure à la capacité maximale de production.

La Bourgogne n'a pas été prise en compte dans ces calculs. De même que l'on ne dispose pas de données complètes concernant la géothermie (1 % de la consommation au niveau national), le biogaz (l'analyse ne prend en compte que le site de Roche-la-Molière (Saint-Etienne) qui est un des plus grands d'Europe). Néanmoins, ces imprécisions ne faussent pas les grandes valeurs présentées ci-dessous.

La filière biocarburants est absente de cette étude, faute de disposer de données suffisamment représentatives. La problématique de l'énergie fossile utilisée comme carburant pour les transports reste donc entièrement à traiter.

La première préoccupation devrait être de confirmer ces données, étendre cette analyse au Morvan et de mettre en place un observatoire/une analyse annuelle de ces données sur le Massif central. L'étude portée par l'ENGREF et publiée début 2006 a été prise en compte dans la présente étude. Elle apporte un complément à ce travail. Une mise en commun des données pourrait être intéressante pour une vision complète des chiffres et des perspectives.

1. La production

A. Les sources d'énergie

Les deux principales sources d'énergie du Massif central sont l'hydraulique (49 %) et le bois (42,1 %) ; loin derrière vient l'incinération de déchets urbains solides (4,25 %) ; le biogaz (1,42 %), l'éolien (1,17 %) et le solaire sont quasi effacés derrière ces deux grands.

B. Les EnR dans la production d'énergie primaire totale

Le Massif central n'héberge pas de centrale nucléaire et les derniers sites d'extraction de charbon ont été fermés à la fin du XX^{ème} siècle. La production d'énergie primaire y est donc largement inférieure à la production nationale, ce qui explique un taux très fort des énergies renouvelables produites par rapport à la production totale. Ce taux est de 13,32 % pour la France (source: observatoire de l'énergie) et de 71 % pour le Massif central.

C. La production d'EnR par région

Ce diagramme prend en compte les énergies produites dans les régions composant le Massif central, avec un ratio par superficie pour les régions partiellement incluses.

**régions partiellement incluses dans le MC*

D. La production d'EnR dans le Massif central par rapport à la France

Si l'on prend en compte toutes les EnR (sauf biocarburant), le Massif central produit plus de 13 % des EnR françaises sur une surface qui, toutefois, représente 17 % de la superficie nationale. Cette moyenne est dépassée pour les énergies éolienne (18,7 %) et hydraulique (17,9 %), mais la part de production d'énergie à partir du bois (10,3 %) ou des usines d'incinération des déchets du Massif central y est inférieure (11 %), ce qui peut s'expliquer par le fait que l'énergie produite à partir du bois ou des déchets est consommée localement, alors que les productions hydraulique ou éolienne nourrissent aussi un marché extérieur au Massif central.

2. La part de l'énergie consommée provenant de sources renouvelables

De façon théorique, on peut comparer la production totale d'EnR sur un territoire donné à la consommation finale d'énergie de ses habitants. Ce ratio permet de mettre en exergue la bonne position du MC (22,75 %) par rapport à la France (10,17 % selon nos calculs, 15 % selon les données publiées en général) et à l'Europe. En effet, le Massif central occupe 17 % du territoire national pour une population représentant 6 % de la population nationale. Le Massif central peut être ainsi considéré comme « exportateur » d'énergie renouvelable en France.

II Les acteurs économiques intervenant dans les EnR dans le Massif central

1. Les entreprises au service des EnR

Ces données sont issues de l'enquête ADIMAC sur les éco-activités dans l'Espace central (janvier 2006). Plus de 70 acteurs intervenant sur ce secteur ont été recensés, dont la moitié de bureaux d'études et un quart d'installateurs/maintenance, ce qui démontre une surreprésentation des activités de services dans ce secteur, alors que la production (équipementiers) n'est que faiblement représentée. La formation est elle-aussi faiblement présente, même si ce graphique ne prend en compte que les formations spécifiques à ce domaine et pas les formations généralistes qui trouvent une application dans les EnR (comme la mécanique par exemple). Il est néanmoins identifié,

comme problématique majeure, le manque de formation continue, notamment pour les professionnels du chauffage et du bâtiment sur la question des EnR.

2. Environnement et développement économique : un potentiel important

Un quart de ces acteurs est généraliste (toutes sources d'EnR), tandis qu'un peu moins d'un quart est spécialisé dans le solaire et la même part dans le bois. On note ainsi la disproportion entre la production effective et le marché (emploi + création de richesse) qui peut graviter autour des EnR.

En effet, le solaire représente moins de 1 % de la production d'EnR dans le Massif central, alors qu'il concerne 22 % des acteurs économiques sur la filière. Le fort développement qui le caractérise et l'impact économique local sont liés à l'importance des dispositifs d'accompagnement mis en place (plan Soleil) notamment auprès des particuliers.

Inversement, le bois énergie représente la deuxième source d'énergie renouvelable (42,1 %) après l'hydraulique et ne concerne que 21 % des acteurs du secteur; mais cet exemple est moins probant puisque ne sont pas pris en compte ici les acteurs indirects de l'amont de la filière (broyage, débitage, approvisionnement).

Dans les 2 cas, la spécificité d'un impact économique fort au niveau local s'explique par le fait qu'il s'agit d'un tissu d'acteurs de taille relativement petite (notamment si l'on prend les artisans installateurs ou les bureaux d'études). En effet, dans cette étude sont pris en compte les acteurs économiques par établissement et non par effectif salarié.

De son côté, la faible part dans l'énergie hydraulique est liée au fait qu'il y a un exploitant majoritaire pour le gros hydraulique en France. De son côté, l'éolien est lui-aussi plus le fait de grands groupes, qui ne sont pas forcément implantés sur le Massif central. Il faudrait alors prendre en compte le critère du nombre de salariés pour évaluer son impact.

3. Des créations d'emploi à prévoir

Ces éléments montrent tout de même que la corrélation n'est pas forcément proportionnelle entre la production d'une EnR et l'impact économique de son développement. Sur la base de l'exemple du solaire ou du bois, on peut conclure à un fort potentiel de développement économique à partir d'une mise en valeur de ces sources d'énergie, caractérisée par des filières locales.

A titre d'exemple, un dossier sur les énergies renouvelables publié dans la revue Agra-Valor (n° 129, juin 2005) fait état de la création de plus de 40 000 postes d'ici 2010 dans les filières biomasse (bois énergie, biocarburants, ...) en France.

Une publication du SER (Syndicat des Energies renouvelables <http://www.EnR.fr/DL/publications/Lettre8.pdf>) permet de visualiser une projection des emplois créés sur l'ensemble de la filière en 2010 en France.

Source : SER

Dans la continuité de cet état des lieux, il sera intéressant de se pencher sur l'attractivité de nouvelles entreprises dans le Massif central, ainsi que sur la mise en place de formations dédiées (prescripteurs, fournisseurs, matériel, équipementiers), en formation initiale et continue.

III Les enjeux des EnR dans le Massif central

1. Un enjeu environnemental dans le cadre national et européen : les objectifs de la politique énergétique nationale

- Le Livre Blanc de 1997 de la Commission européenne proposait d'atteindre un taux de 12 % de la consommation d'énergie (usages thermique et électrique, transport) issue de sources renouvelables (contre un taux de 6 %). Dans la continuité de cet objectif, la Commission européenne a adopté le 10 mai 2000 un projet de directive visant à augmenter la production d'électricité d'origine renouvelable : de 13 %, elle devrait passer à 22 % en 2010.
- Pour la France, le défi consiste à passer de 15 % à environ 21 %. Les principaux axes de développement concernent l'énergie éolienne, la biomasse et, dans une moindre mesure, la petite hydraulique.
- Le Livre Vert de l'Union Européenne (8 mars 2006) présente la stratégie énergétique européenne. En matière d'énergie renouvelable, il est envisagé d'élaborer une feuille de route, basée sur une évaluation complète des incidences pour comparer les sources d'énergie renouvelables avec les autres options disponibles.
- La montée en puissance des biocarburants fait l'objet d'appel d'offre en France pour la construction de nouvelles unités de production, conformément à une directive européenne stipulant, qu'en 2010, ceux-ci devraient représenter 5,75 % des carburants routiers des pays de l'Union (contre 0,8 % en 2004 en France). La Région Auvergne, par exemple, souhaite répondre à cet appel d'offre.

2. Une demande forte des acteurs du Massif central :

- Particuliers, notamment pour le solaire et le bois-énergie, conséquence de l'augmentation du coût du pétrole et des campagnes de sensibilisation de l'ADEME notamment.
- Collectivités : les projets d'installation de réseaux de chaleur au bois se sont multipliés depuis 2000 et certaines communes se tournent vers le photovoltaïque ou le solaire. Par exemple, la commune de Saint-Jean-d'Alcapiès dans l'Aveyron nous a sollicitée récemment pour obtenir un appui financier et technique pour installer du photovoltaïque.
- Dunières, Saint-Flour, Aygurande ont obtenu en 2005 un financement de la Convention interrégionale de Massif pour un réseau de chaleur au bois. En 2006, ce sont 6 projets qui ont été déposés.
- Le schéma de Massif ou les SRDE régionaux ont établi le développement durable comme priorité.
- Le secteur agricole cherche à limiter les freins à l'utilisation d'huile végétale dans les moteurs. Les agriculteurs sont les premiers utilisateurs de carburant végétal, mais toutes les sécurités ne sont pas établies sur ces pratiques.

IV Les intérêts pour le Massif central

L'intérêt du développement des énergies et matières renouvelables doit être évalué à la lumière d'un bilan écologique positif ou, en tout cas, amélioré pour chacun des éléments qui le constitue.

1. Le développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». 1987 - *Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien.*

Au-delà de la première définition qui a été donnée au développement durable, il est aujourd'hui fréquent d'entendre parler de l'importance d'un développement harmonieux alliant les dimensions économiques, sociales et environnementales. Il s'agit donc, sur un territoire comme le Massif central, de valoriser les atouts naturels et culturels tout en protégeant la ressource, de favoriser le développement des activités économiques de production et de services qui s'installent durablement sur le territoire, de répondre aux enjeux démographiques, d'éducation et d'innovation qui permettent aux générations actuelles et futures de vivre dans un cadre de qualité.

La spécificité du Massif central est de bénéficier, peut-être grâce à un certain isolement, qui a été long à se résorber, d'un environnement préservé, tant au niveau écologique que culturel et social. Les dimensions économiques, elles, sont plus fragiles, mais ce sont sur ces trois piliers et de manière coordonnée que les actions de développement local doivent être conduites.

2. Les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables répond à deux préoccupations majeures :

☐ La valorisation des matières premières :

1. bois pour l'énergie thermique + électrique, potentiel fort pour le Massif central, le plus grand massif forestier d'Europe de l'Ouest, création locale d'activité, d'emplois, utilisation de la ressource (valorisation induite pour la filière aval et la qualité des forêts)
2. solaire et éolien, ressources pour le Massif central (potentiel fort pour l'éolien mais celui-ci ne compte pas pour beaucoup dans la production d'EnR)
3. hydraulique : bonne place des cours d'eau du Massif, même si cette source ne se développera désormais que marginalement (et uniquement par de la micro-hydraulique)
4. sous-sol et géothermie : on a vu plus haut les atouts du Massif central avec une concentration de sources minérales entre 30 et 80° (Chaudes-Aigues) et un sous-sol caractérisé par des roches chaudes fragmentées ; ces atouts restent à valoriser.

- ### ☐ L'innovation et la recherche associées :
- dans l'objectif d'une amélioration des rendements énergétiques des sources d'EnR, de nouvelles technologies, ..., le potentiel de recherche du Massif central pourrait jouer un rôle-clé, et le territoire tirer profit d'une dynamique forte dans ce secteur.

3. Les matières renouvelables : matières premières présentes dans le Massif central

Les initiatives de valorisation des matières renouvelables sont nombreuses dans le Massif central. Elles correspondent aussi à une diversification des savoir-faire traditionnels. Quelques exemples :

- Emballages (les bio-plastiques avec le projet BIOLICE® développé dans le cadre du pôle de compétitivité Innovation dans les Céréales)
- Cultures (colza, maïs...) pour la production de biocarburants ; les presses à huile se multiplient chez les agriculteurs (par exemple au GAEC de ROOVER dans l'Allier)
- La recherche sur les filières de gazéification/liquéfaction de la biomasse ligno-cellulosique pour utiliser la plante entière (dont le bois) dans la fabrication du biocarburant

- Les matériaux renouvelables jouent aussi le jeu de l'énergie, puisque l'utilisation du chanvre ou de la laine de mouton (projet avec la laine de moutons RAVA dans le PNR des Volcans d'Auvergne) se démarquise dans la construction et que les propriétés isolantes du bois dans les bâtiments sont reconnues.

Ces matières renouvelables, en plus de leur impact sur l'environnement lié à la conservation de la valeur ajoutée des ressources au niveau local, sont des sources de développement de micro-filières, de nouvelles activités, de pôles d'excellence ruraux ...

4. Impact indirect : production et maîtrise de l'énergie

« L'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas », c'est aussi celle qui coûte le moins. Il s'agit donc d'associer aux éléments quantitatifs de la production des EnR (Partie II), les impacts indirects, sur l'environnement et l'économie.

Le contexte actuel est à la maîtrise de l'énergie, avec un intérêt marqué pour les entreprises pour qui le poste « énergie » est une cible de réduction des coûts des structures.

De manière plus générale, le développement des EnR joue un rôle de sensibilisation auprès des utilisateurs, notamment en termes d'économie d'énergie. L'impact en termes de maîtrise de l'énergie dépasse donc la seule production.

D'autre part, les chiffres de la production ne prennent pas en compte l'impact de la spécificité d'organisation de chaque filière : par exemple, le bois énergie est caractérisé par une filière courte (production et consommation d'énergie sur le lieu de la ressource), et il faudrait intégrer dans le calcul de l'énergie fossile économisée les faibles flux qui sont nécessaires dans cette filière (par rapport à l'importation d'une énergie fossile). De manière indirecte, le développement de la production d'énergies renouvelables (si l'on laisse de côté la problématique de l'électricité hydraulique qui a un potentiel de développement proche de zéro) implique une fixation de la valeur ajoutée au niveau local, et la création d'activité et d'emplois.

Il est donc impératif de garder à l'esprit le coût énergétique de l'utilisation des EnR en plus de la question de leur production : *les bilans écologique et économique doivent être tous les deux étudiés au niveau du cycle de vie de chaque produit pour appréhender l'impact global du développement des EnR sur le territoire du MC.*

5. L'impact économique, social et environnemental pour le territoire

– en termes d'image pour le territoire :

Renforcer l'image d'une gestion environnementale optimisée (développement durable, certification, ...) au profit du tourisme, de l'accueil d'actifs, de l'attractivité des entreprises.

Valorisation d'une gestion durable des collectivités vis-à-vis de leurs administrés (choix d'une collectivité de mettre en place une chaudière bois par exemple...)

– en termes de création/maintien d'emploi

Pour la filière agricole avec la culture d'espèces propres à produire les biocarburants, notamment à la place des jachères comme cela a été autorisé par la Commission européenne.

L'intérêt des EnR est la fixation de la valeur ajoutée au niveau local, notamment en milieu rural, comme nous l'avons évoqué plus haut (partie III).

– en termes de services offerts

Aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises : maintenance, installations spécifiques, confort et réduction des coûts à long terme.

Note sur les méthodes de calcul employées:

- Comparaisons Massif central/France métropolitaine : les chiffres ont été calculés sur la même base pour la France et le Massif central, afin de travailler sur des données comparables. Par exemple, nous n'avons pas pris en compte les chiffres publiés indiquant la production globale d'EnR en France, mais les chiffres par source d'EnR, afin d'avoir le même degré de précision que pour le Massif (sans prendre en compte les biocarburants par exemple).
- Par contre, les chiffres qui permettent de comparer la France à l'Europe sont des chiffres globaux, ce qui permet de parler de 15 % d'EnR dans la consommation d'énergie en France (partie IV.1), alors que nos calculs ne donnent que 10,7 % (partie II.2).